À la manière des guerriers

Un traité d'éthique militaire

Richard A. Gabriel

À la manière des guerriers – Un traité d'éthique militaire

Autres ouvrages de Richard A. Gabriel

Scipio Africanus: Rome's Greatest General (2007)
Muhammad: Islam's First Great General (2007)
Soldiers' Lives: Military Life in Antiquity (2006)
Jesus the Egyptian: The Origins of Christianity and the Psychology of Christ (2005)
Ancient Empires at War, 3 volumes (2005)
Subotai the Valiant: Genghis Khan's Greatest General (2004)
Lion of the Sun (2003)
The Military History of Ancient Israel (2003)
Great Armies of Antiquity (2002)
Sebastian's Cross (2002)
Gods of our Fathers: The Memory of Egypt in Judaism and Christianity (2001)
Warrior Pharaoh (2001)
Great Captains of Antiquity (2000)
Great Battles of Antiquity (1994)
A Short History of War: Evolution of Warfare and Weapons (1994)
History of Military Medicine: Ancient Times to the Middle Ages (1992)
History of Military Medicine: Renaissance to the Present (1992)
From Sumer to Rome: The Military Capabilities of Ancient Armies (1991)
The Culture of War: Invention and Early Development (1990)
The Painful Field: Psychiatric Dimensions of Modern War (1988)
Il n'y a plus de héros : folie et psychiatrie dans la guerre moderne (1990)
The Last Centurion (1987)
Military Psychiatry: A Comparative Perspective (1986)
Soviet Military Psychiatry (1986)
Military Incompetence: Why the US Military Doesn't Win (1985)
Operation Peace for Galilee: The Israeli-PLO War in Lebanon (1985)
The Antagonists: An Assessment of the Soviet and American Soldier (1984)
The Mind of the Soviet Fighting Man (1984)
Fighting Armies: NATO and the Warsaw Pact (1983)
Fighting Armies: Antagonists of the Middle East (1983)
Fighting Armies: Armies of the Third World (1983)
To Serve With Honor: A Treatise on Military Ethics (1982)
The New Red Legions: An Attitudinal Portrait of the Soviet Soldier (1980)
The New Red Legions: A Survey Data Sourcebook (1980)
Managers and Gladiators: Directions of Change in the Army (1978)
Crisis in Command: Mismanagement in the Army (1978)
Ethnic Groups in America (1978)
Program Evaluation: A Social Science Approach (1978)
The Ethnic Factor in Urban Polity (1973)
The Environment: Critical Factors in Strategy Development (1973)

À la manière des guerriers – Un traité d'éthique militaire

Par

Richard A. Gabriel

PRESSE DE L'ACADÉMIE
CANADIENNE DE LA DÉFENSE

Tous les droits réservés © Sa Majesté la Reine du Canada, 2009 ici représentée par le Ministre de la Défense nationale

Presse de l'Académie canadienne de la Défense
C.P. 17000 succursale Forces
Kingston (Ontario) K7K 7B4

Réalisé pour la Presse de l'Académie canadienne de la Défense
par le Bureau de publications de la 17e Escadre
WPO30399

Traduit par le Bureau de la traduction

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Gabriel, Richard A.
À la manière des guerriers : un traité d'éthique militaire / par Richard A. Gabriel.

Publ. par: Académie canadienne de la défense.
Traduction de: The warrior's way, a treatise on military ethics.
Comprend des réf. bibliogr. et un index.
ISBN 978-1-100-90736-9
Cat. no.: D2-206/2-2007F (br.)

1. Morale militaire. 2. Militaires--Déontologie. I. Académie canadienne de la défense II. Title. III. Title: Traité d'éthique militaire.

U22 G3214 2009 174'.9355 C2009-980032-2

Imprimé au Canada

1 3 5 7 9 10 8 6 4 2

À la mémoire de

James Markham Lufkin
1919-2007

Ancien combattant, pilote de chasse, officier du renseignement, fils, frère, père, grand-père, arrière-grand-père, professeur, photographe et auteur

Dieu, voici Jim, votre serviteur,
Acceptez-le en votre royaume
Et vous découvrirez un homme d'une grande valeur

« ‘Être ou ne pas être’ n’est pas la question à se poser. ‘Comment devons-nous être et ne pas être’ voilà la question fondamentale. »

Rabbin Heschel

Alors que Robert F. Kennedy gisait au sol, atteint d’une balle à la tête, il ouvrit les yeux et prononça ses derniers mots : « Est-ce que tout le monde est en sécurité? Est-ce que tous se sont trouvés un refuge? ». La réponse est Non!

R. Gabriel

« L’honneur se décrit comme un critère naturel et intrinsèque au comportement approprié lorsqu’il est question de relations interpersonnelles et comme la qualité essentielle pour ceux et celles qui dirigent des hommes dans la profession des armes ou qui ont l’intention de le faire. »

Sous-lieutenant James M. Lufkin
U.S. Army Air Corps
Septembre 1941

Avant-propos ix

Préface xi

Chapitre 1 1
Un but important

Chapitre 2 7
Qu'est-ce que l'éthique militaire

Chapitre 3 21
Obligations et responsabilités

Chapitre 4 33
Fausses idées concernant l'éthique

Chapitre 5 45
Un besoin particulier

Chapitre 6 59
Faire des choix éthiques

Chapitre 7 71
Professionnalisme

Chapitre 8 85
Le professionnalisme au défi

Chapitre 9 101
Certaines réactions

Chapitre 10 111
Obéissance et dissension

Chapitre 11 139
Le caractère moral du militaire

Chapitre 12 167
Un code d'éthique

Chapitre 13 191
Instauration d'une éthique professionnelle

Chapitre 14 209
Après mûre réflexion

Bibliographie 213

Index 219

C'est avec un vif plaisir que je vous présente *À la manière des guerriers – Un traité d'éthique militaire*. Cet ouvrage s'ajoute aux autres réalisations issues du fructueux « Projet d'écrits sur le leadership stratégique » mis de l'avant par l'Institut de leadership des Forces canadiennes et l'Académie canadienne de la Défense. Le volume fait état de notre engagement constant à traiter les principaux enjeux et les sujets opérationnels d'importance pour le personnel militaire œuvrant dans l'environnement de sécurité complexe d'aujourd'hui.

Dans cette optique, aucun sujet ne saurait être plus approprié que l'éthique militaire. Les missions opérationnelles ambiguës, chaotiques et complexes que l'on connaît de nos jours exigent une discipline et une éthique de premier ordre. Dans ce sens, *À la manière des guerriers* propose un excellent traité sur l'éthique militaire qui aidera les personnes à être et à demeurer des membres éthiques de l'Armée de terre, de la Marine et de la Force aérienne, plus particulièrement dans les espaces de combat exigeants, asymétriques et sauvages où ils sont souvent appelés à livrer bataille.

En guise de conclusion, je désire réitérer l'importance de ce livre, ainsi que tous les autres ouvrages de la série intitulée Projet d'écrits sur le leadership stratégique. Ceux-ci ont été pensés de manière à vous transmettre des connaissances théoriques ainsi que des expériences indirectes. Ils ont également été conçus afin de vous aider à mieux vous préparer à diriger et à commander dans des environnements exigeants que vous découvrirez sûrement. Nos publications sont également élaborées de manière à permettre aux membres de la profession militaire de combler leur manque de connaissances durant leurs temps libres, et ce, à leur propre rythme. Après tout, le perfectionnement professionnel est à la fois une responsabilité institutionnelle et personnelle.

À l'Académie canadienne de la Défense, nous espérons que les efforts déployés pour rédiger des ouvrages bien documentés, pertinents et de référence ultime portant sur des sujets opérationnels éclaireront les membres de la profession et les personnes qui interagissent avec la profession des armes au Canada et qu'ils permettront de les responsabiliser davantage.

Major-général J. P. Y. D. Gosselin
Commandant, Académie canadienne de la Défense

L'Institut de leadership des Forces canadiennes est fier de publier un autre ouvrage lié à son « Projet d'écrits sur le leadership stratégique » sous la gouverne de l'Académie canadienne de la Défense. Il est toujours de notre intention de créer un Corps canadien distinct doté des connaissances de leadership opérationnel de manière à ce que les Centres de perfectionnement professionnel, le personnel militaire, les membres civils de la Défense, les universitaires et le public en général puissent étudier la profession militaire, plus particulièrement dans un contexte canadien. Toutefois, nous avons à de nombreuses reprises sollicité les points de vue prévalant à l'étranger afin de faire état d'un ensemble plus exhaustif d'expériences, de connaissances et de perspectives. Le présent livre intitulé *À la manière des guerriers – Un traité d'éthique militaire*, rédigé par un éminent universitaire américain et ex-officier d'infanterie, Richard A. Gabriel, en est un parfait exemple.

L'œuvre *À la manière des guerriers* constitue un ajout précieux à la collection de l'Académie canadienne de la Défense. Version améliorée et révisée de l'ouvrage précurseur intitulé *To Serve with Honor* rédigé par le même auteur et publié en 1982, le contenu influent de ce livre est axé sur l'éthique à l'intérieur de la profession militaire en ayant comme objectif l'identification et l'éclaircissement des préceptes, des valeurs et des obligations que tout membre de la profession militaire devrait reconnaître, comprendre, accepter et respecter s'il souhaite être un soldat éthique. Bien que cette œuvre ait d'abord été inspirée par les obstacles rencontrés par les Forces armées américaines au Vietnam, les améliorations et révisions apportées au volume font de ce dernier un ouvrage précurseur sur l'éthique militaire.

Je suis convaincu que ce livre sera, pour vous, d'un grand intérêt et d'une valeur considérable, que vous soyez membre de la profession militaire, universitaire ou simplement intéressé à l'étude de la guerre et des conflits. Comme toujours, nous vous invitons, au nom de l'Institut de leadership des Forces canadiennes et de l'Académie canadienne de la Défense, à échanger vos opinions avec nous et à nous faire part de vos commentaires.

Colonel Bernd Horn
Président
Presse de l'Académie canadienne de la Défense

UN BUT IMPORTANT

Le but premier du présent livre consiste à proposer un traité* d'éthique militaire et des méthodes à employer pour l'expliquer et le mettre en application dans le contexte de la profession des armes. Un des objectifs du livre vise à identifier et à préciser les préceptes, les valeurs et les obligations que doivent reconnaître, comprendre, accepter et respecter les membres de la profession militaire s'ils désirent être des soldats éthiques. Le présent écrit constitue un effort en vue de fournir des explications claires sur les préceptes, les valeurs et les obligations sous leur aspect philosophique et pratique. Il ne suffit pas pour un soldat éthique de respecter les valeurs éthiques de la profession. Pour être un soldat éthique, agir en conformité avec l'éthique et faire preuve d'un jugement éthique, le soldat doit savoir *pourquoi* certaines choses sont bien et d'autres sont mal, il doit savoir *pourquoi* il adhère à certaines valeurs et *pourquoi* il choisit de poser un acte plutôt qu'un autre. Compte tenu des sociétés complexes dans lesquelles les membres de la profession militaire moderne évoluent, ces derniers doivent posséder des convictions éthiques profondes. Si ce n'est pas le cas, le soldat risque d'être submergé par les puissantes forces sociales, culturelles et organisationnelles qu'exerce la société et qui limitent l'intellect et la liberté du soldat, réduisant le guerrier à un simple instrument de la volonté d'autrui. Dans ces conditions, il est possible que le soldat cherche à se soustraire de sa responsabilité éthique car il a de la difficulté à la gérer, qu'il recherche la sécurité dans l'obéissance aux ordres et qu'il devienne un danger pour lui-même et les autres membres de sa profession. Pour éviter de telles situations, les membres de la profession militaire doivent être des soldats éthiques.

Un des enjeux fondamentaux de l'éthique militaire consiste à identifier les préceptes éthiques qui composent les valeurs de base de la profession militaire dans une société démocratique. Nous pouvons raisonnablement surnommer ces valeurs de base le « code d'éthique professionnelle » puisque toutes les professions dignes de ce nom sont dotées d'un code d'éthique. Pour des raisons que nous expliquons ci-après dans le présent livre, la profession des armes est unique en son genre. Faut-il mentionner qu'on ne saisit la portée de l'éthique militaire que lorsqu'on comprend la différence entre la profession des armes et les autres institutions sociales. Sa fonction primaire requiert l'usage de la violence sociale organisée qui exige souvent le sacrifice de ses membres dans le but d'assurer aux collectivités le droit à la légitime défense. En outre, la profession des armes commande d'enlever intentionnellement la vie d'autres êtres humains, et le déroulement d'opérations militaires légitimes se conclut, parfois, par la mort de personnes entièrement innocentes. De telles

* Un traité se définit comme le traitement conceptuel, global et systématique, d'un sujet important.

activités soulèvent de graves questions sur le bien et le mal que le soldat ne peut pas légitimement éviter en ne faisant qu'obéir aux ordres. Le soldat doit comprendre que ses actes sont empreints d'une charge bien plus lourde sur le plan de l'éthique que tout acte imposé par une quelconque autre institution sociale à ses membres. On comprend alors facilement pourquoi les valeurs qui gouvernent les actes des soldats sont différentes de celles existant dans d'autres institutions sociales.

Toute profession militaire reliée à une société démocratique se doit d'élucider certaines questions cruciales, notamment : Est-ce que la profession militaire, comme toute autre véritable profession, doit posséder un code d'éthique? Est-ce que l'éthique militaire peut faire l'objet d'un enseignement ou si, comme certains le croient, l'éthique du soldat est entièrement inoculée par la société en général à un point tel que lorsqu'une recrue accède à la profession, elle arrive avec un bagage éthique immuable qui doit alors être accepté par la profession? Si cela est vrai, quelles répercussions y a-t-il de promouvoir le professionnalisme militaire et le comportement éthique à l'intérieur de la profession? Est-ce que certaines valeurs civiles partagées par les démocraties occidentales sont antithétiques à celles que requiert toute bonne profession militaire et, dans cette éventualité, quelles sont les conséquences pour la profession? Dans quelle mesure la profession militaire peut-elle être dissociée de la société qu'elle dessert sans devenir une menace pour cette même société? Existe-t-il un ensemble de valeurs qui serait approprié au service militaire et inapproprié à une société civile et vice versa? Quelles sont les limites de la loyauté d'un soldat envers sa profession et son pays? Quand un soldat peut-il ou doit-il refuser d'obéir à quelqu'un? Avons-nous confondu « loyauté » et « obéissance » pour ensuite maquiller l'obéissance afin d'en faire une vertu en se basant sur le fondement qu'un militaire qui agit inconditionnellement en exécutant *tous* les ordres émis par des autorités civiles est moins menaçant pour un pays démocratique parce que les ordres émanent du civil?

Bien que les réponses à ces questions soient toujours incomplètes dans les contextes pragmatiques où elles seront probablement soulevées, le soldat ne peut tenter d'y répondre que s'il les analyse en tenant compte du contexte englobant les valeurs et obligations éthiques appropriées à sa profession. La quête de points de repère moraux doit commencer par l'identification, la définition et l'éclaircissement de ces préceptes éthiques qui orientent, sur le plan de l'éthique, le soldat dans sa profession ainsi que la profession elle-même dans l'exercice de ses fonctions critiques au service de l'État démocratique. Bien entendu, les membres de la profession militaire ne sont pas plus ni moins respectueux de l'éthique que ceux qui exercent d'autres professions. Il se pourrait, toutefois, que les tâches exigées par la profession des armes soient si différentes et que les responsabilités éthiques en découlant soient des charges si lourdes que les normes de conduite professionnelle acceptables

pour la société démocratique en général, et même pour d'autres professions, soient simplement insuffisantes pour gouverner le comportement des membres de la profession militaire. D'autres normes, mieux adaptées et plus pertinentes, peuvent s'avérer nécessaires et elles ne peuvent émaner que de la profession elle-même. Les soldats ne respectent pas plus ni moins l'éthique que toute autre personne, mais, dans un environnement militaire, ils sont souvent exposés à des situations difficiles mettant en cause des problèmes éthiques que les membres des autres professions ne rencontrent pas.

Premièrement, il est probable que le soldat n'ait reçu que très peu de formation lui permettant de reconnaître les dilemmes éthiques. Souvent, les soldats ne perçoivent pas l'aspect éthique des problèmes ou ils ne détectent pas les dimensions éthiques évidentes qui y sont rattachées. Au contraire, les professions médicales et juridiques consacrent beaucoup de temps à enseigner à leurs stagiaires les responsabilités en matière d'éthique imposées par leur profession respective. Dans le même ordre d'idées, elles transmettent à leurs spécialistes un code de valeurs et de principes clair qui guide leurs activités professionnelles.

En second lieu, il est probable que peu de soldats aient reçu des formations sur le raisonnement moral. On suppose souvent, dans les sociétés démocratiques, que l'éthique régissant les militaires est essentiellement la même que celle qui existe dans la société en général. Si c'était le cas, les méthodes employées par les citoyens pour reconnaître et résoudre les problèmes d'éthique seraient identiques à celles utilisées par les soldats. Il est mentionné plus loin dans le présent ouvrage que les valeurs éthiques des soldats sont façonnées par la société civile bien avant qu'ils ne deviennent des militaires et qu'elles sont presque immuables. C'est donc dire qu'il n'y a aucune raison justifiant une formation spéciale sur le raisonnement moral pour les soldats. La difficulté réside dans le fait que ces deux hypothèses sont fausses. Les actes que l'on demande aux soldats de poser et les problèmes d'éthique auxquels ils seront possiblement exposés en tant que membres de la profession des armes seront probablement différents de ceux que rencontrent les civils, c'est pourquoi les soldats ont besoin de formation leur permettant de reconnaître et de gérer ces situations éthiques difficiles. Sans formation sur le raisonnement éthique, les soldats auront de la difficulté à trouver des solutions acceptables sur le plan de l'éthique aux problèmes éthiques parce qu'ils ne seront pas familiarisés avec le raisonnement moral.

Troisièmement, l'environnement fortement structuré de la profession militaire peut contribuer à l'éclosion de soldats ayant une propension à toujours résoudre les dilemmes éthiques en faveur des impératifs de l'organisation. Il arrive que les soldats aient tendance à exécuter *tous* les ordres même si l'exécution suscite chez eux une grande réticence éthique. Toutefois, il n'est pas réaliste de s'attendre à ce

que des soldats qui n'ont pas eu à reconnaître les problèmes éthiques et qui n'ont pas reçu de formation en raisonnement éthique fassent autrement que de résoudre les dilemmes éthiques en fonction des impératifs organisationnels. Tout autre cours axé sur les fondements éthiques, mais qui véhicule des normes contraires à celles de l'organisation isole le soldat dans sa minorité éthique, peut-être même une minorité composée de lui seul, l'opposant à la profession dans laquelle il désire être reconnu comme membre. Mal outillé pour gérer des ambiguïtés éthiques, le soldat réagit de façon naturelle en faisant ce qui est le plus sûr et le plus familier pour lui.

Tant dans les anciennes démocraties que les nouvelles, les professions militaires qui ont tenté de former des soldats éthiques ont éprouvé des difficultés. Certaines des plus grandes forces socioéconomiques qui ont influencé la profession ont rendu la tâche ardue. Dans les sociétés démocratiques, les normes ont subi, depuis les cinquante dernières années, des changements évidents au chapitre de la moralité et de la permissivité. De plus, des campagnes de libéralisation pour l'obtention de plus de droits, de privilèges et de reconnaissance culturelle à l'intérieur des institutions militaires se sont traduites par un certain nombre de défis, et ce, à tous les échelons du commandement et du leadership, qui compliquent l'instruction et la formation de l'éthique, sans parler de l'application des valeurs professionnelles. La multiplication en Occident des institutions militaires composées uniquement de volontaires a entraîné la perception, pour bon nombre de personnes, que la profession de militaire n'est qu'un autre métier qui ne demande pas plus de loyauté ni de sacrifice que tout autre métier au sein d'une entreprise commerciale. La société en général conteste souvent les diverses attentes plus élevées en matière de discipline, de privation et de sacrifice qui ont, par le passé, caractérisé le service militaire. Si l'environnement militaire n'est pas différent, pourquoi donc les valeurs et les défis éthiques devraient-ils être différents d'une quelconque manière? Une conséquence importante de cette évolution du service militaire vers les valeurs du secteur civil s'est traduite par l'introduction dans la profession militaire de valeurs axées sur la gestion et l'entrepreneuriat, l'adoption de valeurs et de pratiques principalement dictées par les entreprises commerciales. Ces valeurs et pratiques ont tendance à nuire aux valeurs et aux pratiques qui constituent la base de la profession militaire, obligeant bon nombre de personnes à choisir entre leur rôle de membres de la profession militaire et de gestionnaires.

Les forces à l'intérieur de la profession ont parfois agi contre la clarté de l'éthique. Les institutions militaires misent sur l'efficience et l'exécution des tâches, ce qui peut mener à un utilitarisme pervers en vertu duquel les résultats éclipsent toutes les autres considérations, y compris celles en matière d'éthique. Le « syndrome de la loyauté » émerge et les subordonnés en viennent à concevoir la loyauté envers leurs supérieurs comme un impératif à un point tel qu'ils perçoivent l'obéissance

inconditionnelle envers le jugement d'un supérieur ou l'exécution d'ordres contraires à l'éthique comme étant leur devoir. Une trop grande préoccupation relativement à l'image publique de la profession risque d'instaurer une tendance à camoufler des renseignements embarrassants qui doivent toutefois demeurer accessibles pour un public avisé et les représentants élus. En dernier lieu, force est de constater que, étant donné que les organisations militaires ont commencé à imiter les valeurs et les pratiques en vigueur dans les entreprises commerciales, le désir démesuré d'atteindre la réussite si caractéristique parmi les meilleurs cadres des entreprises est aussi devenu le « modèle de réussite » pour les officiers. Tous ces éléments sont des conditions institutionnelles ayant comme conséquence le remplacement du jugement et de la responsabilité éthiques par des procédures bureaucratiques, annihilant les possibilités et la capacité du soldat à exercer un jugement éthique. Le choix est au cœur de la question sur l'éthique, et il ne sera possible d'avoir des soldats éthiques que si on leur donne l'occasion de se comporter conformément à l'éthique, et cela sous-entend également la possibilité de se comporter de manière contraire à l'éthique.

Cela va sans dire que si le service militaire est une profession, alors, comme toutes les autres professions, il a l'obligation fondamentale de mettre en place des valeurs et des obligations qui font partie des modalités d'adhésion de ses membres et des obligations qui dictent le comportement de ses membres. *La profession des armes doit être la gardienne de sa propre flamme.* Cela n'a pas été facile et ce ne le sera pas non plus. Peu d'institutions militaires ont investi pour former un corps enseignant sur l'éthique qui pourrait être appelé à élaborer et à donner des cours sur l'éthique. L'enseignement de l'éthique doit se faire correctement et de manière appropriée. Si les cours d'éthique sont de piètre qualité, ils risquent de dégénérer en « histoires de guerre » dont les discours désordonnés tendent à confirmer (fondamentalement à tort!) la notion tenace selon laquelle il est à la fois irréaliste et non concluant de faire appel au raisonnement éthique dans les affaires militaires. L'absence, dans la plupart des institutions militaires, d'un programme obligatoire bien défini en matière d'éthique a aussi compliqué, pour le militaire, l'identification d'un ensemble cohérent de sujets de première importance sur le plan de l'éthique.

Pour ces raisons, les officiers et les militaires du rang sont rarement exposés à des débats sur l'éthique et à la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires au raisonnement éthique. La plupart des soldats ne comprennent pas les éléments de base, soit les termes fondamentaux, les définitions et les concepts essentiels pour saisir la logique liée à l'éthique. Encore moins de soldats possèdent des connaissances permettant de résoudre un problème d'éthique. Le présent livre a pour but de familiariser le soldat avec des concepts de base, des termes et des définitions liés à l'éthique ainsi qu'avec les règles qui régissent la réflexion éthique

dans l'espoir de fournir aux soldats les connaissances requises pour qu'ils soient en mesure de faire des choix éthiques dans des circonstances pénibles et stressantes au cours desquelles, nous le souhaitons, nos officiers et nos militaires du rang feront ce qui est bien.

QU'EST-CE QUE L'ÉTHIQUE MILITAIRE?

Si les soldats sont tenus de se conduire en conformité avec l'éthique, ils doivent comprendre que la nature de l'éthique militaire fait partie de la discipline globale de l'éthique. Puisque la plupart des membres de la profession ont peu, ou pas du tout, de formation en raisonnement éthique, ils sont souvent dans l'incertitude relativement à l'éthique, aux obligations qu'elle sous-tend et aux méthodes à employer pour résoudre des dilemmes éthiques. Même l'exigence imposée aux soldats de se conformer aux préceptes d'un code d'éthique professionnel aura peu de signification pour eux s'ils ne comprennent pas *pourquoi* certaines valeurs et certains préceptes doivent être respectés tandis que d'autres doivent être rejetés. *Certains croient que la philosophie est l'antithèse des actes pragmatiques, mais on ne peut pas demander aux soldats de prendre des décisions éthiques pragmatiques sans qu'ils aient d'abord compris les fondements philosophiques de telles décisions.* Se comporter conformément à l'éthique à l'intérieur de la profession des armes présuppose et requiert que les officiers et les militaires du rang saisissent, à tout le moins, les éléments rudimentaires à la base de l'éthique. Le présent chapitre vise à expliquer la nature de l'éthique ainsi que certains de ses éléments les plus importants en lien avec la profession militaire.

Perspective militaire

L'éthique militaire regroupe les valeurs fondamentales liées à une profession vouée à une tâche fort particulière qui requiert parfois le sacrifice de vies humaines ainsi que l'acte délibéré d'homicide. Compte tenu du rôle du soldat, le besoin d'un ensemble de valeurs est évident pour donner une dimension humaine, dans toutes les acceptations du terme, aux tâches exigeantes et aux lourdes responsabilités qui incombent aux soldats. Sans éthique, le soldat peut facilement glisser dans le marasme moral du technicien sans code de valeurs qui déploie ses compétences dans le néant éthique simplement parce qu'il en a reçu l'ordre d'un supérieur ou que l'État le lui a dicté. Il se peut aussi que le soldat perde de vue ses obligations éthiques particulières et en arrive à penser que ses objectifs et ses besoins personnels sont les seuls critères qui permettent de déterminer ce qui est bien et ce qui est mal. Dans ce cas, le soldat se retrouve piégé dans un égoïsme éthique et devient un entrepreneur qui tire parti de la confiance et de la crédibilité qu'inspire sa position pour mettre sa propre carrière en valeur. Les deux voies mènent, à la limite, à la faillite éthique, sans parler de l'inefficacité du militaire. Sans un solide guide en matière d'éthique, le soldat risque de devenir indifférent devant les morts qu'il provoque en plus de

s'effondrer psychologiquement, lors d'une bataille, sous le poids du stress et de perdre de vue les motifs sous-tendant les actes qu'on lui demande de poser.

Les militaires sont tenus d'opérer à l'intérieur de la société qu'ils servent. Cependant, les membres de la profession des armes doivent s'approprier, à partir de cette société, un créneau éthique où les valeurs de leur profession influencent l'orientation éthique des actes. Censés dicter les actes de ses membres, les préceptes éthiques d'une profession sont différents de certaines des valeurs de l'ensemble de la société et, dans certains cas, peuvent même y être opposés. Les sociétés démocratiques sont fortement axées sur la spécialisation des rôles.

Par ailleurs, un soldat peut aussi être un père ou une mère, un mari ou une épouse, un parent, un grand-parent, un membre d'une Église, un citoyen, un contribuable, un propriétaire ou jouer d'autres rôles, chacun ayant ses propres exigences et responsabilités. Le soldat doit agir à l'intérieur d'un contexte comprenant plusieurs rôles, et ce, dans diverses situations sociales. Or, il serait donc ridicule d'espérer que les préceptes éthiques, même ceux qui se situent au cœur de la profession militaire, soient mis en application avec succès si cette spécialisation des rôles sociaux n'est pas reconnue. Cette spécialisation, plus particulièrement dans les sociétés modernes post-industrielles, tend à être complexe, fragmentée et compartimentée, et elle influence l'éthique en ce sens que la mise en pratique des normes régissant le comportement éthique varie en fonction des différents rôles et commande des actions différentes sur le plan de l'éthique.

En outre, précisons que les différents rôles sociaux peuvent même tolérer un comportement contraire à l'éthique ou y recourir. Même si l'on s'attend des membres d'un groupe professionnel qu'ils se comportent différemment lorsqu'ils agissent en tant que professionnels comparativement à leurs autres rôles, il est évident qu'aucune éthique professionnelle ne peut, sous aucune considération, tolérer des actes répréhensibles. Aucune éthique ne peut proposer ni recommander un acte répréhensible en soi. *Par conséquent, l'éthique professionnelle implique que l'on s'attend à ce que les soldats se conforment à un ensemble de préceptes éthiques précis qui sont particulièrement pertinents relativement au comportement normal des membres de la profession.* Lorsque l'éthique est perçue comme un ensemble d'obligations que l'on devrait respecter dans certaines circonstances, ces circonstances jouent un rôle important dans la détermination initiale des obligations puisqu'elles servent de fondement pour décider de l'acte à poser et pour définir les comportements éthiques.

Il est également évident que chaque profession requiert ses propres préceptes pour guider le comportement éthique. *Une liste des préceptes encadrant ce que le membre de la profession militaire devrait faire serait largement différente d'une*

liste de préceptes régissant les professions médicales ou juridiques. Cela signifie que ce qu'une personne « devrait » faire varie considérablement en fonction de la profession à laquelle elle aspire. Une des premières caractéristiques d'une profession porte sur le respect de valeurs et de comportements particuliers qui ne sont habituellement pas partagés par la société en général ni même par d'autres professions. C'est ainsi que l'éthique du soldat aborde l'acte d'homicide tandis qu'il n'en est pas question dans l'éthique de l'avocat.

L'éthique est, par conséquent, un exercice *social* qui s'attarde davantage à ce que fait un soldat (actes) plutôt qu'à ce qu'il est (moralité) et elle se penche, incontestablement, sur les actes que pose ou non le soldat auprès d'une autre personne ou d'un groupe de personnes. L'éthique tient toujours compte des *conséquences* ou des effets qu'ont les actes d'une personne *sur les autres êtres humains ainsi que sur elle-même*. Les *intentions* personnelles font aussi partie de l'équation éthique. Mais, ni les conséquences ni les intentions ne sont, à elles seules, suffisantes pour qu'un acte devienne conforme à l'éthique ou irrespectueux envers celle-ci. Donc, un soldat peut avoir recours à la torture dans le but d'obtenir des renseignements qui, selon lui, pourraient sauver des vies. Ce faisant, il se peut que les intentions du soldat soient bonnes, mais que le *moyen* choisi et les *conséquences* de son acte ne le soient pas. *L'éthique prend toujours en considération la relation entre les buts et les méthodes employées.* Les deux éléments doivent être conformes à l'éthique pour que l'acte posé soit acceptable sur le plan de l'éthique.

L'éthique professionnelle est inoculée par le milieu social et s'applique à ce milieu, elle n'est pas la création d'un être humain et elle existe bien avant l'entrée du soldat dans la profession, au même titre que la langue qui existe avant que nous entreprenions son étude. Le soldat acquiert des connaissances sur l'éthique de la profession au moment où il devient membre de la profession. L'appartenance et la participation du membre à la profession sont conditionnelles à ce que celui-ci respecte sans cesse les valeurs et l'éthique de la profession. La profession elle-même a l'obligation de protéger ses valeurs au cas où ses membres manqueraient à leur engagement. C'est donc dire que l'éthique a des origines et des fonctions sociales qui guident le comportement des personnes et des groupes conformément aux valeurs reconnues dans la profession. L'éthique requiert toujours des sanctions sociales dont la plus évidente est l'expulsion par une profession d'une personne qui n'a pas respecté les valeurs de la profession. *Ainsi, l'éthique constitue une promesse de se comporter en fonction de certaines valeurs et de les respecter à l'intérieur d'un milieu social et dans certaines circonstances.*

Cela ne veut toutefois pas dire que l'éthique est constituée de normes purement relatives ou que l'éthique est simplement « situationnelle ». Cela veut plutôt dire que

l'éthique professionnelle est la mise en pratique par des êtres humains de normes de conduite qui gouvernent les actes dictés par une profession de sorte que ces normes, lorsqu'elles sont mises en pratique, servent à définir le comportement approprié à l'intérieur d'une profession. Les normes régissant le comportement éthique sont surtout rattachées à l'exercice social et aux dynamiques précises de la profession même. *Par conséquent, chaque profession impose à ses membres des obligations éthiques différentes et, lorsqu'une profession adopte des obligations éthiques, elle tente de créer un créneau éthique précis à l'intérieur duquel les membres de la profession devront agir de façons particulières.* D'ailleurs, l'éthique militaire traite particulièrement de ces valeurs et règles liées au comportement attendu et qui sont appropriées aux actes posés dans un contexte militaire. L'éthique militaire aborde le problème que soulève une vie conforme à l'éthique dans un contexte où les demandes et les obligations sont imposées aux membres de la profession par la profession elle-même.

Il importe de comprendre que *l'éthique militaire ne constitue qu'une partie de l'éthique globale du soldat et qu'un soldat éthique ne mène pas nécessairement une vie respectueuse de l'éthique. De plus, le soldat est assujetti aux exigences éthiques que lui imposent les autres rôles sociaux qu'il joue.* Lorsque ces différents ensembles d'obligations sont conflictuels, le soldat doit faire un choix. L'exercice qui consiste pour une personne à choisir les obligations qu'elle respectera et celles qu'elle ignorera s'appelle le « *raisonnement éthique* » et est traité plus loin dans le présent livre. Faut-il préciser que les aptitudes du soldat à porter des jugements éthiques réfléchis jouent un rôle crucial dans sa capacité à se comporter conformément à l'éthique à l'intérieur de la profession militaire. L'éthique comporte des obligations qui dépendent des conditions présentes. Or, on ne peut exiger de quelqu'un de respecter une obligation éthique si la capacité de la respecter n'est pas présente. Par conséquent, « devrait » implique « peut ». De telles obligations *peuvent* posséder une valeur absolue, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Il est toutefois évident qu'un précepte éthique ne peut jamais tolérer un élément intrinsèquement répréhensible. Par conséquent, les éléments strictement répréhensibles dans un contexte éthique plus large, comme le meurtre d'enfants ou la fusillade intentionnelle de citoyens, ne peuvent pas respecter l'éthique simplement parce qu'ils surviennent dans un contexte de valeurs professionnelles. C'est pourquoi un soldat ne peut pas poser un acte éthique en exécutant un soldat ennemi blessé, même s'il en a reçu l'ordre de son supérieur.

Éthique et nature humaine

La source ultime de l'éthique et de la moralité pour les humains est notre nature même qui s'exprime par l'entremise de deux aptitudes innées qui permettent aux

humains de développer des normes et des jugements en matière d'éthique et de les mettre en pratique. Ces deux aptitudes sont notre *nature sociale* et notre *imagination*. Puisque les êtres humains ont une aptitude innée pour les sentiments et la réflexion éthiques et moraux, toutes les sociétés humaines élaborent des codes de moralité et d'éthique pour gouverner et juger le comportement de leurs membres. Toutefois, la forme que prennent ces codes varie considérablement.

Les humains sont, par leur nature, des êtres sociaux, ou des « animaux sociaux » (pour reprendre les termes d'Aristote) qui vivent en groupes sociaux complexes. La vie en groupes exige que des restrictions comportementales soient imposées aux personnes de manière à ne pas nuire aux autres personnes ou à la survie du groupe. On tend à mettre ces limites en évidence, du moins chez les humains, par l'entremise de codes décrivant les comportements acceptables et inacceptables, ces derniers étant habituellement punis d'une certaine façon par le groupe. Même les hardes d'animaux évinceront du groupe un membre dont le comportement est inapproprié. En tant qu'être social, notre physiologie établit des contacts dans notre cerveau qui nous permettent de faire la distinction entre les désirs personnels (ce que nous voulons faire) et les normes imposées par le groupe (ce que nous ne pouvons pas faire si nous désirons demeurer dans le groupe social). De plus, les humains appartiennent à un genre d'animal social particulier. Notre espèce compte le seul primate carnivore social de la planète, une combinaison de la biologie sociale primate des singes anthropoïdes et des chimpanzés et du comportement social plus complexe des carnivores sociaux, comme les loups et d'autres animaux vivant en bande. Les relations sociales des carnivores sociaux sont caractérisées par des règles sociales restrictives extrêmement complexes régissant les liens affectifs, l'accessibilité aux actes sexuels, la protection des petits, le partage de la nourriture, la délimitation du territoire, etc. Ces règles sont, en majeure partie, absentes de chez les primates sociaux, ce qui indique que notre propre aptitude à élaborer des normes comportementales complexes est, dans le même ordre d'idées, innée à notre nature humaine.

Les racines de la moralité se trouvent, par conséquent, dans notre nature sociale. Le mot « moralité », tiré du latin *mores*, signifie « coutume » ou « culture » et est une notion distincte de l'éthique. On peut définir la moralité comme un code de normes dictées par la culture et l'histoire qui gouverne le comportement d'un groupe social. Après avoir été façonnés par la culture et l'histoire, les codes de moralité sociale sont plus ou moins des énoncés arbitraires de règles fonctionnelles qu'une société a établis, pour ses besoins au fil du temps, comme un moyen d'assurer sa survie. *Cela dit, les codes moraux d'une société sont valides seulement à l'intérieur de la société même et ne prétendent pas s'appliquer au-delà de la société visée.* Citons donc certaines sociétés où les femmes sont tenues de se couvrir le visage en signe de modestie tandis qu'ailleurs, le fait de dévoiler son visage n'a aucune signification

morale. Cela ne veut pas dire que les codes moraux ne sont pas importants, mais qu'ils sont limités dans leur champ d'application. Il est évident que ce qui est perçu comme moralement acceptable dans une société peut même être interprété comme immoral par une autre comme c'est le cas, par exemple, pour la peine capitale. *C'est pourquoi le code moral de la société à laquelle le soldat appartient est insuffisant, à lui seul, pour gouverner ses actes à l'égard de soldats appartenant à d'autres sociétés en guerre*. Il faut un autre mécanisme d'application plus générale. Cet autre mécanisme s'appelle l'éthique.

L'éthique tire son origine de cette aptitude unique à la nature humaine qu'est l'imagination. Le terme exact pour nommer les êtres humains est *homo sapiens sapiensis* ou « l'homme qui sait et qui sait qu'il sait ». Deux éléments sont révélateurs. D'abord, l'être humain est doté d'une conscience de soi et d'une aptitude à raisonner. Mais, les humains ne sont pas les seuls à posséder des connaissances. Les animaux aussi possèdent des connaissances, comme le lion « sait » qu'une certaine odeur est celle de la gazelle. *Mais les humains savent qu'ils possèdent des connaissances et c'est la grande différence.* C'est cette connaissance qui donne aux humains leur aptitude à réfléchir et à juger si ce qu'ils font est bien ou mal. Pourquoi voudrions-nous cela? C'est parce que nous sommes des animaux sociaux et que nous vivons dans des groupes sociaux complexes dans lesquels une entière liberté d'agir selon les désirs de chacun serait nuisible pour les autres membres ou le groupe lui-même.

L'aptitude à réfléchir et à juger n'ouvrirait pas nécessairement la voie à l'éthique ou à des normes conscientes sans l'aptitude de l'humain à créer des critères que l'on peut utiliser pour évaluer les normes. Cette aptitude émerge de l'imagination. *L'imagination de l'être humain lui permet de créer des images de situations qui n'existent pas encore. Nous appelons ces constructions mentales « énoncés normatifs » et nous pouvons les exprimer par le verbe auxiliaire « devrait ». Un « devrait » permet en fait d'exprimer une « vision morale différente » de circonstances qui seraient préférables aux circonstances qui existent à ce moment.* Par exemple, si un soldat assiste à l'exécution d'un civil, il pourrait dire qu'on ne « devrait » pas poser cet acte parce qu'il peut imaginer une situation où le civil n'est pas exécuté, et cette situation serait préférable à la situation existante faisant état de l'exécution d'un civil. Sans l'aptitude de notre conscience à créer les « devrait », il n'y aurait aucun moyen d'évaluer la validité des codes moraux, étant donné qu'ils varient considérablement et qu'il n'y a pas de moyen d'établir des critères qui s'appliquent au-delà des divers codes. L'imagination humaine ne connaît pas de limite : il semble qu'elle puisse imaginer presque n'importe quoi. *En conséquence, l'imagination éthique permet d'établir des normes éthiques qui transcendent certaines normes sociales (moralité) et qui donnent lieu à des codes pouvant s'appliquer à tous les humains*

(éthique), même à ceux qui ne sont pas membres d'une société en particulier. De cette manière, l'éthique peut servir à remettre en question les critères moraux. En bref, sans l'imagination, les humains ne seraient pas bien différents des animaux supérieurs qui « savent » ce qu'ils doivent faire, mais qui ne savent pas « pourquoi » ils le font et qui sont donc incapables de faire preuve de raisonnement éthique. C'est l'imagination humaine qui donne forme à l'éthique.

Pourquoi les critères moraux et éthiques semblent-ils si souvent en conflit? C'est parce que ce sont des entités différentes conçues pour régler des situations différentes. Les codes moraux des sociétés sont conçus pour régir le comportement des individus au sein d'un groupe social, lui-même façonné par ses expériences culturelles et son histoire. On ne prétend pas que les valeurs morales d'un groupe s'adressent ou s'appliquent au-delà du groupe. La moralité est une conséquence des tendances sociales innées de l'être humain. L'éthique, par ailleurs, *est une conséquence de l'imagination humaine, laquelle, par sa nature universelle, réside dans ses aptitudes.* Dans le même ordre d'idées, les critères, les « devrait » ou les visions morales que suscitent l'éthique peuvent transcender l'expérience de certaines sociétés de manière à prendre en considération des critères qui visent *tous* les êtres humains, qui pensent à l'être humain en tant qu'humain et non pas en tant que membre d'une culture en particulier. Il en résulte alors des critères avec un champ d'application beaucoup plus large. Seuls les êtres humains ont l'aptitude de choisir un comportement éthique puisque seuls les humains sont dotés d'une imagination éthique apte à créer des « devrait » qui transcendent la culture, l'histoire et même les individus eux-mêmes. (N'est-ce pas une excellente explication pour l'existence des religions?) Les activités humaines sont, par conséquent, marquées par la réflexion, le comportement et le jugement éthiques. Refuser au soldat la possibilité d'apporter un jugement basé sur son éthique avant de poser un acte se traduit, en fait, par le refus de l'humanité intrinsèque du soldat. Reprenons les propos d'Aristote qui a dit qu'une personne qui ne peut ni penser ni agir conformément à l'éthique est soit un dieu soit une bête.

Distinctions fondamentales

Avant de nous pencher sur l'éthique militaire, il convient d'étudier le sujet de l'éthique dans sa généralité puisque ses fondements sont, habituellement, les mêmes que ceux qui régissent l'éthique militaire. Quiconque désire étudier l'éthique n'a de meilleur guide que Socrate et ses réflexions sur la question. Dans son œuvre intitulée *Criton*, Socrate fait état de distinctions fondamentales qui constituent les points de départ pour un débat sur l'éthique que nous poursuivons dans le présent ouvrage. Il s'agit d'hypothèses de base sur la nature de l'éthique qui permettent de préciser certaines des difficultés nuisant à la compréhension du fonctionnement de l'éthique dans un environnement militaire.

Dans *Criton,* Socrate avance que les questions et les décisions liées à l'éthique s'abordent plus facilement par la raison. L'éthique est unique aux humains et, selon Socrate, les êtres humains se distinguent des autres créatures par leur intellect. Peu importe notre définition du mot « intellect », il est évident que l'humain attribue généralement à ses homologues une qualité que l'on appelle « raison », soit la capacité d'expliquer *pourquoi les humains font ce qu'ils font* ainsi que l'*aptitude à porter des jugements* dictant ce qui est bon ou répréhensible, bien ou mal, conforme à l'éthique ou irrespectueux envers celle-ci. Lorsqu'on traite de l'éthique, on chemine alors dans un processus de raisonnement éthique. Par éthique, on entend le pouvoir de raisonnement propre à l'être l'humain et, de fait, les questions d'ordre éthique s'abordent plus facilement par la raison que par les émotions. Par conséquent, nous pouvons éliminer, sans aucun doute possible, les allégations de certains psychologues modernes selon lesquelles les personnes peuvent définir ce qui est conforme à l'éthique parce que « cela leur semble correct » ou parce qu'ils « sentent au plus profond d'eux » que c'est correct ou parce qu' « ils se sentent à l'aise avec » quelque chose.

On doit à Socrate une autre distinction importante – on ne peut trouver de réponses aux questions d'éthique si on ne se fie qu'aux réflexions d'autrui –. *Toute personne éthique doit être mandataire de son propre destin, de sa propre autonomie éthique et être responsable des choix qu'elle fait ou ne fait pas compte tenu des circonstances données*. Le principe selon lequel un soldat « ne fait qu'obéir aux ordres » ou agit d'une certaine façon parce que les autres le font *ne* convient *pas du tout* à un mode de raisonnement éthique acceptable. Les soldats qui ont torturé les prisonniers détenus à la prison Abu Ghraib ne peuvent pas échapper à leur responsabilité en matière d'éthique sur l'allégation qu'ils obéissaient aux ordres ou parce que les autres agissaient tous de la sorte. L'éthique exige que les actes posés soient appuyés de motifs (« devrait ») tandis que d'autres motifs justifient le fait de ne pas poser certains autres actes (« ne devrait pas »). On ne peut pas dire d'un soldat qui pose des actes sans en connaître les motifs et sans les comprendre qu'il agit conformément à l'éthique même s'il agit correctement. On peut seulement dire d'un tel soldat qu'il obéit à un ensemble de règles dont il ne comprend ni les valeurs ni le but.

Un principe fondamental répandu dans presque toutes les analyses éthiques établit qu'on ne devrait faire que ce que l'on est censé faire et que l'on ne devrait jamais faire ce que l'on n'est pas censé faire. En d'autres termes, les « devrait » liés à l'éthique ont préséance sur les « devrait » issus des considérations sociales, esthétiques et culturelles, ainsi que celles relatives à la prudence. Bien que ces deux propositions semblent se compléter, ce n'est pas vraiment le cas. Souvent, il est bien plus facile de savoir ce qu'on *ne* devrait *pas* faire que de savoir ce qu'on devrait faire. Dans des situations complexes mettant en cause l'éthique, il arrive

qu'on ne soit en mesure de reconnaître le bien-fondé d'un acte que bien longtemps après avoir posé l'acte. De plus, on ne se sent pas toujours bien quand on pose le bon acte. Pensons à la décision de cesser le maintien des fonctions vitales pour un être cher; même si l'on a reçu de judicieux conseils médicaux, juridiques et religieux dans ce sens, ils procurent bien peu de réconfort à la personne qui prend la décision. La dynamique centrale qui régit la prise de décision éthique est basée sur la tension constante qui existe entre le devoir de faire ce qui est bien et de ne pas faire ce qui est répréhensible. La même tension sous-tend que les *préceptes éthiques sont, par leur nature, prescriptifs et proscriptifs*, qu'ils permettent certaines choses et qu'ils en interdisent d'autres. L'être humain a le devoir en tant que mandataire de la moralité, tout comme le soldat en tant que membre de sa profession, de prendre des décisions et de comprendre pourquoi, dans certaines circonstances, il doit faire quelque chose ou ne pas le faire en se basant sur la raison et les principes éthiques.

Socrate a identifié une notion appelée « éthique professionnelle », qu'il décrit comme un modèle de raisonnement éthique qui aide les personnes à décider ce qu'elles devraient faire ou ne devraient pas faire. Ce raisonnement est encadré de certains préceptes éthiques généraux. Ces préceptes généraux se « concrétisent » lorsqu'on tente de les mettre en pratique dans des circonstances précises. Cela exige presque toujours de la personne qu'elle fasse un choix, à savoir quelles obligations doivent avoir préséance. *Le fait demeure toutefois que, peu importe le code d'éthique, la vie éthique entraîne un choix entre des obligations conflictuelles.* Ainsi, un soldat pratiquant sa religion peut se retrouver devant le choix de se battre à une guerre que son Église a publiquement dénoncée comme injuste. Socrate soutient que l'éthique est liée au *motif* avancé par une personne pour expliquer ce qu'elle a dû faire compte tenu des circonstances. Le motif se combine au jugement lié à la prudence au moment de définir les obligations éthiques qui prévaudront dans certaines circonstances et leur mode d'application.

Donc, à la base, *l'éthique fait toujours appel au choix et au jugement.* En ce qui concerne le jugement, l'être humain porte deux types de jugements éthiques : les jugements liés aux obligations éthiques, à savoir ce que l'on devrait faire ou ce que l'on ne devrait pas faire, et ceux liés aux valeurs éthiques, à savoir ce que l'on conçoit comme bien ou répréhensible en soi. En outre, les jugements éthiques ne concernent pas que la personne qui les porte, mais aussi les autres. *Notre jugement éthique personnel suppose que le même jugement devrait être porté par toute autre personne qui serait exposée aux mêmes circonstances. Nous ne portons pas que des jugements sur notre propre manière d'agir, mais nous en portons aussi sur celle des autres*. D'une part, nous ne pouvons refuser à autrui ce que nous nous accordons à nous-mêmes sur le plan de l'éthique; d'autre part, nous devons aussi permettre aux

autres ce que nous nous permettons à nous-mêmes sur le plan de l'éthique. D'où, si nous affirmons que torturer des prisonniers est un acte répréhensible, ce n'est pas parce que l'ennemi torture des prisonniers que nous avons le droit d'échapper à la responsabilité qui, en matière d'éthique, nous l'interdit.

Pour se comporter conformément à l'éthique, le soldat doit comprendre qu'il n'est pas qu'un simple acteur sur l'échiquier éthique, mais il est aussi un spectateur, un conseiller, un critique et, à la limite, un juge. L'éthique professionnelle de toute profession, et certainement celle de la profession des armes, doit permettre à ses membres de jouer tous ces rôles. Bien que le jugement éthique ait des conséquences particulièrement personnelles pour l'individu qui le porte, une fois qu'il a clairement été établi que ce qu'une personne est en droit de faire dans certaines circonstances est jugé approprié, il le devient pour toute autre personne qui se retrouverait dans les mêmes circonstances. C'est donc dire que tous les membres de la profession deviennent responsables des actes de tous les autres membres. Les actes posés par un membre affectent tous les autres et les actes posés par tous les membres affectent chacun des membres. Sans quoi, l'éthique professionnelle serait constituée de simples préférences personnelles et n'aurait rien à voir avec l'éthique.

Définition de l'éthique

Au moins deux types d'activités surgissent dans notre esprit lorsque nous pensons à l'éthique. D'une part, l'éthique qui englobe notre façon de voir les questions relatives à l'éthique. Dans ce cas, l'éthique fait appel au raisonnement éthique et constitue une subdivision de la philosophie qui concerne l'exercice mental d'appliquer des connaissances pour élucider des questions soulevées par l'esprit relativement à des dilemmes éthiques. D'autre part et plus appropriée à l'éthique militaire, on retrouve la définition basée sur le respect et l'exécution d'*actes* éthiques. C'est dire que l'on doit se conformer aux obligations et aux préceptes établis dans un code d'éthique professionnelle et obéir à l'obligation de faire des choix difficiles en cas de conflit d'éthique entre les obligations. Dans cette perspective, l'éthique consiste à transposer dans les activités humaines des préceptes éthiques qui permettent ou interdisent certains actes.

Dans un tel cadre, l'éthique se traduit par le respect d'obligations et par la connaissance des motifs qui sous-tendent le respect de ces obligations. Remarquons, encore une fois, que le simple respect de préceptes ou d'obligations précis ne rend pas un acte conforme à l'éthique à moins que la personne soit consciente qu'elle respecte une obligation et qu'elle en connaisse les motifs. Au cœur de l'analyse de l'éthique se trouvent les concepts de l'obligation, de la responsabilité, des connaissances, du raisonnement éthique, du jugement et, bien entendu, de la nécessité de choisir

les obligations qui auront préséance sur les autres lors de circonstances mettant en cause des préceptes éthiques conflictuels.

Une définition simplifiée de l'éthique serait l'art de respecter les obligations appropriées aux rôles que joue un individu dans l'ordre social. *L'éthique militaire peut se définir comme l'art de respecter les obligations et préceptes éthiques appropriés au rôle du soldat à l'intérieur de la profession des armes*. Il est probable que l'appartenance à une profession comprend pour les personnes, et certainement les soldats, certains types de difficultés circonstancielles lorsqu'il est question de mettre en application des principes éthiques dont l'équation éthique doit absolument tenir compte. Ajoutons qu'il est peu probable qu'un avocat ou un ecclésiastique ait à décider s'il doit détruire un bâtiment transformé en poste de combat par l'ennemi, au risque de tuer aussi les civils innocents qui s'y trouvent. Par ailleurs, il est fort improbable que le soldat ait un jour à décider s'il doit divulguer, et ce, même au juge, certains renseignements révélés par son client. En résumé, les circonstances exigeant l'application de principes éthiques constituent des éléments importants pour déterminer les actes éthiques à poser à l'intérieur d'une profession.

Soyons plus précis, *l'éthique se définit comme l'action de faire un choix entre deux obligations opposées lorsque les circonstances qui entourent ce choix ne permettent pas de respecter les deux obligations*. Dans cette optique, l'éthique est une façon de *respecter des promesses* plutôt que de simplement obéir aux règles. L'action de faire des choix délibérés est au cœur de l'éthique puisqu'elle se traduit par la connaissance des *motifs* expliquant pourquoi une personne choisit une obligation plutôt qu'une autre. Lorsque ce dernier élément est mal compris, il arrive que l'on confonde l'éthique avec la loi, la moralité et la religion. Une des distinctions les plus anciennes que faisaient les philosophes éthiques portait sur la différence entre la loi et l'éthique. La loi est le précepte officiel mis en place par l'État, il se peut qu'elle ait un contenu éthique, comme il est possible, dans certains cas, qu'elle n'en ait pas. De plus, toutes les lois assujettissent également les citoyens de sorte que les personnes n'ont pas le droit de choisir les lois auxquelles elles obéiront et celles auxquelles elles n'obéiront pas. La liberté de choisir, qui est au cœur de l'éthique, n'apparaît pas dans les dispositions des lois. Ajoutons que l'on ne peut se décharger de la responsabilité d'un acte contraire à l'éthique simplement parce que la loi a rendu cet acte légal. Sous la gouverne de Saddam Hussein, l'emploi d'armes chimiques dans le génocide contre les Kurdes ayant causé la mort de milliers d'entre eux était appuyé de toutes les procédures requises légalisant les attaques en vertu de la loi iraquienne. Le massacre était légal, mais il n'était pas conforme à l'éthique.

Une des erreurs les plus fréquentes en matière d'éthique provient de la confusion entre l'éthique et la moralité d'une personne. Par moralité, on entend ce que la

personne est ou n'est pas, c'est-à-dire si elle possède certaines vertus ou si elles sont absentes de chez elle. La moralité, toutefois, ne s'adresse pas à ce que fait la personne tandis que l'éthique porte toujours sur ce qu'un individu fait à un autre individu ou ce qu'il ne lui fait pas. On peut être porté à croire qu'une personne reconnue pour ses bonnes qualités morales se comportera automatiquement en conformité avec l'éthique. Cependant, ce n'est évidemment pas toujours le cas. Ainsi, un soldat honnête, courageux et prompt peut tout aussi bien décider de torturer un prisonnier pour obtenir des renseignements qu'un soldat qui ne possède pas ces qualités. *Les personnes possédant de bonnes qualités morales sont tout à fait capables de prendre de mauvaises décisions éthiques. Inversement, les personnes dotées de mauvaises qualités morales sont susceptibles de faire les bons choix en matière d'éthique.* Il convient de se rappeler ce vieil adage : « Quand l'invité parle de son honneur, l'hôte doit compter ses petites cuillères ».

Il est sans doute plus facile de comprendre la confusion qui existe entre l'éthique et la religion puisqu'il semble que certains de nos principes éthiques de base les plus importants sont issus de la religion. Ce qui est vrai. La difficulté surgit lorsque l'on tente d'expliquer les *motifs* pour lesquels un principe comme « tu ne tueras point » s'applique ou ne s'applique pas compte tenu des circonstances. La difficulté provient du fait que la religion ne peut offrir que des *énoncés* de principes et non des *motifs* expliquant pourquoi les principes devraient être respectés. C'est parce que la religion est basée sur la croyance d'un ensemble de propositions qui, par définition, ne sont appelées à être ni confirmées ni infirmées dans le monde empirique, tandis que l'éthique repose sur l'aptitude unique à l'être humain de raisonner pour démontrer pourquoi quelque chose est bien ou non. Par conséquent, aucun débat ni explication sur l'existence ou la mise en application de préceptes religieux ne doit prendre à partie quelqu'un n'appartenant pas à cette croyance. Pensons notamment à la réponse que pourrait donner un éthicien devant les intégristes musulmans qui clament que, selon la volonté de Dieu, tous les apostats de la croyance islamique peuvent être tués. Il est absolument vrai que certains des principes éthiques de base sont identiques aux principes des croyances religieuses. Mais, les *motifs* pour expliquer la mise en pratique ou non de principes similaires sont sûrement différents selon les circonstances.

Affirmer que la loi, la moralité et la croyance sont des concepts différents de l'éthique ne signifie pas, bien entendu, qu'ils n'ont aucune importance dans notre vie éthique. Il importe toutefois de mentionner que la loi, la moralité et la croyance ne sont pas toujours de bons guides pour prendre des décisions éthiques. Il est plus sûr de faire appel au raisonnement humain, quoique cette solution aussi soit loin d'être à toute épreuve. Pour simplifier l'explication, disons que l'être humain ne peut jamais se soustraire à sa responsabilité de prendre des décisions éthiques en prétextant que la

loi, la moralité ou la croyance ont priorité sur le raisonnement. L'histoire regorge de génocides et de massacres religieux, souvent perpétrés en toute conformité avec les lois de l'État par des personnes dont les croyances et la moralité étaient fortes et qui ont légué un terrible testament nécessitant l'élaboration de cette simple règle.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

Les concepts d'obligation et de responsabilité sont au cœur de la notion de l'éthique professionnelle. Il existe une foule d'obligations, mais ce sont les obligations éthiques qui intéressent particulièrement les soldats. Les obligations éthiques acquièrent un caractère particulier en ce sens qu'elles abordent de sérieuses questions de bien et de mal. L'obligation d'être ponctuel, par exemple, ne revêt pas la même gravité éthique que celle de veiller à la protection des soldats au combat. L'éthique, c'est respecter ses promesses, surtout lorsque les conséquences d'un manquement à ses promesses sont considérées comme graves. Les obligations ne sont pas toutes éthiques. De même, les obligations éthiques n'ont pas toutes la même importance et celle-ci varie selon les circonstances où les obligations doivent être observées. Ainsi, l'obligation de venir en aide à quelqu'un acquiert une plus grande importance éthique sur le champ de bataille que dans la cour d'école.

Obligations

La confusion à l'égard de l'éthique militaire découle principalement de l'incapacité de comprendre la nature des obligations et ce qu'elles exigent. Les obligations sont des *actes volontaires*, et non de simples comportements. Si l'on s'attarde seulement aux comportements, on tombe dans le piège des comportementalistes, qui considèrent que les actes éthiques des êtres humains se manifestent seulement dans leurs comportements. Ceux qui souscrivent à ce point de vue croient qu'une personne se définit seulement par son comportement et ils ne font aucune distinction entre les comportements issus des bonnes intentions, des mauvaises intentions, des traditions, des habitudes, de la coercition ou de la peur. Le respect des obligations va, évidemment, au-delà du comportement. Les obligations mettent en jeu des actes volontaires.

Les actes volontaires supposent la liberté d'agir autrement, c'est-à-dire le fait d'être relativement à l'abri de la coercition ouverte, ainsi que de la coercition plus subtile qui se dissimule dans les habitudes ou les traditions. Observer un précepte éthique par habitude ou parce qu'on y est contraint, ce n'est pas agir sous l'impulsion d'une obligation éthique. *Un acte découlant d'une obligation éthique suppose la capacité de ne pas agir comme on le devrait*.

Les obligations supposent aussi la *capacité d'agir*. Le fondement de toute théorie de l'éthique et les jugements moraux que cette théorie porte sur les actes humains se résument dans l'axiome : « devrait » implique « peut ». Un acte ne peut pas être qualifié d'éthique ou de contraire à l'éthique si la capacité d'agir est absente. *Les obligations*

sont seulement contraignantes sur le plan éthique lorsqu'il est raisonnablement possible de les observer. Pour imposer des obligations éthiques aux membres de la profession militaire, il faut doter le soldat de la capacité de les respecter.

Les obligations se rapportent aussi aux activités de la raison. Pour que le respect d'une obligation soit issu d'un acte volontaire, il doit reposer sur l'activité intellectuelle appelée « le raisonnement ». Ainsi, il faut *savoir consciemment* qu'on a une obligation et qu'on la respecte. Si une personne n'est pas rationnellement consciente d'une obligation, on ne peut pas dire que celle-ci existe du point de vue de l'éthique. Cela ne signifie pas que la communauté ou la profession n'est pas en mesure d'imposer des sanctions à cette personne en raison du fait qu'elle *aurait* dû raisonnablement connaître l'existence d'une obligation. Du point de vue du jugement éthique, toutefois, il est difficile d'affirmer qu'un soldat devrait être tenu responsable de ne pas avoir agi comme il l'aurait dû si celui-ci n'était pas raisonnablement au courant de ce qu'il aurait dû faire. Il s'agit là de l'un des arguments les plus puissants en faveur de l'établissement d'un code d'éthique pour la profession militaire et pour l'institutionnalisation de la formation pertinente. Les soldats ne peuvent pas raisonnablement être tenus responsables des obligations propres à leur profession s'ils n'en sont pas au courant. Un code d'éthique militaire formel représente l'un des moyens les plus sûrs de renseigner les membres d'une profession sur leurs obligations éthiques, bien que ce ne soit pas la seule façon d'y arriver.

L'argument voulant qu'une obligation mette en jeu la raison suppose qu'un soldat doit non seulement être conscient du fait qu'il respecte une obligation éthique, mais également savoir pourquoi il le fait. Un soldat qui respecte un précepte éthique sans savoir pourquoi n'observe pas une obligation éthique, mais fait seulement preuve d'obéissance. Cela soulève un point intéressant concernant les codes d'éthique. S'il est vrai que les gens doivent savoir pourquoi ils respectent une obligation, il s'ensuit qu'ils ne sont pas susceptibles de pouvoir énoncer des raisons pour expliquer le besoin de s'y conformer avant d'adopter et de connaître un code précisant un ensemble de préceptes éthiques. Le simple fait de respecter un code d'éthique ne représente pas un acte éthique. Le soldat doit comprendre qu'une obligation existe et qu'il doit l'observer parce qu'il y a des raisons valables de le faire.

La possibilité de faire un choix entre diverses solutions de rechange représente un élément important de l'obligation. Pour qu'une obligation relève réellement de l'éthique, le soldat doit reconnaître et rejeter certaines solutions de rechange en faveur de l'observation d'un précepte éthique. Ce besoin de choisir suppose non seulement l'existence de solutions de rechange présentées sous forme d'autres obligations, mais il reconnaît aussi que la présence de forces coercitives puisse confronter le soldat à un sérieux dilemme. Ainsi, les soldats ne peuvent pas, moralement, poser certains actes même s'ils risquent d'être punis, d'être assujettis à des mesures coercitives ou

de trouver la mort. Si, par exemple, on admet que le fait de tuer intentionnellement des enfants représente un acte ignoble, le soldat à qui l'on ordonne de tuer des enfants sous peine de punition ou d'exécution et qui obéit à cet ordre n'agit pas de façon éthique. Si le soldat reconnaît que l'obligation initiale de ne pas tuer des enfants est contraignante dans les circonstances, l'élément de coercition qui intervient dans l'équation éthique représente simplement une solution de rechange. Pour agir de façon éthique, le soldat doit rejeter la solution de rechange et refuser d'exécuter l'ordre de tuer des enfants. Si, en revanche, le soldat exécute cet ordre, la menace de punition ou d'exécution ne le soustrait pas à son obligation éthique.

L'essence du jugement éthique et de l'observation d'obligations éthiques réside dans la reconnaissance du fait que le soldat pourrait être appelé à choisir entre certaines obligations concurrentielles et que certaines ou la totalité d'entre elles seront aussi contraignantes les unes que les autres, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas mutuellement contradictoires. Par exemple, il n'y a aucune contradiction inhérente entre le fait d'être un citoyen et un soldat, mais on ne peut avoir à la fois l'obligation d'être un pacifiste et un soldat. Lorsqu'une obligation est manifestement supérieure à une autre, la nécessité de choisir l'une ou l'autre ne pose aucun problème. Par exemple, un soldat qui se dépêche pour ne pas arriver en retard à l'instruction du matin est susceptible de reléguer cette obligation aux oubliettes pour venir en aide à une personne blessée dans un accident de voiture dont il a été témoin. Un vrai dilemme éthique survient lorsqu'un soldat doit faire face à deux obligations éthiques aussi impérieuses l'une que l'autre dans des circonstances qui ne lui permettront pas de respecter les deux. Dans ces cas, le soldat doit faire preuve de jugement éthique pour déterminer quelle obligation est la plus impérieuse et comprendre pourquoi il choisit, finalement, l'une des obligations plutôt que l'autre. Enlever le « choix » dans la prise de décision éthique pour lui substituer l'obéissance à des ordres ou à la loi, c'est dissocier l'éthique des actes volontaires humains, c'est transformer tous les enjeux éthiques en simples questions visant à déterminer qui obéit à qui, soit des questions de pouvoir.

Les sérieux dilemmes éthiques ne représentent pas, au quotidien, une source de préoccupations constantes pour la plupart des gens exerçant la majorité des professions, bien qu'ils risquent de surgir plus souvent dans la vie militaire. Les décisions éthiques ne touchent pas les banalités de l'existence et elles interviennent rarement dans la routine quotidienne. De plus, la tendance des êtres humains à bâtir des structures très complexes et distinctes sur le plan social supprime aussi le centre de la prise de décision des nombreux enjeux sérieux de la vie, ce qui réduit grandement le fardeau éthique. *Les malentendus ne représentent pas tous des enjeux éthiques. De même, les lignes de conduite nébuleuses ne mettent pas toutes en cause un choix éthique et le refus de suivre des instructions ne s'appuie pas nécessairement sur des facteurs éthiques.* Au quotidien, la majorité des gens se conforment aux

normes et aux règles déjà en vigueur parce que celles-ci ne semblent soulever aucune question éthique, ce qui est effectivement le cas la majeure partie du temps. Il y a, bien entendu, un risque que les normes en vigueur institutionnalisent des pratiques contraires à l'éthique, ou, dans des cas extrêmes, dégénèrent en « banalité du mal ». Cela dit, pour la plupart des gens et la majeure partie du temps dans les sociétés relativement libres, ce risque est marginal.

En revanche, respecter des obligations, ce n'est pas toujours agir conformément aux normes d'une profession. Si l'on attribue une qualité éthique à la notion d'obligation, on doit choisir une ligne de conduite donnée parce qu'on la considère comme étant juste. Dans ces cas, l'obéissance ou la désobéissance peut représenter une ligne de conduite éthique. L'un des éléments du jugement éthique est la volonté de faire un choix parmi diverses solutions de rechange concurrentielles lorsque le fait d'en choisir une neutralise l'autre. Pour soulever la question d'obligation et de choix éthique, il faut comprendre qu'il s'agit d'une lame à deux tranchants. Tout en sachant qu'il est tenu de respecter les obligations de sa profession, le soldat doit aussi être conscient du fait qu'il sera peut-être obligé d'enfreindre certains préceptes professionnels pour respecter les obligations auxquelles il est assujetti. Ainsi, un soldat peut refuser de déployer avec son unité combattante parce que, en tant que citoyen, il a conclu que la guerre est injuste. On ne peut échapper à la nécessité de faire un choix, même dans l'armée.

Alors, comment les gens acquièrent-ils des obligations et comment en viennent-ils à se sentir obligés? Les obligations sont acquises dans un environnement social et elles sont étroitement liées au processus social. De plus, les actes et les comportements conscients découlent largement, quoique pas entièrement, de contextes sociaux. Par conséquent, le processus en vertu duquel les gens acquièrent des obligations et la façon dont ils les reconnaissent comme telles peuvent aussi être considérés comme un processus social. En effet, les gens ont des obligations envers les autres du simple fait d'être humains et de faire partie d'une communauté d'êtres humains. Donc, dans ce sens, nous avons certaines obligations dès la naissance. Cela dit, on ne peut pas avancer que l'éthique *professionnelle* et ses obligations sont innées; plutôt, on les acquiert volontairement. En effet, l'éthique professionnelle vise à cerner des obligations propres aux situations les plus susceptibles d'être affrontées par une personne éthique dans l'exercice de sa profession. Comme les êtres humains ne sont membres d'aucune profession à la naissance, mais le deviennent plus tard, il va sans dire que l'acquisition d'obligations reliées à une profession exige que l'on soit membre de cette profession. Par conséquent, l'inculcation d'une éthique professionnelle à laquelle le soldat est assujetti est étroitement liée au processus social relevant de l'appartenance à ce groupe.

Comme le jugement éthique suppose que les actes de l'un conviendraient à d'autres dans les mêmes circonstances, il va aussi sans dire que la diversité des membres d'un groupe ajoute une dimension importante à l'éthique professionnelle, notamment celle de juger si les actes d'autres membres sont acceptables ou non sur le plan éthique. L'appartenance à une profession, par conséquent, suppose une certaine façon d'agir et confère des attentes au reste du groupe. Plus précisément, la profession militaire exige qu'un soldat pose des actes pertinents pour sa profession, actes que les autres membres du groupe considèrent comme éthiques. L'appartenance à une profession suppose et exige certaines façons d'agir, ainsi que la volonté d'accepter les normes du groupe comme étalon de mesure pour porter un jugement sur ces actes. Ainsi, les militaires sont appelés à agir différemment des avocats, des médecins et des membres du clergé. De plus, ils sont tous appelés à avoir des priorités et des valeurs applicables à leur comportement éthique en tant que membres de la profession parce que les circonstances en vertu desquelles les soldats devront agir, de même que les questions éthiques qui sont susceptibles de survenir, seront différentes de celles des membres d'autres professions. Lorsqu'on se joint volontairement à un groupe, il faut être disposé à accepter les obligations qui s'y rattachent.

Il importe de faire remarquer que *les obligations professionnelles exigeant que les membres d'une profession agissent de façon éthique sont acquises librement et par choix délibéré*. Après tout, personne n'est obligé de devenir membre d'une profession donnée. C'est pourquoi, au fil du temps, les gens assument un certain nombre de rôles sociaux et s'associent à divers groupes, souvent de leur propre gré. Chaque rôle ou adhésion s'accompagne d'attentes quant au bon comportement pour ce rôle ou ce groupe. La figure 3.1 illustre la multiplicité et la complexité des rôles sociaux que les soldats doivent assumer et des groupes dont ils doivent faire partie.

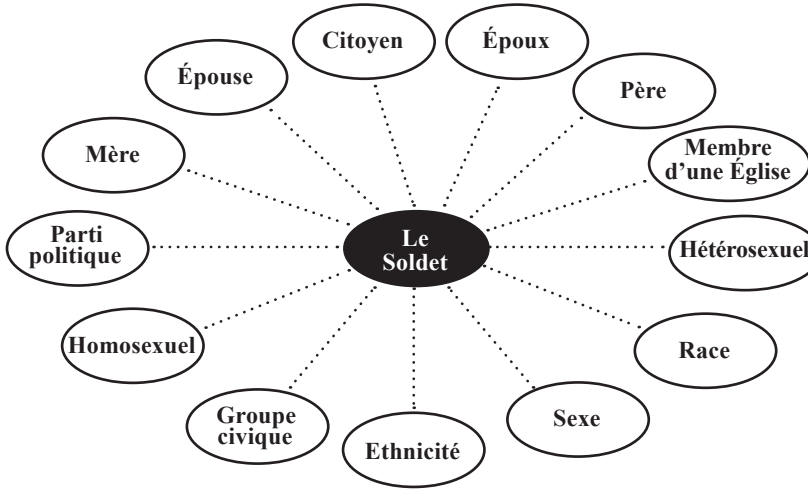

Figure 3.1 – Sources d'obligations éthiques concurrentielles

Bien que le soldat puisse placer ses affiliations professionnelles au cœur de son univers éthique, il semble que le développement d'autres relations sociales engendre d'autres obligations éthiques. Ainsi, un soldat peut être à la fois un époux ou une épouse, un père ou une mère, un frère ou une sœur, un fils ou une fille, un parent, un grand-père ou une grand-mère, membre d'une Église, un citoyen, un contribuable, un propriétaire ou un locataire, un électeur, membre d'un parti politique, d'une race ou d'une ethnie, un officier ou un militaire du rang, etc. Chacun de ces rôles sociaux s'accompagne d'attentes qui lui sont propres en matière de comportements. En principe, aucune de ces attentes n'entre en conflit, c'est-à-dire qu'il n'y a rien d'essentiellement contradictoire entre le fait d'être un bon soldat et d'être marié ou membre d'une Église. Cependant, les circonstances dans lesquelles un soldat peut être contraint d'agir peuvent facilement soulever des enjeux éthiques en regard des attentes propres à chaque rôle qu'il occupe. Ce n'est pas difficile d'imaginer un soldat qui refuse d'aller au combat parce que son Église a déclaré une guerre comme injuste ou un soldat qui démissionne de l'armée pour s'occuper d'un parent âgé ou dans le besoin. Dans de tels cas, le soldat porte un jugement éthique voulant qu'une obligation morale soit plus importante et plus contraignante qu'une autre.

L'éthique repose sur l'hypothèse voulant que les gens aient intérêt à respecter leurs obligations lorsque les circonstances le permettent. *L'appartenance à un groupe suppose des attentes comportementales car, sans ces attentes, les organisations sociales s'effondreraient d'emblée et la vie sociale serait impossible.* Personne, par exemple, ne demeurerait membre de l'industrie bancaire sans s'attendre à ce que les emprunteurs remboursent leurs prêts, même si ceux-ci avaient financièrement intérêt à ne pas le faire. De même, les soins médicaux ne vaudraient pas grand-chose si le patient n'était pas sûr que son médecin fasse preuve de diligence. Si le principe de l'égoïsme éthique, c'est-à-dire le principe selon lequel les gens devraient agir à leur guise pour veiller à leurs propres intérêts, était appliqué universellement, les mensonges, la traîtrise et la perfidie deviendraient la norme en matière de comportements. *La vie sociale ne reposerait sur rien; la guerre serait omniprésente.*

L'argument de l'égoïste éthique voulant que les gens puissent agir à leur guise pour veiller à leurs propres intérêts, tels qu'ils perçoivent ces derniers, c'est-à-dire ne pas respecter leurs obligations lorsque cela les incommode, est chancelant, car l'égoïste ne peut pas, dans la réalité, tolérer le même comportement de la part des autres. Autrement, cela neutraliserait toutes les interactions sociales, sauf les conflits. L'hypothèse voulant que les gens soient tenus de respecter certaines obligations, ainsi que la garantie relative qu'ils auront droit à un comportement réciproque, du moins dans une certaine mesure, est à la base de toute organisation sociale. Elle est certainement à la base de la profession des armes. Ce sont ces attentes qui deviennent des obligations. C'est lorsque ces attentes se marient à d'autres caractéristiques du

comportement éthique, soit la raison, le choix entre diverses solutions de rechange, le jugement du comportement d'autrui et les actes volontaires, que débute le respect d'obligations sur le plan éthique.

Comme les obligations éthiques prennent racine dans le processus social, un soldat acquerra sans doute plusieurs ensembles d'obligations distincts, selon les divers rôles qu'il assume simultanément, outre son appartenance à la profession des armes. Dans certaines situations, ses obligations envers un groupe ou un rôle social entreront en conflit avec celles rattachées à l'appartenance à un autre groupe. Dans ces cas, un dilemme éthique surgit et le soldat doit choisir l'obligation dominante et savoir pourquoi. Cela est au cœur des choix et des jugements éthiques, et il n'y a aucune façon de déterminer qu'une obligation morale est, *a priori,* plus importante qu'une autre, à part de tenir compte des circonstances où elle doit être observée.

Responsabilités

Les gens doivent toujours assumer, et c'est là un autre aspect important de l'éthique, la responsabilité de leurs choix éthiques. Il n'y a aucun moyen d'y échapper. L'un des traits de caractère qui distingue les êtres humains de toutes les autres espèces est leur capacité de déterminer de façon consciente et raisonnée le bien ou le mal-fondé d'un choix. À cet égard, tous les êtres humains sont des agents éthiques qui sont responsables de leurs actes et des conséquences de ces derniers. Céder ou subordonner son jugement éthique à autrui, c'est pratiquement cesser d'être humain, c'est-à-dire que l'on devient le conduit de la volonté d'une autre personne. Au moment de justifier un acte contraire à l'éthique, une défense reposant sur une obéissance absolue aux supérieurs ne peut donc jamais exprimer adéquatement la relation entre deux êtres humains.

Les êtres humains demeurent toujours des agents éthiques responsables de leurs actes. Cette notion est fermement enracinée dans les lois occidentales et dans les traditions éthiques. Que l'on évoque la doctrine du *respondeat superior* (« Que le supérieur soit responsable ») du quinzième siècle, la notion d'une guerre juste, ou, plus récemment, l'exécution du Général Yamashita pour des crimes de guerre ou les procès de Nuremberg, il est évident que la société occidentale soutient depuis longtemps que les soldats ne peuvent pas échapper à la responsabilité de leurs actes en transférant cette responsabilité à quelqu'un d'autre. Comme l'énonce l'ordre général nº 100 du *United States Field Manual* de 1863 : « Les hommes qui prennent des armes dans le cadre d'une guerre publique ne cessent pas d'être des gens moraux responsables les uns envers les autres ». Les soldats demeurent toujours responsables de leurs actes sur le plan éthique et ils sont aussi tenus, sur le même plan, responsables des actes qu'ils posent en fonction des promesses qu'ils ont

faites. Les soldats se doivent d'observer le code d'éthique de la profession militaire qu'ils ont accepté de respecter lorsqu'ils ont fait leur entrée dans la profession des armes. Dans les forces armées, donc, la responsabilité éthique du soldat exige que la profession elle-même précise les préceptes éthiques les plus susceptibles d'entrer en ligne de compte dans un contexte militaire. *Les responsables de la profession doivent établir les normes éthiques d'un comportement militaire approprié en étant pleinement conscients des raisons pour lesquelles les obligations sont contraignantes.* Les soldats qui observent les préceptes du code sans savoir pourquoi ne posent que des actes d'obéissance. Les actes éthiques faisant appel au jugement, au choix et à la responsabilité sont l'antithèse de l'obéissance aveugle. Les membres de la profession doivent comprendre qu'une loyauté stérile à un code établi n'a aucune valeur éthique à moins qu'on comprenne les préceptes et qu'on les respecte volontairement. On ne peut pas éviter la responsabilité éthique en se limitant à observer aveuglément un code.

Il s'ensuit donc que l'éthique est prescriptive ou proscriptive. Aussi simple que cette notion puisse paraître, elle ne fait pas l'unanimité. Dans les sociétés démocratiques où l'individualisme domine, certaines personnes soutiennent que le fait d'enseigner et d'inculquer des valeurs éthiques ne consiste pas à établir des préceptes considérés comme des obligations. Plutôt, elles avancent que la façon d'enseigner l'éthique est de présenter une gamme de perspectives éthiques à quelqu'un et de lui permettre de choisir celle qui lui semble compatible. Il s'agit là d'une perspective descriptive plutôt que prescriptive de l'éthique. Peut-être qu'au moment d'enseigner l'éthique en général, il est possible de présenter une gamme de perspectives éthiques à quelqu'un, pourvu qu'il s'agisse d'un exercice intellectuel plutôt que d'une démarche visant à lui inculquer des valeurs éthiques. Or, si l'apprentissage a pour but d'établir une perspective professionnelle éthique et de faire en sorte que le soldat la personnifie, il faut préciser les préceptes éthiques que la profession privilégie et en expliquer les raisons. Ce malentendu concernant l'éthique était particulièrement évident dans la déclaration d'un commandant de la *U.S. Naval Academy*, qui décrivait comme suit l'enseignement de l'éthique dans cet établissement : « Ils [les élèves-officiers] ont été exposés à divers ensembles de principes éthiques et moraux. Ils pouvaient conserver les leurs ou en accepter d'autres. Cela m'était égal pourvu qu'ils adoptent un système qui leur convenait. » La notion voulant que l'enseignement et l'inculcation de principes éthiques consistent uniquement dans la présentation de diverses perspectives éthiques parmi lesquelles le particulier choisira les préceptes qui lui conviennent le mieux est appelée *éthique descriptive.* Or, il s'agit là de termes contradictoires.

Les principes éthiques doivent soit proscrire, c'est-à-dire ordonner à quelqu'un de ne pas poser certains actes, ou prescrire, c'est-à-dire ordonner à quelqu'un de poser certains actes. C'est précisément cette caractéristique contraignante, ce sentiment

d'impératif éthique, qui distingue les obligations éthiques des préférences de comportement. Penser que les gens peuvent choisir, parmi une série de perspectives éthiques, celles qui leur plaisent, c'est mal comprendre la nature normative de l'éthique. Cela est particulièrement le cas pour la profession militaire qui, compte tenu de ses obligations et de ses responsabilités, se distingue de la société en général. Normalement, si toutes les perspectives du bien et du mal sont acceptables à parts égales, il n'y a aucune raison de porter des jugements éthiques. En fait, la différence entre l'éthique professionnelle et les dissertations générales sur l'éthique réside précisément dans les caractéristiques prescriptives ou proscriptives qui imposent de sérieuses obligations éthiques aux gens.

L'opinion voulant qu'on puisse inculquer des valeurs éthiques à un soldat en l'exposant à un éventail de perspectives éthiques et en lui permettant de choisir les préceptes qui lui paraissent acceptables suppose, au moins, que la profession elle-même n'a pas besoin de définir les obligations éthiques, c'est-à-dire qu'un code de comportements éthiques n'est pas requis pour veiller à ce que le soldat agisse de façon conforme à l'éthique. Il s'agit là d'une curieuse mise en application de la notion d'entreprise libre à l'égard de la discipline de l'éthique. Avancer que la profession n'a aucune responsabilité à cet égard va à l'encontre de la nature même de la profession qui, par définition, doit présenter comme raison d'être un ensemble de préceptes, de valeurs, d'obligations et de responsabilités qui incombent directement à ses membres et les distinguent de la société en général.

En niant le besoin, pour une profession, d'adopter un code d'éthique, on suppose qu'un ensemble de ses membres, de ses officiers et de ses militaires du rang, dont les préceptes éthiques sont fondamentalement individuels, engendreront spontanément un sens de l'éthique applicable à la communauté professionnelle dans son ensemble, et acceptable par cette dernière. Or, c'est précisément l'inverse qui est vrai. Il est possible d'adopter une éthique communautaire et de sensibiliser les individus membres au fait que cette éthique soit le prix d'entrée à la communauté éthique que représente la profession. Cela dit, ce n'est pas réaliste de tenter de créer une communauté éthique à même un ensemble de perspectives éthiques individuelles. *Dans ce sens, il est important qu'une profession partage non seulement un but commun, mais qu'elle possède aussi des valeurs communes qui sont au cœur de toute définition du but commun.* Ce sont les valeurs d'une profession qui définissent l'appartenance à ce groupe et qui régissent les actes de ses membres.

Ceux qui prétendent que l'éthique ne peut pas être enseignée ou mise en application dans une organisation comme la profession des armes, sous prétexte que l'éthique d'une profession est une préoccupation individuelle, ont tort. En fait, l'éthique d'une profession n'est pas une préoccupation individuelle. L'éthique d'une profession

est une préoccupation *communautaire*. Ce sont les membres de la profession qui confèrent à un ensemble d'obligations particulier leur qualité contraignante. Ceux et celles qui ne peuvent pas accepter l'éthique de la profession doivent, par conséquent, s'en retirer ou en être retirés. Il est contradictoire d'affirmer que la profession militaire puisse demeurer une profession au sens propre du terme sans adopter un code d'éthique, ou qu'elle puisse avoir un code d'éthique dans lequel ses membres choisissent librement les préceptes avec lesquels ils sont en accord et rejettent les autres. Ces deux affirmations vont à l'encontre de l'essence même de la profession.

Sans éthique professionnelle, le soldat risque de devenir un bureaucrate armé. L'un des fardeaux de la profession militaire est de vivre avec la tendance de ceux qui n'en font pas partie à confondre la profession des armes avec une bureaucratie, puis de se plaindre que l'armée semble avoir perdu sa boussole éthique. L'appartenance à une profession est catégoriquement différente de l'appartenance à un appareil bureaucratique. Les règles sont différentes, les exigences éthiques sont différentes et, surtout, la mesure dans laquelle on doit faire preuve de jugement et assumer des responsabilités est différente. La notion voulant qu'un soldat soit un « bureaucrate armé » contredit en fait le concept éthique de la profession des armes.

Dans un premier temps, une bureaucratie a comme but premier de systématiser le processus décisionnel et d'éliminer le jugement. Autrement dit, elle vise à administrer les règles « sans égard aux gens », comme l'affirmait Max Weber. Le bureaucrate applique les règles élaborées par d'autres personnes. En fait, il contribue très peu ou pas du tout à leur élaboration. On ne demande pas au bureaucrate s'il est d'accord ou pas avec le règlement, seulement de l'exécuter. Le bureaucrate ne pose pas réellement un acte éthique, soit le respect volontaire d'obligations. Plutôt, il affiche simplement un comportement en se contentant d'appliquer le règlement, peu importe s'il comprend sa raison d'être. Dans la pratique, la tâche fondamentale d'un bureaucrate ne consiste pas à respecter des obligations, mais à obéir à un règlement. De ce fait, il est moins redevable et il est susceptible d'échapper aux responsabilités juridiques, et espère échapper aux responsabilités éthiques, si quelque chose survenait. La défense, dans de telles circonstances, invoque que le bureaucrate a appliqué le règlement requis en vertu de la réglementation existante. Comme le bureaucrate a suivi les ordres de son supérieur, il soutiendrait que ce dernier devrait en assumer la responsabilité. C'est précisément la défense qu'ont présentée les *Waffen SS* de Hitler pour échapper à la responsabilité de leurs crimes. C'est aussi de cette façon que les soldats américains qui ont participé à l'assassinat de civils à My Lai au Vietnam et à Haditha en Iraq ont défendu leurs actes. Or, nous le répétons, le soldat éthique n'est pas un bureaucrate armé.

Il importe de préciser que les actes posés par les bureaucrates ne sont pas du tout des actes relevant de l'éthique. Pour être éthique, un acte doit mettre en cause le jugement et le respect de promesses, plutôt que la simple application du règlement. Plutôt que de se conformer au livre de règlements du bureaucrate, le soldat doit s'armer d'un code d'éthique. Le code lui-même est relativement général et la façon dont ses préceptes s'appliquent dans des circonstances données est souvent nébuleuse et dépend du jugement éthique du soldat. Cela dit, alors que le bureaucrate se contente d'appliquer le règlement, le soldat ne peut pas se permettre de simplement respecter le code. *La généralité du code d'éthique de la profession exige que le soldat comprenne le bien-fondé de ces préceptes du code de sorte qu'il respecte non seulement les obligations de sa profession, mais qu'il comprenne aussi pourquoi il doit le faire.* Bref, le soldat doit toujours faire preuve de jugement éthique. Le soldat pose l'acte rationnel qui est de déterminer pourquoi une obligation est plus contraignante qu'une autre dans les circonstances et pourquoi il doit choisir une obligation plutôt qu'une autre. Ainsi, le dernier refuge du bureaucrate armé est d'appliquer le règlement pour échapper aux responsabilités juridiques et éthiques de ses actes. *Le soldat doit toujours faire preuve de jugement éthique et ne peut jamais échapper aux responsabilités juridiques et éthiques de ses décisions.*

Si les soldats doivent être tenus responsables de l'éthique de leur profession, il s'ensuit que le code d'éthique de cette profession doit comporter trois éléments. D'abord, il doit permettre au soldat de reconnaître les dilemmes éthiques pouvant être rattachés à ses actes et à ses décisions. On ne peut pas s'attendre à ce que le soldat prenne des décisions éthiques judicieuses s'il ne reconnaît pas la présence d'un dilemme éthique. Ensuite, le soldat doit apprendre comment faire appel à la raison pour élucider les questions éthiques en devenant maître du raisonnement éthique. Si le soldat ne comprend pas pourquoi des préceptes professionnels sont contraignants, il ne saura sans doute jamais comment les mettre en application à mesure que les circonstances changent. Enfin, la capacité de reconnaître un dilemme éthique et d'utiliser son raisonnement pour y voir clair devrait forcer le soldat à faire la lumière sur ses propres valeurs et obligations éthiques. Tous les êtres humains doivent être responsables de leur propre conscience et de leur perception du bien et du mal. Les soldats sont souvent confrontés à des situations où leurs obligations d'êtres humains entrent en conflit avec les obligations qu'ils acquièrent en tant que membres de la profession des armes. Lorsque ces conflits surviennent, les soldats sont parfois appelés à faire de graves choix éthiques. Le soldat peut seulement concilier les choix qu'il fait entre les obligations rattachées à son rôle de militaire et celles de ses autres rôles lorsqu'il comprend ses propres valeurs. Une fois de plus, il importe de mentionner que le fondement éthique du soldat ne se résume pas à son appartenance à la profession des armes et à l'observation de son code. Les normes établies pour régir les comportements éthiques servent donc

de stimulus pour aider le soldat à identifier et à comprendre ses autres obligations. Dans ce sens, un soldat éthique est aussi un être humain éthique.

Fausses idées concernant l'éthique

Les difficultés à comprendre l'éthique découlent généralement d'un malentendu concernant certaines des notions de base, des définitions et des caractéristiques distinctes de la discipline de l'éthique. Les chapitres précédents visaient, notamment, à faire la lumière sur certaines notions de base et définitions de l'éthique. Cela dit, certains croient que l'établissement d'un code d'éthique professionnel pour le soldat représente une initiative irréalisable, voire indésirable, et que les valeurs éthiques relatives à la profession des armes qui ne sautent pas également aux yeux dans la société en général ne peuvent pas être imposées ou soulèvent le spectre du prétorianisme. Dans le présent chapitre, nous mettrons en lumière les principales objections au recours à un code d'éthique professionnel et tenterons d'y répondre. Pour la plupart, ces objections semblent reposer sur des idées fausses concernant la nature des obligations éthiques.

La première objection réside dans l'allégation selon laquelle l'éthique repose sur des préceptes universels. Ces préceptes sont considérés comme étant inutilisables en tant que guides des actes humains, car aucun code d'éthique ne peut déterminer *à l'avance* toutes les circonstances où un précepte éthique peut s'appliquer. Aucun code d'éthique ne peut anticiper toutes les situations visées par des préceptes généraux. Il est donc impossible d'établir un code dont les préceptes n'entrent jamais en conflit. L'incertitude étant l'essence même de la réalité, il est inutile de tenter de l'atténuer en prescrivant des comportements à l'avance. Cette objection n'est toutefois pas suffisamment irréfutable pour donner du poids à l'argument voulant qu'il soit impossible d'élaborer un code d'éthique utile. Elle n'enlève rien non plus à l'importance, pour une profession, de se doter d'un code d'éthique.

Avancer qu'un code d'éthique est inutile parce qu'il ne peut pas déterminer à l'avance les actes éthiques devant être posés dans toutes les situations possibles, c'est confondre un code d'éthique avec un corps de lois. Les lois ont pour but de se pencher sur des *comportements spécifiques* et de préciser comment quelqu'un doit se comporter dans ces cas afin d'éviter d'être trouvé coupable d'un acte illégal. Les codes d'éthique, en revanche, établissent les *principes généraux* régissant les comportements devant être adoptés. La principale distinction entre une loi et un code d'éthique réside dans le fait qu'une loi exige qu'on y obéisse sans comprendre pourquoi. L'éthique, par contraste, fait valoir les principes généraux relatifs aux comportements devant être adoptés et exige que chaque personne comprenne pourquoi les préceptes représentent des obligations. De plus, les codes d'éthique exigent que l'on fasse preuve de jugement pour déterminer *comment* un précepte

interviendra dans certaines circonstances. Non seulement les lois font abstraction d'un tel jugement, mais elles l'interdisent aussi souvent. Personne ne peut décider quelles lois respecter ou violer. Contrairement aux préceptes éthiques, toutes les lois sont exécutoires à parts égales, indépendamment des circonstances. Les lois sont des impératifs de l'État qui ne renferment pas nécessairement une composante éthique. L'éthique, en raison de sa nature, se penche toujours sur la composante éthique des actes humains. C'est l'essence même de l'éthique de faire valoir des principes de comportement, plutôt que de déterminer à l'avance comment un précepte interviendra dans différentes circonstances. Seuls le jugement éthique, et les choix auxquels il donne lieu parmi diverses solutions de rechange, ainsi que les actes volontaires qui s'ensuivent peuvent dicter la mise en application de préceptes éthiques.

On désigne d'*éthique apodictique* l'opinion voulant que les préceptes éthiques décrivent en détail les caractéristiques d'un comportement éthique dans toutes les circonstances. Les dix commandements, qui sont exécutoires dans toutes les situations, indépendamment des circonstances atténuantes, sont un exemple d'un code d'éthique apodictique. Or, on peut facilement s'imaginer une situation où les dix commandements ne seraient pas contraignants. Ainsi, le commandement d'« honorer son père et sa mère » ne peut absolument pas être contraignant pour des enfants qui sont au courant de cas de violence envers les enfants au sein de la famille. De même, les enfants maltraités n'ont certainement pas l'obligation d'obéir à leurs parents ou de les honorer dans une telle situation. Une autre obligation, soit celle de veiller à sa propre survie et de protéger les autres contre des actes de violence, l'emporte haut la main dans un tel cas. Les autres enfants sont obligés de faire rapport de la violence aux policiers. Le fait de choisir une obligation plutôt qu'une autre quand il est impossible de respecter les deux est au cœur de la délibération éthique. Si l'on pouvait déterminer à l'avance toutes les mises en application possibles d'un précepte éthique, la nécessité du jugement éthique serait éliminée d'emblée, tout comme l'incertitude qui plane sur les affaires humaines. Un recueil de règles ou de lois remplacerait le jugement éthique, semant une fois de plus la confusion entre obligation et obéissance, entre acte et comportement. Tant que les affaires humaines seront empreintes d'incertitude, l'éthique devra intervenir pour orienter le comportement moral dans des situations difficiles. L'incertitude des actes humains est précisément ce qui confère aux préceptes éthiques leur signification.

La deuxième objection réside dans l'opinion voulant que les codes d'éthique soient inutiles parce que certains préceptes entrent en conflit dans certaines circonstances et que, dans ces cas, les codes ne fournissent aucune ligne directrice quant au précepte devant avoir préséance. Avancer que les codes d'éthique sont inutiles parce que certains de leurs préceptes risquent d'entrer en conflit dans certaines

circonstances, c'est mal comprendre la nature de l'obligation et du choix éthique. En ce qui concerne les préceptes conflictuels, il faut faire la distinction entre les obligations *prima facie* et les obligations réelles. Une obligation réelle, c'est un geste qu'une personne devrait poser dans une situation particulière. Une obligation *prima facie,* c'est un geste qu'une personne devrait poser si aucun autre facteur ne s'interposait. Une obligation *prima facie* serait une obligation réelle si aucun facteur éthique n'entrait en ligne de compte. Quant aux préceptes d'un code d'éthique, ils sont considérés comme étant l'énoncé des obligations *prima facie*, c'est-à-dire les gestes qui devraient être posés si aucune autre circonstance ni aucun autre facteur éthique n'intervenaient.

Bien entendu, les obligations *prima facie* d'un code ne devraient pas être contradictoires, car elles sont censées constituer des préceptes éthiques qu'on devrait toujours tenter d'observer. Toutefois, compte tenu des conditions dans lesquelles les êtres humains doivent agir, certaines responsabilités, voire d'autres obligations *prima facie,* peuvent l'emporter sur un précepte éthique. Il importe de se rappeler que le code d'éthique d'une profession ne représente jamais la totalité des obligations éthiques d'une personne, pas plus que la vie professionnelle d'un soldat ne représente la totalité de sa vie éthique. C'est pourquoi le code d'éthique d'une profession porte seulement sur les activités réalisées dans des situations propres à cette profession. Les gens peuvent percevoir des contradictions entre les exigences de leur profession et les obligations qu'ils ont acquises du fait de leur appartenance à d'autres groupes sociaux, comme une église ou la famille. Dans ces cas, ils doivent composer avec le problème très humain du choix éthique.

L'argument voulant que les préceptes d'un code soient inutiles au moment de déterminer l'acte éthique à poser parce qu'ils sont parfois contradictoires n'est pas cohérent, parce que les préceptes d'un code d'éthique légitime n'entrent jamais en conflit. Un code d'éthique valable ne peut pas imposer deux obligations mutuellement contradictoires. Ainsi, aucun code ne peut exiger qu'une personne soit à la fois un soldat et un pacifiste. Ce qui confond les gens, au moment de déterminer quelle obligation est la plus impérieuse, ce sont les *circonstances* dans lesquelles les préceptes doivent être mis en application. C'est la tension qui existe dans leur esprit, plutôt qu'au sein des préceptes du code, qui fait naître la contradiction. Dans tous les cas, la prise de choix représente l'essence même des actes éthiques. Sur le plan de l'éthique, on peut seulement manquer à une obligation lorsque celle-ci entre en conflit avec une autre obligation considérée comme étant plus impérieuse et lorsque les deux obligations ne peuvent pas être respectées en même temps.

Bien que les circonstances puissent obliger les gens à choisir parmi les préceptes d'un code, ceux-ci peuvent néanmoins représenter des obligations légitimes. Le fait

que des circonstances mettent l'agent éthique en présence d'une décision difficile ne signifie pas que les préceptes initiaux n'ont aucune valeur ni que ceux-ci ne peuvent pas l'aider à décider comment agir. Ce sont les circonstances qui font naître le conflit entre les préceptes éthiques du même code, ce qui ajoute du poids à ce que nous affirmons depuis le début : que les agents éthiques doivent faire des choix et que le choix et le jugement sont au cœur des actes éthiques.

Le conflit est une condition fréquente des actes éthiques, et c'est le conflit qui rend la nécessité du jugement éthique évidente. Affirmer que les préceptes contradictoires neutralisent la valeur d'un code d'éthique, c'est mal comprendre la nature du jugement éthique. Le jugement éthique est souvent empreint d'incertitude, et la délibération découle de la tentative de mettre un précepte éthique en application lorsque les circonstances compliquent les choix. C'est ridicule de tenter d'établir un code d'éthique qui élimine le besoin de délibérer et de faire preuve de jugement. Si un tel code pouvait être élaboré, il constituerait un recueil de règles plutôt qu'un code d'éthique. De plus, ce recueil ne s'adresserait pas aux êtres humains, qui ont le libre arbitre et la possibilité de faire des choix, mais à des automates incapables de raisonner. Dans de telles circonstances, l'éthique ne reposerait pas sur le respect des promesses, mais simplement sur l'observation impersonnelle de règles.

Tant et aussi longtemps que les êtres humains demeureront ce qu'ils sont intrinsèquement, des conflits surgiront entre les obligations. Cela ne signifie pas qu'on devrait s'abstenir d'établir clairement ses obligations professionnelles ou personnelles ou qu'on peut respecter toutes les obligations dans la même mesure, et ce, dans toutes les circonstances. Et cela ne suppose certainement pas que les obligations sont insignifiantes parce qu'elles sont difficiles à respecter ou qu'il est inutile d'énoncer des préceptes éthiques parce qu'ils compliquent les choix dans certaines circonstances. Autrement dit, il est difficile de voir comment on peut agir de façon éthique sans d'abord connaître l'ensemble de préceptes éthiques qu'on est appelé à respecter ou qui engendre des obligations *prima facie*. Le fait que les circonstances puissent faire naître des conflits entre les préceptes d'un code d'éthique professionnel en dit moins sur la valeur des préceptes éthiques que sur la nature des choix éthiques et sur les conditions en vertu desquelles ils doivent être effectués.

La troisième objection que soulèvent les critiques de l'éthique militaire porte sur la question à savoir si les préceptes éthiques de la profession militaire sont relatifs ou absolus. Selon leur argument, s'ils sont absolus, les soldats doivent les mettre en application de la même façon dans toutes les circonstances. Comme peu de ces préceptes, voire aucun, peuvent être facilement identifiés, les critiques prétendent que, si l'éthique militaire repose sur des obligations absolues, ces préceptes ne peuvent pas servir de guide aux actes humains dans un monde empirique. Si, en

revanche, l'éthique militaire consiste essentiellement dans des obligations relatives, les préceptes de l'éthique militaire ne représentent pas des énoncés absolus du bien ou du mal, mais ils rajustent leur tir en fonction des circonstances. Ainsi, les préceptes éthiques deviennent inutiles en tant que guides du jugement éthique étant donné qu'on ne peut jamais savoir quel précepte sera pertinent et comment il s'appliquera. Par conséquent, du point de vue de l'éthique absolue, les préceptes éthiques de la profession des armes sont inutiles parce qu'il est impossible de les observer de façon empirique. Cela dit, ils sont tout aussi inutiles du point de vue de l'éthique relative parce qu'ils ne fournissent pas des lignes directrices adéquates sur la façon de les mettre en application dans différentes circonstances.

L'argument révèle une idée fondamentale fausse concernant la nature de l'éthique. Dans le premier cas, qu'on considère ou non les préceptes éthiques de la profession militaire comme étant absolus ou relatifs, un point ne devrait susciter aucune équivoque : *les préceptes éthiques s'appliquent seulement dans les circonstances où ils doivent être observés*. L'argument voulant que l'éthique repose sur des préceptes relatifs ne tient réellement pas debout. Le fait d'avancer que des préceptes éthiques universels ont moins de valeur pour les êtres humains parce qu'ils s'appliquent seulement dans des circonstances empiriques variables, c'est passer à côté du rôle essentiel de l'éthique. Celle-ci consiste à actualiser les valeurs codifiées dans les préceptes eux-mêmes en fonction des circonstances où un être humain sera appelé, dans la réalité, à les mettre en œuvre. C'est aussi pourquoi l'éthique de la profession militaire est différente de l'éthique de la profession juridique. Ainsi, pour parler de la tension qui existe entre les principes relatifs et absolus et la façon dont ils s'appliquent aux préceptes de l'éthique militaire, il faut comprendre ce qui suit : le fait que les préceptes éthiques doivent être mis en application dans des circonstances empiriques et que ces circonstances n'aient aucune influence sur la façon dont ces préceptes s'appliquent ne modifie pas le caractère obligatoire des préceptes éthiques en tant que tels.

On se joint souvent au débat entre l'éthique absolue et relative en mentionnant la tension qui existe entre ce qu'on appelle l'*éthique de conviction* et l'*éthique de responsabilité*. L'éthique de conviction affirme que rien n'est juste sur le plan de l'éthique, sauf le respect d'un ensemble de valeurs absolues. Les obligations envers les valeurs absolues ne permettent, logiquement, aucune modification en fonction de circonstances empiriques. On est tenu d'observer des préceptes éthiques, peu importe les circonstances où ils entrent en jeu. Ce qui importe, ici, c'est l'attitude éthique de l'agent. En fait, c'est tout ce qui compte. Si les *intentions* de l'individu sont bonnes, les conséquences de ses actes n'ont aucun rapport strict avec leur qualité. Cette perspective n'est pas acceptable comme fondement de l'éthique de la profession militaire. En effet, bien qu'il soit nécessaire de tenir compte des

intentions d'un individu au moment d'évaluer le bien-fondé éthique d'un acte, celles-ci ne peuvent pas être le seul facteur qui entre en ligne de compte au moment de déterminer si un acte est éthique ou non. Dans certains cas, même ceux qui visent les objectifs les plus nobles peuvent engendrer des conséquences dévastatrices.

Un acte ne peut pas être éthique s'il ne tient pas compte des conséquences. Si l'on accepte la proposition *homo mensura* dans son sens éthique, c'est-à-dire que la dignité humaine est la valeur déterminante de toutes les autres valeurs, les gestes qu'on pose à l'égard d'autres êtres humains revêtent une importance capitale. Manifestement, les conséquences d'un acte sont tout aussi importantes que ses intentions. Certes, les êtres humains portent des jugements sur la qualité éthique d'un acte en tenant compte des intentions de l'agent, c'est-à-dire de la valeur de ce que l'individu a tenté d'accomplir. Mais nous accordons plus d'importance à l'évaluation des *conséquences* de l'acte. La notion voulant qu'on puisse et doive respecter des valeurs absolues dans un vide empirique ne tient pas debout, car les êtres humains peuvent seulement agir dans des circonstances empiriques. On ne peut tout simplement pas espérer que les effets contraignants de ces circonstances disparaissent comme par magie. Se soucier exclusivement des intentions, soit du fait qu'en visant une fin éthique, on puisse librement engendrer des conséquences contraires à l'éthique, c'est comme abandonner la responsabilité éthique. C'est ce genre de raisonnement qui a donné naissance aux guerres religieuses en Occident après le Moyen-Âge. La doctrine, exprimée dans le mantra « Que les principes règnent même si le monde périt », a justifié le massacre de milliers de personnes sous prétexte de la valeur absolue de la « volonté de Dieu ». Des raisonnements similaires sont invoqués à l'appui de la doctrine *jihadiste* de l'islam radical et du refrain entendu plus récemment « Tuez-les tous; Dieu tranchera ». On ne peut pas affirmer qu'un code d'éthique militaire réside entièrement dans une éthique de l'intention visant des fins absolues sans risquer une catastrophe éthique et empirique.

L'éthique de responsabilité, qui fait opposition à l'éthique de conviction, présume que l'individu n'adhère pas à un ensemble de valeurs absolues ou, en fait, ne vise pas des intentions absolues. Plutôt, l'individu ne tente pas d'agir de façon à engendrer des conséquences humanitaires. La norme du jugement éthique est la conséquence des gestes de l'individu. Bien que les mauvaises conséquences puissent faire en sorte qu'un acte bien intentionné soit contraire à l'éthique, les bonnes intentions ne constituent pas, en soi, un acte éthique. Toutefois, pour qu'un acte soit éthique, l'individu doit réaliser qu'il respecte une obligation et doit comprendre pourquoi celle-ci mérite d'être observée. Ainsi, du point de vue de l'éthique de responsabilité, l'attention exclusive portée aux conséquences d'un acte n'est pas suffisante comme norme d'un acte éthique. *L'évaluation d'un acte éthique doit inclure l'examen des conséquences et des intentions*. Ni l'un ni l'autre n'est suffisant en soi.

L'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité ne sont pas suffisantes pour appuyer un code d'éthique militaire. Le fait de viser une fin absolue en tant que tâche éthique égoïste est rejeté, car cela peut s'avérer catastrophique sur le plan de l'éthique pour une profession qui est directement confrontée à la vie et à la mort de grands groupes de gens. De même, les conséquences des gestes du soldat ne peuvent pas être considérées comme étant le seul facteur déterminant des actes éthiques. Plutôt, le soldat doit être conscient de ses obligations et de leur importance. L'opposition de l'éthique absolue à l'éthique relative donne naissance à la proposition suivante : pour qu'un code d'éthique professionnel soit valable, il doit stipuler les préceptes que les membres de la profession acceptent en tant qu'obligations *prima facie*, c'est-à-dire que les préceptes possèdent un certain mérite intrinsèque qui transcende leur mauvaise mise en application. Par exemple, l'obligation de ne jamais blesser des civils innocents représente une obligation *prima facie.* Toutefois, les circonstances peuvent entraver cette obligation, si bien que la tentative du soldat de s'acquitter d'une mission légitime peut souvent s'accompagner de « dommages collatéraux ». De même, on ne peut isoler ces préceptes du monde empirique dans lequel le soldat doit agir. Pris ensemble, les préceptes d'un code d'éthique doivent aussi, par conséquent, s'appliquer dans les circonstances que le soldat est le plus susceptible de connaître.

L'éthique « fonctionne » si, lorsque l'individu agit en fonction des préceptes applicables aux circonstances, les valeurs et les buts exprimés dans le code ont tendance à être atteints, du moins approximativement, dans le monde empirique. Par exemple, si un code impose un comportement à l'individu, soit minimiser les pertes civiles, ce dernier doit considérer cette obligation comme étant valable et possible compte tenu des circonstances où il est appelé à agir. Si le soldat tente de minimiser les pertes civiles dans ces circonstances, les conséquences de ses gestes seront considérées comme étant favorables, toutes choses étant égales ailleurs. Ainsi, on ne peut pas séparer les intentions de l'individu et les valeurs qu'il vise des conséquences qui découlent de sa tentative de les atteindre.

Si les préceptes d'un code militaire ne sont ni absolus ni relatifs, que sont-ils? Il s'agit en fait *d'impératifs empiriques.* Si l'on applique le principe de l'universalité, le motif avançant que les préceptes éthiques sont des impératifs devient plus évident. Le *principe de l'universalité* stipule qu'au moment de rendre un jugement moral dans une situation où l'on vise des buts éthiques, on accepte de façon implicite de rendre un jugement dans toutes les situations comparables. Surtout, cela signifie aussi que si l'on considère ses propres actes comme étant éthiques dans certaines circonstances, on s'engage à rendre le même jugement à l'égard de ceux qui agissent de la même façon dans des circonstances comparables. *En ce sens, les êtres humains ont tendance à interpréter universellement les leçons et les jugements comme étant*

des règles de comportement et à considérer les codes de préceptes éthiques comme étant des guides que les autres doivent suivre.

On peut pousser plus loin la notion d'un impératif éthique, comme Immanuel Kant l'a fait quand il a présenté le concept de l'*impératif catégorique*. M. Kant affirme qu'un individu « doit seulement agir selon des maximes qui puissent en même temps se prendre elles-mêmes pour objet comme lois universelles de la nature ». Autrement dit, alors que certains codes d'éthique et certains jugements éthiques dépendent des circonstances anticipées, ils peuvent néanmoins revêtir un caractère universel et devenir des propositions et des préceptes servant de normes pour juger les actes des autres dans des circonstances similaires. Ainsi, les impératifs éthiques dictent ce que les êtres humains devraient choisir s'ils voyaient clairement, pensaient rationnellement et agissaient de façon désintéressée et bienveillante.

Il y a, donc, peu d'obligations réellement absolues, soit celles qui s'appliquent de la même façon à tous les êtres humains indépendamment des circonstances. Quand l'on parle d'impératifs éthiques, on fait généralement référence aux préceptes qui s'appliquent à tous les êtres humains confrontés à des circonstances comparables. Les préceptes absolus sont considérés comme étant contraignants peu importe les circonstances, alors que les impératifs éthiques dépendent dans une grande ou une moindre mesure des circonstances où ils doivent être mis en application.

Les préceptes éthiques sont des instructions quant à la façon d'agir dans certaines circonstances. Nous les universalisons pour confirmer leur validité. Si l'on juge qu'un acte est valable, on suppose que l'on peut universaliser le précepte de sorte qu'un soldat qui agit de la même façon dans les mêmes circonstances ait droit au même jugement favorable. On pourrait hisser un précepte au rang de maxime ou de loi, au sens de Kant, et ainsi développer un certain nombre d'impératifs « universels ». Il suffit d'être disposé à expliquer et à justifier ses actes par rapport aux circonstances, et ce, non seulement pour soi, mais aussi pour les autres personnes confrontées aux mêmes choix dans les mêmes circonstances. L'universalisation d'un précepte éthique n'est pas seulement une activité lexicale. On ne codifie pas simplement pour codifier. Plutôt, on « élève » un précepte ou un code de préceptes stipulant certains actes pour vérifier son sens de l'éthique en l'appliquant théoriquement à toutes les circonstances. En ce qui concerne une profession donnée, l'éthique s'applique à ses membres par l'entremise de son code d'éthique.

Bien que l'application des préceptes éthiques dépende des circonstances, les préceptes eux-mêmes sont des impératifs à juste titre. Leur mise en application et le jugement qui en découle leur confèrent un mérite additionnel. Or, les préceptes de l'éthique professionnelle devraient avoir suffisamment de mérite en soi pour que les

conséquences de leur application puissent être jugées en fonction de la mesure dans laquelle leur application se rapproche de leur réalisation. L'un des critères utilisés pour juger les actes éthiques consiste à déterminer si les conséquences d'un acte respectent, dans la réalité, les valeurs précisées dans les préceptes. Si c'est le cas, on peut supposer que le geste est éthique, toutes choses étant égales ailleurs. En fait, l'évaluation des conséquences est liée à la valeur intrinsèque du principe invoqué dans le code. Ainsi, si le précepte stipule que le soldat est censé minimiser les pertes civiles quand il participe à une opération militaire, on peut évaluer les conséquences des actes que pose le soldat au moment de s'acquitter de sa mission de combat en fonction de la mesure dans laquelle le précepte a été respecté.

De ce point de vue, on peut affirmer que l'éthique militaire consiste en un ensemble de préceptes ayant été hissés au rang d'impératifs éthiques en ce sens qu'ils confirment que si un être humain se retrouve dans les mêmes circonstances qu'un soldat de la profession des armes, il a raison d'agir de la même façon. La tension qui existe entre l'éthique absolue et l'éthique relative est, dans le bon contexte, un défaut de conceptualisation. On ne peut pas viser l'éthique absolue sans égard aux circonstances et on ne peut pas juger les gestes d'un être humain en fonction de leurs conséquences sans tenir compte de l'intention de l'agent ou des valeurs exprimées au sein des préceptes éthiques qui guident les gestes du soldat. Les valeurs, les intentions et les conséquences doivent toutes être prises en considération au moment d'évaluer le caractère éthique d'un acte.

Éthique situationnelle

La confusion qui entoure la question de l'éthique absolue et relative se manifeste souvent dans le problème de l'éthique situationnelle, un terme souvent mal utilisé et très mal compris. On considère normalement l'éthique situationnelle comme étant la notion simpliste voulant que toute décision qui tient compte des circonstances ou de la situation où un soldat doit agir neutralise la valeur des préceptes éthiques que celui-ci devrait respecter. Cette notion est fausse. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'éthique doit toujours tenir compte des circonstances où le soldat doit agir, tout comme elle doit prendre en considération le conflit qui naît entre les obligations et les conséquences de choisir une obligation plutôt qu'une autre. Le fait d'affirmer que les circonstances influencent la façon dont un précepte éthique s'applique ne constitue pas un argument en faveur de l'éthique situationnelle ni de la dilution de la valeur du précepte éthique initial.

Nous avons observé dans les présentes que le fait de viser une fin absolue sans égard à ses conséquences empiriques ne représente pas une position éthique légitime. La déclaration *fiat justicia pereat mundus* (« Que la justice règne même si le monde

périt ») est non seulement un précepte très difficile à observer, mais elle est aussi susceptible de donner naissance à d'importants problèmes éthiques dans la majorité de ses mises en application. Qui plus est, la notion voulant que le fait de viser une fin absolue puisse faire fi des circonstances et des conséquences empiriques passe à côté de l'essentiel du débat entre l'éthique de responsabilité et l'éthique absolue. Le but de l'éthique, c'est découvrir ce qu'on devrait faire dans certaines circonstances. L'éthique consiste à décider quels préceptes s'appliqueront dans ces circonstances et à faire preuve de jugement au moment de les mettre en application. Le fait qu'un individu tienne compte des circonstances où un précepte éthique entre en ligne de compte ne représente pas un argument en faveur de l'éthique situationnelle et il ne diminue pas la valeur des préceptes que l'individu doit observer. L'éthique et les circonstances de sa mise en application sont inévitablement rattachées aux gestes éthiques.

Qu'est-ce que l'éthique situationnelle et pourquoi n'est-il pas possible pour un code d'éthique militaire de revêtir un caractère situationnel? L'éthique situationnelle est une perspective philosophique voulant que les jugements de base relatifs aux obligations devant être respectées soient toujours purement différents. Les obligations éthiques sont toujours considérées comme étant relatives à un ensemble particulier de circonstances empiriques où l'on se retrouve à un moment donné. On ne tente pas de rendre les circonstances pertinentes à un précepte éthique général et, surtout, aucun précepte éthique général n'est modifié pour être applicable dans un ensemble de circonstances. *L'éthique situationnelle affirme que l'individu détermine ce qui est éthique exclusivement en fonction de l'information et des connaissances à sa disposition dans les circonstances où il se retrouve à un moment donné.* Par conséquent, il est impossible d'universaliser les principes des actes éthiques et de les transformer en préceptes impératifs parce que chaque situation est considérée comme étant unique. Ainsi, l'individu aborde chaque situation où il doit agir en tant que *tabula rasa* (« ardoise vierge ») éthique, c'est-à-dire sans se rattacher à des préceptes éthiques directeurs.

Les raisons pour lesquelles l'éthique situationnelle ne peut pas jeter les assises d'un code d'éthique militaire sont évidentes. *L'éthique situationnelle ne présente aucune norme pour déterminer ce qui est acceptable ou inacceptable sur le plan de l'éthique.* Exception faite d'un ensemble de circonstances particulières, aucune expérience ne peut être généralisée pour représenter un précepte éthique étant donné qu'une circonstance est toujours considérée comme étant unique. Dans une telle situation, on peut seulement « bien agir » en fonction de l'information recueillie intuitivement tout en vivant *simultanément* les circonstances elles-mêmes. Autrement dit, on « sait » intuitivement qu'un geste est bon ou mauvais sans devoir obtenir de directives éthiques ou, dans le cas d'un existentialiste, on « décide » comment agir. Ce faisant, on « devient ce que l'on fait ». La difficulté réside dans le

fait que l'éthique situationnelle n'est pas en mesure de dicter des préceptes éthiques qui sont significatifs dans des circonstances autres que celles où ils sont invoqués. Étant donné que chaque ensemble de circonstances est unique, le comportement de l'un dans certaines circonstances ne signifie pas que l'autre devrait agir de la même façon dans des circonstances comparables. Strictement parlant, l'éthique situationnelle ne représente aucunement un code d'éthique.

L'éthique situationnelle n'offre aucun moyen de décider quoi faire ou ne pas faire parce qu'en soi, elle ne présente aucun fondement pour confirmer les préceptes éthiques plus larges susceptibles d'influencer des actes éthiques à l'avenir. De plus, elle ne présente aucun fondement pour décider ce qui est bon ou mal parce qu'un tel jugement est exclusivement lié aux circonstances dans lesquelles l'agent éthique se retrouve. Par conséquent, on ne peut pas se baser sur ses expériences antérieures ou sur celles d'autres membres de la profession pour décider comment agir à l'avenir. Enfin, l'éthique situationnelle ne présente aucun fondement pour l'éducation morale parce que toutes les décisions éthiques sont entièrement rattachées aux circonstances. Ainsi, il n'y a rien à enseigner. *On ne peut pas qualifier d'éducation morale un enseignement qui se penche uniquement sur les singularités éthiques.* Si l'essence de l'éducation morale consiste à préciser les préceptes éthiques devant être respectés, tout en inculquant un mode de raisonnement éthique permettant de mettre ces préceptes en application dans les diverses situations qui risquent de survenir, l'éthique situationnelle ne peut présenter aucun fondement pour l'éducation morale du soldat.

L'éthique ne fonctionne pas

La dernière objection concernant l'éthique militaire réside dans l'argument voulant qu'il soit futile de préciser les valeurs essentielles de la profession militaire. Les adeptes de ce point de vue soutiennent que les codes d'éthique sont naïfs, car ils peuvent être utilisés à mauvais escient par des gens mal intentionnés et parce que l'existence d'un code d'éthique ne garantit pas son respect. Bien entendu, la simple promulgation d'un code d'éthique pour une profession ne garantit pas qu'on s'y conformera dans tous les cas, bien que, selon certaines études, cela accroisse la mesure dans laquelle ce code est observé au sein de la population[1]. Par ailleurs, le fait que certaines personnes enfreignent le code n'enlève rien à sa valeur et à celle de ses préceptes. Les codes d'éthique professionnelle font état de la façon dont leurs membres devraient agir. Dans la réalité, on ne peut pas s'attendre à ce que les soldats respectent des obligations éthiques s'ils ne sont pas au courant de ces obligations. Par conséquent, au moment de tenter d'inculquer des valeurs éthiques à la profession militaire, il faut d'abord promulguer un ensemble bien défini de préceptes éthiques.

Afin de pouvoir tenir le soldat responsable d'actes contraires à l'éthique, il faut d'abord établir des normes pour nous dire qu'un précepte a été violé. On ne peut pas rectifier un comportement contraire à l'éthique s'il n'existe aucune norme pour juger si le comportement du soldat est éthique ou non. L'inculcation de l'éthique en tant que moyen pour prévenir et guérir les pratiques contraires à l'éthique exige l'élaboration d'un ensemble de préceptes établissant les normes d'un comportement éthique. L'existence d'un bon code d'éthique ne nous renseigne aucunement sur une mauvaise pratique, sauf pour nous dire qu'elle est mauvaise. Manifestement, le fait qu'un code puisse être violé ne diminue en rien sa valeur.

En ce qui concerne la violation d'un code d'éthique militaire, les soldats doivent comprendre qu'au moment de respecter leurs obligations éthiques, ils seront souvent confrontés à des obligations conflictuelles et appelés à déterminer celles qu'ils doivent observer et celles auxquelles ils peuvent passer outre dans les circonstances. Le fait que le soldat choisisse de respecter une obligation plutôt qu'une autre ne rend pas l'obligation supplantée moins contraignante en tant que preuve *prima facie*. En concluant qu'une obligation est sans valeur quand on ne peut pas l'observer dans les circonstances et en lui tournant le dos parce qu'elle ne s'applique pas d'emblée dans toutes les circonstances, on abandonne *tout* sentiment d'engagement éthique.

Dans l'absence d'un code de préceptes éthiques pour la profession des armes, qu'est-ce qui guiderait les choix et les actes éthiques des membres de la profession? Et bien, il n'y aurait pas de guide à l'exception des préférences éthiques du soldat. Les actes des membres de la profession ne se rattacheraient à aucun précepte. *Il doit y avoir certains préceptes éthiques pour établir les normes de comportement éthique d'une profession.* Que ces normes soient violées de temps à autre n'a aucune influence sur la valeur du code lui-même. Que certaines personnes enfreignent le code d'éthique militaire n'a rien à voir avec la nécessité de doter l'ensemble de la profession d'un code d'éthique ni avec la valeur d'un tel code.

Note en fin de chapitre

1. Consultez l'ouvrage suivant pour obtenir plus de renseignements à ce sujet : Ayers, Donna B. et Clement, Stephen D., *A Leadership Model for Organizational Ethics* (Indianapolis, IN: U.S. Army Administration Centre, 1978), p. 89.

Un besoin particulier

Il va de soi que toutes les sphères de l'entreprise humaine ont besoin d'une éthique. Sans normes comportementales ni dispositions permettant de juger les comportements, il devient impossible d'assurer des relations sociales pacifiques. En termes généraux, la société humaine doit uniquement son existence à l'espérance des êtres humains que leurs concitoyens respecteront les obligations qui leur incombent. Plus simplement, le consentement à respecter volontairement les obligations est ce que nous appelons l'éthique.

Toutes les actions sociales requièrent la mise en place de réglementations de manière à éviter la recrudescence éventuelle de violence sociale. La propension à la violence civile grimpe dans les sociétés où les individus forment des groupes organisés et où ils disposent de ressources suffisantes à des fins de destruction. Bien que les actions sociales requièrent la mise en place de réglementations, la question demeure à savoir d'où elles sont issues. Certains prétendent que la nature de l'être humain le rend capable de maîtrise de soi et qu'elle donne à croire qu'il tend vers le bien. L'histoire démontre bien peu de preuves d'une telle allégation. Citons l'Amiral James Stockdale : « Les humains semblent avoir le besoin inné de croire qu'il y a, dans le monde, une économie morale naturelle qui prévaut grâce à laquelle les méchants sont punis et la vertu est récompensée. Lorsque ces âmes confiantes comprennent qu'une telle économie morale est impossible dans notre monde, elles en sont bouleversées »[1]. Woody Allen, quant à lui, a rendu l'idée comme suit : « Il se peut bien que le mouton se couche près du lion… mais le sommeil du mouton sera probablement mouvementé! »

Même si toute société humaine a besoin d'une éthique et bien que la réglementation des actions humaines soit nécessaire pour former une « bonne » société, l'éthique n'existe pas en dehors de la société. Ce sont les êtres humains qui créent les notions du bien et du mal et ce sont eux aussi qui respectent les obligations éthiques. Ce sont les humains qui s'engagent à poser des actes éthiques et ce sont encore eux qui portent des jugements sur la qualité éthique des actes posés par les autres. Peu importe la valeur transcendante que peut aussi avoir l'éthique, celle-ci est, aux fins de la présente discussion, une invention humaine et le besoin d'avoir une éthique semble une exigence absolue pour assurer l'existence de toute société humaine dans un contexte relativement pacifique.

L'allégation que la société requiert des normes en matière d'éthique pour assurer l'existence de relations sociales raisonnables ne veut pas dire qu'un code d'éthique

différent doive être mis en application pour la profession militaire. Il semble évident, toutefois, que les militaires aient un besoin particulier pour un ensemble de préceptes éthiques pour gouverner leurs actes. La réalité est que les militaires exercent une profession, cette profession se reconnaît comme telle, ses membres jugent que c'est une profession et les non-membres la perçoivent aussi comme une profession. À tout le moins, les professions ont besoin d'un ensemble défini d'obligations qui les distingue des autres professions. Il est inconcevable pour une profession qu'elle ne soit dotée d'aucun énoncé décrivant les différences comparativement à ce que les autres individus font ou sont censés faire. *Il importe de comprendre que ce sont les valeurs et les obligations d'une profession ainsi que le fardeau moral imposé à ses membres, et non les compétences techniques et les habiletés requises, qui la distinguent des autres formes d'organisation sociale.*

En plus d'énoncer clairement ces valeurs et obligations qui lui confèrent son caractère distinct, une profession doit également comprendre une *éthique du service* plutôt qu'une *éthique intéressée* qui la différenciera des autres types d'organisation. Les professions se distinguent des métiers ordinaires surtout par leurs exigences éthiques particulières qui gouvernent l'ensemble de leurs membres. *Ces « exigences éthiques particulières » requièrent des membres de la profession, entre autres, qu'ils respectent leurs obligations, en plus de leurs intérêts personnels, mais aussi, dans certains cas, au lieu de leurs intérêts personnels*[2]. Compte tenu des risques auxquels sont exposés les soldats, l'exigence voulant qu'ils respectent leurs obligations « même si mort s'ensuit », pour reprendre les paroles de Saint Paul, confère un sens particulier et unique à l'éthique, à l'obligation et à la responsabilité.

Toutes les professions dignes de ce nom, par conséquent, doivent posséder des codes d'éthique qui les distinguent de toute autre forme d'organisation sociale et de toute autre profession. Il ne peut y avoir de profession militaire sans un code d'éthique qui énonce l'obligation d'être au service d'un plus grand groupe, d'une société, d'un pays ou d'un peuple, soit une cause qui s'élève au-dessus de la profession elle-même. La poursuite d'un « intérêt personnel éclairé » à l'intérieur d'une profession ne peut jamais se justifier entièrement par son code d'éthique. Ainsi, la mafia a un code « d'éthique » qui contraint ses membres en les menaçant de peine de mort. La mafia n'est pas pour autant une profession. Le code de la mafia a été conçu pour veiller aux intérêts personnels des mafiosos, et ce, bien entendu, sans prétendre être au service d'une quelconque valeur sociale supérieure. L'éthique qui gouverne la profession des armes se distingue de l'éthique des autres formes d'organisation – tous les groupes sociaux étant régis par des règles – précisément par son exigence d'être au service de ceux qui en composent le noyau.

La profession militaire a d'autant plus besoin d'une éthique que toute autre profession, car son devoir comprend l'application systématique de la violence sociale contre d'autres êtres humains. Les conséquences d'un comportement contraire à l'éthique à l'intérieur d'un contexte militaire sont possiblement plus dévastatrices que si le geste était posé dans un environnement civil. Il arrive qu'une société soit plus tolérante envers des comportements contraires à l'éthique lorsqu'ils sont imputables à d'autres groupes et même à d'autres professions surtout parce que les conséquences de ces comportements seront probablement limitées à un nombre de personnes relativement petit. Toutefois, les conséquences d'actes contraires à l'éthique posés par des soldats peuvent être catastrophiques, d'autant plus si les gestes sont posés sur un champ de bataille, parce qu'elles risquent de toucher, sur le fait, des centaines, voire des milliers de personnes. Le Major R.I. Aitken de l'École d'état-major des Forces canadiennes faisait sûrement allusion à cette question dans ses propos suivants :

> Les conséquences d'un climat éthique dégénératif sont suffisamment lourdes en temps de paix; elles seraient désastreuses en temps de guerre. La guerre exerce sur les membres des Forces une pression sans pareil, peu importe le poste qu'ils occupent. Des décisions difficiles doivent être prises à tous les échelons, des décisions qui entraînent des pertes de vie. Seul l'intérêt commun a sa place dans de telles situations. La confiance mutuelle est indispensable pour assurer le bon fonctionnement des Forces. La structure complète qui régit la discipline et l'esprit de corps se désintégrerait si les officiers étaient incapables de passer outre leurs propres volontés et aspirations[3].

À l'intérieur de la profession des armes, le soldat doit toujours opter en faveur de la collectivité lorsqu'il doit choisir entre celle-ci et ses intérêts personnels. Posséder un corps de leaders principalement guidé par leurs intérêts personnels constituerait un risque énorme de créer une désolation éthique et humaine sur les champs de bataille, sans parler de la menace qu'une telle profession pourrait représenter pour l'ordre civil démocratique.

La nature particulière du devoir militaire, soit l'application systématique de la violence contre d'autres êtres humains, rend l'élaboration de normes en matière d'éthique pour les soldats encore plus nécessaire. En temps de guerre, le soldat aura à côtoyer la mort. Être témoin d'une telle souffrance humaine ou en être la cause peut avoir des conséquences psychologiques profondes si le soldat n'est pas en mesure de se réconforter en sachant qu'il a agi avec autant d'humanité et d'éthique que possible, compte tenu des circonstances. L'horreur de la guerre rend les êtres humains fous. Il a été constaté, lors des guerres du présent siècle, un nombre deux fois plus élevé de victimes psychologiques que de soldats morts au combat[4]. De

plus, le taux de victimes affligées du stress au combat est en hausse étant donné que les champs de bataille traditionnels cèdent la place à des champs de bataille non traditionnels. Le pourcentage des victimes psychologiques en Iraq est deux fois plus élevé qu'au Vietnam et de trois à quatre fois supérieur au taux observé dans la population civile, découlant d'une guerre non traditionnelle menée dans un environnement urbain. Ce n'est pas seulement la peur de tomber au combat qui cause l'effondrement psychologique du soldat. Dans son livre intitulé *On Killing: The Psychological Cost of Learning To Kill in War*, le Lieutenant-colonel Dave Grossman mentionne que c'est le fait de reconnaître qu'il a tué un autre être humain qui donne au soldat un sentiment de culpabilité au point d'ébranler sa santé mentale[5]. Le stress provoqué par l'acte de donner la mort augmente à mesure que diminue la distance qui sépare le soldat et sa victime lorsque le geste est posé. Dans un contexte de combat en zone urbaine, la probabilité pour le soldat de savoir avec certitude s'il a vraiment tué une autre personne s'accroît, faisant augmenter la probabilité qu'il subisse des effets psychologiques. Dans une certaine mesure, la conviction qu'a le soldat d'avoir agi correctement en fonction des circonstances joue un rôle important dans l'atténuation de ces effets.

Le combat oblige le soldat à faire des choix éthiques terribles. Le soldat doit surmonter sa peur de mourir pour être fonctionnel. Aucune autre profession n'impose à ses membres des conditions de vie aussi difficiles. En outre, la mort de personnes innocentes – des civils, des enfants, des personnes âgées, des jeunes – survient parfois à la suite de gestes posés par des soldats. Par conséquent, un soldat pourrait ordonner une frappe aérienne contre une position de mittrailleurs ennemis située au deuxième étage d'un immeuble d'habitation en sachant pertinemment qu'il y a de fortes chances que des personnes innocentes se trouvent aussi dans l'immeuble et puissent être tirées. Pis encore, le soldat constatera probablement les résultats de sa décision lorsqu'il dégagera la position ennemie. La nature des combats en zone urbaine fait en sorte que le soldat est plus susceptible de voir le résultat de ses actes. Tant bien que mal, le soldat doit apprendre à gérer son sentiment de culpabilité.

Le fardeau le plus lourd à porter pour le soldat est le constat d'avoir causé la mort, des blessures ou même la folie de ses confrères. Le soldat aurait un certain réconfort si, comme dans les films, les morts et les blessés au combat étaient principalement accidentels, soit la conséquence de se trouver simplement au mauvais endroit au mauvais moment. Toutefois, ce n'est pas souvent le cas. Chaque soldat occupant un poste de leadership, qu'il soit rattaché à une escouade ou à un régiment, sait, en connaissance de cause, que lorsqu'il donne un ordre à des subordonnés, les probabilités sont grandes que quelqu'un soit blessé ou tué lors de l'exécution de son ordre. Un commandant de peloton qui ordonne à une escouade de dégager une

maison devient responsable de ce qui arrive aux soldats de l'escouade. *Aucune autre profession n'exige de ses membres qu'ils prennent la vie de leurs confrères lorsqu'ils assument en toute légitimité leurs responsabilités. Les chefs de combat à tous les niveaux, toutefois, doivent vivre avec les fantômes des hommes et des femmes qui sont morts, ont été blessés ou ont souffert de troubles mentaux à la suite de l'exécution de leurs ordres. Sans un fondement éthique solide, peu de soldats sont en mesure d'endurer l'imposant fardeau psychologique.*

Sans une éthique professionnelle clairement énoncée de manière à soutenir et à guider les soldats, il n'y aurait aucun moyen de donner un sens aux responsabilités éthiques particulières qui incombent aux soldats en raison de leur participation à la profession des armes. Il n'y aurait aucun moyen de donner un sens à tous les gestes ayant causé la mort, à tous les décès et à toutes les souffrances dans une perspective humaine. Sans valeurs éthiques, les morts en situation de guerre ne revêtiraient pas plus de signification que les morts survenues dans tout autre massacre. C'est peut-être ce à quoi pensaient les Allemands lorsqu'ils ont déterminé que le mot *Schlacht* signifierait à la fois « bataille » et « massacre ». Sans un code d'éthique qui procure une certaine assurance quant au bien-fondé des actes des soldats, nous en viendrions à la terrible conclusion que les hommes et les femmes qui ont trouvé la mort ou qui se sont retrouvés dans des asiles à la suite de l'exécution d'un ordre n'avaient aucune valeur humaine au-delà d'être de simples outils permettant d'accomplir les tâches demandées par les supérieurs. *Sans éthique, le sacrifice est réduit à un simple rôle utilitaire.*

De plus, l'éthique militaire permet aux soldats de respecter leur engagement envers l'intérêt commun en donnant préséance aux intérêts de la profession et de la collectivité qu'ils servent sur leurs propres intérêts professionnels et légitimes. Sans un code d'éthique de service pour soutenir les soldats, ceux-ci, et plus particulièrement ceux aux échelons supérieurs qui doivent conseiller les surveillants civils, auraient bien de la difficulté à expliquer à leurs supérieurs les vérités souvent désolantes. Si le soldat est incapable de faire preuve de courage et de sacrifier sa carrière et son avenir professionnel au profit du bien commun général en disant la vérité à ses supérieurs, même si cela signifie avouer ses propres erreurs, alors les autorités civiles seront incapables de faire confiance aux jugements et aux recommandations des membres de la profession militaire. Le résultat, si on se fie à l'histoire, serait probablement désastreux pour le pays. Tout comme au Vietnam, pas un seul officier supérieur n'a donné sa démission pour protester contre l'échec des politiques adoptées par les États-Unis en Iraq. Sans un code d'éthique clair pour soutenir le soldat, le désengagement envers une politique reconnue, même lorsque le soldat croit que la politique est néfaste pour le pays, est difficile à réaliser. Si on s'attend des individus qu'ils surmontent les plus grands défis de leur vie d'une

manière conforme à l'éthique, ils n'y parviendront probablement que s'ils ont passé leur vie à surmonter des défis de moindre importance en conformité avec l'éthique.

Sans une éthique claire destinée aux militaires, il n'y a aucune façon d'intégrer les nouveaux membres dans la profession. On doit enseigner au jeune soldat, dès son arrivée, que les fardeaux moraux qu'il aura à porter seront différents des fardeaux moraux de toutes les autres professions. Le code d'éthique décrit ces fardeaux et tente de guider le soldat de sorte que les actes qu'il posera seront cohérents avec les valeurs de la profession. Sans un code d'éthique clair, il n'y a aucun moyen d'enseigner aux recrues les différences de la profession des armes et les raisons sous-tendant ces différences ni de leur expliquer pourquoi ces différences sont cruciales dans l'exécution des tâches que l'on s'attend d'eux. Dans de telles circonstances, la profession risque de former des personnes qui conçoivent la profession comme toutes les autres occupations où les avancements sont en fonction des intérêts personnels, selon le goût du jour dans le monde des affaires. Le soldat risque de devenir un entrepreneur plutôt qu'un agent public.

Les militaires éthiques sont également nécessaires pour assurer la survie et la prospérité de toute forme représentative de gouvernement. On fait très souvent abstraction de cet élément aux États-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne puisque leurs institutions démocratiques et leurs pratiques sont stables depuis plus d'un siècle.Mais, en Europe, ces institutions n'ont été instaurées qu'après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Avant cette période, on retrouve des exemples scandaleux où des institutions militaires ont menacé les États démocratiques. L'armée allemande a trahi la République de Weimar; l'armée espagnole en a fait autant en précipitant la République d'Espagne dans une guerre civile; l'armée française a renversé la Troisième République. Il n'y a pas si longtemps, en 1958, des officiers français ont tenté d'assassiner le président DeGaulle tandis que d'autres se sont rendus en Algérie pour y fomenter une rébellion. Aux États-Unis, un nombre considérable d'officiers des forces confédérées dans la guerre de Sécession ont servi sous les ordres d'officiers fédéraux lorsque la guerre a éclaté, y compris Robert E. Lee qui avait été commandant de l'Académie militaire de West Point et qui a refusé le commandement des forces de l'Union afin d'appuyer la rébellion. Depuis la fin de la guerre froide, le monde a été témoin de la substitution de nombreux régimes autocratiques par des systèmes représentatifs. Bon nombre de ces nouvelles démocraties ont hérité d'institutions militaires qui étaient elles-mêmes non démocratiques et sous la direction d'élites aristocratiques conservatrices (plus particulièrement le corps des officiers) qui ne partageaient pas les valeurs démocratiques des régimes politiques nouvellement élus. Ces institutions militaires ont provoqué bon nombre de *coups d'État* ou d'interférences illégitimes dans les processus démocratiques et même une guerre civile ouverte en Serbie. Ces

institutions militaires non démocratiques auraient grand besoin d'être éduquées relativement aux nouvelles valeurs et aux nouveaux comportements qu'un État démocratique recherche chez ses militaires. L'éthique militaire constitue le point central d'une telle éducation.

Des forces militaires éthiques sont absolument nécessaires pour assurer la survie à long terme de tels régimes démocratiques. Les institutions militaires, par définition, sont les seules organisations dans les régimes politiques à posséder le monopole des instruments de force meurtrière. *Le seul obstacle qui se dresse entre la maîtrise de la force meurtrière exercée par les armées et leur subordination à l'autorité civile est l'obstacle éthique imposé par l'engagement du militaire envers son rôle éthique d'entité subordonnée et responsable du processus démocratique en soi.* Sans ces contraintes éthiques, aucune autorité civile ne pourrait se sentir en sécurité. De plus, si le militaire devait être régi par une éthique fondée sur l'intérêt personnel, aussi populaire et encouragée qu'elle le soit dans les sociétés démocratiques occidentales, aucun obstacle éthique ne se dresserait pour empêcher l'intervention musclée du militaire dans le processus politique chaque fois qu'il le jugerait dans ses intérêts. Si tel était le cas, l'institution militaire ne serait évidemment pas différente d'une mafia et deviendrait une menace à l'ordre démocratique en soi, comme cela arrive parfois dans les nouvelles démocraties. La couronne est lourde à porter. Mais, c'est grâce aux contraintes éthiques que s'impose l'institution militaire si les autorités civiles peuvent dormir en paix en présence d'une force armée. *Sans une éthique militaire pour dicter les engagements éthiques à l'intérieur de la profession dans l'État démocratique, le gouvernement représentatif serait voué à l'échec.*

Le besoin d'une éthique militaire est aussi évident dans le cas des obligations professionnelles les plus cruciales, soit lorsqu'il faut engager un combat mortel. Le fait que l'institution militaire ait perdu certaines de ses valeurs traditionnelles au profit de valeurs prisées en entreprise privée, il en a parfois résulté l'abandon ou la déformation de préceptes éthiques importants à un point tel que l'efficacité au combat s'en est trouvée atteinte. Parmi tous les arguments récurrents en faveur de l'efficacité, du rapport coût-efficacité et de la rationalisation administrative mis de l'avant pour justifier l'adoption par le militaire de valeurs et de pratiques liées à l'entreprise, on a souvent omis une vérité fondamentale : du point de vue de l'efficacité au combat, l'adoption de certaines pratiques et valeurs liées à l'entreprise peut œuvrer contre la cohésion sociale des unités de combat, une cohésion d'une importance capitale pour assurer l'efficacité sous le feu de l'ennemi. Par conséquent, de nombreuses pratiques mises au point par l'entreprise privée et particulièrement efficaces dans le secteur civil risquent, en fait, de nuire à la capacité de combat des forces.

La clé du succès pour toute profession militaire réside dans sa capacité à former des unités de combat qui demeureront entières et exécuteront leur mission malgré le stress terrifiant que suscitent les combats. La cohésion des unités ne dépend pas de l'armement ni de la qualité de la formation donnée aux troupes, bien qu'ils y contribuent certainement. La cohésion des unités dépend de la puissance des liens sociaux qui unissent les membres d'un groupement tactique, liens qui, à leur tour, découlent du fait de partager les mêmes difficultés, les mêmes dangers d'être tués ou blessés et un même destin ainsi que de la possibilité de reconnaître clairement leurs chefs durant le combat. Dans cette perspective sociopsychologique fondamentale, la motivation des unités militaires n'a pas changé au fil des siècles.

Les pratiques et valeurs administratives modernes adoptées par l'entreprise privée dans le but d'améliorer la rentabilité et l'efficacité peuvent détruire l'attachement social essentiel à la cohésion des unités en déstabilisant les éléments du leadership, en sapant la stabilité des unités à cause de la rotation fréquente des chefs des petites unités et en démontrant que les risques du combat n'incombent ni aux chefs ni aux autres dirigeants. Par conséquent, les unités militaires deviennent incapables de résister à la pression qu'exercent sur elles les combats et elles s'effondrent, comme ce fut souvent le cas dans l'armée américaine durant la guerre du Vietnam[6]. Si les liens de la cohésion sociale sont affaiblis, aucune idéologie, aucun patriotisme, ni soutien du front civil, ni même les impératifs du système militaire n'arriveront à éviter la désintégration. À l'extrême, les pratiques et valeurs adoptées deviennent des fins en soi et persistent même si elles vont à l'encontre du succès des opérations militaires. La bataille de la Somme est un exemple classique.

Le commandant en chef de la bataille, le Général britannique Sir Douglas Haig, souhaitait plus que tout garder la maîtrise des événements. Planifiée par les officiers d'état-major, la priorité était axée sur cet objectif. On avait interdit aux *commandants de régiment* d'avancer avec leurs troupes, ils avaient reçu l'ordre de rester derrière, dans leur poste de commandement, pour s'occuper de la toute dernière technologie en matière de communication, le téléphone. Ainsi, ils pouvaient transmettre des rapports fréquents à l'état-major quant aux avancées de leur régiment. Afin de permettre à l'artillerie de respecter ses plans de tir, on avait ordonné aux fantassins d'avancer au pas. On avait interdit à ces derniers de courir et même de se coucher au sol pour éviter les tirs ennemis, de peur que l'avancée impromptue d'un régiment ou deux nuise au feu roulant de l'artillerie. Donc, lorsqu'un régiment atteignait son objectif, il était tenu de rester sur place et d'attendre que les autres unités rejoignent leur objectif. On avait interdit aux régiments d'avancer davantage parce qu'ils auraient alors empêchés les commandants de niveau plus élevés de diriger l'avance. Le résultat a été un désastre. Une seule autre bataille a causé plus de morts parmi les

soldats en une journée que la bataille de la Somme en 1916, soit celle de Cannes en 216 avant J.-C. au cours de laquelle Hannibal a anéanti l'armée romaine.

L'infiltration graduelle des techniques de l'entreprise privée dans les organisations et les institutions sociales traditionnelles, par exemple dans l'environnement militaire, a commencé avec la révolution industrielle au 19e siècle. Les événements de la Deuxième Guerre mondiale ont grandement accéléré le processus. Aux prises avec le besoin d'organiser et de coordonner les multiples centres de la puissance économique et sociale afin de mobiliser la main-d'œuvre et les ressources à grande échelle, les planificateurs de guerre pour les forces alliées se sont tournés vers le seul modèle qu'ils connaissaient dans le domaine de l'organisation des ressources à une telle échelle, cohérent à la fois avec les valeurs démocratiques et la libre entreprise : l'entreprise privée. Les États-Unis, berceau de la révolution industrielle et des écoles de gestion « scientifique », ont ouvert la voie sous les ordres du Général George C. Marshall. L'étroite coordination entre les États-Unis et leurs alliés a favorisé la diffusion dans les autres pays du modèle de l'entreprise privée comme principal mécanisme de coordination militaire, à une vitesse de propagation plus ou moins grande après que la guerre eut pris fin.

La relation symbiotique entre le milieu militaire et l'entreprise privée se poursuit encore de nos jours. La hausse de budgets imposants consacrés à la défense à l'appui des grandes institutions militaires par suite de la guerre froide s'explique principalement par les motifs qui justifient le développement et la stabilité de cette relation et les moyens employés pour y parvenir. Dans les années 1950, les institutions militaires occidentales ont fait encore plus appel à la planification, au contrôle interne, à la vérification comptable et aux techniques d'évaluation issus de l'entreprise privée. Fait paradoxal, ces pratiques ont été adoptées avec empressement par certains des alliés des États-Unis, plus particulièrement la Grande-Bretagne et le Canada, dont les budgets militaires se voyaient réduits et qui, par conséquent, espéraient accroître leur rentabilité en adoptant les nouvelles techniques de l'entreprise privée. Vers 1960, l'armée américaine avait tellement bien intégré les pratiques commerciales du secteur civil que la nomination de Robert S. McNamara au poste de secrétaire de la défense, un homme qui ne possédait d'expérience que dans le secteur de l'automobile, n'a surpris personne. Reflétant lui-même l'image d'un cadre émérite, McNamara a marqué le début d'une nouvelle race de gestionnaires militaires qui allait constituer l'état-major de l'institution militaire.

Le symbolisme de l'influence de McNamara s'est immiscé encore plus en profondeur. Il était reconnu comme l'homme d'affaires idéal et, durant son mandat, l'armée américaine s'est rapprochée encore plus de l'entreprise moderne au chapitre du concept, de l'allure générale, du langage et du style. L'officier militaire

a été comparé au cadre d'entreprise de sorte que les fonctions et responsabilités de commandement étaient perçues comme si elles étaient identiques aux fonctions et responsabilités du cadre. Ainsi, les haut gradés se faisaient concurrence afin d'obtenir des « affectations de commandement » aux budgets toujours plus imposants de manière à accroître leur statut professionnel et leurs chances d'être promus. De plus en plus d'officiers militaires ont été envoyés dans des écoles d'enseignement supérieur pour qu'ils obtiennent des diplômes d'études supérieures, dont la grande majorité a reçu des diplômes en gestion et en administration. Les valeurs, les coutumes et les pratiques traditionnelles propres aux militaires ont commencé à s'effacer devant les nouvelles compétences administratives, les réorganisations du personnel, les modèles informatiques servant à la prise de décision et la redéfinition des critères nécessaires pour réussir dans la profession. Le leadership militaire, tel qu'on le concevait autrefois, est devenu désuet. En fait, il est devenu superflu pour la réussite professionnelle. Les machines, les nouvelles doctrines administratives et un corps de gestionnaires militaires allaient tracer la voie. L'ère du champ de bataille automatisé était arrivée, pour être remplacée par le champ de bataille électronique et ses techniques informatisées.

Peut-être que les dommages n'auraient pas été aussi graves si les institutions militaires avaient été plus sélectives en adoptant les pratiques et les valeurs commerciales. Néanmoins, les institutions militaires occidentales ont adopté, à des degrés divers, non seulement les technologies commerciales, mais aussi le langage, le style et l'éthique du secteur privé. Bien que graduellement et subtilement, le militaire a cessé d'être perçu comme un élément unique et distinct de la société ou, à tout le moins, qui n'avait pas à être différent pour fonctionner correctement. L'ampleur de la métamorphose a pu être observée dans la façon de se référer aux officiers subalternes, ceux qui sont censés porter le fardeau du leadership à l'intérieur des unités de combat, comme s'ils étaient des gestionnaires intermédiaires. Au Canada, le système régimentaire, un des mécanismes de base pour la socialisation des soldats, l'instruction et le perfectionnement donnés aux officiers ainsi que la cohésion de l'unité, a été abandonné de concert avec la décentralisation des promotions. Dans de nombreux cas, le corps des officiers lui-même en est venu à croire que le leadership et la gestion ne forment qu'une seule réalité et que la maîtrise des techniques de gestion suffit pour être en mesure de relever les défis liés au leadership.

Les systèmes sociaux militaires, plus particulièrement les sous-systèmes sociaux des petites unités censés porter le fardeau des pertes de vie, n'ont, nul doute possible, rien à voir avec le secteur privé et les confondre représente une erreur. Personne ne s'attend vraiment à ce qu'un soldat donne sa vie pour une entreprise ou pour l'avenir professionnel de ses cadres. Mais l'attente que nous avons que

les soldats accomplissent leur devoir au péril de leur vie ou que les soldats soient assujettis à une « disposition de responsabilité illimitée » est bien réelle et fort possible dans la profession militaire. Par conséquent, les forces qui exigent d'un sergent de peloton ou d'un officier qu'il remplisse ses obligations envers lui-même, son commandement, ses supérieurs et sa profession sont, nul doute possible, différentes de celles qui s'exercent sur l'employé-cadre ou le contremaître pour qu'il accomplisse leurs obligations. Les circonstances qui caractérisent le contexte dans lequel le soldat doit respecter ses obligations sont extrêmement différentes de celles que rencontrent les dirigeants d'entreprise. *En vérité, les leaders au combat ne sont d'aucune manière des gestionnaires, ne serait-ce que parce que l'on ne peut gérer des soldats vers leur mort. Ils doivent être dirigés par ceux qui partagent leurs risques et leurs difficultés, auxquels tous doivent être exposés de manière égale si on veut que le leadership soit efficace.*

Les organisations militaires qui réussissent avec brio à résister au stress du combat font preuve d'une très forte identification individuelle relativement aux buts de la collectivité afin de s'astreindre à l'action individuelle. C'est ce sentiment d'appartenance qui définit une véritable unité militaire cohésive et qui motive le soldat à persévérer, à se battre et à risquer sa vie au service de ses camarades et pour leur protection. L'adoption de valeurs commerciales par l'environnement militaire menace de détruire ce sentiment d'appartenance. Dans un système économique démocratique postindustriel caractérisé par la libre entreprise, l'« éthique » commerciale est majoritairement dictée par les calculs de rentabilité et d'efficacité, lesquels, ensuite, sont uniquement assujettis à l'optimisation du bénéfice. On entend souvent les dirigeants d'entreprise dire « ma première obligation est envers mes actionnaires », niant par le fait même toute obligation sérieuse envers la collectivité ou l'intérêt commun. L'hypothèse est fondée sur le fait que les intérêts privés de quelqu'un sont identiques à l'intérêt commun. En réalité, les pratiques commerciales qui peuvent même nuire au bien commun pourraient être acceptables sur le plan de l'« éthique » pour le dirigeant d'entreprise si elles sont légales et rentables! Les valeurs des entreprises modernes constituent donc la négation de l'éthique professionnelle puisqu'elles supposent que la poursuite d'intérêts personnels a préséance sur la poursuite de valeurs « éthiques » supérieures. Dans un pur acte de foi pour lequel il n'existe que peu de preuves pragmatiques, une telle poursuite donnerait lieu à l'émergence d'une communauté d'intérêts et de valeurs grâce à un « guide invisible » sans qu'aucune responsabilité ne soit imposée en vue de cet objectif avancé par les personnes et leurs actes. Par ailleurs, selon ce modèle, les personnes n'ont pas de responsabilité directe quant au développement et au respect des normes en matière d'éthique qui touchent les besoins de la collectivité. L'« éthique » commerciale n'a en fait rien à voir avec l'éthique véritable dans la mesure où il s'agit d'une doctrine qui permet de justifier

la poursuite vorace d'intérêts personnels et de transformer l'individu en prédateur. Dans la mesure où l'on permet à une telle « éthique commerciale » de pénétrer dans la profession des armes et de s'y intégrer, les préceptes éthiques fondamentaux requis par la profession pour soutenir son efficacité sur le champ de bataille sont dangereusement affaiblis.

L'adoption de valeurs commerciales mine les valeurs traditionnelles du service à la collectivité, du dévouement pour les camarades et du sacrifice demandé. Par conséquent, la gestion de carrière devient le moyen parfait pour acquérir la valeur par excellence, soit son propre avancement. Les effets cumulatifs de ce changement se sont traduits par la résurgence d'« officiers entrepreneurs », des individus aptes à diriger leur carrière en manipulant le système, en maîtrisant la technologie habituellement au service de l'administration et de la gestion, en « encaissant » des points en prime pour avoir occupé plusieurs affectations en un court laps de temps et en obtenant les « bonnes » affectations en vue d'être admissibles pour le prochain avancement. L'officier entrepreneur et sa source de motivation éthique constituent un des problèmes qui affligent les institutions militaires modernes.

L'adoption de l'éthique et des pratiques entrepreneuriales représente une force imposante et corrosive à l'intérieur de la profession militaire, car elle attaque directement les fondements moraux de la profession, soit le sentiment altruiste de servir la communauté et les collègues soldats. Cette adoption est encouragée et soutenue par une centaine de politiques et de pratiques bureaucratiques, allant du système d'évaluation des officiers, que presque tous s'entendent pour dire qu'il est surfait et qu'il n'analyse que des sujets anodins, jusqu'à la méthode régissant l'alternance des officiers dans une série d'affectations et d'écoles tout en véhiculant la doctrine absurde que chaque subalterne est un chef d'état-major en puissance. Bon nombre de ces pratiques sont imposées au militaire par le droit public dicté par des fonctionnaires qui tentent de mettre en place des mesures bien intentionnées basées sur l'efficacité et la rentabilité, mais qui, parfois, ne comprennent pas le fondement moral du service militaire. Ce faisant, ils affaiblissent, à leur insu, les préceptes éthiques qui lient entre eux les soldats pour la cause, qui est de servir l'intérêt commun.

Si l'éthique de l'entreprise privée n'est pas efficace pour former des unités militaires cohésives, que doit faire la profession militaire dans ce cas? Quelles lignes directrices devrait adopter une institution militaire qui se veut efficace, si ce n'est celles dictées par le rapport coût-efficacité, l'efficacité et une saine gestion, toutes des valeurs hautement prisées dans la société civile en général ainsi que par les représentants élus? Certaines techniques commerciales sont, bien entendu, utiles. En ce qui concerne la gestion du *matériel* – les pièces de rechange,

les munitions, l'approvisionnement alimentaire, etc. – les techniques modernes de gestion informatisée sont plus que pratiques et devraient être employées par les militaires. *Mais, en ce qui a trait à la formation des unités de combat, le bon leadership est requis et le bon leadership est différent d'une saine gestion.* De façon générale, aucune technique de gestion ayant comme conséquence l'affaiblissement des liens personnels entre les soldats et leurs chefs – notamment, roulement rapide des affectations aux postes de leadership, remplacement et rotation des individus au lieu des unités, prolifération des postes d'état-major, utilisation de mécanismes de contrôle administratif à l'échelle des petites unités, promotions centralisées pour les échelons inférieurs – ne devrait être employée.

La profession militaire requiert des modèles de contrôle et de développement organisationnels qui insistent sur les liens personnels, l'interaction sociale, l'éthique, la stabilité du leadership et l'identification de la collectivité avec la profession elle-même. En fait, pour exiger un comportement approprié, les formes d'organisations « prémodernes » apparentées à ces modèles se fondent principalement sur l'interaction interpersonnelle et l'identification de ses membres entre eux plutôt que sur une structure bureaucratique amorphe et anonyme. Citons en exemple, entre autres, des institutions comme le système régimentaire britannique ou canadien ou le système allemand *Lehrbatallionen* utilisé pour soutenir la cohésion des unités de combat allemandes durant la Deuxième Guerre mondiale ou même la structure légionnaire de l'armée romaine. Il est évident qu'on ne peut pas démanteler la bureaucratie militaire, ce qui serait de toute façon à déconseiller. L'on se doit, cependant, d'empêcher que ces pratiques et valeurs tirées du modèle d'entreprise privée aillent au-delà des éléments non combattants de la profession militaire pour éviter qu'elles affaiblissent les liens sociaux qui constituent la base des unités de combat.

Les maux de la profession militaire n'incombent pas tous à l'absence d'éthique. Cela dit, bon nombre de ces maux font surface parce que les militaires ont acquiescé devant des politiques qu'ils jugeaient incorrectes. Peut-être ont-ils agi de la sorte, au fil du temps, dans le but de défendre leur carrière ou, fort probablement, parce qu'ils ne pouvaient s'y opposer étant donné le peu de soutien offert par la bureaucratie militaire ou la société en général et les instances politiques. L'éthique régissant la profession des armes évolue dans une structure organisationnelle de loin plus complexe que pour toute autre profession et, à l'intérieur de cette structure, les récompenses et les sanctions doivent être établies à l'appui des préceptes éthiques. Sans appui interne de l'institution militaire pour ses propres préceptes éthiques, les officiers et les militaires du rang auront de la difficulté à résister au pouvoir de l'organisation. Sans un code clair, qu'il soit écrit ou oral, le soldat aux prises avec un dilemme éthique risque d'être déchiré entre l'organisation et les valeurs officielles de cette dernière relatives au succès, à la carrière personnelle et à la

loyauté envers les supérieurs. Dans de telles circonstances, il est probable que le pouvoir de l'organisation aura préséance.

Notes en fin de chapitre

1. Stockdale, James Bond, « Taking Stock », *Naval War College Review* (février, 1979), p. 2.
2. Sorley, Lewis, *Competence as an Ethical Imperative: Issues of Professionalism*, communication présentée lors de la Southeast Regional Conference d'IUS, Maxwell Air Force Base, Montgomery, Alabama (juin, 1979), p. 6.
3. Aitken, R.I., *The Canadian Officer Corps: The Ethical Aspects of Professionalism*, École d'état-major des Forces canadiennes (communication non publiée) avril 1979, p. 16.
4. Gabriel, Richard A., *Il n'y a plus de héros : folie et psychiatrie dans la guerre moderne*, Éd. Albin Michel, France, 1990, 222 pages.
5. Grossman, David, *On Killing: The Psychological Cost of Learning to Kill in War* (Boston: Little Brown, 1995), chapitre 7.
6. Gabriel, Richard A. et Savage, Paul L., *Crisis In Command* (New York: Hill and Wang, 1978), p. 42.

Faire des choix éthiques

La complexité et l'incertitude qui caractérisent les choix éthiques sont des raisons suffisantes pour que les personnes veuillent simplifier la tâche et donner à cette action un caractère moins incertain. *Il n'existe, hélas, aucune formule simple pour nous permettre de faire de nombreux choix conformes à l'éthique*. Les gens sont souvent forcés de recourir à un raisonnement éthique qui mène à une *décision prudente*, laquelle se révèle presque toujours plutôt incertaine. Une décision prudente se définit comme une décision qui pourrait susciter le désaccord de personnes raisonnables toutes également bien informées et intentionnées. Or, il est dans la nature des décisions prudentes qu'elles soient incertaines, plus particulièrement lorsqu'elles sont prises à partir de renseignements inévitablement incomplets, dans des conditions temporelles et physiques difficiles qui astreignent généralement les personnes à choisir parmi divers plans d'action non idéaux. Les décisions prudentes consistent à faire le meilleur choix possible compte tenu des circonstances. Les décisions prudentes reposent au cœur de la capacité du soldat à faire des choix éthiques difficiles.

Les décisions prudentes devraient toujours être précédées d'une *sensibilisation aux principes d'éthique*, dans une approche globale, prédisposant le soldat à être à l'écoute des enjeux éthiques. Ce faisant, les dangers qui découlent du juridisme excessif et des codes apodictiques menacent la capacité du soldat à agir correctement. Si le soldat ne reçoit pas l'instruction adéquate et qu'on lui enseigne seulement à obéir à un ensemble de lois ou à agir en conformité avec un code apodictique, souvent basé sur la religion, il devient alors prédisposé à limiter sa sensibilité aux principes d'éthique et à se fier uniquement aux dispositions prévues au code ou à un ensemble de lois. Dans une telle situation, il est probable que le soldat ignorera les enjeux éthiques qui ne sont pas abordés dans les codes et tiendra compte de ceux qui y apparaissent comme des solutions faciles et où il ne suffit que d'obéir aux codes. Ainsi, le soldat risque de devenir comme le général qui dit à ses soldats que les combats en Iraq opposent le bien au mal parce « l'Islam est l'œuvre du démon! » On opte pour une fausse promesse afin de simplifier les décisions éthiques de chacun au risque de causer une catastrophe éthique en rangeant une panoplie de problèmes d'éthique derrière les impératifs dictés par les codes et, par le fait même, en réduisant l'autonomie et la responsabilité éthiques du soldat puisqu'on l'encourage à obéir au code ou à un ensemble de lois, et ce, peu importe les conséquences.

Par conséquent, la première exigence pour un soldat éthique qui procède à un choix moral consiste à être conscient des difficultés éthiques éventuelles liées à ses actes

et à s'assurer que l'autonomie éthique et les responsabilités y afférentes ne sont pas amenuisées par la nécessité d'affronter des choix difficiles dans des circonstances difficiles. Cela signifie que le soldat a l'obligation, dans des situations difficiles, de réfléchir afin de tenter de faire ce qui est bien et non ce qui est mal. Un grand danger demeure, plus particulièrement dans des situations de combat, où l'on réagit immédiatement aux circonstances qui se présentent à première vue sans vraiment réfléchir systématiquement aux difficultés éthiques qui pourraient accompagner les circonstances. Quoique cette réaction soit parfaitement compréhensible, il peut tout de même en découler de graves difficultés d'ordre éthique. Le soldat sera tenu responsable de ses actes dans tous les cas et à juste titre. Donc, tous les efforts doivent être mis en œuvre pour tenir compte des complexités éthiques qui accompagnent les actes que pose le soldat.

Il convient de mentionner deux autres éléments relatifs à la responsabilité qu'a le soldat de prendre des décisions prudentes lorsqu'il doit élucider des dilemmes éthiques. En premier lieu, la responsabilité du soldat ne se termine pas au moment où il prend une décision, la meilleure en l'occurrence. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'éthique traite d'actes *publics* de sorte qu'il y a tout lieu de croire que ce que le soldat a fait ou n'a pas fait sera connu des autres, et certainement de ses supérieurs. Cela étant dit, la décision du soldat sera probablement soumise à une analyse approfondie par des autorités militaires ou civiles dans un contexte plus calme et le soldat sera tenu responsable des conséquences de sa décision dans le cadre de cette analyse. Le processus d'analyse, officialisé dans la profession militaire par la cour martiale ou les enquêtes judiciaires, constitue un des moyens primaires que possède la profession militaire pour s'assurer que ses préceptes éthiques de base sont respectés par ses membres. *Dans des circonstances où l'éthique pose une grande difficulté, le soldat devrait s'attendre à ce que la profession exerce une surveillance, que les actes qu'il posera seront connus et que la profession aura à juger si les actes du soldat sont en conformité avec les préceptes éthiques servant de fondement à la profession même ou s'ils vont à leur encontre.*

Deuxièmement, la responsabilité du soldat ne se termine pas avec la prise d'une décision éthique. Après avoir choisi un plan d'action plutôt qu'un autre, *le soldat doit trouver le courage d'agir conformément à cette décision prudente et de tenter de s'acquitter des tâches liées à sa décision.* Sans quoi, une décision éthique devient un attribut de la vertu personnelle plutôt qu'un geste éthique. Il ne suffit pas de savoir ce qu'il serait bien de faire; le soldat doit également tenter de le réaliser. Malheureusement, ce n'est pas parce que la décision de faire la bonne chose a été prise que la personne a le courage de la réaliser. Dans une séquence du film *Parfum de femme*, le Colonel Slade de l'armée américaine raconte à un groupe de jeunes hommes qu'il a toujours su reconnaître la bonne chose à faire dans toutes les crises

éthiques qu'il a eu à traverser. « Chaque fois, je savais quel était le bon chemin. Sans aucune exception, je le savais. Mais je ne l'ai jamais suivi. Vous savez pourquoi? Il m'aurait fallu ce qu'on appelle le courage! » Le courage est une qualité *morale* et non un raisonnement éthique.

Il n'existe pas de formule magique pour prendre des décisions prudentes. On peut simplement définir les facteurs importants à tenir compte dans le processus décisionnel. La difficulté vient, bien sûr, du fait qu'il est impossible de définir à l'avance les facteurs les plus importants qui devront être pris en considération, ou d'en établir l'ordre de priorité au préalable. Le processus intellectuel qui permet de générer des décisions éthiques varie d'un individu à un autre, de même que le poids éthique que l'individu attribue à chacun des facteurs. Cela dit, les décisions prudentes revêtent toujours une quelconque incertitude. Dans le présent ouvrage, nous ne pouvons qu'identifier et expliquer les éléments primaires qui devraient être pris en considération par le soldat lorsqu'il tente de prendre une décision prudente. Ces éléments sont : 1) les faits et les circonstances entourant la situation, 2) les intentions, 3) les moyens, 4) les conséquences, et 5) les préceptes éthiques qui gouvernent l'acte.

Faits et circonstances : Les problèmes d'éthique découlent de la convergence des circonstances qui assaillent le soldat, s'imposent à lui et façonnent instamment le contexte dans lequel il devra faire ses choix éthiques. La première étape dans toute décision éthique consiste à comprendre autant que possible l'ensemble des faits, soit les circonstances auxquelles le soldat est exposé. Souvent, ce n'est pas une mince tâche, plus particulièrement en situation de combat, où il est presque impossible de savoir ce qui se passe en raison du stress et des changements rapides. *Si le soldat tire ses conclusions trop vite, il se peut qu'il omette des renseignements concrets importants qui pourraient changer la nature du problème d'éthique qu'il doit élucider. Ce qui nous amène au cœur de la question : la définition d'un dilemme éthique dépend directement des circonstances qui définissent le dilemme éthique.* Ne pas s'enquérir des circonstances dans la limite où les conditions le permettent risque d'empêcher l'identification du problème d'éthique auquel est exposé le soldat ou même de reconnaître qu'il y a un problème d'éthique. Le Lieutenant-colonel Hal Moore, commandant du bataillon américain à la bataille de la vallée Ia Drang au Vietnam a simplement résumé la problématique en disant que pendant une bataille le soldat doit se demander : « Qu'arrive-t-il? Est-ce qu'il devrait se produire quelque chose? et Que puis-je faire devant ce qui arrive? »

Par exemple, supposons qu'une escouade d'infanterie déployée dans une région urbaine en Iraq découvre une position d'insurgés au deuxième étage d'un immeuble d'habitation de cinq étages. Les insurgés ouvrent le feu sur l'escouade et le chef de cette escouade doit décider de la suite des événements. Il décide d'investir la position

et de la détruire. Devant quel problème d'éthique se trouve le chef d'escouade? À première vue, il semble n'y avoir aucun problème d'éthique lié à la décision de détruire la position ennemie. Après réflexion, toutefois, le chef d'escouade comprend que la position ennemie est cantonnée dans un ensemble d'habitations collectives et qu'il peut s'y trouver des civils innocents à proximité. Des personnes peuvent même être détenues contre leur volonté dans l'appartement d'où proviennent les tirs des insurgés. Il convient de noter que la définition du dilemme éthique pour le chef d'escouade est différente dans les trois cas, précisément parce que les circonstances qui se présentent au chef d'escouade tenu de faire un choix éthique sont différentes. Donc, la capacité à comprendre les faits ou les circonstances entourant le soldat est cruciale afin de faire des choix éthiques judicieux.

Intentions et objectifs : Il vient immédiatement à l'esprit que la compréhension des circonstances par le soldat et les difficultés éthiques qui en découlent influent sur les intentions et les objectifs du soldat. Dans le cas de l'escouade d'infanterie, la décision d'investir la position de pièces et de la détruire ne présente, en soi, aucune difficulté liée à l'éthique. Dans les autres circonstances, cependant, les objectifs personnels peuvent ne pas être neutres au chapitre de l'éthique. Que fait un commandant s'il est aux prises avec une position d'insurgés qui utilise des civils comme boucliers humains? Ou comment obtient-on d'un prisonnier de l'information qui pourrait sauver des vies? Par conséquent, les intentions et les objectifs derrière les gestes que l'on pose peuvent avoir des conséquences éthiques importantes.

Une des erreurs d'éthique les plus fréquentes que font les soldats est de tenir compte des *objectifs* qui les guident et de leurs *intentions* comme s'ils constituaient les facteurs les plus importants à prendre en considération lors de leur prise de décision éthique. Cela n'est pas surprenant dans une profession qui mise sur l'accomplissement des missions et l'atteinte de résultats dans des situations de grand stress et de danger. Néanmoins, *il importe de bien comprendre que la rectitude des objectifs et des intentions ne constitue qu'un seul des facteurs composant l'équation éthique et, la plupart du temps, elle n'est pas le facteur le plus important.* Par conséquent, l'objectif visant l'affaiblissement de la volonté des militaires allemands de même que la fin de la Deuxième Guerre mondiale était un objectif valable. Toutefois, le bombardement de la population civile allemande dans les centres urbains du pays alors que les unités militaires allemandes étaient déjà déployées sur les fronts est et ouest loin des villes soulève des questions d'éthique graves quant au comportement criminel. La même réflexion semble pertinente relativement à la frappe aérienne lancée sur un abri antiaérien iraquien rempli de civils dans les derniers jours de l'opération *Tempête du désert* en 1991. Il était reconnu que l'abri hébergeait les familles de chefs hauts gradés iraquiens. Une liaison radio reliait l'abri au quartier général de l'état-major général. À partir des

renseignements tirés de cette liaison radio, l'abri avait été classé comme un objectif militaire légitime et on y a lâché deux bombes antiblockhaus tuant plus de 600 femmes, enfants et personnes âgées. La décision était fondée sur le principe que l'élimination des familles des officiers hauts gradés iraquiens allait convaincre les officiers iraquiens de se rebeller contre le leadership civil, de le destituer et de mettre fin à la guerre. Cependant, les bonnes intentions ou les objectifs nobles ne sont pas suffisants pour qu'un acte soit conforme à l'éthique. Le soldat doit apprendre à aller au-delà de ses bonnes intentions pour prendre des décisions éthiques.

Une autre erreur fréquente relativement au jugement éthique a trait à l'action de consentir au moins pire des maux afin d'éviter un acte encore plus répréhensible ou dans le but de donner lieu, subséquemment, à une conséquence encore plus bénéfique. Ces justifications, en tant que principes généraux, ne sont jamais acceptables et, dans ce sens, on peut relater les paroles de Saint Paul selon lesquelles il ne faut jamais « faire le mal pour qu'il en résulte du bien ». Il convient de mentionner qu'on n'affirme pas souvent que les moyens employés pour atteindre l'objectif louable ne sont pas répréhensibles au départ, mais seulement que leur mise en application est fondée sur le principe qu'un plus grand bien en découlera. Or, le problème lié à la mise en application de moyens répréhensibles demeure tout entier et les moyens répréhensibles sont toujours inacceptables sur le plan de l'éthique. De plus, il y a le problème de proximité entre l'objectif louable qui serait prétendument atteint par des moyens répréhensibles. Comment peut-on être vraiment certain que des gestes répréhensibles perpétrés aujourd'hui se traduiront demain par du bien? Combien de temps faudra-t-il attendre pour que le bien se réalise? L'allégation prétendant qu'un plus grand bien suivra la mise en application de moyens répréhensibles n'est qu'une façon détournée de dire que les bonnes intentions ou les objectifs nobles de quelqu'un sont les seuls facteurs importants dans un jugement éthique. Ce qui n'est pas vrai.

Un exemple du raisonnement sous-tendant souvent ce type d'erreur liée à l'éthique est survenu durant la guerre du Vietnam lors de la campagne aérienne Rolling Thunder lancée contre le Nord-Vietnam. Une frappe de B-52 était prévue sur une foule réunie pour célébrer la remise des diplômes à la nouvelle cohorte de médecins issue de l'unique école de médecine du Nord-Vietnam. Presque toute la cohorte a trouvé la mort, de même que de nombreux membres de leurs familles et des médecins du corps professoral. Cet acte horrible était fondé sur le fait que, si l'armée nord-vietnamienne et ses alliés insurgés, le Viêt-Cong, pouvaient être privés de soutien médical sur le terrain, le « taux de destruction » des combattants ennemis blessés grimperait, et le moral de l'ennemi chuterait, réduisant par le fait même leur efficacité au combat. Par conséquent, l'emploi de moyens répréhensibles, soit la mort de médecins civils, se justifiait par l'atteinte d'un plus grand bien, soit une efficacité au combat réduite chez l'ennemi, qui allait s'ensuivre. Ce ne fut pas

le cas. Même si cela avait été le cas, le bombardement de l'école de médecine aurait été répréhensible.

Notons toutefois que l'exemple précédent est différent de la situation où le soldat doit choisir entre deux actes répréhensibles, puisqu'il est évident que l'on peut choisir de ne rien faire, ni bombarder l'école de médecine ni trouver d'autres moyens pour réduire l'efficacité de l'ennemi au combat. *Il arrive que le soldat se retrouve dans des situations où il n'y a aucun choix acceptable sur le plan de l'éthique.* Lorsque c'est le cas, le soldat doit choisir la solution la moins répréhensible et tenter de la mettre à exécution, s'il lui est impossible, à prime abord, d'éviter la situation. Cependant, on doit être extrêmement prudent lorsqu'il s'agit de choisir la solution la moins répréhensible et le choix ne doit pas se faire entre une solution absolument répréhensible et une autre qui est seulement moins bonne. En temps de guerre, les jugements éthiques peuvent en fait être particulièrement compliqués.

Moyens : Le choix des moyens utilisés pour mettre en œuvre une décision mettant en cause un problème d'éthique reflète crûment la justesse du jugement éthique du soldat et il fera l'objet d'une grande attention lors de la tentative ultérieure d'évaluer l'éthique des actes posés par le soldat. *Les moyens retenus pour atteindre un objectif ou concrétiser une intention doivent être proportionnels à l'objectif ou à l'intention en question.* En fait, les objectifs louables peuvent devenir répréhensibles si l'on emploie pour y arriver des moyens contraires à l'éthique, de même que des moyens conformes à l'éthique peuvent s'opposer à l'éthique s'ils sont mis au service d'objectifs répréhensibles. Par conséquent, personne ne peut espérer gagner des crédits éthiques en étant attentionnés envers des prisonniers qui sont amenés pour être exécutés ou en faisant appel à des méthodes rapides et sans douleur pour les exécuter, étant donné que la mise à mort de prisonniers est, dans tous les cas, contraire à l'éthique.

Le chef d'escouade qui tente de neutraliser une position de mitrailleuses dans un immeuble d'habitations collectives (un objectif louable) a la responsabilité éthique de choisir le moyen approprié pour atteindre cet objectif. Les circonstances sont complexes en raison de la probabilité que des civils se trouvent dans les autres appartements et, bien que le chef d'escouade ne puisse en être certain, il est possible que des civils soient détenus par les insurgés dans l'appartement où se trouve la position de mitrailleuse. Quel plan d'action choisira le chef d'escouade? La réponse est neutraliser la position des insurgés tout en minimisant le risque que des civils innocents soient tués. Le chef d'escouade dispose de divers moyens qui varient entre une frappe aérienne, une attaque à partir d'hélicoptères équipés de missiles, des missiles tirés à l'épaule ou un assaut par des fantassins avec des armes légères. Lequel de ces moyens est le plus susceptible de permettre l'atteinte de l'objectif qui est de neutraliser la position des insurgés *et* de minimiser le danger potentiel

de blesser des civils innocents? Mentionnons que le chef d'escouade doit soupeser ces *deux* facteurs lorsqu'il prend sa décision prudente, bien qu'il n'accorde pas nécessairement le *même* poids à chacun des facteurs, seulement le poids éthique *approprié* à chacun. Or, la position de mitrailleuse doit être neutralisée, et ce, même au risque de causer des morts parmi les civils, mais il faut prendre dûment en considération de garder au minimum le nombre de ces victimes. Supposons, cependant, que le chef d'escouade n'ait aucun moyen moins violent (cinétique?) à sa disposition et qu'il n'ait d'autre choix que de détruire la position des insurgés en démolissant tout l'immeuble d'habitations par une frappe aérienne qui larguera deux bombes Mark IV de 500 lb (227 kg) sur les habitations. Dans de telles circonstances, il serait contraire à l'éthique de bombarder l'immeuble parce que le choix de ce moyen pour atteindre un objectif louable est à la fois contraire à l'éthique et disproportionné. En commandant la frappe aérienne, le chef d'escouade accepte l'acte ouvertement répréhensible de tuer des civils *comme condition préalable* en vue d'atteindre l'objectif louable de détruire la position des insurgés et il enfreint l'axiome de Saint Paul qui dénonce les actes répréhensibles même pour qu'il en résulte du bien. L'acte ne peut être posé sans tuer d'abord des innocents. Le chef d'escouade doit trouver un autre moyen.

Conséquences : Le soldat est responsable des conséquences résultant de ses actes. L'ampleur de la responsabilité éthique en lien avec les conséquences dépend de l'évaluation de trois facteurs : les intentions du soldat, le degré de prévisibilité raisonnable des conséquences et la proximité des conséquences découlant des actes du soldat. En règle générale, les intentions malveillantes rendent toujours les actes répréhensibles même lorsque les conséquences de l'acte en question ne se concrétisent pas. Donc, une personne qui tente de tirer sur une autre, mais qui rate sa victime peut tout de même être tenue responsable bien qu'il n'en ait résulté aucune conséquence néfaste. Si un soldat tire sur un non-combattant et le tue alors qu'il était à vérifier si son arme était bien déchargée, il s'ensuit de terribles conséquences, sans toutefois d'intention malveillante. Bien que le soldat puisse être accusé d'imprudence, il n'a pas agi contrairement à l'éthique même s'il a tué un autre être humain. Les intentions sont donc au cœur de l'évaluation de la responsabilité éthique.

Les intentions ne sont toutefois pas suffisantes pour juger des conséquences d'un acte. Quelle était l'intention du soldat lorsqu'il a lancé une grenade à main dans le bunker des insurgés? Nul doute qu'il souhaitait neutraliser les combattants ennemis. Et si des civils détenus comme otages dans le bunker ont, eux aussi, trouvé la mort? Il est bien évident que le soldat ne peut pas être tenu responsable de leurs morts pour les deux motifs suivants : le soldat n'avait pas l'intention de les tuer et le soldat ne pouvait pas *raisonnablement prévoir* que ces personnes étaient sur les lieux. Par ailleurs, le chef d'escouade qui a commandé une frappe aérienne sur la position des

insurgés cantonnée dans l'immeuble d'habitations peut être tenu responsable de la mort des civils précisément parce qu'il pouvait raisonnablement prévoir que des civils se trouveraient dans les autres appartements.

Pour qu'un soldat soit tenu responsable sur le plan de l'éthique des conséquences de ses actes, les conséquences doivent être raisonnablement immédiates à l'acte, cela dit, les conséquences doivent être directement reliées à l'acte et non séparées par une période démesurée. C'est donc dire qu'un chef d'escouade pourrait ordonner à son escouade de dégager une zone autour d'une école qui est utilisée comme dortoir pour des tireurs embusqués. Durant cette intervention, un des soldats perçoit un mouvement dans un ponceau à proximité et fait feu sur le mouvement qu'il entrevoit dans les buissons. Le tir atteint un civil qui se cachait de la patrouille, et ce dernier meurt. Le chef d'escouade ne peut pas être tenu responsable de cette mort sur le plan de l'éthique, même si cette série d'événements tire son origine d'un acte qu'il a posé et qu'il en est résulté la mort d'une personne innocente. Comme le dit un vieil adage dans le monde militaire : « un commandant est responsable de tout ce que ses troupes font ou ne font pas ». C'est peut-être vrai en ce qui touche la responsabilité liée au commandement, mais cet adage ne s'applique pas à la responsabilité éthique personnelle. Les actes que pose l'être humain enclenchent souvent une série d'événements que personne n'a voulus ni prévus. Règle générale, plus la conséquence est éloignée dans le temps et l'espace par rapport à l'acte initial, moins grande est la responsabilité éthique de l'auteur de l'acte.

Préceptes éthiques qui gouvernent l'acte : Il ne suffit pas, pour le soldat, de connaître chacun des facteurs mentionnés auparavant pour qu'il soit en mesure de rendre un jugement éthique. Il doit aussi déterminer les préceptes éthiques ou les principes généraux dont il devra tenir compte lorsqu'il évaluera les facteurs en cause, c'est-à-dire leur accorder un poids éthique relatif dans le processus décisionnel. *Puisque le soldat dépend de nombreuses sources d'obligations éthiques, il peut, en toute légitimité, faire appel aux préceptes éthiques fondamentaux d'une de ces sources pour guider ses actes.* Ainsi, un soldat pourrait puiser dans ses obligations religieuses, conclure que la guerre est injuste et refuser de se battre. Fort probablement, toutefois, le soldat aura recours aux préceptes éthiques liés à la profession militaire, lesquels pourraient être plus pertinents pour rendre des jugements éthiques en tenant compte des circonstances qui entourent le soldat. Or, une des fonctions importantes des préceptes éthiques d'une profession consiste à aider le soldat à faire des choix éthiques dans un vaste cadre de référence éthique à l'intérieur duquel il peut évaluer d'autres facteurs pertinents.

Compte tenu des actes que doit poser un soldat au combat, celui-ci entamera peut-être son processus de raisonnement éthique en déterminant d'abord le précepte

éthique général qu'il mettra en application en fonction des circonstances qu'il rencontrera. On pourrait résumer ce principe ainsi : « tous les êtres humains ont droit à la vie et ils ne devraient pas être tués ». Si l'on garde ce précepte dans son intégralité, toutefois, il est peu utile pour le soldat qui a souvent comme tâche de tuer l'ennemi. Le soldat doit réfléchir davantage au problème. Un corollaire de ce premier principe établit que « toute personne a droit à la vie ». Dans ce cas, le soldat a droit à la vie il peut mettre en application des moyens appropriés pour demeurer en vie. Cette proposition sous-entend que le soldat est autorisé à tuer quiconque intente à sa vie. Donc, les soldats ont, à tout le moins, une certaine justification éthique pour tuer leurs opposants qui tentent de les tuer. *Par conséquent, causer la mort en temps de guerre, même si ce n'est pas toujours un acte éthique, n'est tout de même pas toujours contraire à l'éthique si l'acte se limite aux combattants.*

Soulignons toutefois que cette proposition n'est pas parfaite puisqu'il arrive qu'un grand nombre de soldats ennemis soit tué par des tirs d'artillerie à longue portée et des frappes aériennes même s'ils ne représentaient aucune menace immédiate pour la vie des soldats amis. Devant cette difficulté, la profession peut avancer le précepte éthique que les « soldats ne peuvent tuer que les combattants ennemis ». Mais, puisque « chaque être humain a droit à la vie », il faut s'efforcer de limiter la violence contre *tous* les êtres humains, qu'ils soient soldats ou non. Un précepte qui tendrait uniquement vers l'emploi minimal de violence en temps de guerre, par conséquent, serait conforme aux normes acceptables en matière d'éthique. Si la violence n'est qu'un moyen d'atteindre des objectifs éthiques, le soldat ne devrait donc faire appel à la violence que pour atteindre ces objectifs tout en réduisant les risques de causer des conséquences imprévues. Ainsi, le chef d'escouade dans notre exemple précédent devrait choisir les moyens qui permettent d'atteindre l'objectif, soit neutraliser la position des insurgés, avec le moins de violence possible. De plus, le précepte éthique général de la profession indique clairement que les ennemis blessés et les prisonniers ne doivent pas être tués puisqu'ils ne représentent plus une menace raisonnable pour la vie du soldat. Pour cette même raison, il ne faut pas, bien entendu, tuer de non-combattants.

Si nous poussons plus loin le raisonnement, le soldat pourrait déduire les corollaires suivants afin de guider ses actes au combat. Ces corollaires peuvent raisonnablement découler du premier précepte selon lequel « tous les êtres humains ont droit à la vie et ils ne devraient pas être tués ». Le soldat peut conclure que : 1) les soldats ont droit à la vie et ils peuvent se défendre contre quiconque intente à leur vie; 2) on ne devrait pas tuer d'êtres humains sauf dans des circonstances urgentes mettant la vie en danger de sorte que la violence soit limitée et proportionnelle aux objectifs; 3) on ne doit pas porter préjudice aux êtres humains qui ne représentent pas une menace pour la vie, aux civils ni aux autres non-combattants; et 4) on ne doit pas

tuer ceux qui ne représentent plus de menace pour la vie, les ennemis blessés et les prisonniers. Comme cet exemple l'illustre bien, si le soldat connaît et comprend les préceptes éthiques fondamentaux de sa profession, il aura, à tout le moins, la possibilité de bâtir un raisonnement pour en arriver à des décisions prudentes et ainsi accroître ses chances de poser les bons actes sur le champ de bataille. Comme dans toute autre entreprise humaine, il n'y a aucune garantie absolue que les actes posés en temps de guerre sont conformes à l'éthique.

Qu'en est-il du soldat en temps de paix? La plupart des soldats ne vivront probablement des combats que pendant une brève partie de leur carrière militaire. Il est donc important pour la profession que des préceptes soient établis afin de fournir des directives visant à gérer les dilemmes éthiques qui surviennent en temps de paix. Les institutions militaires modernes remplissent de nombreuses fonctions critiques, pour les dirigeants élus des États démocratiques, allant bien au-delà de la défense de vies humaines. Ces fonctions en temps de paix comprennent la prestation de conseils sur les budgets, les systèmes d'armement, la recherche et même la supervision de programmes sociaux inédits, tels que la promotion sociale, le bilinguisme et l'intégration raciale, qui pavent parfois la route pour leur adoption par la société civile. Dans certaines institutions militaires, comme en Turquie et en Israël, le service militaire est le mécanisme primaire qui permet l'alphabétisation et l'intégration sociale de groupes ethniques, raciaux et linguistiques disparates. Cela dit, la profession militaire remplit d'autres fonctions indispensables mises à part le combat, et il est tout aussi important que ces rôles en temps de paix soient interprétés en conformité avec l'éthique.

Le précepte éthique qui gouverne les actes du soldat en temps de paix se décrit ainsi : « le soldat sert l'intérêt commun de la nation avant tout autre intérêt ». Par conséquent, l'idéologie égocentrique du marché libre largement répandue dans la société en général et que l'on conçoit en toute légitimité comme une motivation pour les employés civils est rejetée comme précepte éthique directeur destiné aux soldats en temps de paix. À l'opposé, l'obligation du soldat est de toujours rechercher l'intérêt commun, et ce, même au détriment de ses propres intérêts. Les corollaires éthiques qui découlent de ce précepte sont les suivants : 1) le soldat doit toujours dire la vérité lorsqu'il est en relation avec les autorités civiles et militaires; 2) le soldat doit donner l'heure juste aux autorités, c'est-à-dire donner des conseils éclairés et honnêtes aux dirigeants élus et nommés; 3) le soldat qui est témoin de corruption doit la dénoncer; et 4) un soldat a le droit, sur le plan de l'éthique, de contester une politique qu'il croit être préjudiciable pour la nation. Cette contestation peut se traduire par une démission de la profession ou même le refus d'obéir aux ordres. Ces corollaires découlent du précepte de la profession même qui prévoit que l'obligation primaire du soldat est de servir l'intérêt commun.

Les fardeaux éthiques qui reposent sur le soldat en temps de guerre et de paix sont lourds et, en fait, étonnamment différents de ceux que portent les membres d'autres professions dans l'accomplissement normal de leurs activités professionnelles. En outre, les horreurs de la guerre ne sauraient excuser un soldat qui se soustrairait à ces fardeaux. Bien au contraire. La caractéristique propre au soldat éthique réside dans le fait qu'il doit accomplir ses obligations éthiques dans des conditions qui rendent le choix éthique encore plus difficile, et non plus facile. *Ce n'est pas parce que la guerre est inhumaine que le soldat est en droit d'agir de manière inhumaine.* Le soldat doit plutôt lutter pour demeurer fidèle à ses fondements éthiques lorsqu'il est balayé par une vague de sang, de peur et de mort, pour atténuer la violence et limiter les pertes de vie, pour chérir les vies humaines qui peuvent être épargnées et pour empêcher la mort et la destruction lorsque cela est possible. Afin de ne pas empirer l'horreur de la guerre, le soldat doit rechercher la solution éthique aux terribles dilemmes qui l'assaillent. Le soldat doit chercher à se comporter à la manière du guerrier éthique.

Professionnalisme

Le vrai rôle du soldat dans la société occidentale n'a guère changé au cours des deux mille dernières années. La société a toujours manifesté le besoin de soldats, et les valeurs et fonctions nécessaires pour permettre à une institution militaire de bien s'acquitter de son rôle, qui vise à protéger sa société hôte, sont demeurées relativement constantes au fil des ans. Il y a très peu de choses dans l'*Iliade* avec lesquelles le guerrier contemporain n'est pas familier. En fait, les professionnels militaires étudient toujours le récit des anciennes batailles pour y trouver des idées sur la façon de mener les combats contemporains. Au-delà des technologies utilisées dans le passé et des leçons apprises de ces récits, les vertus et les valeurs de commandants et de troupes décédés depuis longtemps sont toujours valables, ne serait-ce qu'en raison du fait que les motifs poussant les hommes et les femmes à se joindre à la profession des armes n'ont guère changé au fil des siècles. Le Major Aitken des Forces canadiennes a bien exprimé ce qui précède lorsqu'il a déclaré :

> « Les responsabilités et les obligations du soldat n'ont pas changé de façon appréciable au fil des ans. En effet, à la lumière des armes de destruction massive maintenant à notre disposition, les responsabilités sociales des forces armées sont plus importantes que jamais. Par conséquent, peu importe si les normes morales et éthiques s'effritent au sein de l'ensemble de la société, le soldat doit maintenir une attitude éthique irréprochable. Il en va de sa survie[1]. »

Bien que les outils et la technologie de la profession des armes aient changé, le soldat contemporain doit faire preuve du même leadership et de la même moralité, poser les mêmes actes sur le champ de bataille et tisser les mêmes liens étroits avec ses troupes et ses collègues pour être un commandant aussi efficace que des commandants de l'Antiquité.

Les ouvrages rédigés sur l'efficacité militaire confirment la véracité de cette observation. Dans *Anatomie de la bataille*, étude des batailles d'Azincourt, de Waterloo et de la Somme, John Keegan constate que malgré l'évolution de la technologie militaire, voire des valeurs culturelles des sociétés plus vastes, l'efficacité militaire, définie en fonction des mesures qu'un chef militaire doit prendre pour assurer la cohésion de son unité, n'a pas changé au fil du temps[2]. Alan Lloyd, dans son étude des soldats britanniques pendant la Première Guerre mondiale, a démontré que l'efficacité du leadership dépend de la capacité du chef à tisser des liens personnels étroits avec ses hommes, ce qui, en retour, est tributaire des actes de

courage du chef et de sa volonté de partager les risques et les difficultés avec ses soldats[3]. La constance du comportement du chef, comme facteur déterminant de l'efficacité militaire, a été documentée dans l'étude de Shills et Janowitz sur l'armée allemande pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ceux-ci ont constaté que la cohésion des unités allemandes sur le champ de bataille dépendait fortement des relations interpersonnelles étroites qui existaient entre les soldats et leurs chefs[4]. Samuel Stouffer, dans son analyse de l'armée américaine pendant la Deuxième Guerre mondiale, a tiré les mêmes conclusions, tout comme Paul Savage et moi dans l'étude que nous avons effectuée sur cette armée pendant la Guerre du Vietnam[5].

Le rôle du chef et le rôle de ce que l'on peut appeler la vertu militaire, sur le plan de l'efficacité des unités militaires, ne semblent pas avoir changé au cours des siècles, peut-être parce que la nature humaine n'a pas changé non plus. La profession des armes, même au sein de nos sociétés modernes postindustrielles, est l'un des seuls rôles sociaux qui est demeuré inchangé au fil du temps. Il n'est pas exagéré d'avancer que la cohésion d'une unité est essentielle à l'efficacité des institutions militaires. De plus, dans la mesure où un bon leadership contribue à cette cohésion, celle-ci devra être encore plus forte à l'avenir pour permettre aux soldats de bien exercer leurs activités, puisque les champs de bataille, qu'ils soient classiques ou non, présenteront une plus grande intensité de stress de combat. À l'avenir, les professionnels militaires devront être plus sûrs que jamais de leurs propres valeurs et de leurs propres actes. Pour réussir à l'avenir, ils devront réapprendre les leçons du passé.

Professionnalisme

Bon nombre des difficultés qui se manifestent au sein des groupes de leadership des armées démocratiques modernes tiennent au fait que leurs membres ignorent que leurs tâches, en tant que professionnels militaires, sont anthropologiquement très différentes de celles d'autres professions ou métiers au sein de l'ensemble de la société. Cette confusion des rôles et des objectifs a incité certains membres de la profession à tenter d'imiter les valeurs et les gestes de ceux de l'ensemble de la société et, au sein de cette dernière, d'imiter ceux de certaines entreprises prospères et d'autres métiers. Pour que le soldat comprenne ce qui différencie la profession des armes des autres, il doit aussi comprendre pourquoi les membres de toutes les professions assument des obligations différentes de celles d'autres types d'organisations sociales qui ne sont pas considérées comme étant professionnelles. Donc, en quoi une profession est-elle différente d'autres groupes sociaux?

Le terme « profession » est un terme honorifique dénotant qu'un métier revêt une particularité qu'il ne partage avec aucune organisation sociale ou aucune autre entreprise. *Le terme lui-même suppose que l'appartenance à ce groupe s'apparente à*

une vocation pour des gens qui professent le respect de certaines valeurs plutôt que de se contenter de faire partie d'une association en fonction d'intérêts matériels mutuels. C'est précisément en raison de l'aura honorifique des professions que les membres de presque tous les métiers veulent être considérés comme des professionnels. Ainsi, les athlètes, les cosmétologues, les agents immobiliers, les entrepreneurs de pompes funèbres, etc. aiment tous se déclarer comme des professionnels afin de partager cette aura honorifique et ce, même s'il n'y a rien de spécial en soi relativement à leur travail. Une vraie profession comporte des caractéristiques distinctives. Une des différences entre une profession et un métier réside dans le fait que les membres d'une profession dispensent un service plus important pour l'intérêt commun que d'autres emplois. Ainsi, la profession médicale, qui vise à traiter les maladies et à sauver des vies humaines, le clergé, qui veille aux besoins spirituels des congrégations, ou les avocats, qui sont au service de la justice et de la loi, sont tous considérés comme étant plus utiles à la société que par exemple un vendeur de balayeuses.

C'est le « service » que dispensent de façon altruiste les membres d'une profession à leurs « clients », dans le cadre de leur obligation de veiller à l'intérêt commun, qui en est le « premier impératif éthique ». La profession des armes répond sans aucun doute à cet impératif compte tenu de sa responsabilité de protéger la société en étant disposée à mettre la vie de ses membres en danger, tout en s'acquittant de la tâche désagréable, mais souvent nécessaire, de tuer d'autres êtres humains. De plus, contrairement à d'autres professions dont la « clientèle » est relativement peu volumineuse, regroupant au plus quelques centaines de personnes, la profession militaire dessert le pays au complet. La quantité confère une certaine qualité, comme disait Napoléon. Ainsi, au chapitre du nombre élevé de ses « clients », la profession militaire assume des responsabilités qui excèdent celles de toute autre profession. En effet, il est permis d'avancer qu'à moins que la profession militaire s'acquitte bien de ses tâches, aucune autre profession, vocation, organisation ou entreprise ne pourrait simplement pas fonctionner.

Les sociétés démocratiques postindustrielles d'aujourd'hui reposent largement sur la protection des intérêts personnels, la majorité des relations sociales dépendant de leur utilité mutuelle. Or, le soldat est tenu de s'acquitter de ses tâches, et ce, même au détriment de ses intérêts personnels. Comme Lewis Sorley l'a sagement fait remarquer : « dans le service militaire appelant au combat, l'obligation de veiller à l'intérêt général a cours *aux dépens* plutôt *qu'en plus* des intérêts personnels, au point où le soldat doit parfois sacrifier sa vie »[6]. Au sein d'une véritable profession, les membres doivent parfois non seulement s'acquitter de leurs obligations en plus de veiller à leurs intérêts personnels, mais au lieu de ceux-ci. Cela place l'obligation de sacrifice au cœur de la profession des armes.

L'autre facteur qui distingue une profession d'une autre organisation sociale réside dans le code d'éthique qui régit les actes des membres au moment de s'acquitter de leurs obligations envers leurs clients. Sans code d'éthique, il n'y a aucune norme par rapport à laquelle on peut évaluer les actes d'une profession et il n'y a aucune façon claire de déterminer ce qui distingue une profession d'autres métiers. Sans avoir une idée claire de la raison d'être d'une profession, il est extrêmement difficile de sensibiliser de nouveaux membres aux obligations spéciales qu'ils doivent respecter, *d'où la nécessité d'un code d'éthique pour la profession des armes*. Une profession qui ne se dote pas d'un code d'éthique professionnel n'est pas une profession du tout, car ses membres n'ont rien à « professer », par exemple les valeurs qui régissent leurs actes au-delà de leurs intérêts personnels. Sans code d'éthique, les moyens critiques de créer un lien entre les gestes individuels des membres et les actes prévus de la profession au moment de respecter ses obligations envers les intérêts communs sont absents.

Toutes les professions, bien entendu, exigent de posséder certaines connaissances ou de l'expertise qui permettent à une profession donnée de se déclarer particulièrement compétente dans un domaine particulier. Cela dit, posséder de l'expertise ne signifie pas qu'on est membre d'une profession. Par exemple, un technicien en informatique possède des compétences spéciales grâce auxquelles il rend des services à ses clients. Mais personne ne serait prêt à déclarer qu'un technicien en informatique est membre d'une vraie profession. Le fait qu'une profession exige certaines compétences spéciales indique seulement que ses membres doivent pouvoir respecter leurs obligations particulières. L'expertise en soi ne constitue pas une qualité véritablement spéciale étant donné que dans les sociétés postindustrielles complexes, la spécialisation professionnelle distingue un groupe d'un autre.

Bien entendu, la profession militaire exige des connaissances et des compétences qui résident dans son recours systématique à la violence lors de la prestation de services pour le compte de l'État. C'est ce que font les institutions militaires, et la possession de compétences et de connaissances spéciales est directement liée aux aptitudes nécessaires au combat. De plus, les aptitudes du soldat ne sont pas à la disposition de l'ensemble de la société et elles peuvent seulement être acquises et maîtrisées dans les confins de la profession. Ainsi, la profession des armes répond sans aucun doute à l'exigence voulant qu'une profession exige des compétences spéciales pouvant seulement être mises en application dans la défense des intérêts communs.

Les professions exigent aussi que leur performance soit soumise à une analyse rationnelle et à des normes de compétence mises en application par leurs pairs[7]. L'armée, par conséquent, n'est pas une prêtrise en ce sens que ses compétences

spéciales sont clairement mesurables. Autrement dit, les armées incompétentes sont défaites sur le champ de bataille ou menacent l'État. L'armée doit faire preuve de compétence au moment de faire valoir ses connaissances spéciales, compétence qui doit être assujettie à une analyse et à une évaluation. Les normes de compétence et de performance doivent être soumises à l'examen des supérieurs et des pairs. *La profession a la responsabilité de s'autoréglementer pour veiller à ce qu'elle respecte les normes de compétence et s'acquitte de ses obligations dans le but de veiller à l'intérêt commun.* Ceux qui ne répondent pas aux normes de compétence et d'éthique professionnelles doivent être expulsés de la profession par leurs supérieurs et leurs pairs. Par conséquent, la profession doit détenir un certain degré d'autonomie afin de pouvoir s'autogérer et être responsable de réglementer ses membres.

Pour des raisons évidentes, la profession militaire ne peut jamais s'autogérer dans la même mesure que d'autres professions. C'est un instrument de l'État, et ses maîtres politiques ont, nécessairement et forcément, l'obligation de la superviser et de la contrôler. Quoi qu'il en soit, sauf dans les domaines de stratégie ou de politique sociale, qui sont normalement du ressort des autorités politiques, la profession conserve une autonomie conférant à ses autorités pertinentes la responsabilité de veiller à ce qu'elle respecte ses normes de compétence et son code d'éthique. C'est en ce sens que la profession s'autogère. De même, la profession militaire bénéficie de l'autonomie des actes au moment de mettre ses normes en application dans la mesure où elle dispose de ses propres lois, tribunaux et prisons en tant que mécanismes de mise en application. Elle n'a pas recours aux mesures de coercition de l'ensemble de la société pour veiller à ce que ses membres se comportent bien.

Une profession doit aussi posséder un certain esprit de corps[8]. Les membres de la profession des armes doivent croire que leurs responsabilités sont plus importantes que celles d'autres professions, qu'elles sont cruciales à la survie de la nation. Cet esprit de corps ou sentiment d'appartenance ne devrait pas, toutefois, dégénérer dans le rétrécissement de la perspective du soldat. Afin de prévenir cet « isolement de l'intelligence », la profession doit fournir à ses membres des programmes de formation et d'éducation pour les aider à faire cadrer leur rôle au sein de la profession avec les préoccupations plus vastes des êtres humains. Bien que le soldat doive être un technicien chevronné, il ne peut pas devenir un simple technocrate qui possède et applique les aptitudes propres à ses compétences spéciales dans un vide éthique. *Il incombe à la profession d'apprécier à juste titre les dimensions éthiques qui accompagnent les actes du soldat*.

À cet égard, le soldat doit comprendre qu'être un bon soldat n'est pas l'équivalent d'être un bon être humain et que les exigences de sa profession risquent un jour d'entrer en conflit avec les autres obligations dont il doit s'acquitter à l'égard de

personnes envers qui il a pris des engagements éthiques. La reconnaissance de ces obligations contradictoires et de leurs solutions est au centre des choix éthiques et ne peut être évitée. La profession des armes ne doit jamais devenir un refuge pour ceux qui abandonnent leurs autres obligations éthiques, leur tournant le dos pour privilégier leurs obligations purement professionnelles. Le soldat qui s'acquitte des obligations de sa profession sans égard à ses autres obligations court au désastre. Le soldat doit être conscient du fait que sa vie professionnelle ne représente pas la totalité de ses obligations ou de son existence éthique.

La profession militaire est différente

La profession des armes est différente d'autres professions au sein des sociétés civiles démocratiques à quatre égards : *portée du service, degré de responsabilité, portée de la responsabilité personnelle et monopole du service.* En ce qui a trait à la portée du service, la responsabilité de la profession militaire est plus grande que celle de toute autre profession. La profession militaire est responsable de la survie de la société civique et elle est au service d'un plus grand nombre de gens que toute autre profession, englobant la société tout entière. Aucune autre profession, pas même la profession médicale pendant une épidémie, ne peut être considérée comme étant responsable de la survie de la société.

Le degré de responsabilité éthique de la profession militaire est également plus élevé. Aucune autre profession n'est responsable de la vie et de la mort de groupes de gens aussi vastes. Et l'on ne parle pas seulement de causer la mort de ses adversaires, mais aussi de causer celle d'autres citoyens, ceux qui ont été confiés aux bons soins de la profession. Aucune autre profession n'a l'énorme responsabilité de sacrifier la vie d'autres citoyens et soldats dans le but de s'acquitter de ses obligations envers l'intérêt commun. Parfois, il est plus facile de faire face à sa propre mort que d'être responsable d'envoyer d'autres soldats à la mort pour s'acquitter légitimement de ses responsabilités professionnelles. Ceux qui ne le savent pas ont tendance à considérer les morts et les blessures survenant pendant un combat comme étant largement accidentelles. Or, en réalité, la responsabilité du leadership militaire consiste aussi dans le besoin de sacrifier la vie de ses propres soldats dans le but d'atteindre les objectifs sur le champ de bataille. Cet « échange » de vies humaines et de blessures contre un morceau de terrain, un carrefour ou tout autre objectif militaire impose à ceux qui doivent prendre ces décisions – qui sont prises par tous les membres de la profession à tous les niveaux de leadership — une énorme responsabilité éthique à laquelle ils ne peuvent pas échapper. Aucune autre profession n'exige qu'on sacrifie la vie de ses collègues ou qu'on leur inflige des blessures afin de respecter ses responsabilités envers l'intérêt commun. *Les membres de la profession des armes doivent non seulement assumer un niveau de responsabilité*

éthique plus important que celui d'autres professions, mais ils sont confrontés plus souvent à ces responsabilités que d'autres.

Contrairement à d'autres professions, l'exigence de servir, pour les membres de la profession militaire, est totale et elle englobe ce que le Général sir John Hackett appelait « la clause de la responsabilité illimitée », qui oblige les membres de la profession à risquer leur vie dans l'accomplissement de leurs tâches professionnelles. Pour paraphraser Saint Paul, le soldat doit être disposé à livrer le bon combat, à rechercher la droiture et à tendre à la perfection, même s'il doit y laisser sa peau. Le Général Hackett a résumé ainsi le degré extrême de responsabilité personnelle dont doivent faire preuve les membres de la profession des armes :

> « L'élément essentiel de la vie militaire est l'utilisation ordonnée de la force en vertu d'une responsabilité illimitée. C'est cette responsabilité qui fait de l'homme qui embrasse ce mode de vie en quelque sorte un homme à part. Il sera toujours un citoyen (ou devrait toujours l'être). Par contre, tant qu'il sera militaire, il ne sera jamais un civil[9]. »

Aucune profession civile n'exige que ses membres sacrifient leur vie dans son exercice, alors que la profession militaire peut légalement l'exiger et le fait régulièrement. La clause de la responsabilité illimitée sépare les membres de la profession des armes de *toutes* les professions de la vie civile.

Une autre caractéristique de la profession militaire qui la sépare d'autres réside dans le monopole qu'elle exerce sur les aptitudes auxquelles elle a recours. Dans d'autres professions, on peut quitter l'endroit où on exerce ses activités et s'installer ailleurs. Un médecin peut quitter un hôpital pour un autre, un avocat peut se joindre à un autre cabinet, et les deux peuvent établir un cabinet privé pour offrir leurs services. Cependant, une fois qu'un soldat quitte la profession militaire, il en est exclu à tout jamais. Il pourrait, bien entendu, devenir soldat de fortune, mais il ne serait plus membre de la profession en tant que telle. Aucune autre profession ne détient un monopole d'exercice, en ce sens qu'on doit en faire partie ou ne pas pouvoir utiliser ses compétences du tout. Bien que d'autres professions excluent parfois des membres, ce n'est manifestement pas la même chose que d'empêcher un membre en règle d'exercer sa profession en raison du monopole du service offert.

Lorsque nous étudions la fonction du militaire relativement à la portée du service, au degré de responsabilité morale, à la portée de la responsabilité personnelle et au monopole du service, *il est évident que le militaire n'est pas qu'une profession, mais bien une profession unique parmi toutes les autres.* Il s'agit d'une profession qui requiert des compétences, une expertise et un service envers autrui de haut

niveau, peut-être plus que toute autre profession. C'est une profession qui demande que l'on soit préparé à mourir à son service. Si ce n'est que pour cette raison, la profession des armes constitue une institution sociale unique. Elle est unique dans le sens qu'elle impose des obligations spéciales et qu'elle requiert des personnes spéciales pour remplir ces obligations. Il est donc peu surprenant que cette institution spéciale doive, dans une certaine mesure, être séparée de la société qu'elle dessert afin de pouvoir s'acquitter de ses engagements envers celle-ci.

La profession militaire dans une société démocratique compte trois clients : l'ordre civique et juridique qu'elle a juré préserver et protéger, l'ordre dans la société en général et les membres de la profession même qui ont endossé une responsabilité personnelle illimitée. Il est donc hors de question pour une profession militaire de devenir égocentrique au point de ne plus être au service de ses clients. Une profession qui n'est qu'à son propre service, comme c'est le cas avec certaines institutions militaires dans des sociétés non démocratiques, ne s'appelle plus une profession, mais plutôt une entreprise privée dont la préoccupation consiste à protéger l'intérêt de ses membres au lieu de celui de ses clients. *Il convient de faire la différence entre servir la société en général et être entièrement à l'image de cette même société.* Compte tenu de la nature particulière de la profession militaire et de ses obligations et responsabilités, il semble évident qu'une vaste panoplie de pratiques et de valeurs reconnues par la société en général ne peuvent pas être reconnues par le militaire, soit parce qu'elles ne sont pas fonctionnelles, soit parce qu'elles nuisent aux valeurs et aux obligations de la profession même. Puisque la société ne peut (et ne devrait) pas devenir comme la profession au chapitre des obligations à remplir, il faut assurer un certain écart entre la société en général et la profession pour que cette dernière puisse s'acquitter de ses obligations.

Une série de comportements individuels acceptés ou du moins tolérés par la société en général sont néfastes pour les liens qui unissent les membres de la profession. Dans la société civile, la consommation de drogue à des fins récréatives, par exemple, semble d'emblée tolérée, ce qui n'entraîne pas de conséquences fâcheuses pour l'ordre public. Cependant, à l'intérieur des unités militaires, une telle consommation peut nuire à la capacité de l'unité à s'exécuter sous le feu, à tisser des liens interpersonnels unissant les membres de l'unité et à utiliser convenablement le matériel. Comme autre exemple, citons l'habitude d'arriver en retard aux rendez-vous. Ne pas respecter les échéanciers dans la vie militaire peut s'avérer fatal. De nombreux autres exemples nous viennent à l'esprit. À moins d'être disposé à défendre l'idée que l'efficacité dans la vie militaire n'a pas d'importance, il semble évident que certains types de comportements sociaux tolérés par la société en général doivent être restreints ou complètement interdits à l'intérieur de la profession.

Une autre raison justifiant une quelconque séparation par rapport à la société en général réside dans le fait que certaines *valeurs* reconnues par la société sont simplement inutilisables dans l'environnement militaire. Ces valeurs nuisent aux valeurs de service et aux obligations spéciales, lesquelles constituent le noyau de la profession militaire et ne peuvent donc pas être tolérées. Le Lieutenant-général Robert Gard a ainsi décrit le problème :

> « Il est crucial pour les opérations de combat et, par conséquent, nécessaire à la profession militaire traditionnelle, que des valeurs, dans une certaine mesure à l'opposé de celles reconnues par la société civile, soient mises en place. L'organisation militaire est hiérarchisée, non égalitaire et axée sur le groupe plutôt que sur l'individu; elle insiste sur la discipline et l'obéissance, non sur la liberté d'expression; elle est dépendante de la confiance et du respect, non assujettie au *caveat emptor* « que l'acheteur soit vigilant ». Elle requiert une prise de décision immédiate et la promptitude dans les actes, ne passe pas par une analyse approfondie et un débat interminable; elle compte sur l'instruction, la simplification et le comportement prévisible, non sur l'éducation, la complexification et l'empirisme. Elle offre l'austérité, non le confort physique[10]. »

Le Général Gard met l'accent sur un fait singulier relativement à la mission militaire : étant donné que les militaires ont pour objectif d'offrir un service spécial aux collectivités en général en opposition à certaines valeurs de la société axées sur les intérêts personnels, les militaires se retrouvent en général à contre-courant de cette société moins axée sur l'altruisme et qui, par conséquent, a tendance à diluer les valeurs professionnelles propres aux militaires. Ce manque de cohérence est particulièrement notable dans les démocraties occidentales où les valeurs supérieures sont axées sur l'individu, ses désirs et ses besoins. L'accent mis sur l'individu devient parfois tellement important que les désirs de l'individu éclipsent entièrement les besoins collectifs, une situation qui devient plus marquée lorsque des institutions militaires volontaires livrent des guerres pour lesquelles elles bénéficiaient auparavant d'un soutien politique. Dans la profession des armes, l'individu est précieux en tant que membre d'un groupe et non en tant qu'individu en soi. Dans un contexte militaire, on ne peut laisser libre cours à l'individualisme, qui est devenu une valeur bien implantée dans les sociétés modernes.

Si certains comportements sont défavorables à l'efficacité militaire et si certaines valeurs sont inacceptables parce qu'elles sapent les fondements moraux de la profession, la profession a alors la responsabilité de protéger ses membres ainsi qu'elle-même contre de tels comportements et de telles valeurs. La profession doit instaurer ses propres valeurs et normes comportementales et les mettre en

application de sorte qu'elles puissent servir, pour ses membres, de points de référence en matière d'éthique. Ainsi, *la responsabilité de préserver le professionnalisme militaire repose sur la profession elle-même et sur ses membres. La profession doit être le gardien de sa propre flamme ou se préparer à assister à son extinction causée par les bourrasques de valeurs hostiles qui soufflent dans la société en général.*

Certains craignent, cependant, qu'une profession militaire qui ne partage pas les mêmes valeurs que la société en général coure le risque de créer un « État dans un État », susceptible de représenter un danger pour la société civile. Cette crainte semble être davantage fondée sur l'idéologie que sur un raisonnement solide. La proposition voulant que la profession des armes ne soit pas séparée de la société qu'elle dessert montre une incompréhension quant à la dynamique régissant la formation de groupes à l'intérieur d'une démocratie. En fait, on n'a jamais constaté de cohérence parfaite entre les valeurs et le comportement d'un groupe sociétal comparativement à la société en général. C'est le cas pour les équipes sportives, les entreprises privées, les sociétés d'aide mutuelle et d'autres professions, et la profession militaire ne fait pas exception. En outre, rien ne justifie le désir d'atteindre une cohérence si parfaite pour protéger la démocratie. On peut même avancer qu'il est impossible d'établir une cohérence directe des valeurs entre la société et un sous-groupe sociétal puisqu'une grande partie des activités du sous-groupe n'a aucune pertinence pour les valeurs de la société en général. Par exemple, la décision d'une équipe de football d'exécuter un jeu n'a aucune incidence sur les valeurs sociétales. Or, les liens entre les valeurs des groupes sociaux et celles de la société en général varient en importance, tout comme leur pertinence en fait qui varie par rapport au comportement du sous-groupe dans une situation donnée.

Donc, les sous-groupes sociétaux reconnaissent une gamme de valeurs et de comportements qui n'ont aucune pertinence pour les valeurs de la société en général. Une grande partie de ce que font les gens en groupes sur une base quotidienne n'a absolument rien à voir avec les valeurs de la société en général et cette absence de relation soulève rarement de questionnement, sinon jamais, du moins dans les démocraties. L'instruction quotidienne et les responsabilités du soldat ont, probablement, très peu à voir avec les valeurs de la société en général, et le questionnement sur les valeurs conflictuelles à l'intérieur de la vie militaire ne semble pas être plus fréquent qu'au sein des autres groupes. Si l'on s'attend à une très grande cohérence dans les valeurs reconnues par différents sous-groupes et la société en général, cela dénote une incompréhension quant à la nature et à la dynamique des individus dans des groupes, et à la nature de la démocratie même.

Une distinction fondamentale est à faire entre les formes gouvernementales démocratiques et totalitaires : en démocratie, on retrouve de grandes sphères de relations

sociales qui ne sont pas sous le joug de l'État. Seules les sociétés totalitaires exigent que les valeurs idéologiques de l'autorité publique générale pénètrent dans *toutes* les sphères d'activité des groupes pour y être mises en application. La principale prémisse d'une société totalitaire se fonde précisément sur la prétention que certaines valeurs dictent tout comportement, tant celui des individus que celui des groupes à l'intérieur de l'État. Les démocraties, par ailleurs, reconnaissent qu'il demeure de grandes sphères d'activité humaine, et ce, même au sein de groupes créés par l'État lui-même, où le joug de l'État ne pénètre pas du tout ou si ce n'est que dans son application générale. La crainte que des sous-groupes de la société, tels que les militaires, développent des valeurs qui pourraient menacer les États démocratiques est issue de l'ignorance quant à la nature de la dynamique de groupe et aux motivations qui portent les gens à se regrouper.

Le Général Walter « Dutch » Kerwin des États-Unis a résumé le dilemme de ceux qui craignent que les militaires deviennent une menace pour les démocraties si on leur permet de garder leurs propres valeurs et un certain écart social par rapport à la société en général. Le Général Kerwin mentionne que les militaires ont des besoins différents de ceux de la société civile. Ceux qui ne comprennent pas cette vérité fondamentale ne saisissent pas la nature du professionnalisme militaire.

> « Nous sommes aux prises avec un dilemme qui existe depuis toujours à l'intérieur des sociétés démocratiques. Les valeurs requises pour défendre la société sont souvent en contradiction avec celles de la société elle-même. Pour être efficace, l'armée, en tant qu'organe au service des citoyens, doit se concentrer sur les rudes valeurs du champ de bataille et non sur les valeurs de notre société libérale… Nous devons reconnaître que la communauté militaire diffère de la communauté civile dont elle est issue. La communauté civile existe pour promouvoir la qualité de vie; la communauté militaire existe pour se battre et, au besoin, mourir pour défendre cette qualité de vie. Ne renions pas ces différences. Les soldats qui sont au service des citoyens… sont formés pour obéir aux ordres de leurs chefs, ils sont endurcis et préparés pour assurer leur survie malgré la rigueur des champs de bataille. Nous ne rendons service ni aux soldats ni aux citoyens si nous ignorons ces réalités[11]. »

L'argument du Général Kerwin se fonde sur une interprétation de la définition du professionnalisme. Les professions imposent des obligations et des responsabilités à leurs membres qui sont différentes de celles dans la société civile. Ces dernières exigent que certaines valeurs, certains droits et privilèges de la société civile n'aient pas libre cours à l'intérieur des professions, et ce, pour d'excellentes raisons. Il faut soit séparer la profession de son ordre civil car on doit agir ainsi pour qu'elle

demeure ce qu'elle est, une profession avec des obligations spéciales; soit diluer ce professionnalisme en transformant l'institution militaire en un métier davantage sous l'influence du civil, aux valeurs cohérentes avec celles de la société en général dont certaines sont contraires aux valeurs fondamentales du service et du sacrifice. Nous pouvons, bien entendu, choisir la deuxième option, mais ce ne sera pas sans perdre notre profession.

Le fonds du raisonnement appuyant la non-séparation de la société militaire et de la société civile repose sur la proposition que chaque personne en uniforme est d'abord un citoyen avant d'être un militaire et, toute tentative pour séparer le défendu des défendeurs représente une menace éventuelle pour l'État démocratique. Mais, en fait, la plupart des démocraties occidentales et un certain nombre d'autres démocraties qui émergent dans les États de l'ex-Union soviétique sont maintenant dotées de militaires tous engagés sur une base volontaire, séparant déjà les défendus des défendeurs. Aucun de ces militaires de l'après-guerre froide n'a encore représenté un danger pour ses leaders civils. Nous retrouvons plus souvent des institutions militaires qui menacent leurs superviseurs civils dans des États de l'Amérique latine et de l'Asie qui sont, encore aujourd'hui, dotés d'armées de conscrits, mais dont les corps d'officiers sont composés d'élites traditionnelles ou révolutionnaires ouvertement hostiles aux valeurs démocratiques. En Turquie, nous sommes témoins d'un étrange paradoxe, soit l'intervention occasionnelle dans le processus politique d'une force militaire conservatrice dans le but de *protéger* les institutions démocratiques! Donc, il ne semble pas possible de conclure que les institutions militaires entièrement composées de professionnels, du moins en Occident, constituent une menace pour leurs institutions démocratiques respectives.

Ceux qui craignent la possibilité que la profession militaire devienne une menace à l'ordre civique semblent ignorer le fait qu'une telle situation serait également inacceptable pour la profession militaire elle-même! La nature du professionnalisme militaire est de rendre service avec altruisme à la société démocratique à laquelle elle est rattachée. Toute institution militaire qui violerait cette notion fondamentale serait rapidement reconnue pour ce qu'elle est, une mafia composée d'hommes de main. *Il n'existe aucun lien inhérent entre l'adoption par la profession militaire de valeurs fondées sur la nécessité d'établir une certaine séparation par rapport aux valeurs de la société en général et une quelconque tendance dans la profession à devenir une menace ouverte pour l'État.* La profession des armes ne peut jamais légitimement être séparée de sa loyauté fondamentale envers la démocratie qu'elle protège ni des processus qui soutiennent cette démocratie et la légitimité de ses dirigeants élus. Le niveau de séparation nécessaire ne vise que les ensembles de valeurs sociétales et de normes comportementales qui sont ouvertement dysfonctionnels et corrosifs pour la profession militaire et la conduite efficace de ses opérations militaires.

L'enjeu lié à la menace que représente la profession militaire par rapport à l'ordre civil a été grossièrement exagéré pour des raisons idéologiques. La question ne relève pas tant du prétorianisme que du pragmatisme pur et simple, soit la nécessité de faire des choix imposés par la nature des tâches militaires. Même les démocraties les plus libérales ne pourraient pas survivre longtemps sans une institution militaire efficace ou, à tout le moins, elles pourraient difficilement courir le risque de tenter cette expérience dans un monde incertain et dangereux. Le besoin de séparer la société militaire de la société civile a été reconnu par les dirigeants politiques lorsqu'ils ont exprimé le désir de créer, à l'intérieur de la vie militaire, un ensemble d'institutions qui lui confèrent un caractère quasi-autonome et autogéré pour les activités quotidiennes. Par conséquent, les institutions militaires sont dotées de leurs propres tribunaux, codes de loi et règlements, services de police, procédures régissant un procès, cours d'appel et même leurs propres prisons. Toutes ces institutions existent et fonctionnent relativement indépendamment de la société en général et avec l'approbation de la société. L'écart social entre la société et la profession existe déjà, dans une large mesure. Insister sur la cohérence de toutes les valeurs sauf les valeurs les plus fondamentales de la société et de la profession, comporte des risques, soit militariser l'État, comme dans les sociétés totalitaires, soit transformer la profession militaire en une profession civile pour refléter la société en général le plus possible. Ni la profession ni l'ordre civil démocratique n'ont avantage à suivre l'une de ces voies.

Notes en fin de chapitre

1. Aitken, R.A., *The Canadian Officer Corps: The Ethical Aspects of Professionalism*, École d'état-major des Forces canadiennes (communication non publiée) avril 1979, p. 20.
2. Keegan, John, *Anatomie de la bataille*, Paris, Laffont, 1993.
3. Lloyd, Alan, *War in the Trenches*, New York, David McKay, 1977.
4. Shills, Edward A. et Janowitz, Morris, « Cohesion and Disintegration in the German Wehrmacht in World War II », *Public Opinion Quarterly,* 12, 1948.
5. Stouffer, Samuel, *The American Soldier*, Princeton, N.-J. : Princeton University Press, 1976. Voir aussi Gabriel, Richard A. et Savage, Paul L., *Crisis in Command: Mismanagement in the Army*, New York : Hill and Wang, 1978.
6. Sorley, Lewis, *Competence as an Ethical Imperative: Issues of Professionalism*, communication présentée lors de la Southeast Regional Conference d'IUS, Maxwell Air Force Base, Montgomery, Alabama, juin, 1979, p. 3.
7. Dyck, Arthur J., « Ethical Bases of the Military Profession », *Parameters*, mars 1980, 40.
8. Huntington, Samuel P., *The Soldier and the State*, Cambridge, MA : Harvard University Press, 1967, p. 67.
9. Hackett, Sir John, *The Profession of Arms*, Londres : Times Publishing Company, 1962, p. 63.

10. Gard, Robert G., « The Military and American Society », *Foreign Affairs*, juillet 1971, p. 699.
11. Kerwin, Walter, « The Values of Today's Army », *Soldier*, septembre 1978, p. 4.

Le professionnalisme au défi

Les sociétés démocratiques modernes sont complexes au chapitre de l'organisation et de la sociologie. Cette complexité donne lieu à un certain nombre de défis pour le professionnalisme qui se situe au cœur de l'environnement militaire et des normes particulières en matière d'éthique auxquelles il est assujetti. Le problème réside dans le fait que les structures démocratiques, organisationnelles et sociales, sont « modernes » dans le sens qu'elles sont organisées et fondées sur des données « rationnelles » tandis que les institutions militaires par exemple doivent être organisées et fondées sur des données « prémodernes » ou interpersonnelles. Les organisations rationnelles sont incapables de reconnaître les différences entre les personnes ou leurs valeurs distinctives tandis que les institutions prémodernes doivent justement reconnaître ces notions afin de créer et de soutenir les forces sociales nécessaires pour susciter la cohésion et l'engagement entre les membres. Aucun soldat n'est prêt à mourir pour assurer l'efficacité d'une organisation, mais il pourrait bien risquer sa vie au nom des liens d'amitié étroits qu'il entretient à l'intérieur d'une institution ainsi que des valeurs prônées par l'institution. Ce contraste entre les formes organisationnelles modernes et prémodernes et les différentes significations qu'elles revêtent pour les personnes met le professionnalisme des établissements militaires au défi.

Les établissements militaires démocratiques se retrouvent devant cinq défis, des défis soulevés par les sociétés modernes qu'elles servent : égoïsme psychologique, occupationalisme, gestionnariat, confusion avec la bureaucratie et, en dernier lieu, spécialisation. Ces défis ont tous un point commun : l'hypothèse sous-jacente que la poursuite des intérêts personnels mène tant bien que mal au summum en matière d'accomplissement de soi. En ce qui a trait à la vie de groupe, le corollaire serait que la poursuite des intérêts personnels donnera nécessairement lieu à des intérêts collectifs reconnus et partagés par tous les membres du groupe. Comme corollaire subséquent, la poursuite des intérêts personnels ne peut jamais être entièrement à l'opposé du bien de la collectivité, laquelle, de toute façon, n'existe pas vraiment en dehors de l'ensemble des personnes qui la composent. L'ensemble ne peut jamais être supérieur à la somme de ses parties. Cette même série d'hypothèses constitue le fondement des valeurs dans la plupart des démocraties capitalistes occidentales et elle dépeint la plupart des formes modernes d'organisation sociale.

La difficulté, toutefois, réside dans le fait que ces hypothèses sont soumises à un questionnement sérieux, et ce, sous divers angles. En ce qui concerne la profession militaire, il appert impossible que l'obligation envers la communauté professionnelle

n'exige du soldat, à un certain moment, qu'il fasse fi de ses intérêts personnels afin de protéger les intérêts collectifs. De surcroît, on ne peut pas former une communauté de professionnels militaires dont les obligations communautaires dissocieraient le soldat de ses intérêts personnels si l'on suppose que les intérêts personnels constituent la valeur de base par excellence. Nonobstant ces contradictions, les défis qui menacent le professionnalisme militaire peuvent converger vigoureusement et risquer de détruire le centre éthique de la profession même.

Égoïsme psychologique

La menace émanant de l'égoïsme psychologique provient de l'allégation prétendant que ce type d'égoïsme peut proposer une perspective éthique valable en remplacement de l'éthique du service communautaire qui sert de fondement à la profession militaire. Les adeptes de l'égoïsme prétendent qu'une éthique communautaire qui transcende les intérêts personnels est simplement irréalisable. Selon eux, seule l'éthique des personnes réelles façonnée par les circonstances précises qui prévalent à un certain moment est possible. Ce point de vue est clairement expliqué dans un article intitulé *The Career Officer as Existential Hero* écrit par un jeune officier qui tente d'établir le bien-fondé de l'égoïsme psychologique comme éthique de remplacement à l'intérieur de la profession militaire[1]. La lecture de l'article n'est pas sans intérêt puisqu'on y décrit bien le point de vue qui prône l'égoïsme psychologique comme la base de l'éthique communautaire à l'intérieur des forces armées.

L'auteur allègue que les « anciens idéaux », notamment le devoir, la loyauté, l'honneur, le sacrifice et le service altruiste, ont perdu leur sens chez la nouvelle génération d'officiers et de militaires du rang. Ces valeurs sont des « engagements externes » forgés dans la profession et imposés aux soldats. Puisque ces valeurs sont rarement intériorisées par le soldat, sinon jamais, elles disparaissent rapidement sous le stress de la guerre et ne sont, par conséquent, jamais vraiment respectées. Selon l'auteur, il est plus motivant pour le soldat de développer son propre ensemble d'« engagements internes ».

> « Tout ce que je demande, c'est qu'ils ne tentent pas de m'influencer pour que j'accepte leurs motivations. La vérité, après tout, est une donnée relative; les facteurs environnementaux qui influençaient les diplômés des écoles de service militaire il y a trente ans ont changé; par conséquent, les facteurs motivants doivent aussi changer[2]. »

Cette position a pour conséquence logique de ne pouvoir créer un ensemble de valeurs éthiques communautaires à l'intérieur de la profession militaire (ou de toute autre profession à cet égard) différentes de celles de la société en général, les

membres de la profession étant alors tenus d'adopter les valeurs éthiques cohérentes avec celles qui prévalent dans la société en général. Par conséquent, « ce qui est recherché de nos jours, c'est la projection d'une image d'officier de carrière conforme aux aspirations véhiculées par la société contemporaine. Les officiers supérieurs… doivent respecter le droit à une motivation différente et ne pas tenter de nous imposer leurs motivations[3]. » Par conséquent, seule la personne développera des motivations quelconques qui la dirigent vers le service militaire, et la grande communauté professionnelle dont le soldat fait partie peut partager, ou non, ces motivations. Dans tous les cas, chaque soldat se réserve le droit de développer les valeurs ou objectifs qui lui conviennent. Puisque les personnes sont des êtres sociaux, peu importe les valeurs qui les motivent dans un certain groupe, elles seront essentiellement des sources de motivation pour la société en général. Ces motivations doivent donc être identiques.

L'égoïste psychologique décrit également le rôle que devrait jouer la profession militaire comparativement aux soldats qui en font partie.

> « Une vraie profession doit permettre de travailler avec les gens et pour les gens, d'offrir la possibilité d'influer sur les autres, de maîtriser une discipline et les aspects qui rendent la profession du militaire et du marin particulièrement intéressante en lien avec la réalisation d'un « engagement existentiel » – l'occasion d'atteindre un niveau d'excellence personnel et professionnel mis au défi de manière probante dans divers postes, l'occasion de se battre contre des adversaires possiblement imposants et l'occasion de contribuer à la conquête par l'homme des deux dernières frontières, soit l'espace et les mers. Il s'ensuivra un service dévoué pour notre pays[4]. »

Le devoir lié à la profession militaire consiste donc à fournir des *occasions* de se réaliser personnellement et, en tirant parti de ces occasions, le soldat se retrouvera dans des situations où il devra faire des choix. En faisant ces choix, l'égoïste psychologique trouve un sens au monde et à sa vie personnelle. On reconnaît l'égoïste à ses décisions. Les êtres humains sont jugés en fonction des conséquences de leurs actes et ils reflètent l'image de leurs choix. Les normes professionnelles ont pour unique rôle de fournir au soldat des occasions de faire des choix et, ce faisant, il en vient à se définir lui-même. Est rejeté le principe voulant que l'individu ait des obligations envers la profession qui transcendent les circonstances propres à la décision à prendre. On suppose simplement qu'une fois que l'individu a décidé ce qu'il veut faire, le service dévoué à la profession et au pays suivra. *On présume qu'il n'existe aucune tension fondamentale entre le choix que fait un soldat dans une situation donnée et les exigences que lui imposent la profession militaire et l'éthique*

professionnelle. En « suivant leur jugement », pour ainsi dire, les individus se définissent eux-mêmes et, ce faisant, rendent service à la profession et à la nation.

Cette théorie du professionnalisme fait l'objet de plusieurs critiques. D'abord, l'égoïsme sape toute notion de service à la collectivité comme fondement du professionnalisme militaire. Bien que l'on constate la prestation de ce service, il n'est que le résultat tangentiel du processus dans lequel le soldat se « définit lui-même » à l'intérieur du large contexte professionnel ou social et il s'avère qu'il aurait tout aussi bien pu prendre, en toute légitimité, la décision opposée. La question ne se pose pas à savoir si le soldat doit sacrifier ses intérêts personnels pour le bien de la collectivité. L'égoïsme suppose qu'il existe une différence distincte entre les engagements *externes* et les engagements *internes.* Les valeurs imposées de l'extérieur sont loin d'être de véritables valeurs. Seules les valeurs qui grandissent de l'intérieur sont susceptibles d'être significatives pour l'individu et de mériter obéissance. Même si personne ne conteste l'idée que les normes intériorisées sont d'excellentes sources de motivation, il importe de prendre en considération deux éléments. Premièrement, il arrive, dans certains cas, que seules les valeurs communales externes soient présentes ou qu'elles constituent le seul mécanisme méritant obéissance devant un plan d'action conforme à l'éthique et nécessaire, quoique difficile à mettre à exécution. En second lieu, il devrait y avoir une relation étroite entre les valeurs externes et les valeurs internes. Les êtres humains sont des animaux sociaux et ils vivent en groupes organisés. Une grande partie de ce qui est significatif pour les êtres humains est obtenue grâce à l'appartenance à un groupe. Cet énoncé s'avère particulièrement juste en ce qui concerne les normes régissant la profession militaire, lesquelles ne se retrouvent pas à l'extérieur de la profession. Or, dans une société principalement fondée sur les intérêts personnels et l'égoïsme, où, si ce n'est dans la profession des armes, pourrait-on retrouver les valeurs du service et du sacrifice? Si les valeurs ne peuvent provenir que de l'intériorisation, il nous faut donc accepter que notre profession soit fondée sur les intérêts personnels et la réalisation de soi.

La plupart des individus trouvent surtout un sens à leur vie en étant membres d'un groupe en particulier. Souvent, les valeurs externes du groupe sont intériorisées et deviennent des stimuli efficaces lorsqu'il s'agit de poser des actes éthiques dans un groupe. Sans un énoncé clair de ces normes externes, plus particulièrement les normes et les préceptes éthiques les plus pertinents relativement aux responsabilités liées à la profession, on imagine difficilement que les membres de la profession soient en mesure de conclure à ces normes. Même s'il était possible qu'un membre en arrive à ces normes par intuition ou, peut-être, par l'expérience, on ne peut s'attendre, en aucune façon, qu'une communauté entière en arrive à découvrir les mêmes valeurs. Il semble évident que les valeurs internes ne se développeront qu'à l'intérieur de groupes, et qu'elles évolueront plus rapidement et plus clairement

dans la mesure où le groupe lui-même établit certaines normes à respecter, cela étant le prix à payer pour appartenir au groupe. Sinon, on suppose que les membres d'une communauté sont capables de conclure spontanément à des valeurs identiques sans que le groupe ait d'abord fait état de ses valeurs.

Par ailleurs, l'égoïsme psychologique fait l'objet d'une autre critique quant à son allégation suivante : « la vérité, après tout, est une donnée relative ». Le fait est, cependant, qu'une profession doit offrir un ensemble de valeurs et de normes en matière d'éthique qui transcendent ses membres et qui définissent la profession et tout ce qu'elle comprend. Dans ce sens pratique, la vérité n'est pas du tout une donnée relative. *Si la profession ne professe pas un centre éthique ou un ensemble d'obligations regroupant les véritables valeurs de la profession, alors elle n'est tout simplement pas une profession.* Avancer que les valeurs et les normes professionnelles ne sont que de simples qualités éthiques relatives laisse entendre que les professionnels peuvent posséder des valeurs sensiblement différentes quant à la teneur de leurs obligations envers la profession et des obligations de la profession envers la collectivité. Il serait absurde, par exemple, de prétendre qu'un médecin qui adhère aux valeurs prônant l'extermination des personnes ayant une déficience mentale ou physique soit autorisé à mettre ces valeurs en pratique en tant que médecin simplement parce qu'il « croit qu'elles sont valables ». Aucune personne consciencieuse n'autoriserait ce médecin à conserver son statut de membre en règle à l'intérieur de sa profession.

La question qui porte sur le caractère relatif de la vérité, toutefois, n'est pas aussi importante que l'allégation de l'égoïste qui prétend que les valeurs et les normes n'ont aucune signification sans la personne qui les endosse. Si tel était le cas, alors, toute éthique serait impossible puisque les jugements éthiques que l'on porte sur les actes significatifs des autres n'auraient aucun fondement sur lequel s'appuyer. *Le véritable fondement du professionnalisme militaire, et de toute éthique, requiert que les valeurs et les normes en matière d'éthique de la profession existent et aient une signification indépendamment de la volonté des personnes à les respecter.* Ce n'est qu'après s'être engagé volontairement à respecter à l'avenir de telles valeurs, et ce, avant même de connaître les circonstances qui entoureront la mise en application des dites valeurs, que la personne peut vraiment être reconnue comme un membre de la profession. Il n'est pas possible pour la profession de façonner ses valeurs pour s'adapter à la multitude d'individus aux comportements diversifiés, voire contradictoires, et continuer à prétendre être une profession.

En ce qui a trait à l'argument de l'égoïste qui avance que les valeurs des individus sont « issues » de la société en général, il convient de mentionner que les gens vivent en groupes sociaux et les différents groupes sociaux ont tendance à développer des valeurs différentes appropriées aux activités exercées par leurs membres.

Ainsi, les groupes universitaires ont des valeurs différentes, par exemple, des ligues de quilles parce que leurs activités sont différentes, même si elles sont toutes deux « issues » de la société en général. *Il n'existe aucune preuve que les valeurs du professionnalisme militaire doivent inextricablement être reliées aux valeurs de la société en général ou que les motivations qui s'exercent dans la société en général agissent aussi bien, le cas échéant, dans un des sous-groupes de la société.* Bien au contraire. Un grand nombre de groupes sociétaux requièrent des motivations qui ne sont pas fonctionnelles dans la société en général même si elles sont requises pour appartenir au groupe. Par exemple, il serait plutôt ardu pour quelqu'un d'expliquer le mode de recrutement du clergé en se fondant sur les intérêts économiques individuels. Il serait faux de prétendre qu'il existe un ensemble préétabli de facteurs motivationnels inhérents aux individus, peu importe leur milieu social ou les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Certains facteurs motivationnels sont appropriés à certains groupes sociaux et tout à fait inappropriés pour d'autres.

L'argument de l'égoïste le plus dérangeant pour les membres de la profession militaire avance que les groupes sociaux n'existent que pour fournir aux individus des *occasions* de réagir et, ce faisant, se définir eux-mêmes. En réagissant devant ces occasions, les individus prennent des décisions qui définissent « leur personnalité ». L'importance que donne l'égoïste aux occasions jette une ombre sur le fait que la profession militaire a bien plus d'affinités avec les *obligations* qu'avec les occasions. Déclarer que la raison d'être de la profession militaire est de créer des occasions pour les individus a pour toute conséquence de contester toute norme en matière d'éthique susceptible d'indiquer aux soldats *comment ils devraient* agir, étant donné que l'égoïste prétend que le défi pour le soldat est de réagir devant les circonstances qui l'entourent *sur le moment.* Il est d'une importance capitale pour la profession militaire qu'elle établisse des normes de manière à guider les soldats afin qu'ils sachent ce qu'ils devraient faire lorsqu'ils doivent agir. Selon l'égoïste, cela n'est pas nécessaire, car le soldat « sait » comment agir, soit par intuition soit à partir des renseignements pertinents qui se présenteront à lui par l'entremise des circonstances et qui lui dicteront le moment de passer à l'action. Mais la contradiction est flagrante. Si le seul fondement pour l'action éthique est l'intuition ou les renseignements fournis par les circonstances et si, comme l'égoïste le prétend, chaque ensemble de circonstances est unique, on ne pourrait donc rien tirer de ses propres expériences. Par conséquent, pour le « héros existentiel », il n'y a absolument aucune raison d'imposer des obligations puisque les obligations doivent être imposées aux soldats *avant* qu'ils ne se retrouvent devant les circonstances qui les forceront à agir.

Le principal fondement de l'égoïsme psychologique qui menace le professionnalisme militaire est lié à son refus de reconnaître la capacité qu'ont les êtres humains de créer des règles éthiques pour gouverner les comportements humains en prévision

de ces mêmes comportements. Comme corollaire, il devient impossible de formuler des normes en matière d'éthique à l'intérieur des limites de la profession même. L'égoïsme est corrosif pour l'éthique de la profession militaire, tout comme elle l'est pour les obligations, hormis celles que l'individu perçoit comme lui étant imposées par les circonstances sur le moment. La profession militaire a l'obligation de relever ce défi avec beaucoup de conviction en mettant l'accent sur ses propres normes en matière d'éthique et en veillant à leur application.

Occupationalisme

Selon la définition de l'occupationalisme, la profession des armes et le service rendu par les soldats qui la composent ne sont pas différents des autres métiers du secteur civil, tant par rapport à l'emploi qu'à l'exercice des fonctions. Alors que les sociétés occidentales entraient dans l'ère démocratique postindustrielle, elles ont commencé à élaborer des formes bureaucratiques d'organisation socioéconomique tout en mettant au point des méthodes fortement influencées par l'économétrie afin d'analyser la performance des organisations. Il en a résulté la pensée que l'établissement militaire pouvait être traité exactement comme tout autre métier en ce qui a trait à l'analyse et à l'évaluation de sa performance. On a supposé que les gens entraient et demeuraient dans les forces armées pour la même raison qu'ils entraient et demeuraient dans n'importe quel autre métier civil. L'analyse fondée sur les modèles économétriques était axée sur les données « objectives », telles que les salaires, les heures de temps libre, les vacances payées, les conditions de travail, le statut, etc., tous des facteurs facilement quantifiables à l'aide de techniques statistiques. L'adoption de cette approche, en fait un préalable requis pour permettre en premier lieu l'emploi de sa méthodologie, s'est traduite par la conclusion que le militaire ne constituait pas une forme spéciale d'organisation humaine et que, par conséquent, ses membres n'avaient pas besoin d'une source de motivation différente. En résumé, on croyait que la profession était presque semblable, sinon tout à fait, à tout autre métier ou à toute autre entreprise du secteur civil. Si tel est le cas, alors ce qui motive les individus dans la société en général – l'atteinte du pouvoir, le prestige, le revenu, le statut, etc. qui se rapportent aux intérêts personnels – motive également le soldat. Cette présumée similarité dans les motivations a donné lieu à l'application dans le milieu militaire d'une panoplie de méthodes qui avaient démontré leur utilité dans l'organisation et la gestion d'entreprises civiles.

Il arrive parfois que des cadres et des employés en entreprise privée aient des préoccupations comparables à celles des officiers et des militaires de rang. Mais, bien que les mêmes motivations *aient incité* les individus à s'engager dans le service militaire, il est peu probable que ces mêmes motivations puissent *garder* les soldats bien longtemps dans la profession. Les formules économétriques ne permettent

pas d'expliquer pourquoi les soldats sont prêts à risquer leur vie et, dans certains cas, à sacrifier leur existence au service de leurs camarades. En termes simples, *les modèles économétriques ne s'appliquent pas sur les champs de bataille parce que les morts et les blessés au combat demeurent un choix économique irrationnel pour celui qui est blessé ou qui donne sa vie. Peu importe ce qui incite le soldat à agir de la sorte, ce n'est sûrement pas une motivation dictée par l'économie.*

L'occupationalisme constitue une menace pour le professionnalisme militaire parce qu'il pourrait transmettre des inégalités issues de la société en général à la profession. Si le service militaire se définit essentiellement en termes économiques et que la motivation du soldat est enracinée dans l'égoïsme économique, toute notion de service altruiste et de sacrifice transcendant les intérêts personnels est affaiblie. Il est ridicule de prétendre que la profession militaire peut recruter des soldats et les maintenir en service en se fondant principalement sur les intérêts personnels économiques et, par ailleurs, d'avancer que le militaire est une profession basée sur le service altruiste destiné à ses clients. L'emploi de formules économiques pour le recrutement et le maintien des soldats amenuise grandement les appuis éthiques et professionnels de l'établissement militaire.

L'occupationalisme a d'abord été imposé à la profession par ses surveillants civils qui souhaitaient économiser de l'argent et analyser la performance de la profession en fonction du rapport coût-efficacité. Avec le temps, l'établissement militaire s'est doté d'un corps d'officiers-gestionnaires qui, d'emblée, approuvait les nouvelles mesures. En dernier lieu, l'éloignement de la vocation se traduit par un détachement du professionnalisme au profit de l'occupationalisme, soit une force corrosive qui sape les fondements éthiques de la profession même.

Ces transformations peuvent avoir des effets dévastateurs sur l'éthique de la profession. Pendant que le militaire s'éloigne de la vocation spéciale pour devenir un métier comme un autre, l'image que reflètent le militaire et la profession aux yeux du public change profondément. Aussi longtemps que la profession militaire se verra elle-même comme une vocation, les citoyens seront en droit de s'attendre au respect de normes élevées en matière d'éthique. Ce faisant, les officiers et les militaires de rang sont d'avis que leur profession se distingue des métiers civils parce qu'ils respectent ces normes en matière d'éthique. Il est donc généralement reconnu que le service militaire requiert le respect d'obligations et de responsabilités spéciales, ce qui permet justement aux membres de la profession d'entériner leur rôle en ce qui concerne le service à la collectivité et à la profession.

Sous l'effet de l'occupationalisme, cependant, le militaire est devenu plus axé sur le travail, et la perception de son rôle a changé. Les citoyens, paradoxalement,

comptent toujours sur le respect de normes en matière d'éthique bien qu'ils perçoivent et traitent les membres de la profession militaire tout comme un autre type d'employés. On présume que le militaire est motivé par des forces dictées par les intérêts personnels pendant que les citoyens continuent d'exiger de ses membres qu'ils assurent un service altruiste. Les problèmes surgissent lorsque le militaire est largement perçu comme n'importe quel autre métier (ce qui est déjà le cas dans la plupart des pays dotés d'établissements militaires composés de volontaires), où le succès à l'intérieur de la profession se mesure en fonction des valeurs propres aux cadres d'entreprise (promotion, nominations intéressantes, statut, etc.) et où les membres de la profession militaire sont tenus, lorsqu'ils échangent avec leurs surveillants civils, d'évoluer dans un environnement de marché souvent plus favorable à des préceptes éthiques (notamment l'égoïsme éthique) opposés à ceux de la profession militaire. Dans ces circonstances, on craint que la profession ne souffre d'une défaillance éthique[5] en tentant de s'ajuster à ce puissant environnement hostile et, ce faisant, qu'elle se fonde parmi les autres entreprises privées axées sur les intérêts personnels. Si les pratiques, qui sont liées à la motivation, à l'organisation et au leadership et destinées aux membres de la profession militaire, deviennent de plus en plus semblables à celles des gestionnaires professionnels et des cadres d'entreprise, un grave danger d'érosion menace l'éthique professionnelle et l'identité particulière qui la soutient. On ne peut pas anéantir le professionnalisme au nom de l'économie et espérer, malgré tout, que le sentiment du militaire envers ses obligations spéciales, le service altruiste et le sacrifice reliés au bien commun demeure intact bien longtemps.

Gestionnariat

Le gestionnariat se définit comme la pénétration dans la profession militaire de valeurs étroitement reliées à celles véhiculées par l'entreprise privée civile. Si le service militaire est aligné sur l'entreprise civile, il n'y a alors aucune raison pour ne pas aussi appliquer au militaire bon nombre de techniques de gestion servant à l'organisation de l'entreprise. Selon les gestionnaires modernes, les techniques de gestion d'entreprise, comme le rapport coût-efficacité, la gestion du personnel, un système de promotions centralisé, des professionnels des relations humaines, l'achat d'équipement informatique et le contrôle financier, peuvent tout aussi facilement être mises en pratique à l'intérieur de l'établissement militaire. Nous n'en doutons pas. Mais la question clé consiste plutôt à se demander dans quelle mesure on peut effectuer ce transfert sans perturber la nature fondamentale de la profession militaire.

Au cours des deux dernières décennies, de nombreux mécanismes de contrôle, d'organisation et de responsabilisation, traditionnels et performants, ont été remplacés dans les armées occidentales par des mécanismes adoptés par les entreprises

privées. Certains des pouvoirs qui incombaient par le passé aux commandants et leur permettaient d'accorder des avancements leur ont été retirés pour être regroupés dans des centres de ressources humaines éloignés. Souvent, les permissions et les laissez-passer ne sont plus assujettis à des exigences d'ordre disciplinaire régies par des commandants locaux, mais ils sont garantis par des gestionnaires centralisés et font partie des conditions d'« emploi » du soldat. Les soldats ne vivent plus dans des casernes une fois qu'ils ont terminé leur formation de base, mais dans des chambres de deux ou de trois personnes bien qu'il ait été démontré que le mode d'hébergement traditionnel constituait l'un des plus puissants appuis institutionnels à l'établissement de la cohésion à l'intérieur de l'unité[6]. Le rapport coût-efficacité et le suivi budgétaire sont souvent les responsabilités les plus importantes qui incombent aux commandants de sorte que bon nombre d'entre eux consacrent plus de temps à remplir les exigences bureaucratiques qu'à accompagner leurs troupes. Pour évaluer la disponibilité pour l'engagement, un système de rapports et de sondages sur papier est substitué aux inspections réelles sur le terrain et aux tests de performance, produisant invariablement des évaluations erronées quant à la capacité réelle de combat. Ce sont tous des exemples de techniques de gestion qui, à l'intérieur du milieu militaire, ont démontré qu'ils étaient loin de servir à renforcer la capacité de combat de la profession.

Parmi les aspects les plus dommageables du gestionnariat, mentionnons l'adoption de valeurs liées à la gestion. L'importance des intérêts personnels dans le cheminement de carrière s'est particulièrement fait sentir dans les corps d'officiers rattachés aux armées de volontaires. Dans *Crisis in Command*, mon collègue et moi-même décrivons un certain nombre de valeurs liées à la gestion qui ont affligé le corps des officiers américains après la guerre du Vietnam et que l'on peut relier à la transformation du militaire de vocation à celui d'entreprise. On retrouve certaines de ces pratiques, parfois même toutes, à plus ou moins grande échelle, dans toutes les armées de volontaires implantées en Occident. Parmi ces pratiques, notons le carriérisme, le relativisme éthique, le besoin d'être un « joueur d'équipe », l'absence de dissensions, l'absence de démissions aux fins de contestation d'une politique, un corps d'officiers itinérants qui accumulent sans cesse des « points » dans le but de se hisser au « meilleur poste » pour la prochaine promotion et le transfert de trop d'officiers à l'état-major et dans des écoles professionnelles malgré l'incapacité d'offrir à la plupart d'entre eux des postes pour lesquels ils ont reçu une formation étendue. Souvent, des diplômes d'études supérieures sont obtenus avec la seule idée de décrocher un poste après le service militaire, ce qui explique la prolifération de maîtrises en administration des affaires parmi les officiers de l'état-major[7]. On perçoit une tendance parmi les officiers-gestionnaires de faire référence aux lieutenants de peloton et aux capitaines, soit les commandants clés dans les unités de combat, comme à des « gestionnaires intermédiaires ».

Est nichée au cœur de la menace que représente le gestionnariat pour la profession la proposition que le leadership militaire équivaut aux pratiques de gestion modernes et qu'elles peuvent même le remplacer ou, en termes clairs « qu'on peut gérer les soldats vers leur mort ». On établit de plus en plus un rapport d'égalité entre la gestion des ressources ou la gestion des choses et le leadership, une situation bien périlleuse. *Ce changement des valeurs menace de saper l'ethos du guerrier en ce qui a trait au leadership et de le remplacer par des techniques de gestion en se fondant sur l'hypothèse que la capacité de l'un est équivalente à celle de l'autre.* Cette substitution de leadership, passant du militaire professionnel au gestionnaire, peut avoir des conséquences désastreuses en temps de guerre, car le gestionnariat agit à l'encontre de la cohésion de l'unité et de la confiance entre les chefs et les subordonnés, conditions essentielles pour s'assurer d'une armée efficace au combat. Citons en exemple l'armée américaine durant la guerre du Vietnam pour illustrer ce qui peut arriver lorsque le gestionnariat se substitue au leadership, aux valeurs et aux compétences professionnels. Cette armée a essuyé une cuisante défaite sur les champs de bataille alors que les unités refusaient de se battre, les officiers étaient assassinés et la rotation des troupes était devenue une pratique mortelle où l'on plaçait les soldats les moins expérimentés au front. Pour surmonter le défi du gestionnariat, il faudra que le corps de leadership soit en mesure de reconnaître la différence entre un bon leadership et une saine gestion et de ne pas confondre les deux.

Confusion avec la bureaucratie

Une seule chose est plus affligeante que d'essayer de transformer un soldat en homme d'affaires, c'est de tenter d'en faire un bureaucrate. Cette confusion est inévitable compte tenu de la tendance à percevoir la profession militaire comme si elle n'était aucunement différente des autres formes d'organisation. Cependant, il demeure une différence fondamentale entre le soldat et le gestionnaire bureaucrate, soit les valeurs respectives qui les motivent. Le bureaucrate a la responsabilité de mettre en application les règles qui ont été conçues dans le but de limiter les initiatives et le pouvoir discrétionnaire. *Le but d'une bureaucratie est précisément de limiter l'innovation en établissant des comportements routiniers par rapport à l'environnement fondés seulement sur les circonstances que la bureaucratie peut anticiper.* En appliquant les règles « sans égard aux personnes », le bureaucrate évite d'être tenu responsable des conséquences et minimise le besoin de porter des jugements. Le but ultime du bureaucrate est d'obéir aux ordres, de minimiser les risques et de se hisser dans l'organisation en respectant les règles établies pour l'obtention de promotions.

Le rôle du soldat est radicalement différent. *Le nœud du problème pour le leadership militaire se trouve dans la capacité et la volonté d'exercer son jugement dans des*

circonstances imprévues. C'est le cœur du commandement sur les champs de bataille. Mais, si le jugement est au cœur d'un bon leadership, alors le code d'éthique du soldat conçu pour le guider dans ses décisions de commandement est différent de l'ensemble de règles régissant la bureaucratie. En ce qui concerne le soldat, un code d'éthique représente un ensemble de normes directrices qui encourage le jugement et l'initiative. Alors que le bureaucrate doit toujours obéir aux ordres, le commandant militaire doit porter des jugements; tandis que le bureaucrate fuit les initiatives, le commandant doit en tirer parti; tandis que le bureaucrate évite les responsabilités, le commandant doit les accepter volontiers. Bien qu'il soit possible de faire d'un bon leader un bon bureaucrate, il est peu probable qu'un bureaucrate puisse devenir un bon leader. La confusion qui persiste entre le leadership et la bureaucratie des gestionnaires demeure une plaie ouverte que se sont infligée de nombreux établissements militaires.

À moins de porter une attention particulière, l'organisation et les valeurs bureaucratiques auront tendance à transformer le corps de leaders de la profession en des fonctionnaires gestionnaires. Afin de résister à cette transformation, il est essentiel de mettre en place un code d'éthique clair qui appuie les préceptes du professionnalisme militaire. Le code doit nécessairement glorifier le courage, tant éthique que physique, la souplesse d'action et la volonté de prendre des décisions, de courir des risques, d'accepter des responsabilités et de faire preuve de jugement. Ce sont justement ces qualités qui, dans le passé, ont assuré un leadership et des officiers efficaces et professionnels, et ces qualités sont aussi demandées de nos jours qu'elles ne l'étaient autrefois.

Spécialisation

Au fur et à mesure que la structure organisationnelle militaire devenait plus complexe, la spécialisation des fonctions s'est imposée. Le Colonel Richard Rosser mentionne que la spécialisation à l'intérieur de la profession militaire a eu tendance à abaisser le niveau de professionnalisme[8], à devenir excessive et à agir à l'encontre de l'engagement envers la profession en le remplaçant par un engagement limité à son propre champ d'expertise :

> « Peut-être que le plus gros défi qui se dresse devant le concept du professionnalisme militaire provient-il du besoin de spécialisation, et ce, à tous les grades. Les jeunes gens en service se voient de plus en plus comme des météorologues, des économistes, des ingénieurs électriciens, des politicologues et des atomiciens. S'ils ont pris un engagement, c'est d'abord envers leur propre profession ou discipline, puis envers la profession militaire[9]. »

Les carrières dans de nombreuses armées de volontaires étant courtes, les répercussions de la spécialisation s'en retrouvent amplifiées puisque les membres sont tenus de réfléchir tôt à la période qui suivra le service militaire, soit une seconde carrière qui leur permettra d'assurer le soutien à leur famille et de fournir l'éducation et l'assurance médicale à leurs enfants. Par conséquent, ils cherchent souvent à acquérir, par l'entremise de la profession militaire, des compétences qu'ils pourront utiliser dans l'économie civile une fois qu'ils auront quitté le service à un âge relativement peu avancé. Les rentes de retraite du militaire ne sont pas d'une grande utilité si elles sont insuffisantes, ce qui est habituellement le cas. La spécialisation, à la fois en tant que force à l'intérieur de la profession militaire et en tant qu'anticipation en vue du départ, affaiblit le sentiment d'engagement du membre envers la profession comme mode de vie. *Il convient, à cette étape, de rappeler que l'individu est reconnu comme membre d'une profession lorsqu'il accepte de porter les responsabilités et les fardeaux éthiques spéciaux qui lui sont imposés par le code d'éthique de la profession. Le soldat n'est pas un professionnel parce qu'il possède des qualifications spéciales ni parce qu'il est compétent dans la mise en pratique de ses qualifications.*

À la base, la spécialisation n'a pas nécessairement sapé le professionnalisme militaire. Compte tenu du temps que le soldat passe dans la profession, sa carrière peut être structurée de façon à atténuer la force d'attraction qu'exerce sa spécialité. Bien que le soldat possède des compétences, l'élément clé réside dans le fait qu'il exerce ses activités à l'intérieur d'un environnement militaire, et le défi consiste à s'assurer que la force d'attraction de l'environnement est suffisamment grande pour que l'intérêt primaire du soldat demeure l'appartenance à la profession. Dans d'autres professions, la spécialisation ne semble pas amenuiser l'engagement. La spécialisation est de loin plus grande dans des professions comme, entre autres, le droit et la médecine que dans le milieu militaire. Malgré tout, les membres de ces professions semblent avoir très peu de problèmes d'identification par rapport à leur profession. Est-ce en raison de l'appartenance et de la pratique à vie, lesquelles procurent une identité personnelle et des récompenses financières sur une période plus longue comparativement à ce qu'a normalement droit le soldat?

Paradoxalement, un soldat ne passe habituellement pas une grande partie de ses affectations professionnelles dans son domaine de spécialisation. L'étude de la carrière typique d'un officier qui atteint le grade de général démontre que, sur une période de moins de vingt-cinq ans, l'officier aurait « rempli » environ dix-huit affectations différentes, soit seulement quelques mois à chacune des affectations. La plupart des systèmes de promotion dans la profession militaire encouragent la formation de généralistes en exerçant une rotation des officiers à diverses affectations. Cette méthode gêne, bien entendu, la formation d'un corps de spécialistes que l'on retrouve

généralement dans des services plus techniques comme les forces aériennes ou la force navale. Par conséquent, il est probable que le système atténuera les effets négatifs d'une spécialisation excessive, du moins parmi le corps des officiers.

En réalité, la spécialisation en soi n'est pas une force écrasante. Elle représente un défi d'envergure lorsqu'elle est combinée à un ensemble de défis encore plus virulents qui affaiblissent la profession de manière différente. Néanmoins, l'emploi de la technologie et de la spécialisation a rarement causé l'affaiblissement de la profession militaire. Citons l'armée romaine qui représentait, à l'époque, la force armée la plus avancée sur le plan de la technologie, et qui, malgré cela, a été en mesure de conserver un degré de professionnalisme extraordinairement élevé. Tout comme l'armée de Napoléon. Il est plus probable que la technologie et la spécialisation auront des effets négatifs lorsque la profession montre de l'insécurité, qu'elle est déjà affaiblie par d'autres forces corrosives. Sans un certain degré de spécialisation, il est peu probable qu'une force militaire moderne puisse maintenir sa puissance. Le véritable défi de la spécialisation n'est pas de l'enrayer de la profession, mais plutôt de la diriger et de s'en servir pour rehausser le professionnalisme.

Lorsqu'une profession est assiégée par l'occupationalisme, le gestionnariat et les valeurs prisées par l'entreprise privée, qu'elle se confond avec la bureaucratie, qu'elle laisse l'égoïsme psychologique saper son fondement philosophique et qu'elle permet à la spécialisation de s'interposer dans les liens communaux, elle est alors menacée de disparition en tant que profession. Compte tenu de ces conditions, les établissements militaires dans les démocraties occidentales risquent de devenir des entreprises privées, des véhicules permettant de combler les aspirations professionnelles des individus. La tension émerge de l'écart entre une *institution* avec un sentiment éthique développé et une *organisation* gouvernée principalement par des valeurs mécanistes axées sur l'efficacité utilitaire[10]. Les deux modèles sont opposés et, en dernier ressort, irréconciliables, plus particulièrement dans la profession des armes où les responsabilités du soldat sont extrêmement importantes et où il est évident qu'un comportement éthique s'impose.

Notes en fin de chapitre

1. Deininger, David G., « The Career Officer as Existential Hero », *U.S. Naval Institute Proceedings*, novembre 1970, pp. 18-22.
2. Ibid., p. 22.
3. Ibid.
4. Ibid.
5. Futernick, Alan J., « Avoiding an Ethical Armageddon », *Military Review*, octobre 1979, pp. 17-23.

6. Ingraham, Larry H., *Drugs, Morale, and the Facts of Barracks Living in the American Army*, communication présentée devant le 13e congrès annuel de l'Anglo-American Psychiatry Association, Plymouth, Angleterre, octobre 1978. Pour obtenir plus de renseignements sur le sujet, voir l'étude officielle intégrale du même auteur, *The Boys in the Barracks*, Washington, D.C. : Walter Reed Army Institute of Research, 1978.

7. Gabriel, Richard A. et Savage, Paul L., *Crisis in Command,* New York : Hill and Wang, 1978.

8. Rosser, Richard R., « Civil-Military Relations in the 1980's », *Seaford House Papers*, 1970, p. 68.

9. Ibid.

10. Gabriel, Richard A., « Acquiring New Values in a Military Bureaucracy: A Preliminary Model », *Journal of Political and Military Sociology*, printemps 1979, pp. 89-101.

Certaines réactions

Les réactions aux enjeux de la profession militaire se partagent normalement entre deux catégories. Il y a d'abord la réaction de convergence, selon laquelle la profession militaire ne pourra demeurer une force de combat efficace que si elle réussit à faire concorder ses valeurs archaïques avec celles de la société en général. Ensuite, il y a ceux qui croient dans la possibilité de retourner à une époque révolue pendant laquelle la profession militaire était, selon eux, entièrement isolée de la société ou, curieuse conséquence accessoire, pendant laquelle la société manifestait un appui ferme à la profession militaire en raison d'une congruence entre les valeurs de cette dernière et celles de la société. Ni l'une ni l'autre de ces opinions ne semble fondée compte tenu de la façon dont les défis se manifestent pour la profession de nos jours.

Ceux qui désirent retourner à l'époque révolue où les valeurs de la société appuyaient fermement celles de la profession militaire risquent d'avoir considérablement de difficulté à repérer le moment exact où cette période a existé au sein de l'histoire occidentale, à l'exception des périodes de guerre, au cours desquelles le patriotisme et le soutien témoigné à la profession militaire ont tendance à s'intensifier. Il ne semble y avoir eu aucun moment au sein des sociétés occidentales où ces conditions de soutien se sont manifestées. Aux États-Unis, par exemple, la profession militaire a toujours dû faire face à l'antagonisme de la société en général. À cet égard, Russell Weigley fait remarquer ce qui suit :

> « Par le passé... l'armée et ses valeurs semblaient si étranges aux yeux du reste de la société que l'armée traversait sans cesse des moments difficiles… Les tensions entre l'armée et la société sont suffisamment fortes que, pour les soldats américains qui tentent de respecter fidèlement les valeurs de ces deux entités, les dilemmes d'intégrité morale ne datent pas d'hier[1]. »

En 1912, le Colonel Emery Upton était si bouleversé par les relations entre l'armée et ses superviseurs civils qu'il a ouvertement déclaré que les politiques civiles « portaient atteinte » à la profession militaire[2]. En Grande-Bretagne, l'armée avait aussi tendance à être perçue avec méfiance puisque le roi l'utilisait souvent comme instrument d'oppression au pays. La solution à cette méfiance consistait à priver la profession militaire d'une source de main-d'œuvre en refusant d'instituer une conscription. De cette façon, l'armée demeurait de petite envergure, et on mettait tout en œuvre pour qu'elle soit détachée à l'étranger.

Lorsque les militaires se plaignent d'être mal aimés de la société qu'ils servent, ils peuvent trouver un certain réconfort dans le fait qu'il en a presque toujours été ainsi. Pendant la majeure partie des deux derniers siècles, les membres de la profession militaire ont dû établir et mettre en application leurs propres normes et valeurs au sein de sociétés dont les valeurs étaient manifestement contradictoires aux leurs et qui étaient parfois ouvertement hostiles à l'existence de forces armées permanentes. Espérer le retour à une époque où la profession militaire bénéficiait du respect et du soutien de la population civile, c'est rechercher une époque qui n'a jamais existé.

L'absence d'une tradition de soutien populaire pour la profession militaire n'est pas étonnante si l'on considère que les démocraties occidentales, et même les autocraties de l'Amérique latine et certaines anciennes sociétés coloniales de l'Occident, reposent sur la recherche des intérêts économiques individuels. Ces sociétés ne sont pas en mesure de véhiculer des valeurs conformes aux idéaux de sacrifice et de service de la profession militaire. La tentative de les obliger à le faire aurait sans doute exigé la militarisation de l'État, plutôt que la libéralisation de la profession militaire. Or, au cours d'époques antérieures, le professionnalisme militaire n'était pas du tout le résultat d'une congruence de valeurs. En fait, c'est l'inverse qui semble être vrai. Les établissements militaires formaient de bons officiers et avaient une tradition en matière de cohésion et de discipline au sein de la profession, et ce, en dépit du fait que la société en général n'appuyait pas ces valeurs. Cela a été possible, en partie, en raison de l'isolement physique des postes militaires et des garnisons par rapport à la population en général.

La stratégie inverse à celle de congruence suggère qu'on peut réagir aux enjeux confrontant le professionnalisme en s'assurant que les valeurs de la profession soient conformes à celles de la société en général. Ainsi,

> « Le professionnalisme militaire doit, en fin de compte, reposer sur le principe voulant que l'éthique militaire soit conforme aux valeurs éthiques de la société en général. Les systèmes militaires des sociétés démocratiques ne peuvent pas maintenir leur crédibilité et leur légitimité si leurs normes éthiques diffèrent considérablement des valeurs de la société en général[3]. »

Lorsqu'on rend les valeurs de la profession militaire compatibles avec celles de la société civile, on obtient une profession qui a confiance dans son sens du service et des obligations et qui s'acquitte mieux de ses responsabilités. Quelles sont les preuves à l'appui de cette affirmation?

Pour parler de la convergence des valeurs militaires et civiles, il faut bien comprendre les termes en cause. Si l'on parle des valeurs de la société au sens général et par rapport à la profession militaire, il est évident que la congruence existe déjà dans une certaine mesure. *Pour autant que la profession militaire justifie son existence par le service qu'elle rend à l'État et à la société, il y a déjà une convergence des valeurs fondamentales. Aucune société démocratique ne tolérerait un établissement militaire qui ne considère pas que son rôle principal consiste à faire respecter l'ordre civique*. En ce sens, alors, on expose l'évidence même en avançant que la convergence est requise pour maintenir un sentiment de professionnalisme militaire, c'est-à-dire exiger que la profession soit une profession. En revanche, si par maintien du professionnalisme militaire grâce à la convergence, on entend que les valeurs respectées au quotidien dans la société civile en général peuvent être transposées à la profession militaire, on commet une grave erreur. Depuis les trois derniers siècles, la majorité des sociétés civiles occidentales prônent des valeurs fondamentalement opposées à celles du professionnalisme militaire. Cela est non seulement le cas en regard des valeurs sociales optimales qui traitent des intérêts personnels et de l'individualisme, mais également dans la mesure où les sociétés ont fait valoir des valeurs et des pratiques qui allaient à l'encontre de l'efficacité militaire. *Si la stratégie de convergence est interprétée de façon à signifier que la profession militaire doit rendre ses valeurs et pratiques compatibles avec celles de la société civile, la convergence, en supposant qu'il s'agit là d'une initiative réalisable, donnera sans doute naissance à une profession militaire dénuée d'un sentiment réel de professionnalisme*.

Le recours à la convergence comme stratégie pour réagir aux enjeux du professionnalisme militaire est une lame à deux tranchants. En démocratisant et en libéralisant la profession militaire, et en transférant les responsabilités aux civils, on ferait naître la crainte que la profession militaire n'est pas en mesure de bien s'acquitter de ses responsabilités. D'après ce que nous savons des facteurs qui favorisent la cohésion des unités et l'efficacité militaire, il semble évident que bon nombre des pratiques, des valeurs et des normes de la société civile ne cadrent pas avec celles de l'environnement militaire. Ainsi, la convergence court le risque de produire un établissement militaire dont les valeurs sont en fait conformes à celles de la société civile, mais qui n'est pas en mesure de s'acquitter efficacement de sa mission. La convergence pourrait facilement entraîner l'amenuisement du professionnalisme militaire en érodant les capacités militaires de la profession.

De plus, la congruence comporte une difficulté implicite encore plus importante. Si la profession concluait que l'importation des valeurs et des pratiques civiles minait son efficacité en réduisant sa capacité de livrer combat, elle pourrait être confrontée à un dilemme de taille : choisir d'observer silencieusement la destruction de la

profession aux mains d'une foule de valeurs hostiles ou décider que l'ordre civique menace l'existence de la profession. Le risque d'une stratégie de convergence réside dans le fait que celle-ci établit une raison logique pour permettre à la profession militaire de s'en prendre à l'État dans le but de survivre en tant que profession. Si la raison d'être du professionnalisme militaire réside dans les valeurs plus vastes de la société en général, c'est-à-dire si aucun établissement militaire ne peut exister à moins d'adopter les valeurs civiles, la profession militaire aura de la difficulté à résister à la tentation de « réformer » la société dans le but de se « réformer » elle-même lorsqu'elle se retrouvera dans l'incapacité de livrer combat. Bien entendu, c'est précisément ce qui arrive lorsqu'un établissement militaire classique, qui est souvent élitiste, hiérarchisé et autocratique, décide d'intervenir dans le processus politique et de « réformer » de nouvelles sociétés démocratiques comme celles du Chili et du Guatemala.

Il y a peu de preuves à l'appui de l'hypothèse voulant que la convergence des valeurs militaires et civiles se traduise par un professionnalisme et une efficacité militaire accrus. En fait, les preuves révèlent le contraire. Les établissements militaires occidentaux ont démontré qu'ils étaient en mesure de demeurer professionnels et de mener des opérations de combat fructueuses en dépit de l'absence de soutien populaire et, parfois, malgré l'hostilité véhémente de la société. Par exemple, les légions romaines sont demeurées disciplinées et cohésives longtemps après que la société romaine eut succombé à la corruption. Les armées allemandes des Première et Deuxième Guerres mondiales ont continué de combattre longtemps après que leurs sociétés civiques eurent été réduites en poussière et incapables de fonctionner. L'exemple de la bataille de l'armée française à Dien Bien Phu suggère que le soutien manifeste de la société en général n'est pas nécessaire à la viabilité d'un établissement militaire efficace.

Ce n'est pas pour dire que ce soutien n'est pas désirable, mais seulement que la profession militaire est tellement différente de la société civile et qu'elle comporte des obligations et des responsabilités tellement différentes qu'il est irréaliste de s'attendre à ce que les ordres civils axés sur les intérêts personnels répondent aux exigences du professionnalisme en contraignant la profession à rendre ses valeurs conformes à celles de la société. En réalité, la profession militaire doit être responsable des valeurs, codes, pratiques et disciplines qui contribuent à son professionnalisme et, en fin de compte, à son efficacité au combat. Certes, la profession militaire ne devrait jamais oublier que son honneur et son professionnalisme reposent sur le service de l'État et de ses maîtres civils. Il n'y a aucune preuve, du moins dans la majorité des sociétés occidentales, qu'il existe nécessairement une contradiction entre le sentiment de professionnalisme militaire et les valeurs démocratiques plus larges de la politique civile.

Comment la profession devrait-elle réagir? Elle semble avoir trois options possibles. La première avance que la profession militaire a, par le passé, été isolée des valeurs de sa société hôte. Cela ne signifie pas que la profession ne partage pas les valeurs fondamentales de la société. En fait, la raison d'être de la profession réside dans son service à la société. Mais les valeurs liées à l'efficacité de la profession militaire ne peuvent pas être les mêmes que celles d'une société démocratique civile axée sur les intérêts personnels. *Une certaine séparation entre les valeurs de la profession militaire et celles de la société en général est nécessaire pour maintenir le professionnalisme militaire.*

De nombreuses études ont révélé que les soldats, surtout les officiers, ont tendance à refléter les caractéristiques socio-économiques de la société dans son ensemble[4]. Ils ont aussi une perspective différente de leur profession de celle qu'on retrouve au sein de la société en général. Les soldats considèrent souvent qu'ils doivent faire de plus grands sacrifices que le citoyen moyen et qu'ils représentent les meilleures valeurs traditionnelles de l'ordre civil. L'appartenance à la profession semble, en soi, engendrer une certaine distance sociale de la société. Cette distance sociale ou cet isolement des valeurs permet aux valeurs professionnelles de s'ancrer chez le soldat. Certains d'entre eux croient que la population civile a peu de respect pour leur travail. En fait, une série de sondages effectués auprès des sociétés démocratiques au fil des ans ont eu tendance à révéler que la profession militaire demeure l'une des institutions les plus prestigieuses aux yeux de la population en général[5]. La plupart du temps, la population civile a tendance à respecter profondément la profession militaire. Aux États-Unis, par exemple, la profession militaire demeure parmi les institutions publiques les plus respectées, et ce, malgré le peu de soutien public témoigné à la guerre en Iraq. Pour que la profession militaire surmonte avec brio les obstacles qui se dressent devant elle, elle doit demeurer une profession. Pour ce faire, ses valeurs doivent rester distinctes de celles de la société civile.

MM. Clotfelter et Peters, qui ont effectué une étude sur les effets des interactions sociales entre civils et militaires sur l'attitude des membres de la profession militaire, ont découvert que la fréquence des contacts entre les soldats et les civils ne réduisait aucunement le sentiment des soldats d'être distincts, ni leur sens du professionnalisme. Lorsque ces contacts étaient déplaisants, les soldats avaient encore plus le sentiment de faire partie d'une organisation à part des autres[6]. Les auteurs ont aussi découvert que les officiers considéraient qu'ils faisaient partie d'un groupe social distinct, qu'ils faisaient respecter les valeurs traditionnelles optimales, qu'ils étaient plus dévoués que les civils envers la société et que leur profession exigeait des sacrifices et des responsabilités plus importants que d'autres professions[7]. Les conclusions de MM. Clotfelter et Peters suggèrent que la profession militaire est, dans une certaine mesure, déjà distincte de la société en général et que

cette séparation renforce ses valeurs professionnelles en inculquant au soldat un sentiment d'appartenance à une institution sociale différente et hors du commun.

La profession militaire peut aussi accroître son professionnalisme en comprenant la source et la condition des valeurs fondamentales de la profession. Par le passé, la profession elle-même était la source de ses valeurs. Les obstacles au professionnalisme sont à craindre précisément parce qu'ils ont tendance à amenuiser les valeurs fondamentales. La profession doit être consciente du fait qu'elle est d'abord responsable de préserver son caractère distinct, tout comme la profession médicale doit préserver son individualité en établissant des valeurs et en les faisant respecter. *La profession militaire ne peut pas s'attendre à ce que la société en général lui procure ou appuie les valeurs les plus convenables pour la profession.*

Surtout, la profession doit être disposée à défendre ses valeurs fondamentales si elles sont prises d'assaut de l'extérieur et si elles s'érodent de l'intérieur. La principale critique à être dirigée vers la profession militaire contemporaine réside dans sa feuille de route inégale au chapitre du contrôle de l'impact des forces sociales hostiles qui viennent de l'extérieur[8]. Les professions prospères sont celles qui parviennent à ériger des barrières permettant de refouler ces influences négatives. On critique souvent l'armée américaine, par exemple, pour son échec à se protéger et son adaptation trop facile au transfert des responsabilités aux civils, à l'occupationalisme et au gestionnariat dans le but d'assurer le soutien des gouvernements et des groupes de pression privés qui lui octroient des budgets. Ce n'est pas facile de surmonter ces difficultés, mais ce n'est pas impossible non plus.

Pour ceux qui croient que la profession militaire est devenue trop isolée, il importe de mentionner qu'il est plus facile de contrôler des forces militaires profondément professionnelles que celles qui s'identifient aux valeurs momentanées de la société en général[9]. Les établissements militaires mettent l'ordre civique en danger précisément au moment où ils commencent à s'identifier aux valeurs et aux aspirations de la population qu'ils protègent. Le risque réside dans le fait que l'apparition de conditions révolutionnaires au sein de la population est susceptible de provoquer un sentiment marqué de sympathie au sein de l'« armée du peuple », ce qui peut entraîner des conséquences dangereuses. Reginald Brown a fait remarquer qu'un sentiment marqué de professionnalisme militaire élimine une foule d'actes que la profession militaire peut légitimement poser pendant les périodes d'agitation sociale[10]. Les établissements militaires professionnels sont plus susceptibles de défendre l'ordre socio-légal que de s'y attaquer, et ce, même en période de profonds bouleversements sociaux. M. Brown a conclu que le professionnalisme militaire ne menace pas l'autorité civile autant qu'il contribue à confiner à des réseaux très restreints la réaction *politique* manifeste de la profession. En occident, de nombreux

établissements militaires professionnels et autoritaires coexistent sans difficulté au sein de leur société hôte. En pratique, il ne semble y avoir aucune contradiction entre un ordre civil libéral et démocratique et la présence d'une profession militaire autoritaire. Ces deux entités accomplissent des choses différentes et s'appuient sur des valeurs différentes.

La troisième orientation possible du professionnalisme militaire consiste à élaborer et à mettre en application un code d'éthique précis. La codification des responsabilités de la profession en tant que préceptes pour régir les actes de ses membres suggère, clairement, que ceux qui ne peuvent pas respecter ces responsabilités, ou ne sont pas disposés à le faire, doivent quitter la profession. Le service militaire ne convient pas à tout le monde. Le professionnalisme, c'est respecter les attentes et les exigences et s'acquitter des obligations qui définissent l'appartenance à un groupe qui assume des responsabilités sociales. *Souvent, on croit à tort que le professionnalisme militaire consiste à suivre des ordres et à « faire son devoir ». Or, le devoir sert l'éthique, il ne la remplace pas*. Un exemple de cette confusion est évident dans la déclaration suivante :

> « Les membres de la profession militaire sont vulnérables aux influences externes, quoique d'une façon moins intense. Bafoué par ces forces diverses, le professionnel doit néanmoins respecter le mode de vie de la profession et en accepter la moralité et l'éthique, comportement qui émane principalement de sa concentration de moine et d'un maillage horizontal. Bien que la profession exerce ses activités dans le contexte de la moralité et des valeurs du système socio-politique, ces dilemmes se résorbent par le biais du rajustement des modes de vie individuels en fonction des attentes de la profession. Ainsi, les perspectives de la profession deviennent la moralité et l'éthique dominantes de chaque officier. L'expression institutionnelle de l'intégrité, du devoir, de l'honneur, du pays et du poste d'officier remplace le sens de moralité et d'éthique de l'individu[11]. »

Ce qui précède décrit bien le processus de socialisation des valeurs d'une personne qui accède à la profession. Mais cela interprète à tort le rôle de l'éthique dans l'environnement militaire. Pour répéter, l'éthique professionnelle d'un individu ne constitue pas les obligations éthiques de la personne entière. Insister que c'est le cas, c'est risquer de transformer le soldat en un bureaucrate armé qui se contente de suivre le règlement plutôt que de faire des choix éthiques. Certes, les valeurs professionnelles ne peuvent jamais promouvoir des actes répréhensibles en tant que tels. Mais le soldat puise ses obligations éthiques dans un certain nombre de sources, outre la profession. Au mieux, les valeurs éthiques de la profession militaire sont des guides convenables dans les situations les plus pertinentes aux activités de la

profession militaire. Le soldat ne peut pas abandonner son autre soi éthique sans se déformer et déformer la profession. Observer des obligations sans les comprendre et sans pouvoir faire des choix et en connaître les conséquences, ce n'est pas respecter l'éthique ni faire son devoir. C'est la perversion des deux.

Un code d'éthique clairement rédigé aiderait la profession militaire à rester à flot dans une mer de valeurs hostiles. Toutefois, il ne ferait pas tomber, à lui seul, tous les obstacles entravant la profession. Au moins deux autres éléments sont requis. D'abord, le soldat doit obtenir une formation adéquate afin de pouvoir reconnaître les dilemmes éthiques susceptibles de survenir dans l'exercice de sa profession. Ensuite, il doit être formé pour raisonner de façon éthique et savoir comment faire des choix éthiques, et afin de trouver le courage nécessaire pour résoudre les dilemmes d'une façon acceptable du point de vue de l'éthique. Si cela signifie, ce qui peut être le cas, qu'il devra choisir entre les obligations de sa profession et celles acquises ailleurs, alors il en va de la nature même du choix éthique. *On ne peut pas échapper à la responsabilité éthique en substituant l'obéissance aux choix difficiles*.

Toutes les professions, y compris la profession militaire, doivent comprendre que des tensions surviennent parfois entre le sentiment d'éthique personnel de l'individu et celui de sa profession, ou entre les autres sources d'obligations éthiques qui sont contraignantes pour le soldat. Le problème ne consiste pas à rendre les valeurs de chaque soldat parfaitement symétriques à celles de sa profession, car ces tensions font partie de la réalité et elles découlent du fait que l'éthique professionnelle du soldat ne représente pas la totalité de son soi éthique. Le soldat ne peut pas échapper à la difficulté des choix et il doit demeurer un agent éthique. La profession doit reconnaître ce fait important quand elle tente d'établir, de promulguer et de mettre en application un code d'éthique pour ses membres, puis les former à raisonner de façon éthique.

La vie, ses défis et l'éthique ne sont pas les mêmes pour la profession des armes que pour d'autres métiers et professions de la société civile. On pourrait même avancer que la profession militaire est catégoriquement différente des autres. Si elle tire sa légitimité de la reconnaissance que sa raison d'être consiste à servir et à protéger l'ordre civil, on ne peut pas mettre en doute un professionnalisme militaire qui transcende la société tant et aussi longtemps que l'ordre civique ne devient pas répréhensible en soi, comme cela a été le cas en Allemagne pendant les années 1930 ou en Iraq sous Saddam Hussein. Si la profession militaire souhaite relever les défis qui s'imposent à elle, elle devra élaborer des stratégies. Au moins trois options s'offrent à elle pour son orientation future. D'abord, pour éviter l'érosion de ses valeurs et de son éthique professionnelles, la profession militaire doit conserver une certaine distance de la société. Ensuite, la profession militaire est responsable de faire ressortir, de protéger et d'inculquer les valeurs appropriées en ce qui concerne

le comportement de ses membres. Elle peut s'attendre à très peu d'aide de l'extérieur. Enfin, le cœur de la profession exige l'établissement d'un code d'éthique qui définit clairement les responsabilités et les obligations éthiques de ses membres. Plus on permet à une profession de ressembler à la société civile au chapitre des valeurs, des habitudes et des pratiques, moins celle-ci se ressemble.

Notes en fin de chapitre

1. Weigley, Russell F., « A Historian Looks at the Army », *Military Review,* février 1972, p. 26.
2. Ibid., p. 33.
3. Sarkesian, Sam, et Gannon, Thomas M., « Professionalism », *American Behavioral Scientist* , mai-juin 1976, p. 506.
4. Margiotta, Franklin D., « A Military Elite in Transition », *Armed Forces and Society,* février 1976, pp. 155-185.
5. Ibid., 165.
6. Clotfelter, James, et Peters, B. Guy, « Profession and Society: Young Military Officers Look Outward », *Journal of Political and Military Sociology,* printemps 1976, p. 42.
7. Ibid., p. 45.
8. Gabriel, Richard A. et Savage, Paul L., *Crisis in Command,* New York : Hill and Wang, 1978.
9. Brown, Reginald, « The Meaning of Professionalism », *American Behavioral Scientist*, mai-juin 1976, pp. 520-522.
10. Ibid.
11. Sarkesian et Gannon, p. 510.

Obéissance et dissension

La question de l'obéissance est afférente aux limites qui encadrent l'obligation pour le membre de la profession militaire d'obéir aux ordres de ses supérieurs. Il est facile de comprendre pourquoi la profession militaire est sensible à la question des limites qui encadrent l'obéissance envers l'autorité civile, à un tel point qu'elle est rarement discutée de manière officielle. Dans la plupart des cas, la question n'est pas soulevée dans les programmes d'enseignement des écoles de service militaire ou des écoles d'état-major. Si l'on en croit l'impression laissée par la profession, il semblerait, en pratique, que l'obéissance ne soit assujettie à aucune limite quant à son obligation envers l'autorité civile légitime, et que l'ignorance est une façon de régler cette question cruciale liée à la politique et à l'éthique. En démocratie, il est toutefois évident qu'il doit y avoir des limites à l'obligation d'obéir dans la profession et l'histoire militaire occidentale prouve que ce principe de limites est accepté. On reconnaît depuis fort longtemps que des limites s'imposent quant aux obligations du militaire à obéir aux supérieurs. Par conséquent, il semble approprié d'étudier les questions de loyauté, d'obéissance, de dissension et de résistance dans la profession des armes comme des solutions légitimes à la disposition des membres voulant poser des actes éthiques dans le cas de problèmes d'éthique.

La sensibilité de la profession devant ces questions est compréhensible du point de vue de la politique puisqu'elles éveillent, dans l'esprit des chefs politiques de la profession, le spectre d'une force armée rebelle qui pourrait devenir une menace pour l'ordre démocratique. Cependant, en évitant de s'attaquer à ces importantes questions adéquatement, les principales questions d'éthique demeurent sans réponse et les principes éthiques, qui pourraient servir de guides pour poser les actes appropriés en fonction des événements, demeurent imprécis. Il appert qu'il n'existe aucun lien inhérent entre une profession militaire organisée sous un régime autoritaire dont les valeurs sont quelque peu séparées de celles de la société et une tendance évidente dans la profession à devenir un danger pour l'ordre civique démocratique. Mentionnons, entre autres, l'Angleterre, les États-Unis et le Canada qui jouissent d'anciennes démocraties dotées d'établissements militaires professionnels qui n'ont jamais représenté de menace pour leur régime politique. Cette tradition est passablement moins bien ancrée en France, en Allemagne et en Italie, où la tradition du pouvoir démocratique est aussi moins solide. La crainte qu'une profession militaire qui définit clairement les limites imposées à ses membres quant à la dissension et à la résistance éthiques constitue un danger est non fondée. En fait, le plus grand danger survient lorsque les militaires gardent le silence devant des politiques qu'ils désapprouvent nettement pour des raisons d'éthique.

Le problème le plus préoccupant en ce qui a trait aux établissements militaires est relié à leur propension reconnue à *ne pas* remettre en question les autorités civiles, et ce, même lorsqu'ils mettent en œuvre des politiques allant à l'encontre du jugement des membres de la profession militaire. L'histoire de la profession militaire américaine affiche un triste dossier de conformité envers sa propre évaluation professionnelle à l'égard de politiques qu'elle devait mettre en application et qui étaient répréhensibles, incorrectes ou, en fait, contraires à l'éthique. Il a été largement démontré que la plupart des chefs supérieurs de l'armée américaine étaient opposés à la majorité des politiques stratégiques et tactiques mises de l'avant au Vietnam[1]. Ils se sont tout simplement tus. Se sont succédés, lors des récentes audiences devant le Congrès américain sur les politiques engagées en Iraq, des officiers supérieurs à la retraite témoignant de leur vif désaccord à l'égard des politiques mêmes qu'ils devaient mettre en œuvre alors qu'ils étaient en service actif, et ce, sans exprimer la moindre dissension à cet égard. Le silence que s'imposent les professionnels militaires de haut rang représente, pour l'autorité civile, un danger éventuel de loin plus grave que la dissension parmi les militaires de grade inférieur. Les officiers ne devraient pas manquer de s'opposer à des ordres ou à des politiques qui vont à l'encontre de leur bon jugement de militaire. Sous cet angle et compte tenu de la dissension, de la loyauté et des limites encadrant les obligations du militaire, l'enjeu principal se résume comme suit : *les militaires manquent à leur promesse de servir la nation s'ils se taisent lorsqu'ils concluent que les autorités civiles ou les supérieurs militaires mettent en œuvre des politiques qu'ils estiment être contraires à l'éthique*.

Les limites encadrant l'obligation

L'être humain se trouve toujours au cœur des responsabilités et des actes liés à l'éthique. Le jugement et le choix sont au centre de l'éthique, et le militaire ne peut jamais renier son obligation d'agir en conformité avec l'éthique envers toute personne ou autorité sans renier sa propre éthique. *Un militaire ne peut jamais se défendre d'avoir acquiescé à des ordres qu'il estime contraires à l'éthique, et ce, peu importe si les ordres émanent des autorités civiles ou militaires*. Autrement dit, les militaires ont le droit de ne pas obéir à des ordres qui soulèvent chez eux une véritable incertitude, sinon ils pourraient être tenus responsables des conséquences si, ultérieurement, les ordres s'avéraient contraires à l'éthique. *Si un militaire est convaincu qu'un ordre contraire à l'éthique a été donné, il n'a pas le droit d'abandonner son obligation éthique de résister ou de refuser d'obéir à l'ordre, et ce, de manière appropriée.* Pensons au Lieutenant Watada de l'armée américaine qui, en 2007, était convaincu que la guerre en Iraq était contraire à l'éthique; il a refusé d'obéir aux ordres et de participer au déploiement en Iraq. Sur le fondement qu'il ne s'opposait pas à toutes les guerres, mais seulement à celle en Iraq, il a refusé l'offre de l'armée qui proposait le statut d'objecteur de conscience. Le Lieutenant

Watada était disposé à accepter une affectation en Afghanistan parce que « cette guerre n'est pas immorale ». L'armée a décliné son offre et a intenté une poursuite contre lui en cour martiale.

La profession militaire est assujettie à la même obligation qu'ont les militaires lorsqu'il s'agit d'obéir à des ordres contraires à l'éthique. En tant que profession consacrée à un service altruiste envers la société, l'établissement militaire, personnifié par ses officiers les plus haut gradés, ne peut pas acquiescer simplement sans exprimer sa dissension, sans protester et peut-être même sans le clamer haut et fort de sorte que l'établissement conclut que l'acte est contraire à l'éthique ou néfaste pour la nation. La situation n'est pas différente si l'ordre a été donné par une autorité civile légitime. Il convient de se rappeler que le contenu des lois n'est pas nécessairement d'ordre éthique. Donc, personne ne peut prétendre qu'un militaire devrait obéir à l'ordre de tuer des membres d'une minorité parce que la cour qui le lui a ordonné est légalement constituée. *Il existe un principe d'éthique largement reconnu selon lequel les êtres humains ne peuvent remettre ni leur autonomie éthique ni leur jugement entre les mains d'autres êtres humains et, par conséquent, se soustraire de la responsabilité liée à leurs actes. Par ailleurs, les militaires, en tant qu'êtres éthiques et membres d'une profession éthique, ne peuvent échapper à leur responsabilité en acquiesçant à des ordres contraires à l'éthique, même si les ordres sont conformes aux lois et qu'elles émanent d'une autorité légitime, civile ou militaire.*

Dans le cours normal des choses, les membres de la profession militaire doivent être loyaux envers leurs supérieurs civils et les militaires doivent être loyaux envers leurs officiers supérieurs en exécutant tous les ordres qui sont conformes à l'éthique et aux lois en vigueur. En ce qui concerne la profession, son obligation découle de la nation et de la société plutôt que des représentants de l'autorité civile en transition. Les membres de la profession militaire ont l'obligation de mettre leurs connaissances et leur expertise au service de l'intérêt commun. Dans des cas extrêmes, cette obligation pourrait vouloir dire que si des autorités civiles donnent des ordres nuisibles à la nation, les membres de la profession militaire ont l'obligation de s'y opposer. Donc,

> « L'allégeance envers ses concitoyens quant à l'engagement de protéger la Constitution signifie que si un groupe quelconque, y compris le gouvernement, désire encourager ou employer la violence de manière inconstitutionnelle, il risque de se heurter aux plus hautes autorités à l'intérieur de la profession militaire[2]. »

L'Armée turque, par exemple, affiche une longue tradition en tant que « gardienne de la nation » et elle est intervenue à plusieurs reprises au cours des dernières décennies

pour empêcher les autorités civiles de précipiter le pays dans une guerre civile. À titre de gardienne de la nation, l'Armée turque a, chaque fois, reconstitué l'autorité civile selon des critères plus pacifiques avant de se retirer de la scène politique.

Un autre exemple nous vient de la crise du Watergate en 1973 alors que certains commandants d'unité, plus particulièrement ceux qui dirigeaient des unités aéroportées cantonnées dans le pays, ont craint que le président Nixon leur ordonne de prendre des mesures contre le Congrès ou les tribunaux. Les commandants d'unité ont demandé au secrétaire à la Défense de clarifier leurs positions légales et leurs solutions éthiques en cas de refus d'obtempérer à un tel ordre. Le secrétaire à la Défense, James Schlesinger, a clairement répondu qu'un tel ordre du président serait à la fois illégal et contraire à l'éthique, et qu'il pourrait être refusé en toute légitimité. Les deux cas précédents servent à démontrer que les membres des professions militaires ont reconnu que leur obligation envers la nation prévalait sur la loi et l'autorité pour des raisons d'éthique. Par conséquent, il y a des limites aux obligations qui lient le membre de la profession à ses supérieurs civils et elles sont clairement définies en fonction de critères légaux et éthiques.

Le même principe s'applique aux subordonnés et à leurs relations avec les officiers supérieurs. Les militaires ont l'obligation légitime éthique et légale d'obéir aux ordres de leurs supérieurs dans la mesure où les ordres ne violent pas le sens éthique ou le jugement du militaire. Lorsque c'est le cas, le subordonné a l'obligation de remettre les ordres en question et d'être en désaccord à cet égard et, le cas échéant, de résister à leur exécution d'une manière appropriée. *Les membres de la profession militaire doivent reconnaître qu'il y a des limites quant à leurs obligations envers les supérieurs civils et que des limites restreignent aussi leurs obligations envers les officiers supérieurs.* Ces limites se traduisent par des obstacles à l'intérêt commun et à la nation lorsqu'elles s'imposent comme des défis à la sensibilité éthique des officiers et des militaires du rang qui doivent décider s'ils obéiront aux ordres ou s'ils y résisteront.

Bien qu'on ne remette pas en question que les autorités civiles dirigent correctement l'armée et que les militaires ont l'obligation éthique et légale d'exécuter les ordres donnés par leurs supérieurs, ordres qui sont conformes aux lois et à l'éthique, il importe de comprendre que cette obligation n'est jamais illimitée. Aucune disposition éthique à responsabilité illimitée n'est imposée. Lorsque le militaire se heurte à une telle obligation, il doit être prêt à ne pas obéir aux ordres qui sont contraires à l'éthique ou aux lois. Ces conseils relatifs à la dissension et à la résistance découlent d'une longue tradition en Occident, en commençant par le code de la chevalerie. La doctrine portant sur l'obligation limitée d'obéir à des ordres contraires à l'éthique et aux lois apparaît dans les manuels militaires de la plupart des établissements militaires occidentaux. On

en retrouve un exemple dans le manuel de l'armée américaine *FM 27-10 The Law of Land Warfare*, dans le passage qui se lit comme suit :

> « Le fait que le droit de la guerre a été violé à la suite d'un ordre donné par une autorité supérieure, *qu'elle soit militaire ou civile*, ne retire pas à l'acte en question sa nature de crime de guerre, il ne constitue pas non plus une défense en cour pour une personne accusée, sauf si elle ne pouvait pas raisonnablement prévoir que l'ordre donné était illégal ou qu'on ne pouvait pas raisonnablement s'attendre à ce qu'elle le sache[3]. »

Il est évident qu'un militaire qui exécute un ordre contraire à l'éthique risque d'être accusé de complicité de pair avec ceux qui ont donné l'ordre. Les règlements militaires sont explicites quant à la nécessité, pour le militaire, d'être prêt à remettre en question un ordre qu'il estime être contraire à l'éthique ou aux lois, voire à y désobéir ou à refuser de s'y conformer. Le choix ou le jugement éthiques sont inévitables lorsqu'il s'agit de décider des gestes à poser. Cette règle s'applique à tous les aspects du comportement humain social et le militaire n'y échappe pas lors des choix difficiles qu'il doit parfois faire.

La question portant sur les limites de l'obligation militaire soulève des difficultés pour la plupart des militaires. Josiah Bunting, lui-même militaire de profession, fait remarquer que les membres de la profession militaire semblent avoir d'énormes difficultés à reconnaître les dilemmes éthiques et à les résoudre de manière satisfaisante. Cette situation découle en partie du fait que les militaires reçoivent habituellement peu d'instruction formelle sur les préceptes éthiques et ils n'en reçoivent pas du tout sur les compétences intellectuelles essentielles liées au raisonnement éthique[4]. De plus, il s'exerce de fortes pressions à l'intérieur de l'institution pour contourner ces problèmes d'éthique qui pourraient se traduire, pour les supérieurs des militaires, par des critiques ou même des sanctions pénales. Il arrive que ces pressions se transforment, chez le militaire, en cas de conscience graves et nuisent directement à ses aptitudes lui permettant de cerner les problèmes en fonction de l'éthique. Josiah Bunting fait état de cette situation :

> « Que fait le militaire de profession lorsqu'il a un cas de conscience, lorsqu'il est troublé sur le seul plan intellectuel, ou encore lorsque ces deux sources lui signalent que l'institution dont il fait partie commet une erreur très grave? Peut-il s'affirmer à l'intérieur de l'institution, formuler ses critiques franchement et espérer qu'elles seront froidement étudiées et traitées de manière à défendre son jugement? Peut-il agir de la sorte sans mettre en péril la poursuite de sa carrière qui s'annonce florissante? Généralement, la réponse aux deux questions est « non ». Pis encore, le problème est rarement

> soulevé… Toute l'instruction que reçoit le militaire de profession va à l'encontre même d'un tel questionnement[5]. »

Questionner les limites qui encadrent les obligations du militaire impose un fardeau énorme sur les épaules de personnes déjà lourdement chargées d'obligations. Néanmoins, cette démarche est nécessaire puisque seule l'intégrité éthique peut protéger les processus démocratiques régissant une société libre contre les forces qui s'y trouvent. La démocratie n'est assurée de la responsabilité éthique du service de ses forces que si elles sont dotées d'une véritable profession éthique composée de véritables militaires éthiques. Dans ce sens, la doctrine qui prône l'encadrement des obligations du militaire s'applique similairement aux personnes qui ont aussi des limites envers d'autres obligations. Les attentes voulant que les armées demeurent loyales envers leur rôle social en tant que serviteurs de la société, et non envers leurs maîtres, sont basées sur ces limites. Lorsque les établissements militaires des nouvelles démocraties émergentes ne comprennent pas ces limites, il arrive parfois qu'ils se tournent contre leur régime politique. Par conséquent, la doctrine des limites éthiques est loin d'être une menace pour la démocratie et elle pourrait, en fait, expliquer pourquoi certaines nouvelles démocraties sont épargnées par leurs propres établissements militaires.

La vie des militaires en ce qui concerne la question des obligations limitatives pose un curieux paradoxe. D'une part se trouve un groupe de personnes qui a volontairement décidé de mener une vie qui demande sacrifices et privations, de même que la subordination de leurs propres intérêts au profit de l'intérêt commun. D'autre part, ces personnes, qui ont juré de porter le fardeau de la responsabilité illimitée sur le champ de bataille, sont souvent réticentes à l'idée de se prononcer contre des ordres qu'elles jugent abjects ou encore d'être en désaccord avec leurs supérieurs.

> « Un des plus grands mystères de la profession militaire pourrait bien être relié au fait que, fort souvent, l'officier qui est prêt à sacrifier sa vie au combat hésite, lorsque la pratique lance des notes discordantes, à risquer sa carrière pour corriger un abus dans le système, à se mettre dans l'embarras au nom de la justice ou à se camper sur ses motifs moraux. Ce n'est pas parce qu'un officier est un brave chef de combat qu'il aura le courage de surmonter les pressions le forçant à agir contrairement à l'éthique à l'intérieur d'une bureaucratie[6]. »

Le militaire doit s'attaquer aux difficultés inhérentes aux limites de l'obligation militaire, mais cela ne se fait pas en ignorant le problème. La difficulté ne peut pas non plus être surmontée en exécutant les ordres que le militaire estime contraires à l'éthique. Pour résoudre les problèmes de dissension, de loyauté et de résistance,

le militaire n'a d'autre solution que d'affronter les objections franchement. *La profession a, bien entendu, l'obligation de préciser les diverses solutions éthiques légitimes qui s'offrent au militaire lorsqu'il doit obéir à des ordres qu'il estime contraires à l'éthique. L'instruction donnée aux militaires par la plupart des établissements militaires est plutôt évasive au sujet de ces diverses possibilités et de leur mode d'application.*

Deux questions fondamentales sont directement reliées aux limites qui encadrent l'obligation du militaire à obéir aux ordres. En premier lieu, quelle est la responsabilité éthique du militaire lorsqu'il est appelé à mettre une politique ou un ordre à exécution envers lesquels il a une objection d'ordre éthique? En principe, aucun militaire ne peut se soustraire à la responsabilité de ses actes, et ses obligations éthiques ne sont pas contraignantes en dehors du contexte dans lequel les ordres doivent être exécutés ou déclinés. *Par conséquent, les militaires ont le droit de ne pas exécuter un ordre qui suscite chez eux une véritable objection d'ordre éthique.* En second lieu, quelles sont les limites des obligations professionnelles lorsqu'un militaire se heurte à des impératifs éthiques conflictuels? En principe, lorsque les impératifs éthiques sont conflictuels, un jugement doit être porté relativement aux circonstances situationnelles de sorte que le militaire est en mesure de prendre une décision éthique pour choisir le bon plan d'action. Ces deux réponses servent de fondement au débat sur la dissension, la loyauté, l'obéissance et la résistance qui suit.

Le droit à la parole et les solutions possibles

Débutons par une évidence, soit que les règles n'ont pas toutes un contenu éthique, que les différends ne soulèvent pas toujours des enjeux liés à l'éthique et que les obligations ne sont pas toutes d'ordre éthique. Or, le problème ayant trait aux limites ne concerne que les dilemmes éthiques majeurs et non des préoccupations futiles découlant de différends. Les difficultés éthiques majeures sont très rares, quoiqu'elles soient probablement plus nombreuses à l'intérieur de la profession des armes et en situation de combat que dans toute autre profession. Cela dit, il peut arriver qu'un militaire soit en total désaccord avec un ordre et dans son droit de réagir de la sorte sans que le différend soit nécessairement relié à un conflit d'ordre éthique. Tant au chapitre de l'élaboration des politiques que de leur mise en pratique, les militaires, plus particulièrement les officiers, doivent s'attendre à un nombre appréciable de différends de moindre conséquence, et les militaires se retrouvent souvent dans des situations où ils doivent mettre en œuvre des politiques avec lesquelles ils sont en désaccord, du moins dans une certaine mesure. Il convient d'éviter la tendance à transformer de simples différends en problèmes d'éthique sans aucun motif valable. Bien que les graves problèmes d'éthique soient rares, le militaire doit être en mesure de les résoudre lorsqu'ils surviennent.

Lorsqu'il s'agit des limites en lien avec la loyauté, l'obéissance et la nécessité éthique de résister aux ordres contraires à l'éthique ou aux lois, seuls les ordres mettant en cause des facettes éthiques graves sont dignes d'intérêt. Lorsqu'il n'y a pas d'enjeu éthique grave, on s'attend à ce que le militaire obéisse conformément à son obligation. Précisons que le présent document ne conseille pas comme tel au militaire de désobéir ni de résister aux ordres. Comme nous le verrons plus loin, la désobéissance et la résistance sont des plans d'action graves et risqués qui peuvent avoir, pour le militaire concerné, des conséquences extrêmement fâcheuses; une telle décision ne devrait pas être prise inconsidérément. Le débat qui suit explore les solutions acceptables sur le plan de l'éthique en tenant compte des préceptes normatifs en place dans la profession militaire et qui sont à la disposition du militaire lorsqu'il se trouve devant un dilemme éthique grave.

Il est plus facile pour le militaire de choisir parmi les solutions éthiques en cas de doute éthique s'il est conscient des obligations, s'il connaît les moyens à sa disposition pour faire entendre ses protestations d'ordre éthique et si la profession fait connaître les solutions qu'elle juge acceptables. Il est impossible, bien entendu, de ne compter que sur la vertu du militaire, puisque même le militaire le plus vertueux peut ne pas connaître les plans d'action conformes à l'éthique qui sont faciles et accessibles. *Il incombe à la profession d'assumer l'importante responsabilité de préciser clairement les plans d'actions qu'elle juge appropriés sur le plan de l'éthique et de veiller à ce que l'instruction du militaire lui permette de connaître à fond les solutions légitimes qui s'offrent à lui s'il doit protester, résister ou refuser.*

Toutefois, dès que la profession tentera d'instaurer ce processus, il faudra s'attendre à ce que la bureaucratie réagisse défensivement de sorte que si la profession met en place des procédures qui autorisent ses membres à exprimer leur dissension et même leur désobéissance, la bureaucratie cooptera ces procédures, plus particulièrement celles qui sont associées aux démissions en guise de protestation, et elle tentera de les épurer de leur portée éthique. Dans de telles conditions, les actes de désobéissance, et surtout les démissions en guise de protestation, pourraient bien être réduits à des exercices bureaucratiques où l'officier récalcitrant est autorisé à « faire défection sans faire de vagues », parfois même en lui décernant une « promotion de départ » ou une médaille pour service méritoire. Il est évident que le but de la bureaucratie est de se protéger en atténuant toute publicité négative ou en évitant la tenue d'audiences publiques. Le risque demeure que la bureaucratie organisationnelle neutralise les procédures permettant la dissension. Le leadership de la profession est dans l'obligation de veiller à ce que la bureaucratie ne réduise pas à de la paperasse les actions nobles dénotant un courage éthique. Quoi qu'il en soit, les démissions, les dissensions, les protestations ou les refus d'obtempérer à des ordres seront

probablement des cas rares. Ainsi, les probabilités que des procédures trop zélées soient mises en place en vue de réduire le caractère noble des actes éthiques sont moindres. La profession elle-même a l'obligation d'interdire que l'importance d'un acte éthique posé par une personne soit estompée et effacée par la bureaucratie.

On entend souvent l'argument suivant pour expliquer la décision de ne pas « se battre contre le système » pour des motifs d'éthique : se placer dans la mire pour une question d'éthique ne sert à rien et ce n'est, au départ, pas une bonne idée. Si un militaire devait démissionner en guise de protestation, refuser un ordre ou exprimer sa dissension en public, il en résulterait presque certainement l'anéantissement de sa carrière, l'isolement de ses pairs, la perte de commandement et la suspension de promotions. En outre, l'organisation trouverait simplement quelqu'un d'autre pour la postulation, et la vie poursuivrait son cours. Il est possible que le remplaçant du militaire porte moins attention aux préoccupations d'ordre éthique. La vérité à ce sujet est triste : il se pourrait bien que toutes les conséquences ne touchent que le militaire qui choisit de défier le système pour des motifs d'ordre éthique.

Malgré cela, cet argument dénature entièrement les obligations éthiques. *La responsabilité de remplir des obligations éthiques demeure, peu importe qu'elle donne lieu ou non à un changement de politique ou à un arrêt de l'ordre exécuté par d'autres. L'obligation de s'y efforcer est immuable.* Personne ne prétendrait sérieusement, par exemple, que les dix commandements doivent être ignorés et qu'on doive leur retirer leur statut de guides en matière de comportement éthique parce qu'il arrive que certaines personnes les enfreignent. La responsabilité éthique demeure une obligation, sans égard à l'importance de la conséquence voulue, soit d'arrêter un comportement ou de le changer. *Si on se demande qui tire parti d'un acte éthique si les autres personnes ou l'organisation l'ignorent, on répondra qu'il gratifie la personne qui a agi conformément à l'éthique.* L'utilité d'un acte n'est pas le seul critère qui en fait un acte éthique. Ce ne sont pas tous les actes éthiques qui atteignent leurs objectifs. Il importe de savoir que parfois la valeur d'un acte éthique n'est constatée que par les personnes qui s'y conforment, soit les personnes qui refusent d'ignorer les actes répréhensibles sous prétexte que cela sera difficile ou coûteux pour elles. *L'obligation d'être honnête envers soi-même et le code d'éthique transcende le degré de réussite à arrêter un ordre contraire à l'éthique ou à changer la politique.* Durant le procès de Nuremberg, le juge Thomas Dodd s'est appuyé d'un critère simple pour évaluer l'honnêteté éthique des nazis mis sous accusation et qui prétendaient avoir exécuté les ordres sous la contrainte et que, personnellement, ils ne souhaitaient pas les exécuter. Il leur a demandé de raconter un seul moment où ils avaient tenté d'échapper aux ordres contraires à l'éthique. Aucun des accusés n'a été en mesure de satisfaire à sa demande.

S'il est peu probable que les actes de résistance, de protestation et de dissension posés au nom de l'éthique changeront la suite des événements, alors pourquoi les militaires devraient-ils les poser? Même si aucun changement n'est apporté à la politique, le fait que des militaires résistent aux politiques auxquelles ils sont opposés sur le plan de l'éthique, que certains démissionnent en guise de protestation et encore refusent d'exécuter des ordres contraires à l'éthique ravive les valeurs de la profession. De tels actes donnent lieu à des exemples de référence éthique, à des modèles de rôle et même, dans certains cas, à des légendes qui inspireront à l'avenir les jeunes officiers et les guides de troupe. Les exemples de courage éthique donnent au code d'éthique professionnelle sa signification et son intégrité. *Ces actes courageux deviennent des précédents qui serviront à l'apprentissage d'autres militaires et seront des sources d'admiration. Le fait qu'un acte éthique ait « fait du bien » ou non n'est pas le seul critère pertinent pour juger de la valeur de l'acte.* Pensons à des gens comme Socrate, Thomas Beckett et Thomas Moore, il est évident que leurs actes se démarquent comme des gestes dignes d'être admirés et imités, même si leurs actes n'ont pas eu d'effet immédiat sur les politiques des organisations qu'ils tentaient d'influencer. Or, ils demeurent des exemples de référence dont les actes courageux prennent toute leur signification lorsqu'on désire mener une vie éthique.

La profession militaire ne sera en mesure d'encourager ses membres à suivre de tels exemples que si elle parvient à instaurer chez ses membres la capacité d'établir un équilibre entre les pressions qu'exerce l'éthique et celles imposées par la carrière professionnelle. Pour ce faire, la profession doit inculquer à ses membres la capacité à bâtir des raisonnements et des jugements éthiques, elle doit également leur donner le courage et le soutien nécessaires pour choisir parmi les solutions éthiques. Ces capacités sont requises à tous les niveaux de grades qui comprennent des militaires dont la responsabilité est de commander d'autres militaires. *Par conséquent, il est impératif que la profession mette au point, pour ses membres, une doctrine ayant trait à la protestation éthique et qu'elle appuie l'exercice de cette doctrine dans la pratique. Le courage et les actes éthiques doivent être récompensés tant sur le plan de la carrière que sur celui de l'éthique.* Bien entendu, cette doctrine doit être cohérente en théorie et en pratique avec les valeurs de la société démocratique et l'examen continu exercé par les autorités civiles sur la profession militaire. Toute doctrine qui permettrait la protestation, la dissension et la résistance à des militaires qui violent ces préceptes fondamentaux serait inacceptable et dangereuse, et elle risquerait de justifier une influence militaire excessive à l'intérieur de l'ordre civil démocratique. Cette intention malveillante est absente de tout militaire honorable œuvrant au service d'une démocratie.

Quelles sont, alors, les solutions admissibles sur le plan de l'éthique qui permettraient à un militaire de protester et qui seraient cohérentes avec les valeurs et les pratiques démocratiques ayant cours dans une société libre et où s'exerce un examen continu par les autorités civiles de la profession militaire? À quels plans d'action un militaire peut-il recourir lorsqu'il est tenu d'exécuter des ordres ou d'acquiescer à des politiques ou à des ordres qui suscitent chez lui de graves objections d'ordre éthique? Dans ces circonstances, quatre solutions possibles donnent droit de parole au membre de la profession militaire : 1) la démission ou le départ à la retraite en guise de protestation publique, 2) une demande de dispense, 3) un appel de la décision à des échelons supérieurs de commandement, et 4) un refus direct d'exécuter l'ordre. Aucun de ces plans d'action n'entre en conflit avec les valeurs démocratiques et ils sont tous cohérents avec la tradition militaire occidentale. Compte tenu du fait qu'aucun de ces plans n'est associé à une résistance collective (mutinerie), la menace d'un coup d'état est donc nulle.

Démission et départ à la retraite en guise de protestation publique

La méthode la plus évidente pour un militaire, plus particulièrement un officier supérieur, de démontrer son désaccord sur le plan de l'éthique avec un ordre ou une politique est de démissionner de la profession en posant un geste de protestation publique. Le militaire doit quitter la profession et chercher à influencer son gouvernement en tant que citoyen ordinaire. C'est le droit légitime des soldats-citoyens. La démission ou le départ anticipé à la retraite en guise de réaction aux pressions éthiques signifie qu'on ne peut pas se soustraire à ses obligations éthiques. Leur obligation demeure, même après qu'ils ont quitté le service. S'il devient impossible de se conformer aux préceptes éthiques de la profession parce qu'ils requièrent la renonciation à un sentiment personnel que quelque chose est bien, parce qu'ils vont à l'encontre d'un sentiment personnel voué à une loyauté éthique supérieure ou parce que la pratique existante est contraire au code d'éthique approuvé par la profession elle-même, soit le cas le plus probable lorsqu'il met en cause des officiers supérieurs, le militaire peut, en toute légitimité, démissionner ou prendre sa retraite. La démission positionne le militaire en dehors des limites et des préceptes de la profession, et il est alors libre de tenter de faire changer les politiques qu'il juge répréhensibles sur le plan de l'éthique, mais il doit alors le faire en tant que citoyen.

La démission peut être accompagnée d'une déclaration publique expliquant les raisons qui forcent le militaire à démissionner, soumettant, par le fait même, la politique ou les ordres concernés à l'examen et au débat publics. C'est exactement ce que le Colonel Eli Geva des Forces israéliennes de défense a fait lorsqu'il a démissionné au vu de tous de son poste de commandant de la brigade de

combat à l'approche de Beyrouth en 1982. Le Colonel Geva a démissionné en plein combat dans le but d'attirer l'attention sur la guerre au Liban, une guerre qu'il jugeait immorale et illégale. Les démissions en guise de protestation sont parfaitement cohérentes avec les valeurs démocratiques et elles ne menacent aucunement l'autorité civile exercée sur la profession militaire. Dans la pratique, les démissions ou les départs à la retraite en guise de protestation démontrent aux établissements militaires ainsi qu'aux institutions politiques civiles et à la population en général, par l'entremise des médias, qu'il est possible que les politiques existantes connaissent de sérieux ratés. Dans une certaine mesure, la dissension au vu de tous pourrait se traduire par une plus grande rationalité dans le processus décisionnel compte tenu du fait que les décideurs disposent de plus de renseignements pertinents. Le militaire qui soutient avec énergie l'éthique d'un enjeu politique ou d'un ordre peut satisfaire son propre sens des responsabilités éthiques en suivant ce plan d'action.

La démission ou le départ à la retraite d'un officier général ou de tout autre militaire haut gradé, au vu de tous et en guise de protestation, sont presque toujours les moyens les plus efficaces pour inciter les prises de décision d'ordre éthique. En fait, c'est probablement le moyen le plus efficace que peut employer un officier général ou un colonel d'expérience pour exiger que soient modifiées des politiques en attirant l'attention sur leur caractère répréhensible. Puisque la position occupée par un officier général le place probablement plus près des décideurs que ses subordonnés et étant donné que le public accorde à ces hauts gradés un plus grand prestige, on peut s'attendre à ce que la démission d'un officier général ait plus d'effet sur le public et reçoive une meilleure couverture médiatique que s'il s'était agi d'un officier de grade inférieur. Bien que la force de l'impact qui suit la démission d'un officier charismatique soit toujours incertaine, il semble évident, dans l'ensemble, qu'aucune politique contraire à l'éthique ne sera facilement modifiée ou remise en question à l'intérieur de la bureaucratie si les puissantes élites politiques et militaires ont jeté leur dévolu sur ladite politique pour qu'elle demeure en vigueur. Citons en exemple les institutions politiques et militaires américaines qui déclaraient qu'al-Qaïda entretenait d'étroites relations avec le régime iraquien, tandis que toutes les preuves indiquaient le contraire. Hésitantes, ces mêmes élites n'ont admis que ces déclarations étaient erronées que des années plus tard, après que la fuite de comptes rendus de renseignement eut forcé le Congrès à organiser des audiences publiques. La fuite dans les médias de comptes rendus classifiés est une vérité de la Palisse souvent employée comme tentative de la part d'un officier pour rendre publique une politique ou une pratique qu'il estime contraire à l'éthique (prisons secrètes, tortures, extraditions forcées, camouflage de la corruption d'entreprises privées, etc., pour ne mentionner que quelques actes répréhensibles perpétrés durant la guerre en Iraq) ou néfaste pour la nation. Devant la résistance des élites bureaucratiques et politiques,

sortir du système pour être en mesure d'apporter des changements à des politiques douteuses sur le plan de l'éthique est une solution légitime.

La menace et la volonté des membres de la profession militaire de démissionner au vu de tous en guise de protestation contre les politiques qu'ils jugent malvenues, contraires aux meilleurs intérêts de la nation ou encore contraires à l'éthique au plus haut point sont, pour eux, des moyens légitimes de remplir leurs obligations éthiques envers leur profession. Le risque d'être le point de mire des médias ou de faire la une dans la presse peut forcer les décideurs à modifier leurs politiques. Dans ce sens, une certaine règle ayant trait aux réactions anticipées peut s'exercer et il arrive que les responsables des politiques, les civils et les membres de la profession militaire deviennent plus sensibles à certains des aspects les plus durs des politiques militaires lorsqu'ils savent qu'ils pourraient être tenus de défendre ces aspects dans le cadre d'un débat public provoqué par la démission d'un membre de la profession militaire dont le domaine d'expertise porte sur la politique mise sur la sellette. Par conséquent, le militaire du rang ou l'officier qui démissionne en guise de protestation joue le rôle de paratonnerre en attirant l'attention tant de ses officiers supérieurs, des autorités civiles, de la population visée que des médias sur des politiques répréhensibles sur le plan de l'éthique. À tout le moins, cette démission forcera les responsables des politiques à défendre leurs politiques. C'est précisément ce qui est arrivé lorsqu'un spécialiste enrôlé dans l'armée qui ne pouvait plus infliger à sa conscience la vue du mauvais traitement qui était réservé aux prisonniers dans la prison d'Abu Ghraib a fait état de la situation à ses supérieurs. Le public a vivement réagi, ce qui s'est traduit, en fin de compte, par des sanctions pour les auteurs des actes.

En pratique, bien entendu, le colonel d'expérience ou l'officier général risque de perdre relativement peu des avantages professionnels qu'il a accumulés lorsqu'il démissionne ou prend sa retraite, car il pourra, dans la plupart des cas, profiter des avantages et de sa rente de retraite. La situation est différente pour les militaires de grade inférieur qui, probablement, paieront le prix d'une protestation publique avec la fin de leur carrière militaire. Par conséquent, lorsqu'un officier général se heurte à un ordre ou à une politique qu'il juge répréhensible sur le plan de l'éthique, ses chances sont meilleures que ses objections soient entendues, et ce, à moindre coût. Il attirera probablement l'attention des responsables des politiques compte tenu de son grade supérieur et du fait qu'il sera reconnu par le public comme un personnage d'une certaine importance. Un militaire de grade supérieur qui prend sa retraite en guise de protestation n'abandonne que des objectifs de fin de carrière. En fait, il perdra probablement sa prochaine promotion, rien de plus.

L'enjeu des démissions ou des départs à la retraite en guise de protestation comporte des conséquences bien plus graves pour le militaire que pour les membres des autres

professions. Le militaire est dans une situation bien plus problématique, car son employeur est l'État, lequel détient, à lui seul, le monopole des emplois recherchant les compétences d'un militaire. Contrairement aux médecins et aux avocats qui peuvent démissionner d'un cabinet pour en fonder un autre, les militaires n'ont pas cette possibilité. En toute légitimité, ils ne peuvent mettre leurs compétences qu'au service de l'État, et leur démission ou leur départ à la retraite les excluent de leur profession et ils se retrouvent à un point de non-retour. Exiger des membres de la profession militaire qu'ils réagissent à des ordres contraires à l'éthique en démissionnant ou en prenant leur retraite en guise de protestation signifie l'imposition d'un autre lourd fardeau sur des personnes qui assument déjà des responsabilités éthiques plus imposantes que dans le cas de leurs confrères civils. *Néanmoins, la seule autre solution consiste à permettre au militaire de se soustraire de la responsabilité d'exécuter des ordres qu'il juge contraires à l'éthique. Cette solution est absolument inacceptable dans une société qui prétend posséder des limites éthiques, et elle est totalement intolérable pour une profession qui atteste que l'obligation du service altruiste constitue son fondement éthique.* En raison de cette dernière contrainte et en plus de tous les autres fardeaux, le militaire se retrouve dans une profession différente de tous les autres métiers et de toutes les autres professions. D'où le prix d'appartenance élevé. C'est pourquoi l'appartenance à cette profession ne convient pas à tous.

Certains prétendent que les officiers de grade supérieur sont contraints à une plus grande obligation éthique de protester contre des politiques et des ordres répréhensibles parce que leur position comprend une plus grande obligation de rechercher le bien-être de leurs subordonnés et du pays qu'ils ont juré de servir. *Bien que tous les membres de la profession des armes assument les mêmes obligations éthiques et soient responsables des mêmes actions, plus l'échelon est élevé dans la hiérarchie de l'organisation, plus vaste est la portée de la responsabilité éthique, étant donné que la gravité des dommages découlant d'un manquement à agir conformément à l'éthique ou de l'acceptation d'un ordre contraire est plus grande pour les militaires de grade supérieur que ceux de grade moins élevé.* Par exemple, l'horreur provoquée par un seul caporal à Haditha, en Iraq, où toute une famille de civils a été massacrée par une escouade américaine n'est rien comparativement aux horreurs que pourrait causer un commandant de brigade ou de division qui n'est pas conscient de toutes les contraintes éthiques importantes. Il incombe aux hauts gradés de la profession, à ceux qui ont la charge directe de conseiller les responsables des politiques ou d'exécuter des ordres mettant en cause des centaines, voire des milliers de personnes, d'énormes responsabilités éthiques. Ils doivent être prêts à défendre leur jugement et leur éthique professionnels par des actes de dissension au vu de tous, le cas échéant, et, peut-être, seulement en dernier recours après avoir tenté par différents moyens de changer les politiques. Si ces autres moyens échouent, les

officiers supérieurs devraient être prêts à plaider leur cause en démissionnant au vu de tous ou en prenant leur retraite en guise de protestation.

Toutefois, il ne faut pas s'attendre à un grand nombre de démissions ou de départs à la retraite en guise de protestation parmi les officiers subalternes et le corps des sous-officiers (s/off), sauf dans de rares cas extrêmes. Il serait irréaliste de croire que les officiers subalternes, les s/off et les hommes de troupes abandonneront leur moyen d'existence et leur carrière, sauf dans des circonstances extrêmes. En outre, la démission d'un capitaine inconnu ou d'un sergent aura probablement peu d'incidences marginales sur l'enjeu, si incidences il y a. Même si ce n'est pas la situation idéale, on comprend les raisons qui incitent les officiers et les militaires du rang de grade inférieur à ne pas démissionner en guise de protestation. Ainsi, il importe de doter la profession de solutions cohérentes avec les responsabilités éthiques du militaire, outre la démission en guise de protestation. Sinon, le corps des officiers subalternes et les hommes de troupes auront peu de possibilités d'exercer un choix éthique devant des ordres contraires à l'éthique. Il convient donc de mettre en place d'autres solutions éthiques pratiques et accessibles à la grande majorité de militaires se trouvant sous l'échelon d'officier supérieur.

Demande de dispense en guise de protestation

Le fait de reconnaître que les démissions ou les départs à la retraite en guise de protestation ne sont pas très répandus ni particulièrement efficaces pour les militaires de grade inférieur ne signifie pas qu'ils sont soustraits de leur obligation de réagir devant des ordres ou des politiques qu'ils croient être contraires à l'éthique. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les obligations proviennent de nombreuses sources, dont les plus importantes sont les valeurs de la société et celles de la profession dont fait partie le militaire. Ces obligations s'imposent, et ce, même si les moyens employés pour les remplir peuvent avoir une incidence négative sur la réussite professionnelle.

Si les choix éthiques nécessitent une certaine autonomie, il faut cependant fournir au militaire des solutions raisonnables pour qu'il puisse faire ces choix lorsque la situation l'y oblige. Lorsque le militaire se heurte à des politiques « locales », telles que l'exécution de prisonniers ou de civils, l'incendie d'habitations, la contamination de puits et d'autres horreurs, le militaire a le droit légitime de demander officiellement à ses supérieurs d'être dispensé de participer à de tels actes. La demande de dispense devrait être étayée des faits entourant la situation ainsi que des motifs ayant mené le militaire à croire que les politiques ou les ordres étaient contraires à l'éthique ou aux lois. Le militaire peut demander verbalement ou par écrit d'être relevé. Si la demande est officiellement présentée par écrit, la bureaucratie militaire

enclenche immédiatement un processus et crée un dossier officiel d'événements tout en soumettant les circonstances entourant la situation à un échelon supérieur de commandement et aux autorités de l'état-major. Les demandes écrites entraînent la création de dossiers officiels qui ne peuvent légalement pas être détruits. Les appareils technologiques modernes, comme les photothéléphones et les enregistreurs numériques permettent de saisir des images d'actes contraires à l'éthique et de les conserver à titre de preuves. Le scandale de la prison d'Abu Ghraib en Iraq a été mis en lumière après qu'un simple soldat eut glissé sous la porte du bureau de son commandant de bataillon un CD contenant des photographies de prisonniers en train d'être torturés.

La demande officielle, écrite ou verbale, que présente un militaire pour être relevé de fonctions qu'il croit être contraires à l'éthique ou aux lois représente, pour lui, un moyen pratique de se soustraire à son obligation d'agir conformément à l'éthique devant le mal. De plus, le militaire respecte son obligation envers la profession en informant ses supérieurs de comportements inappropriés ou contraires à l'éthique. À tout le moins, ce plan d'action limite les possibilités que les supérieurs se cachent derrière la notion de « démenti plausible » en prétendant qu'ils ne savaient pas ce qui se passait dans les zones sous leurs ordres. Le démenti plausible était l'argument implicite de la défense présentée par le Capitaine Ernest Medina et le Major-général Samuel Koster pour éviter d'être impliqués dans le massacre de civils de My Lai au Vietnam. Le commandant de la prison d'Abu Ghraib a, elle aussi, basé sa défense sur le fait qu'elle ne savait pas que des prisonniers étaient torturés. Toutes ces personnes ont finalement été trouvées coupables et responsables des atrocités commises par des militaires sous leurs ordres.

La défense basée sur le démenti plausible n'a aucune force ni sur le plan de l'éthique ni sur celui de la loi, et elle s'effondre rapidement devant l'argument qu'une « personne raisonnable » aurait dû savoir ce qui se passait. Une telle défense contrevient également au précédent établi par l'affaire *In Re Yamashita* en droit international ainsi qu'aux traditionnelles responsabilités qui, inévitablement et depuis les débuts de l'histoire, lient les commandants à la doctrine du *respondeat superior*. Yamashita n'a pas été pendu parce qu'il avait ordonné les atrocités de la Marche de la mort de Bataan. Selon les preuves déposées, il était évident que le Général Yamashita était peu informé de la conduite de son armée, à cette époque, et qu'il en avait encore moins la maîtrise. Yamashita a été condamné à la pendaison en raison de la relation évidente avec le principe classique de l'éthique militaire en vertu duquel un commandant est, en fin de compte, responsable des actes contraires à l'éthique posés sous ses ordres. Ce principe s'applique depuis longtemps aux us et coutumes des professions militaires occidentales, bien que l'on retrouve des exemples de tels codes d'éthique militaire sous Cyrus le Grand à Perse, en Arabie

sous le règne de Muhammad et en Inde au cinquième siècle av. J.-C. Par conséquent, les demandes de dispense en guise de protestation redirigent la responsabilité vers les éléments de commandement qui ont la responsabilité de donner les ordres contraires à l'éthique. De plus, elles constituent une solution légitime pour un militaire qui désire agir conformément à l'éthique devant une situation problématique qui exige qu'il exécute des ordres qu'il croit contraires à l'éthique ou aux lois.

Évidemment, les demandes de dispense ne sont pas toutes accordées. Cependant, si l'enjeu soulevé est lié à des actes illégaux ou contraires à l'éthique, il est peu probable que la demande officielle soit retenue à des échelons de commandement inférieurs ou par la bureaucratie. Presque assurément, les décideurs à tous les échelons tenteront d'éviter une situation qui risque de s'envenimer et transféreront rapidement les demandes vers le haut de la chaîne de commandement en employant la méthode bien connue qui consiste à « se renvoyer la balle ». À My Lai, par exemple, les rapports d'enquête sur le massacre ont été transmis rapidement vers le haut de la chaîne de commandement jusqu'à ce qu'ils soient retenus par le commandant de division qui tentait de camoufler sa propre complicité. Il semble qu'il en ait été de même avec les rapports d'enquête faisant état des meurtres de civils à Haditha. Dans ce cas-ci, aussi, des officiers supérieurs avec la responsabilité de commandement directe semblent avoir tenté de cacher les rapports. En fait, il semble raisonnable de croire que les demandes de dispense remplies par les militaires attireront, à un certain moment, l'attention d'autorités se trouvant à des échelons plus élevés que celles qui reçoivent la demande en premier lieu.

Une demande de dispense justifiée par des politiques ou des ordres locaux possiblement contraires à l'éthique ou aux lois donne au militaire un moyen viable et pratique de remplir ses obligations éthiques envers les propres préceptes éthiques de la profession en conformité avec la position qu'occupe le militaire à l'intérieur de la hiérarchie militaire. Il faudra certainement en payer le prix, plus particulièrement pour le jeune officier qui veut cheminer dans sa carrière, et encore davantage si ses supérieurs décident en fin de compte que le militaire n'a pas agi correctement malgré ses meilleures intentions. Néanmoins, l'obligation de s'opposer aux politiques, aux ordres et aux pratiques contraires à l'éthique demeure. Les demandes de dispense constituent, pour un membre de la profession militaire à l'intérieur d'une société démocratique, un moyen légitime de remplir ses obligations éthiques. Il n'a jamais été dit que ce serait facile, seulement que c'était possible et nécessaire.

Appel des décisions au haut commandement

On suppose que dans toute organisation militaire rattachée à une société démocratique, aucun ordre illégal et contraire à l'éthique ne sera délibérément donné *par mesure*

administrative officielle. Les commandants locaux peuvent délibérément ou par inadvertance, ouvertement ou secrètement, tolérer ou encourager de telles politiques, mais elles sont prises, à l'origine et indéniablement, à l'échelle *locale* et elles ne constituent pas la politique officielle de la profession militaire ou du gouvernement qu'elle sert. Par conséquent, les commandants locaux à Abu Ghraib ont toléré la torture de prisonniers même si, selon la politique officielle de l'armée et du gouvernement américains, la torture de prisonniers n'est pas permise. Cette distinction met un autre plan d'action à la disposition du militaire qui se heurte au dilemme de devoir exécuter des ordres qu'il juge contraires à l'éthique. Dans ces circonstances, le militaire doit « passer par-dessus » son supérieur immédiat pour formuler une protestation officielle. Le but de ce plan d'action est d'attirer l'attention d'autorités supérieures sur des ordres et des politiques que le militaire estime être répréhensibles sur le plan de l'éthique dans l'espoir que ces autorités supérieures feront cesser ces politiques ou les modifieront. Bien entendu, l'accusation portée allègue que le commandant immédiat outrepasse son autorité légitime puisqu'il ordonne de poser des actes qui ne seraient pas autorisés par ses supérieurs, tant militaires que civils, s'ils en étaient informés. *L'hypothèse sous-tendant ce plan d'action repose sur le fait que la profession demeure le dépositaire de la confiance et de l'honnêteté au chapitre de l'éthique, que l'on peut se fier à ceux qui détiennent cette confiance et qu'ils le prouveront lorsqu'ils seront informés d'infractions commises envers cette confiance.*

Dans une certaine mesure, la profession militaire propose cette solution par l'entremise du bureau de l'inspecteur général. Cependant, nous suggérons que le militaire qui est préoccupé par des questions d'éthique se tourne vers le supérieur approprié à l'intérieur de la chaîne de commandement immédiate. La sagesse militaire traditionnelle veut que les mesures correctives soient ainsi mises de l'avant plus rapidement, ce qui revêt une grande importance si les ordres contestés impliquent le massacre ou la torture de civils ou de prisonniers de guerre. En outre, faire appel à la chaîne de commandement indique clairement à tous ceux composant cette chaîne qu'il se peut que quelque chose aille de travers, plus particulièrement si plusieurs plaintes sont formulées. Dans certains cas, toutefois, il arrive que les supérieurs ne donnent pas suite, mais leur silence sera encore plus difficile à acheter, même pour ceux qui pourraient avoir été impliqués. La propension à « jouer en équipe » existe aussi, et elle pourrait se traduire par une conspiration du silence. Malgré cela, un militaire déterminé possède un autre recours s'il choisit d'en payer le prix. En fait, on ne peut pas, en toute légitimité, reculer devant le risque d'en payer le prix sans accepter les ordres que le militaire a déjà reconnus comme répréhensibles et y acquiescer. *Devant ce choix qui n'en est pas un, le chemin que doit suivre le militaire est clair : le militaire doit refuser d'obéir et déployer tous les efforts possibles pour attirer l'attention de ses supérieurs ou des autorités appropriées sur le fait qu'il a reçu des ordres qu'il estime être contraires*

à l'éthique ou aux lois. Même dans de telles circonstances difficiles, le militaire qui refuse de défendre ses préceptes éthiques personnels et professionnels trahit la profession et ses frères d'armes.

Refus

Il convient d'insister sur le fait que, peu importe la facilité ou la difficulté avec laquelle un plan d'action est mis en œuvre ou n'est pas mis en œuvre, il ne faut pas oublier un élément fondamental : *les obligations éthiques ne sont pas révoquées devant des difficultés d'ordre pratique surmontables, elles demeurent à tout le moins des obligations, et le militaire demeure responsable de son manquement à les remplir.* Tous les membres de la profession militaire vivront inévitablement des situations où ils voudront changer un ordre ou une politique d'une quelconque façon ou des cas où ils devront payer pour remplir leurs obligations éthiques, et ce, au risque de nuire à leur carrière. Aussi difficiles que soient ces situations, l'obligation du militaire envers l'éthique professionnelle demeure.

Dans toutes les situations où l'obligation et l'obéissance sont en opposition, la seule réponse que peut donner un militaire devant des ordres exigeant des actes qu'il estime contraires à l'éthique est de refuser de les exécuter. *Le refus d'exécuter des ordres est le dernier recours à employer et il découle de pressions éthiques extrêmes. Précisons également qu'un militaire qui refuse un ordre doit être prêt à accepter les conséquences de son refus si son refus s'avère ultérieurement non fondé.* Il importe de comprendre, cependant, que le refus d'exécuter un ordre n'est pas l'aboutissement du processus d'évaluation éthique. Que ce soit dans la vie militaire ou civile, les actes de refus sont jugés ultérieurement relativement à leur recevabilité. Par conséquent, la volonté du militaire à « accepter les conséquences » de son refus constitue en réalité une déclaration qu'il est prêt à justifier sa décision à un moment futur approprié. On *ne* suppose *pas* qu'il s'agit d'une accusation *a priori* ni d'une acceptation d'un jugement sommaire sur-le-champ.

Un code d'éthique professionnelle qui répudie la désobéissance dans son sens général doit tout de même permettre la désobéissance aux ordres dans certains cas particuliers. Un militaire qui se heurte à des obligations éthiques conflictuelles doit en choisir une lorsqu'elles ne peuvent pas toutes être remplies. Par conséquent, il est possible que le militaire estime que la désobéissance aux ordres ou un refus catégorique d'obéir sont les seules solutions éthiques qui s'offrent à lui.

Certains prétendront que le militaire devrait demeurer loyal envers ses supérieurs légitimes sans égard à la nature éthique de leurs ordres sous le prétexte que le militaire n'est que l'instrument technique de la volonté de l'État ou de la nation

exprimée par ses représentants et autorités dûment élus ou nommés. Si quelqu'un doit assumer la responsabilité des actes posés par le militaire, que ce soit les autorités civiles ou militaires, que le jugement soit rendu par le vainqueur. Par exemple, selon le jugement éthique lié à la théorie du droit divin des rois, seule l'histoire (ou Dieu) peut être juge des actes posés par l'être humain. Ce vieil argument est erroné sur le plan de l'éthique.

Aucune tentative visant à circonscrire le militaire à un simple rôle d'instrument de la volonté d'un autre ne sera admissible en tant que doctrine éthique, du moins dans le contexte éthique et historique occidental. Lors des graves crises éthiques impliquant des supérieurs, un subordonné ne doit jamais confondre sa loyauté envers la profession ou l'État et sa loyauté envers ses supérieurs, en tant que personnes. Le Général Douglas MacArthur, qui s'est retrouvé impliqué dans une crise éthique relativement à son propre rôle en tant que subordonné militaire qui agissait selon ce qu'il croyait être ses obligations supérieures, a présenté une position éthique valable en lien avec la loyauté des militaires qui se retrouvent prisonniers d'un dilemme éthique.

> « Je découvre un nouveau concept, jusqu'à maintenant inconnu, en vertu duquel les membres de nos forces armées font acte d'allégeance ou de loyauté envers ceux qui exercent temporairement l'autorité à l'intérieur du pouvoir exécutif du gouvernement plutôt qu'envers le pays et sa Constitution qu'ils ont juré de défendre. Aucune autre proposition ne pourrait être aussi erronée ou plus dangereuse[7]. »

Dans certaines circonstances, les obligations éthiques du militaire transcendent et outrepassent ses obligations envers ses supérieurs immédiats et même envers ses supérieurs civils. Le Général George C. Marshall, le symbole même du militaire loyal, acquiesce aux propos de MacArthur lorsqu'il déclare que « le militaire doit avant tout et en tout temps loyauté envers son pays et non envers son service ou ses supérieurs. » En temps de crise, le militaire doit toujours traiter la loyauté avec *fides*, c'est-à-dire avec la « foi » relativement aux promesses antérieures d'agir conformément à l'éthique. Parfois, la crise peut se complexifier à un tel point que le militaire est forcé d'ignorer son engagement envers la profession et l'État afin de garder la foi en son humanité. C'est précisément ce que certains officiers allemands ont choisi de faire lorsqu'ils ont tenté d'assassiner Hitler.

Les philosophes allemands ont établi une distinction fort utile lorsqu'il est question de loyauté envers des supérieurs qui agissent contrairement à l'éthique. Ils emploient deux mots différents : *Hochverrat* et *Landesverrat*. *Hochverrat* fait référence à la déloyauté envers un supérieur, ce qui, dans le passé, signifiait la déloyauté envers la

monarchie ou tout autre représentant du gouvernement. *Landesverrat*, par contre, fait allusion à la déloyauté ou à la trahison envers la nation. Grâce à cette distinction, une marge de manœuvre est établie, permettant de faire des choix éthiques. Afin de servir la nation, il peut arriver qu'un militaire doive être « déloyal » envers ses supérieurs des institutions gouvernementales ou militaires et refuser d'exécuter leurs ordres. La distinction entre ces deux notions de loyauté met en relief ce que tous les membres de la profession militaire reconnaissent comme la vérité, soit que le militaire doit sa loyauté, d'abord et avant tout, à l'éthique et au respect de l'humanité et, en temps de crise, il doit être prêt à remplir cette obligation supérieure.

Certains pourraient rejeter cet argument en prétextant qu'il érode le sens du devoir, nécessaire pour assurer le bon fonctionnement d'une force armée. Cet énoncé présente la difficulté suivante : il fait appel à des concepts de loyauté et de devoir trop larges. Par « faire son devoir », on entend que, pour être fidèle à son devoir, il faut posséder le sentiment de n'être contraint à faire que ce qui est conforme à l'éthique; le devoir lie le militaire dans le contexte des préceptes éthiques de la profession en matière de comportements éthiques. Comme tous les autres codes d'éthique, l'obligation envers son devoir s'applique dans des situations concrètes. La fonction même du devoir est de sensibiliser le militaire aux relations et aux demandes le mettant dans des situations particulières de sorte qu'il reconnaisse la nature de son devoir, le lien entre le devoir et le contexte social, ainsi que les raisons pour lesquelles le militaire est tenu de remplir son devoir. Pour être un militaire éthique, par conséquent, le militaire doit accepter le devoir de poser des gestes qui sont conformes à l'éthique et comprendre les raisons qui le contraignent à remplir son devoir. *On ne devrait jamais s'attendre à ce que le devoir exige du militaire qu'il obéisse aux ordres aveuglément.*

Ce n'est que lorsque le devoir est relié à la compréhension des *raisons* sous-tendant la contrainte à obéir qu'on peut prétendre que le militaire a l'obligation éthique de faire son devoir. Remplir son « devoir par simple obligation » est une perversion de la véritable signification parce que cette attitude éloigne l'acteur des vraies raisons qui dictent son obéissance. Ainsi, le devoir n'est plus au service des revendications éthiques présentées au militaire en raison de son appartenance à la profession, c'est-à-dire que le devoir n'est plus relié à l'obligation de se conformer aux préceptes éthiques de la profession. Si on revêt au mot « devoir » ce sens erroné, il se substitue, en fait, aux préceptes. *C'est précisément pour cette raison que l'exécution d'ordres contraires à l'éthique ne peut jamais vouloir dire « faire son devoir » dans le véritable sens éthique du mot. Le devoir de se conformer à un code d'éthique professionnelle est basé sur les jugements que l'on porte sur la mise en application éthique de ces préceptes dans un certain contexte situationnel.* « Faire son devoir » lorsque la mise en application des préceptes ne tend pas vers le respect

du code est, alors, répréhensible. Il ne constitue pas, non plus, une justification pour agir contrairement à l'éthique. Par conséquent, l'allégation qui prétend que des militaires autorisés à refuser l'exécution d'ordres qu'ils jugent contraires à l'éthique ne rempliront pas leur devoir est fondée sur une conception erronée de la notion du devoir. *Le devoir pour les membres de la profession militaire est de toujours agir conformément à l'éthique. Le militaire ne peut jamais avoir le devoir éthique de poser un acte répréhensible. Si l'on donne au mot « devoir » le sens d'une exigence pour le militaire d'exécuter tous les ordres simplement parce qu'ils émanent de supérieurs, on se méprend sur les concepts de devoir et d'éthique.*

Malgré tout, la notion de devoir est souvent mal comprise au sein de la profession militaire. Joseph Ellis et Robert Moore abordent cette question et les difficultés qu'elle entraîne pour le militaire. Leur analyse est tirée d'une étude effectuée auprès des élèves-officiers de West Point, mais elle peut s'appliquer avec autant de véracité à la plupart des établissements militaires. MM. Ellis et Moore encadrent leur analyse de la façon suivante :

> « Lorsqu'ils sont aux prises avec un dilemme moral, la majorité des élèves-officiers de West Point sont conditionnés à percevoir l'obéissance à leurs supérieurs légitimes comme le summum du devoir. Cette perception est considérée comme l'essence même du professionnalisme militaire, car elle consiste à reléguer les besoins personnels au second rang, derrière le service et le devoir. Lorsqu'il y a un conflit entre ce que les élèves-officiers de West Point appellent le devoir et l'honneur, ceux-ci sont susceptibles de n'avoir aucune réaction éthique. Ou plutôt, ils sont formés à réagir en mettant l'honneur et le devoir sur un pied d'égalité[8]. »

Cette situation représente un échec éthique d'envergure relativement à l'obligation du militaire de refuser d'exécuter des ordres qu'il considère être contraires à l'éthique. Elle fait correspondre obéissance avec obligation et obligation avec honneur. L'obéissance consiste simplement à exécuter des ordres sans nécessairement comprendre pourquoi et peut comporter un élément de contrainte. Comme on le sait, les obligations exigent l'exécution, par un militaire consentant, d'ordres légitimes dont celui-ci comprend les raisons et qu'il ne considère pas contraires à l'éthique. La situation décrite par MM. Ellis et Moore confond le devoir avec le respect des obligations. Elle suggère qu'en mettant honneur et devoir sur un pied d'égalité, le militaire peut échapper à la responsabilité de ses actes en se pliant à la volonté d'un supérieur. Non seulement cette opinion est erronée sur le plan de l'éthique, mais elle est également illégale dans le contexte de la tradition juridique occidentale. Elle suppose que le militaire peut, dans certaines situations, suspendre son justement éthique avec impunité. Or, rien ne pourrait être plus faux. *La responsabilité et le*

jugement éthiques sont des conditions de l'humanité du militaire, des préceptes éthiques de la profession militaire et de la tradition occidentale du droit. C'est pourquoi le militaire ne peut pas les suspendre sans en subir les conséquences.

Exprimé en tant que problème éthique, le refus d'un militaire d'exécuter un ordre qu'il considère contraire à l'éthique en dit plus long sur la nature de l'ordre que sur le refus de l'exécuter, car les partisans du devoir, même les plus dévoués d'entre eux, croient qu'on ne devrait jamais donner des ordres contraires à l'éthique et, lorsque c'est le cas, on ne devrait jamais y donner suite. Ainsi, le principe du refus pour des motifs éthiques est moins problématique que celui visant à déterminer lequel des participants au dilemme, le militaire ou son supérieur, a le droit de prendre cette décision. Suggérer qu'on peut échapper à cette difficulté en alléguant que le militaire peut légitimement suspendre son jugement éthique ou le transférer à une autre personne par respect pour la discipline, la mission, la loyauté, le devoir ou tout autre motif possible, c'est favoriser d'autres actes contraires à l'éthique. C'est aussi une allégation qui érode la tentative de la profession de maintenir son centre éthique.

Le refus d'exécuter un ordre donné par une autorité légitime est de prime abord un acte illégal, mais pas nécessairement contraire à l'éthique. Le refus d'obéir représente un moyen de faire un choix éthique immédiat, mais il a aussi une autre conséquence. Le refus d'obéir à un ordre déclenche immédiatement le processus de résolution des conflits du système militaire, c'est-à-dire les démarches de la cour martiale et les enquêtes y afférentes. Ce processus s'apparente à celui du droit civil, où il doit y avoir violation d'une loi avant que les tribunaux civils soient invoqués. Les tribunaux militaires et civils sont les mécanismes utilisés pour déterminer de façon définitive la qualité éthique ou juridique d'un ordre refusé. Une procédure en cour martiale offre au système militaire et au militaire deux possibilités importantes. D'abord, elle représente un forum public où le militaire peut *expliquer* les raisons éthiques l'ayant poussé à refuser l'ordre. Ensuite, elle donne au système militaire l'occasion *d'évaluer* les circonstances de la cause en regard de l'ordre émis et de prendre les mesures nécessaires contre le militaire ou la personne qui a donné l'ordre. Ainsi, une cour martiale est une rue à double sens de circulation. À l'instar d'un tribunal civil, une cour martiale peut seulement entendre des questions relevant de la compétence des tribunaux, ce que l'on peut seulement déterminer *après* qu'un militaire a contesté un ordre en refusant de l'exécuter. *Ainsi, en refusant d'exécuter un ordre qu'il considère contraire à l'éthique ou aux lois, le militaire demande à une autorité supérieure du système juridique militaire de juger de la qualité éthique ou légale de l'ordre initial.*

Perçu de cette façon, *le refus d'exécuter un ordre pour des motifs éthiques ou juridiques devient l'équivalent militaire de la désobéissance civile dans le service*

d'une cause plus noble, notamment le sens éthique de la profession militaire elle-même. Ce n'est aucunement un acte déloyal ni un acte lâche. Ce qu'il importe de retenir, c'est que le refus d'exécuter un ordre ne représente pas la fin du processus de jugement. Que ce soit dans la vie militaire ou civile, le caractère acceptable ou inacceptable d'un acte est déterminé à une date ultérieure. En étant disposé à accepter les conséquences de son acte, le militaire s'engage à le justifier plus tard; il n'admet pas de prime abord qu'il a commis un acte répréhensible.

Certaines voies de protestation éthiques sont plus pratiques que d'autres, mais elles comportent toutes un certain risque. Or, le plus grand risque, pour la profession militaire, serait la réticence à assumer des risques éthiques au moment de la servir. Toutes les voies de protestation abordées jusqu'ici sont compatibles avec les valeurs fondamentales du régime démocratique que sert le militaire, ainsi qu'avec les valeurs fondamentales de la profession militaire elle-même, soit l'exigence que les militaires, dans l'exercice de leurs fonctions, agissent conformément à leur code d'éthique professionnelle. L'obligation éthique fondamentale du militaire consiste à veiller à ce que son comportement, ainsi que celui de ses supérieurs, soit généralement conforme à l'éthique de la profession.

Si l'on peut supposer, pour le moment, que bon nombre des problèmes abordés jusqu'à présent découlent dans une certaine mesure de l'échec de la profession à créer et à utiliser des mécanismes officiels pour aider les militaires à faire des choix éthiques lorsqu'ils se heurtent à des dilemmes éthiques d'une certaine envergure, il faut ajouter que cet échec ne représente qu'une partie de la difficulté. En effet, les règles *officielles* de toute bureaucratie influencent seulement un comportement dans la mesure où elles s'appuient sur les règles et valeurs *officieuses* de l'institution et sont renforcées par ces dernières. *C'est d'ailleurs pourquoi des exemples de comportement éthique sont si importants, car ils démontrent aux autres militaires que la profession tient à respecter ses valeurs éthiques.* En pratique, toutefois, les comportements nécessaires à la réussite professionnelle, bien qu'ils bénéficient d'un appui officieux, sont souvent nettement contradictoires avec les préceptes que la profession déclare appuyer officiellement de sorte que l'expérience du militaire soit à l'opposé de l'expression officielle des valeurs professionnelles.

Cette tension entre les normes officieuses du cheminement de carrière et la tentative d'élaborer une doctrine officielle de protestations éthiques persistera, et ce, malgré les efforts les plus sincères pour la désamorcer. L'établissement de lignes directrices claires pour régir le droit du militaire de protester de façon éthique ne se fera pas du jour au lendemain, car il faudra attendre encore longtemps avant que les normes officieuses appuyant ces lignes directrices deviennent profondément intégrées dans

le cœur de la profession. Au fil des ans, la profession doit démontrer à ses membres, par ses actes, qu'elle appuie réellement le militaire qui est porté par sa conscience à défendre les valeurs dont la profession a elle-même convenu. Si elle le fait, elle démontrera de façon convaincante que les actes des militaires éthiques favorisent leur cheminement de carrière, ce qui encouragera ces derniers à poser de tels actes. Le Colonel Harry Summers a bien décrit cet enjeu et sa solution.

> « Nous temporisons et excusons le comportement de ceux qui violent nos normes, plutôt que de soulever un tollé d'indignation et de les accabler du dédain et de l'opprobre qu'ils méritent...L'armée peut, et devrait, assurer à de simples mortels comme nous que l'intégrité, la force de caractère, les convictions morales, la ténacité et la capacité de combattre seront récompensées[9]. »

Or, de nos jours, le militaire qui court-circuite son commandant, démissionne en guise de protestation ou signale une pratique contraire à l'éthique est communément perçu comme « déloyal » ou « non digne de confiance » ou traité de « lâcheur ». L'armée insiste souvent de façon excessive sur la loyauté aux ordres et aux supérieurs, ce qui a tendance à neutraliser et à éroder le sens large et juste de la loyauté que la profession doit démontrer pour engendrer chez ses membres un sentiment de valeur communautaire. Dans la mesure où l'on continue d'insister sur la loyauté aux supérieurs, et tant et aussi longtemps que les violations éthiques seront récompensées en favorisant la croissance professionnelle, il est peu probable que l'établissement d'une doctrine officielle de protestation éthique ait des avantages pratiques. Malgré tout, les enjeux sont trop importants pour que la profession n'essaie pas de le faire.

L'argument en faveur de l'établissement d'une doctrine de protestation éthique pour les militaires a ses adversaires, surtout lorsqu'il aborde les doubles responsabilités de la démission et du refus d'exécuter les ordres. L'argument contraire soutient que si, pour se faire écouter, chaque commandant devait expliquer le bien-fondé de chaque ordre et démontrer que celui-ci n'est pas contraire à l'éthique, le système militaire de commandement et d'exécution deviendrait paralysé et incapable de fonctionner. Cet argument est une proposition bidon peu convaincante. Les questions de choix éthiques graves ne surviennent pas assez fréquemment pour mériter qu'on ne justifie à l'avance tous les ordres, ni même un certain nombre d'entre eux, avant qu'ils soient exécutés. En effet, si les conditions incitaient un nombre considérable de militaires du rang et d'officiers à exiger ces explications, cela représenterait une preuve *prima facie* que le système militaire est déjà en panne et paralysé, la difficulté découlant plutôt de la nature contraire à l'éthique des ordres eux-mêmes que du nombre de militaires qui s'y opposent. Dans ces circonstances, nous serions témoins des symptômes d'une maladie probablement déjà fatale.

On critique ceux qui démissionnent pour enregistrer leur protestation éthique sous prétexte qu'ils « désertent la cause ». Pourquoi, disent les adeptes de cet argument, ne pas rester au sein du système et s'efforcer de le transformer? Dans la mesure où cet argument a du mérite, il s'applique surtout aux officiers généraux qui ont accès aux décideurs et dont les conseils peuvent être suivis. Bien que la question de succès futur demeure sans réponse, les forces qui s'opposent au changement au sein de toute bureaucratie sont colossales. La lutte pour transformer le système de l'intérieur sera sans doute longue et ardue. De plus, elle ne résoudra pas la difficulté éthique voulant qu'on revoie immédiatement une politique contraire à l'éthique. En attendant trop longtemps pour prendre position, on risque de devenir complice. Une longue carrière passée à faire abstraction des politiques contraires à l'éthique ou à les tolérer, malgré les bonnes intentions d'amener le changement une fois qu'on atteint le sommet ou accède à un poste le permettant, peut déformer une personne sur le plan de l'éthique à un point tel qu'elle deviendra incapable de changer quoi que ce soit plus tard. Cela semble être ce à quoi le Capitaine Basil Liddell-Hart de l'armée britannique faisait allusion lorsqu'il a déclaré, de façon quelque peu caustique, que sa génération d'officiers savait pertinemment comment le système fonctionnait. « Nous avons tous scellé nos idées brillantes dans une bouteille », dit-il. « Malheureusement, quand certains d'entre nous ont accédé au sommet, nous avons ouvert la bouteille pour découvrir que son contenu s'était évaporé. »

Enfin, le fait d'évoluer dans le silence au sein du système prive les membres de la profession de l'occasion d'observer les actes courageux que posent des modèles de l'éthique. Au bout du compte, *la décision de reporter un jugement éthique sous prétexte que la situation risque de changer plus tard ne libère pas le militaire de sa responsabilité à ce moment-là.* Si l'expérience peut servir de guide, il semble probable que le système transforme davantage les dissidents que ces derniers parviennent à transformer le système.

La principale conséquence de l'échec du système militaire à élaborer une doctrine officielle de protestation éthique pour ses officiers et ses militaires du rang réside dans la tendance que les valeurs et les pratiques qui favorisent l'avancement professionnel ont préséance sur le jugement éthique, ou le remplacent, lorsque les officiers et les militaires du rang se heurtent à des ordres et à des politiques douteux. Dans de telles circonstances, le carriérisme risque de se déchaîner sans qu'aucun dissident ne soit entendu, ce qui représente un danger pour un établissement militaire réellement efficace. Citant le devoir ou la loyauté, les militaires risquent de ne pas contester les politiques et les ordres qui ne fonctionnent pas ou qui comportent un coût éthique trop élevé. Le comportement contraire à l'éthique et brutal de l'armée française au moment de faire échec à l'insurrection algérienne est un bon exemple de ce qui précède. Pour contrer ces tendances, la profession doit établir une doctrine

éthique qui enseigne aux militaires les voies acceptables de protestation éthique à leur disposition et qui les encourage à employer ces options lorsque leur éthique professionnelle ou leur vertu de militaire les incite à le faire.

Il faut, bien entendu, veiller à ce que les voies de protestations offertes au militaire demeurent conformes aux valeurs et aux pratiques démocratiques du régime civil et à ce qu'elles ne deviennent jamais une excuse incitant la profession à poser des actes concertés contre une autorité civile bien constituée. Toutefois, nous avons moins à craindre d'un établissement militaire qui regroupe des militaires éthiques que d'un établissement militaire véhiculant des valeurs de carriéristes et d'entrepreneurs qui tiennent à protéger leurs intérêts personnels. *Un établissement militaire peu habitué à poser des jugements éthiques risque de détruire l'ordre civil ou de courir au désastre lui-même en raison de l'incompétence qui se manifeste dans son incapacité accrue à contester les politiques allant à l'encontre de son jugement professionnel*. L'incapacité du militaire à agir de façon éthique, à être en dissidence ou à refuser de se ranger derrière des politiques contraires à l'éthique ou nuisibles représente un sérieux échec de l'éthique.

Notes en fin de chapitre

1. Kinnard, Douglas, *The War Managers*, Hanover, NH : University Press of New England, 1977.
2. Dyck, Arthur, « Ethical Bases of the Military Profession », *Parameters*, nº 1, mars, 1980, p. 43.
3. Citation de James Toner, « Sisyphus as a Soldier: Ethics, Exigencies, and the American Military », *Parameters*, nº 4, 1977, p. 6.
4. Bunting, Josiah, « The Conscience of a Soldier », *World View* 16, nº 12, décembre, 1973. pp. 6-11.
5. Ibid., p. 10.
6. Galligan, Francis A., *Military Professionalism and Ethics*, Newport, RI : École de guerre maritime, 1979, p. 78.
7. Bradford, fils, Zeb B. « Duty, Honor, Country vs. Moral Conviction », *Army*, septembre 1968, p. 43.
8. Ellis, Joseph et Moore, Robert, *School for Soldiers: West Point and the Profession of Arms*, New York : Oxford University Press, 1974, p. 180.
9. Citation tirée d'un compte rendu rédigé par le Colonel Harry G. Summers, *Military Review*.

Le caractère moral du militaire

L'un des principaux objectifs d'un code d'éthique militaire, outre celui d'ennoblir la profession et de préciser ses obligations, consiste à établir des points de référence pouvant être utilisés dans le cadre du développement du caractère moral du militaire. Un code d'éthique professionnelle est essentiel aux processus visant à forger la trempe des membres de la profession. Un traité sur l'éthique militaire doit absolument aborder les aspects du caractère moral que doivent afficher les militaires en général et le corps d'officiers en particulier.

Éthique et vertu

Dans l'ensemble, les sociétés occidentales ont été réticentes à établir formellement des normes d'éthique applicables aux groupes sociaux, préférant plutôt miser sur la législation. Cette approche s'appuie sur l'affirmation voulant qu'il soit inutile d'établir un code d'éthique si l'on encourage le développement de certains traits de caractère ou de certaines vertus parmi les membres de la société. De cette façon, les citoyens de bonnes mœurs qui se joignent à la profession militaire seraient forcément des soldats de bonnes mœurs. On suppose ici que les personnes, en l'occurrence les militaires, qui manifestent certains traits de caractère laisseront ceux-ci régir leurs comportements. Bien que le développement du caractère moral du militaire par la profession soit une initiative valable et importante, il ne garantit nullement un comportement éthique de la part du militaire. La vertu ou le caractère moral définit l'*essence* de l'individu. L'éthique, en revanche, traite de la façon dont l'individu *se comporte.* Bien que l'éthique et la vertu soient intimement liées, il s'agit là de qualités distinctes de l'être humain.

Pour comprendre le rôle que jouent les vertus militaires dans le développement du caractère moral du militaire, il faut aussi comprendre la distinction entre l'éthique et le caractère moral. Le caractère moral englobe les qualités personnelles d'un individu en tant qu'être humain. Dans le système militaire, par exemple, un bon officier devrait être loyal, honnête, digne de confiance et courageux. Ces qualités sont non seulement admirables en soi, mais elles sont aussi désirables *pour toute personne,* outre le militaire. *Cela dit, vertus ou traits de caractère ne sont pas synonymes d'éthique.* Les vertus ne sont pas innées; elles s'acquièrent par l'apprentissage et la mise en pratique. Elles sont des traits de caractère, plutôt que des traits de personnalité. De plus, elles sont stables, c'est-à-dire qu'elles ne désignent pas les sentiments transitoires qu'une personne éprouve occasionnellement. Les vertus s'intéressent aux profondes dispositions à agir d'une certaine façon, mais elles ne

sont pas l'équivalent des actes eux-mêmes. Il ne s'agit pas non plus d'aptitudes ou de compétences. Les vertus sont des prédispositions à opter pour un comportement plutôt qu'un autre.

Certains croient que les membres de la profession militaire qui possèdent certains traits de caractère agiront forcément conformément à l'éthique. Or, ils ont tort, car un acte éthique, c'est plus qu'un ensemble de traits de caractère. Comme Emmanuel Kant le fait remarquer : « J'ai tendance à croire que des principes sans traits de caractère sont impuissants et que des traits de caractère sans principes sont aveugles[1]. » Pour comprendre la tension entre l'éthique et la vertu, il faut comprendre une distinction fondamentale : les vertus sont des prédispositions à adopter certains comportements considérés comme acceptables. L'éthique, en revanche, est l'ensemble de préceptes stipulant les comportements que les individus doivent adopter pour que leurs actes soient considérés comme étant éthiques. On fera donc la distinction entre *l'éthique de la vertu* et *l'éthique du devoir*.

L'éthique de la vertu désigne ce qu'une bonne personne *devrait être*, alors que l'éthique du devoir se penche sur la façon dont une bonne personne *devrait agir*. L'éthique de la vertu fait référence aux traits de caractère qui prédisposent une personne à poser un geste éthique, alors que l'éthique du devoir désigne la façon dont une personne se comporte réellement au moment de respecter des obligations précises. Le rôle de la vertu dans l'éthique du devoir ne consiste pas à dicter un comportement à quelqu'un, car c'est ce que fait déjà l'éthique du devoir. Plutôt, il s'assure que cette personne agisse comme il se doit de plein gré et consciencieusement en invoquant sa prédisposition à agir conformément à l'éthique, prédisposition qui, conceptuellement et empiriquement, est cependant distincte de l'acte en soi. Les vertus, par conséquent, sont des *façons d'être* plutôt que des *façons de faire*, bien que ces deux notions soient intimement liées chaque fois que des choix éthiques entrent en ligne de compte.

Mais est-ce que la personne qui présente certains traits de caractère désirables agit toujours de façon éthique? Probablement pas, bien que les chances qu'elle le fasse soient sans doute plus fortes parmi les personnes de bonnes mœurs plutôt que parmi celles de mauvaises mœurs. Les vertus ne révèlent pas les gestes qu'une personne devrait poser. De ce point de vue, on peut évaluer un officier SS, un terroriste, un assassin, ou toute autre personne comparable, qui partagent tous certains traits de caractère avec les membres de la profession militaire. En effet, bien que ces personnes de mauvaise réputation possèdent peut-être les vertus de la loyauté, du dévouement, du sacrifice de soi, du courage et de la droiture morale, personne n'avancerait qu'un officier du SS qui possédait tous ces traits de caractère et procédait néanmoins à l'exécution de civils agissait de façon éthique. On ne jugerait

pas non plus qu'un jihadiste possédant des qualités similaires agit de façon éthique lorsqu'il pose une bombe dans une place du marché bondée. Cela dit, si les militaires ne possèdent pas les traits de caractère normalement associés à des actes éthiques, on ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce qu'ils affichent un comportement conforme à l'éthique, car les vertus sont des prédispositions à agir. En revanche, la simple présence de ces vertus ne garantit pas un comportement éthique de la part du militaire. *Ainsi, sans certaines vertus, il est difficile, voire impossible, de poser des actes éthiques. Cela dit, l'inculcation de certains traits de caractère ne produira pas, en soi, des militaires éthiques.* Le paradoxe réside dans le fait que les personnes de bonnes mœurs sont tout à fait capables de poser des actes gravement immoraux.

L'inculcation de vertus est nécessaire au développement personnel d'un militaire dont l'éthique et le caractère moral évoluent à l'unisson. Bien que les êtres humains aient un sens inné de l'aptitude sociale qui les sensibilise de façon générale aux limites de comportement, les vertus, à l'instar de l'éthique, doivent être apprises, apprentissage qui survient souvent dans des milieux sociaux et organisationnels. Les traits de caractère favorisent les actes éthiques, et il s'agit d'une source de préoccupation légitime pour la profession militaire au moment de déterminer ceux qui ont le droit d'en devenir membres et d'en demeurer des membres en règle. Les personnes de mauvaises mœurs pourraient ne pas avoir le droit de faire partie de la profession ou alors en être expulsées.

Cela dit, les gens ont tendance à mettre le caractère moral sur un pied d'égalité avec l'éthique, la formation éthique et même les actes éthiques. Si, au moment de former un militaire, la profession s'attache seulement à lui inculquer un caractère moral, sans s'attarder outre mesure au code d'éthique, cet effort échouera sans doute. Ont tort aussi ceux qui suggèrent que si l'on choisit seulement, parmi les membres de la population, des personnes très vertueuses pour effectuer du service militaire ou diriger des forces armées, ces personnes posséderont forcément les normes d'éthique les plus élevées. Il est faux de supposer que la vertu est synonyme d'éthique ou que l'une entraîne *nécessairement* l'autre. La profession militaire ne peut pas non plus abandonner sa responsabilité d'établir des normes de caractère moral en supposant que ceux qui deviennent membres de la profession possèdent déjà un sens de la vertu et en devant, par conséquent, accepter ces personnes telles qu'elles sont. Cela laisse entendre que la profession ne peut pas enseigner l'éthique ou la vertu et qu'elle ne devrait pas avoir à le faire. C'est aussi refuser d'admettre que la profession peut se distinguer de la société en général en fonction de son comportement éthique ou du caractère moral de ses membres. *Le développement du caractère moral demeure une partie importante de la responsabilité de la profession à l'égard de ses membres.*

Dans une étude de la vertu au sein du contexte de la profession militaire, la notion de *vertu parfaite* doit être expliquée, car elle sème souvent la confusion au moment de tenter de comprendre le rôle de la vertu dans le comportement humain. Trouvant son origine chez les philosophes grecs de la période classique de la Grèce ancienne (550-350 av. J.-C.), la notion de vertu parfaite, que les penseurs moyenâgeux ont examinée plus en détail par la suite, désigne un état d'être selon lequel la prédisposition à agir vertueusement découle presque automatiquement de la présence de la vertu chez la personne. Ainsi, un ancien buveur risque, au début, d'avoir de la difficulté à résister à la tentation de prendre un verre. Mais à mesure qu'il parvient à refouler ce désir, il a de plus en plus de facilité à le faire jusqu'à ce que, au fil des ans, il n'ait plus besoin d'invoquer sa volonté ni de prendre une décision consciente pour résister à la tentation de boire. L'abstinence en soi produit un comportement habituel désirable qui n'exige plus d'effort supplémentaire.

Les vertus désignent l'état d'être d'une personne et, en ce qui concerne les visées du présent chapitre, elles désignent le genre de personne que devrait être un militaire. Or, un être humain ne peut pas maîtriser toutes les vertus à la perfection. Suggérer le contraire, c'est invoquer la possibilité d'une conceptualisation philosophique qui va à l'encontre de l'expérience. Si l'éthique stipule que « le *devoir* est lié au *pouvoir* », on a toutes les raisons d'appliquer les mêmes normes au développement de la vertu. Compte tenu de la nature humaine, certaines personnes parviendront à s'améliorer, d'autres non. Il en va de même pour l'enseignement de la vertu. Certains deviendront vertueux, d'autres non. Goethe a clairement abordé ce point lorsqu'il a dit : « Traitez les gens comme ils sont et ils n'évolueront pas. Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils devraient être, et vous les aiderez ainsi à devenir ce qu'ils peuvent être. » On peut dire que les vertus sont une idéalisation du caractère moral du bon militaire. Or, ce n'est pas en maîtrisant une vertu à la perfection qu'on devient vertueux et en mesure de toujours agir conformément à l'éthique, mais en *tentant* de développer ces vertus à la perfection. Au sein de la philosophie grecque, on considère que les vertus constituent les *prédispositions idéalisées* de la race humaine et que la tentative de les maîtriser ennoblit la personne qui devient vertueuse même si elle ne réussit jamais à parfaire lesdites vertus. C'est en visant à devenir vertueuse qu'une personne est souvent considérée comme étant vertueuse.

Si l'éthique consiste à se conformer à des règles internalisées et exige le respect d'obligations imposées de l'extérieur, il s'ensuit que certains traits de caractère sont plus désirables que d'autres dans la mesure où ils prédisposent le militaire à agir conformément à l'éthique, sans être la cause de son comportement. Ainsi, le choix éthique et le caractère moral sont des notions distinctes qui représentent les qualités interreliées d'actes moraux. Ceux qui soutiennent que les codes d'éthique suffisent dans l'absence de vertus de caractère moral et que le caractère moral suffit

pour produire un militaire éthique risquent d'être déçus. Ces deux notions sont importantes, mais ni l'un ni l'autre ne garantit un résultat inévitablement éthique.

Le caractère moral du militaire

Les pages suivantes portent sur les vertus normalement associées au caractère moral d'un bon militaire. Nous leur accordons pratiquement la même quantité d'espace, bien que certaines vertus soient manifestement plus importantes que d'autres. L'ordre dans lequel elles sont énumérées ne dénote pas leur importance, ni l'ordre où elles sont enseignées au sein d'un système militaire. Cela dit, examinons les vertus militaires qui, après des siècles de guerres et d'expérience militaire, se sont révélées comme essentielles au caractère moral du militaire.

Jugement et intégrité

On peut affirmer que le jugement et l'intégrité sont plus importants que d'autres vertus dans la mesure où ils permettent d'incorporer d'autres dimensions du caractère moral du militaire au sein d'un tout intégré. Le jugement s'intéresse plus aux actes éthiques que l'intégrité, qui semble davantage être liée au caractère moral. Le jugement est lié à l'éthique du devoir, alors que l'intégrité se rattache à l'éthique de la vertu. Dans l'absence du jugement, un code d'éthique a peu de chances d'être respecté. De même, sans l'intégrité, il serait impossible de devenir une personne dotée d'un caractère moral distinct de ses actes.

Le jugement se définit comme « l'action d'appréhender mentalement la relation entre deux objets de la pensée; prédication comme dans l'esprit; la faculté critique de former une opinion personnelle ou individuelle, plutôt que d'accepter une doctrine ou une autorité ». Les militaires doivent non seulement être en mesure de juger quelles obligations ont préséance sur d'autres dans certaines circonstances, mais aussi de comprendre pourquoi ces obligations ont priorité. On ne peut pas enseigner le jugement sans permettre une certaine tentative de le mettre en application. La meilleure façon de fournir au militaire l'occasion d'agir conformément à l'éthique est de lui donner la chance d'agir d'une façon contraire à l'éthique et d'observer son choix. Un militaire qui montre du jugement doit être en mesure de discerner les rapports qui existent entre les événements à mesure qu'ils surviennent dans le monde empirique, c'est-à-dire de discerner la relation entre ses actes et leurs conséquences, et choisir parmi celles-ci. Or, l'acte du choix découle de la capacité du militaire de développer un « discernement de l'esprit » en ce qui concerne les lignes de conduite qui s'offrent à lui. *La qualité du jugement est donc essentielle à l'observation d'un code d'éthique, puisque le jugement est au cœur de la prise de décisions éthiques. Le jugement est le moyen que le soldat utilise pour choisir parmi*

certaines obligations, et il s'agit là d'une vertu militaire primaire que chaque soldat devrait développer dans la mesure du possible.

L'intégrité est une valeur militaire tout aussi importante. Dérivé du latin, ce terme signifie intégralité, entièreté, totalité ou exhaustivité. L'intégrité est « l'état d'une chose dont aucune partie ni aucun élément n'ont été altérés; le bien-fondé des principes moraux; le caractère moral d'une valeur non corrompue, surtout en ce qui a trait à la vérité ou à la fausseté ». L'intégrité donne une vue d'ensemble de la place des autres vertus dans le caractère éthique des gens. Sans elle, soit sans la notion qu'une personne doit être un tout moral intégré pour être une personne éthique, l'enseignement de l'éthique et de la vertu échouera à tout coup. Toute tentative, de la part de la profession militaire, d'inculquer des vertus doit inévitablement viser le développement de la personne entière au sens humaniste. Autrement dit, le militaire doit comprendre que les demandes de la profession à son égard ne représentent qu'un aspect de son être éthique global. Le militaire doit aussi comprendre que tous ces aspects sont reliés et que des conflits surgiront parfois entre eux. *Le militaire intégré comprend qu'il ne peut pas échapper à la fausse compartimentalisation des responsabilités éthiques et que les vertus et l'éthique sont étroitement liées dans la mesure où l'absence ou la présence des deux définit le genre d'être humain qu'est le militaire.*

Devoir, honneur et pays

Le devoir peut se définir comme « un geste ou un acte obligatoire sur le plan juridique ou moral; ce que quelqu'un devrait faire ou ce qu'il est contraint de faire par obligation ». Faire son devoir, c'est essentiellement s'acquitter de ses obligations professionnelles en observant certaines limites acceptables sur le plan éthique. Un militaire ne fait pas son devoir s'il se comporte comme un officier SS et exécute des civils sous prétexte qu'il exécute des ordres. Comme Arthur Dyck le fait remarquer : « instruire un membre de la profession militaire, c'est précisément rehausser sa capacité de reconnaître et de comprendre les options qui sont moralement acceptables dans des situations difficiles[2]. » Le devoir ne consiste pas seulement à exécuter les ordres d'un supérieur légitime ou de l'État, voire même ceux de la profession. Il consiste à s'acquitter de ses obligations envers la profession dans un contexte de sensibilité morale sincère, en étant conscient du fait que les obligations du militaire ne représentent pas la totalité des obligations totales d'une personne morale entière. Ainsi, dans certains cas, le militaire risque d'avoir l'obligation de désobéir. C'est en sachant que l'éthique consiste à faire des choix difficiles que la vertu du devoir devrait être enseignée et mise en pratique. *Le devoir ne suppose jamais une obéissance complète. Il consiste seulement dans l'obligation d'obéir à des ordres légitimes que le militaire considère comme n'étant pas contraires à l'éthique*.

Le militaire qui ne comprend pas cette vérité risque d'agir d'une façon contraire à l'éthique sous prétexte qu'il respecte l'obligation d'être loyal envers la profession. On peut généralement affirmer qu'un bon militaire en est un qui est loyal envers son pays et qui tient la promesse faite à ses concitoyens en restant fidèle au serment de faire respecter les impératifs légitimes (et éthiques) de l'État. Le serment du militaire envers l'ordre civique et juridique suppose qu'une tentative de la part de tout groupe, même le gouvernement, de faire appel à la violence ou à la force de façon illégale, inconstitutionnelle ou contraire à l'éthique risque d'être contestée par les autorités supérieures de la profession militaire elle-même. Le militaire doit comprendre que la profession sert le pays et l'ordre civique légalement constitué. *Le serment du militaire ne représente pas un prétexte pour faire preuve d'un patriotisme aveugle ou pour exécuter des ordres stupides ou criminels provenant d'une autorité civile, simplement parce qu'ils proviennent d'une autorité civile.*

La notion fondamentale de loyauté envers le pays réside dans la compréhension que les obligations de la profession militaire à l'égard de ses autorités civiles vont au-delà de la défense du pays contre des menaces externes. Elle inclut aussi la loyauté envers la société, la nation et le peuple. Le militaire doit être conscient du fait qu'une personne dûment autorisée pourrait, parfois, lui ordonner de poster des actes qu'il considère comme étant nuisibles à la nation. Dans ces cas, le militaire sera confronté à un dilemme éthique extrêmement sérieux mettant en cause des obligations éthiques concurrentielles. Être fidèle à ses concitoyens et au pays, c'est être capable de regarder au-delà des politiques à court terme d'administrations civiles particulières et disposé à le faire, et comprendre qu'en tant que militaire, on doit être loyal envers la nation au sens large. La loyauté envers le pays ne doit jamais dégénérer en obéissance aveugle et totale à une autorité supérieure et à des politiques que le militaire considère comme étant contraires à l'éthique ou nuisibles à la nation.

Le mot « honneur » revêt de nombreuses significations apparentées à la sensibilité morale. Par « honneur », on entend la capacité à reconnaître les dilemmes éthiques et à faire preuve de l'intégrité et de la force de caractère nécessaires pour agir selon ses croyances[3]. L'honneur fait partie intégrante de la moralité du militaire et permet d'éviter que les compétences techniques du militaire ne donnent lieu à des scènes d'horreur. Sur le plan de la sensibilité éthique, l'honneur, tout comme l'intégrité, confère aux autres traits de caractère toute leur signification. Le militaire doit être conscient qu'on lui demandera d'accomplir de lourdes tâches au chapitre de l'éthique. Le militaire doit aussi être conscient que son intégrité et son équilibre éthique, voire l'honneur, sont tout ce qui le sépare de l'immoralité pouvant surgir de l'exercice de sa profession. Les actes que pose le militaire ont une portée allant au-delà de sa personne qui touche les valeurs éthiques de ses frères d'armes et de la profession en soi. L'honneur, en fin de compte, repose sur la sensibilité éthique du

militaire, sa capacité à saisir la multiplicité des dimensions éthiques qui entourent les tâches qu'il doit accomplir et les actes qu'il doit poser. L'honneur, pour le militaire, c'est également être en mesure d'analyser ces dimensions de manière à préserver son équilibre éthique et son intégrité.

Dans un sens, la populaire devise « devoir, honneur et patrie », que l'on doit à West Point et qui a été adoptée avec certaines variantes par d'autres établissements militaires, présente les vertus dans un ordre d'importance erroné. Dans sa forme actuelle, cette devise sous-entend que le militaire doit d'abord être loyal envers lui-même en tant que membre de la profession militaire alors, qu'en fait, sa loyauté est envers lui-même en tant qu'être humain éthique. Le devoir envers sa patrie n'est plus un devoir s'il exige du militaire qu'il pose des actes immoraux. La devise serait plus appropriée comme suit : « honneur, patrie et devoir ». L'accent serait ainsi mis sur son véritable sens dans un contexte où l'éthique militaire est inculquée au militaire.

L'honneur, soit le premier élément, sous-entend une conscience et une sensibilité éthiques qui donnent un sens et une orientation aux autres vertus militaires. Par patrie, l'objet de la loyauté qui occupe le deuxième rang en importance, on affirme que les objectifs éthiques de la profession transcendent le devoir lorsque ce mot est pris dans le sens de respect strict aux ordres. Le devoir signifie que le militaire a l'obligation d'exécuter les ordres seulement lorsque ceux-ci sont bien compris et jugés conformes à l'éthique. Dans cet ordre, la devise place sans équivoque la responsabilité du jugement éthique sur chaque militaire en tant qu'agent éthique. Elle met l'accent sur le point important suivant : les ordres de commandement ne sont valables que s'ils sont donnés dans un contexte conforme à l'éthique. Dans ce sens, la devise sert à dissiper toute tendance à obéir aveuglément. Sans égard à leur ordre d'importance, toutefois, le devoir, l'honneur et la patrie représentent bien, nul doute possible, les valeurs centrales de la profession des armes. De plus, ils sont au cœur du caractère moral du militaire.

Loyauté, honnêteté et sacrifice

Tout militaire éthique doit posséder au cœur de sa moralité les vertus de la loyauté, de l'honnêteté et de la reconnaissance du sacrifice nécessaire. La loyauté se définit comme la « fidélité à tenir ses engagements, à obéir aux règles de l'honneur et de la probité ». Le terme est tiré du concept médiéval fondé sur la foi, c'est-à-dire l'exécution d'obligations envers ses supérieurs, obligations qui sont assumées sans contrainte et sous serment. La loyauté du militaire est en fait incrustée dans le serment qu'il a fait en devenant membre de la profession, soit de préserver et de protéger l'ordre civique légitime. Ainsi, la loyauté ne devrait jamais être confondue avec la soumission

aveugle, une forme d'obéissance perverse envers des personnes qui peuvent semer la confusion quant à la loyauté supérieure envers la nation. La loyauté envers les supérieurs ne devrait jamais être interprétée de manière à interférer avec les loyautés supérieures du militaire envers la nation et la profession. Donc, la loyauté, en tant que vertu, est bien campée dans le militaire qui demeure fidèle à ses promesses et à ses engagements. Dans un contexte d'éthique militaire, la loyauté s'étend jusqu'à l'exécution, avec fidélité et éthique, des obligations qu'une personne a juré de respecter en tant que membre de la profession et elle nécessite que le code d'éthique professionnelle soit reconnu comme le fondement des actes que pose le militaire.

Trop souvent, une confusion règne entre la loyauté du militaire envers son engagement, son éthique et la profession et sa loyauté envers ses supérieurs, ce qui donne lieu à de terribles conséquences. Cette confusion déforme à la fois la loyauté et l'éthique du militaire, et le risque est grand qu'elle entraîne ce dernier à poser des actes contraires à l'éthique s'il exécute des ordres contraires à l'éthique. West Point est un exemple parfait de cette confusion : le commandant a été obligé de démissionner en raison de sa complicité dans le massacre de civils vietnamiens perpétré à My Lai par des militaires américains.

> « Les élèves-officiers de West Point ont acclamé leur commandant, le Major-général Koster, lorsqu'il a annoncé sa démission de l'académie et cité les accusations qui étaient portées contre lui en tant que commandant de la division impliquée dans le massacre de My Lai. La plupart de ces élèves-officiers ont probablement acclamé cette annonce pour exprimer leur loyauté envers West Point à une époque où ils se sentaient attaqués. Cependant, ceux qui ont lu sur l'événement ou qui en ont entendu parler étaient en droit de se poser de sérieuses questions quant à la discrimination morale des jeunes hommes qui avaient été choisis pour assurer le leadership militaire[4]. »

Pour concevoir la loyauté comme une vertu militaire, il faut d'abord reconnaître que la loyauté ne peut jamais remplacer le jugement éthique, elle ne peut pas non plus justifier un refus de faire la distinction éthique entre diverses situations, ni servir de défense pour avoir failli à porter un jugement éthique. La véritable loyauté ne veut pas dire que le militaire doive abandonner son autonomie éthique sous prétexte que ses supérieurs savent mieux que lui ce qu'il doit faire. *La loyauté fait partie intégrante de l'autonomie éthique du militaire, elle ne la remplace pas. La loyauté exercée en exécutant des ordres ou en se dérobant devant des jugements éthiques n'est jamais une excuse pour un militaire qui ne respecte pas ses obligations éthiques supérieures envers la profession et la nation*.

Une autre vertu militaire de première importance pour réussir une profession militaire est l'honnêteté puisque son absence peut donner lieu à des erreurs graves qui risqueraient de causer inutilement la mort de soldats. L'honnêteté se définit comme la « droiture dans l'attitude et la conduite, qualité opposée au mensonge, à la tricherie et au vol. L'honnêteté est l'honneur que l'on acquiert par l'action ou la conduite. » Un militaire qui n'est pas honnête constitue un poids pour son unité et il peut devenir extrêmement dangereux pour lui-même et ses frères d'armes.

Certains prétendront que l'honnêteté est même plus importante pour le militaire d'aujourd'hui qu'elle ne l'était pour les guerriers d'autrefois en raison du vaste pouvoir de destruction des armes modernes. Un manquement à dire la vérité pourrait s'avérer catastrophique, provoquer la mort de nombreuses personnes sur les champs de bataille modernes et avoir des répercussions sur le militaire concerné et ses frères d'armes. Comme en a fait mention Samuel Hayes lorsqu'il a déclaré que « des vies, des carrières, des batailles et le destin de nations dépendent de la capacité des chefs militaires à dire de bonne foi toute la vérité sans égard aux conséquences pour eux-mêmes ou les autres[5] ». L'honnêteté est d'autant plus essentielle dans la formation d'un bon militaire, puisque, si on doute d'un militaire qu'il dise la vérité et soit honnête dans ses relations avec ses frères d'armes, ses supérieurs et ses subordonnés, alors le lien entre les dirigeants et les dirigés est coupé, et les conséquences concrètes et éthiques peuvent être dévastatrices. *Un militaire malhonnête, plus particulièrement un officier ou un sous-officier malhonnête, n'a aucune valeur professionnelle.*

La vertu du sacrifice repose à la base du professionnalisme militaire. Les militaires ont juré de servir l'État et la société. Inévitablement, cela veut dire que les membres de la profession devront, à un certain moment, servir les intérêts de leur client au lieu des leurs, et ce, plus particulièrement sur le champ de bataille. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la clause de responsabilité illimitée à laquelle sont assujettis tous les militaires établit clairement leur obligation au sacrifice. Aussi pénible (ou idéaliste) que cela puisse paraître, il est vrai que le militaire pourrait être tenu, en toute légitimité, de faire l'ultime sacrifice et donner sa vie en vertu de ses obligations professionnelles. Cela dit, n'oublions pas que le sacrifice est une vertu lorsqu'il est fondé sur des valeurs louables. *Les sacrifices inutiles ne commandent pas la vertu.* Si nous comprenons bien la nature de la profession militaire qui est de rendre service et d'agir conformément à l'éthique en rendant ce service, alors sacrifier la vie de militaires pour des banalités ou la poursuite de politiques contraires à l'éthique n'est pas seulement inutile, mais répréhensible en soi. Pensons, entre autres, au régime nazi qui a sacrifié la vie de milliers de militaires conscrits pour servir un groupe d'hommes de main qui n'avaient aucune éthique. Ou à ce jeune officier de marine qui a demandé au Congrès en 1974 après

son retour du Vietnam : « Comment demande-t-on à un militaire d'être le dernier à mourir pour une erreur? ». Souffrir et mourir pour des politiques contraires à l'éthique ou stupides est une perversion de la vertu du sacrifice militaire.

Ceux et celles qui se joignent à la profession militaire doivent, cependant, être disposés à accepter la possibilité que leur vie soit sacrifiée pour une grande cause, même si le don de vie n'est pas toujours, voire rarement, demandé. À tout le moins, cependant, la notion du sacrifice exige que le militaire soit préparé à renoncer à ses intérêts personnels afin de servir de nobles causes, soit la profession et la nation. Cela dit, *le militaire doit comprendre que si les circonstances l'exigent, la clause de responsabilité illimitée s'applique et on s'attend du militaire à ce qu'il la respecte dans son ensemble.* Ce sens du sacrifice de soi vertueux est difficile à acquérir et à perpétuer. De surcroît, il ne s'acquiert pas sans une quelconque ambiguïté quant au prix que doit payer le militaire. Il appert que l'armée serait malhonnête si, par exemple, elle incitait les recrues à se joindre à la profession en leur promettant des primes en espèces et des cours de formation tout en leur laissant entendre qu'elles « n'auront pas à aller en Iraq ». *Les membres de la profession des armes qui acceptent volontairement le risque de mourir ou d'être blessés et qui demeurent fidèles à leur promesse lorsque la situation devient dangereuse méritent d'être reconnus parmi les frères d'armes les plus nobles.* Les militaires le savent bien, d'où le grand respect que leur inspirent ceux qui sont allés à la guerre ou qui ont été blessés. On les appelle des héros.

Patriotisme

Le patriotisme se définit comme « la qualité de se dévouer, de se sacrifier par altruisme afin de voir au bien-être de sa patrie; qualité d'une personne qui protège et défend la liberté et les droits de sa patrie ». La vie dans les forces armées exige beaucoup plus en responsabilités qu'elle ne donne en retour en avantages. On s'attend des militaires qu'ils soient de *vrais* patriotes, qu'ils rendent service à leur pays, volontairement et par amour pour la patrie, et ce, dans des conditions que l'on ne retrouve dans aucun autre métier ni dans aucune autre profession dans la société civile. Par patriotisme, on entend un amour de la patrie fondé sur des notions d'éthique claires, non sur une loyauté aveugle et inconditionnelle envers l'État, sans égard aux valeurs ou à la conduite en cause. Donc, le militaire est tenu de servir la nation en exécutant les tâches et politiques qui ont un certain fondement éthique ou, à tout le moins, qui ne sont pas fondamentalement contraires à l'éthique, et il est formé à cette fin. Dans ce sens, on ne peut attribuer au mot « patriotisme » le sens que lui donne Samuel Johnson, soit « le dernier refuge des vauriens ». *Les militaires qui se conforment à un ordre découlant d'une politique contraire à l'éthique ou qui mettent à exécution des politiques qui sont contraires*

à l'éthique ne sont pas des patriotes. Ce sont des complices. Le patriotisme est loin d'être un refuge. Il regroupe des militaires honorables, des membres d'une profession spéciale, qui sont disposés à se sacrifier pour défendre une nation dont les politiques et les objectifs sont conformes à l'éthique.

Obéissance

Nous avons précédemment fait une distinction entre l'obligation et l'obéissance. D'une part, l'obligation, rappelons-le-nous, se définit comme le respect de préceptes que l'on comprend et que l'on accepte volontairement de respecter parce qu'ils devraient être respectés compte tenu du contexte situationnel. D'autre part, l'obéissance signifie se conformer à la volonté d'un autre même si on ne comprend pas parfaitement les raisons sous-jacentes à certaines instructions. Les concepts de l'obligation et de l'obéissance sont deux des distinctions fondamentales qui sèment le plus souvent la confusion sur le plan éthique. Cette confusion est tellement grande que certains affirment qu'il est risqué d'engendrer chez le militaire une tendance à désobéir si on l'encourage à respecter son obligation dans le sens correct du mot, soit parce qu'il comprend l'éthique en jeu. Cette dernière affirmation passe à côté de l'essentiel.

Les mésententes, les divergences de points de vue et les opinions différentes relativement à un sujet, à un enjeu ou à un problème ne soulèvent pas toutes une question d'ordre éthique. Par ailleurs, les obligations ne sont pas non plus toutes d'ordre éthique. L'obligation qu'a un bon soldat de s'assurer que les chars d'assaut sont repeints chaque mois n'est pas une obligation éthique dans le sens commun du terme, bien qu'elle puisse en devenir une si, dans un cas extrême, les chars d'assaut étaient vert foncé avant qu'ils ne soient expédiés dans le désert. L'obligation de peindre les chars d'assaut n'est pas une obligation d'ordre éthique puisqu'elle n'est rattachée à aucun contenu éthique et qu'aucun choix grave ne doit être fait parmi des obligations contradictoires. Il s'agit simplement de l'obligation qui consiste à obéir à des ordres légitimes.

L'obéissance signifie exécuter des ordres *légitimes*, même ceux avec lesquels le militaire est en désaccord ou qu'il ne comprend pas parfaitement, dans la mesure où ils ne suscitent pas un questionnement sérieux en matière d'éthique dans l'esprit de ceux qui sont tenus d'y obéir. Obéir à la volonté d'un supérieur légitime et reconnu comme tel par la loi, et ce, malgré un désaccord, ne signifie pas nécessairement la présence d'un conflit éthique puisque de nombreux ordres ne soulèvent aucun questionnement d'ordre éthique et pourraient même ne posséder aucun contenu éthique. Par analogie, un quart arrière peut demander un jeu avec lequel le demi est en désaccord, mais le demi sera tout de même tenu d'exécuter le jeu demandé. Dans de telles conditions, on est en droit de s'attendre que le demi obéira et suivra les

instructions de son mieux. Ce n'est que si le quart arrière ordonne au demi de jouer de manière à perdre la partie qu'une simple question d'obéissance à un ordre d'un supérieur légitime prend la forme d'un dilemme éthique et que le demi doit faire la distinction entre obéissance et obligation.

Il convient de séparer les ordres mettant en cause des obligations éthiques et ceux qui commandent l'obéissance. Un bon militaire est un militaire obéissant qui exécute les ordres de ses supérieurs même s'il ne les aime pas ou s'il ne comprend pas parfaitement les raisons sous-jacentes. Il ne faut pas s'attendre, après tout, que les supérieurs expliquent chacun de leurs ordres à chacun des militaires. Cependant, la vertu de l'obéissance d'un militaire ne doit jamais servir à justifier la tolérance ou l'abandon d'obligations éthiques. *L'autonomie et la responsabilité éthiques du militaire occupent toujours le premier plan. Lorsqu'un ordre reçu d'un supérieur suscite un questionnement éthique dans l'esprit du militaire, celui-ci doit élucider son dilemme éthique avant d'exécuter l'ordre. Sa solution de l'équation éthique pourrait lui dicter de refuser d'exécuter l'ordre.* Là se trouve le cœur de la responsabilité éthique et le militaire n'a pas le droit de la contourner en remettant son autonomie éthique entre les mains de son supérieur. Si un militaire agit de la sorte, il sera tenu responsable, tant sur le plan éthique que légal, des conséquences de ses actes. *Par conséquent, l'obéissance aux ordres ne remplace jamais le jugement éthique.* Par ailleurs, l'obéissance ne soulève cependant pas toujours de questionnement relativement aux obligations ou aux jugements éthiques, et lorsqu'il en est ainsi, le militaire doit, bien entendu, obéir.

Dissension

Ce ne sont pas toutes les directives ni tous les ordres qui mettent en cause des questionnements d'ordre éthique, mais lorsque c'est le cas, le militaire a certaines obligations fondamentales. Mentionnons, entre autres, ce qu'un ancien commandant de l'académie de la marine américaine appelait « la volonté d'exprimer sa dissension[6] ». Un bon militaire est suffisamment courageux pour être en désaccord avec ses supérieurs lorsqu'il croit que le sujet en cause le justifie. Dans une telle situation, le militaire devrait faire connaître ses objections. La dissension est le contraire du syndrome « protégez vos arrières ». Un officier dissident « se prononce officiellement » en « prenant position » de sorte que si les choses tournent mal, il pourra se reporter aux « notes au dossier » pour échapper à la responsabilité des conséquences découlant de la bavure. Le syndrome « protégez vos arrières » corrompt la vertu de la dissension.

La volonté du militaire à exprimer sa dissension comprend un désir d'étudier avec ses supérieurs la raison d'être de la directive controversée et de relever les difficultés

qu'il perçoit relativement à la directive. Le militaire enregistre sa dissension dans le but d'attirer l'attention de ses supérieurs sur une information qui, selon lui, a échappé à une analyse approfondie ou n'a tout simplement pas fait l'objet d'une analyse. Le principe est d'aider ses supérieurs à prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances. La volonté du militaire à exécuter l'ordre reçu de son supérieur n'est, bien entendu, aucunement remise en question, sauf si le militaire estime avoir identifié un problème grave en matière d'éthique. Tous les militaires, plus particulièrement les chefs de troupe et les planificateurs de mission, devraient être encouragés à développer une « volonté d'exprimer leur dissension ».

L'Amiral Lord Nelson était reconnu pour sa volonté à exprimer sa dissension et à remettre en question les plans et les ordres de ses supérieurs, et il encourageait ses propres officiers à faire de même. Avant de livrer bataille, l'amiral rassemblait ses officiers dans le carré des officiers et il leur demandait ce qu'ils croyaient qu'il devrait faire. Il demandait toujours aux officiers subalternes de répondre d'abord pour éviter qu'ils ne soient intimidés ou influencés par leurs supérieurs. Nelson croyait fermement qu'un bon officier devait être disposé à présenter un point de vue divergent sans crainte. La pratique de l'amiral a eu une profonde influence sur le célèbre officier japonais de la Deuxième Guerre mondiale, l'Amiral Isoroko Yamamoto, qui exigeait le même exercice de ses officiers. Il est bien évident que la dissension ne devrait jamais être permise en guise d'auto-défense hargneuse ou bureaucratique, de tactique échafaudée pour amenuiser la responsabilité d'un soldat, au lieu de la rehausser. Lorsqu'on exprime sa dissension, il faut accepter la responsabilité associée à son point de vue. Un bon militaire est obéissant, tout en étant prêt à exprimer sa dissension s'il croit devoir le faire. Les « acquiesceurs » font rarement de bons officiers ou militaires de rang. Il convient de le mentionner de nouveau, le jugement quant au moment opportun pour exprimer une dissension incombe au militaire. Les membres de la profession militaire doivent également apprendre à évaluer la pertinence des dissensions.

Les dangers parfois associés aux dissensions à l'intérieur des forces armées sont souvent exagérés. Il est fort peu probable qu'une dissension à l'intérieur de la profession militaire se traduise par un débat émotif à grande échelle au point de paralyser les forces armées. On peut imaginer qu'une telle situation aurait pu se produire aux États-Unis à l'aube de la guerre de Sécession ou avec l'armée nationale yougoslave lorsque la Serbie s'est libérée de l'union nationale. Le danger de loin le plus grave ne provient pas d'une abondance de dissensions, mais plutôt de leur rareté. *Ce qui est dangereux pour une profession aussi bureaucratique, hiérarchisée et autoritaire que la profession militaire, c'est l'absence de dissensions qui permet la perpétuation de politiques défaillantes, voire contraires à l'éthique, tout simplement parce que les membres de la profession militaire, ceux*

qui possèdent la plus grande expertise en la matière, gardent le silence. On ne peut faire autrement que de mentionner le fait que pas un seul officier supérieur n'a critiqué publiquement les politiques défaillantes prévalant pendant les dix ans de la guerre du Vietnam, aucun n'a, non plus, démissionné. La stratégie militaire en Iraq est défaillante depuis plus de deux ans et aucun officier en service n'a publiquement exprimé de dissension devant le Congrès. En fait, l'officier qui a été à la tête de cette politique boiteuse pendant les dix-huit derniers mois a été nommé chef d'état-major de l'Armée! On pourrait aller jusqu'à supposer qu'un officier qui n'est pas disposé à exprimer sa dissension doute de ses propres compétences et, peut-être même, de ses convictions éthiques.

Capacité d'écoute

Les bons chefs doivent savoir écouter. Ils doivent être disposés à analyser toutes les sphères et tous les volets d'une question et à prendre en considération tous les renseignements qu'ils peuvent recueillir en écoutant les autres avant de prendre leurs décisions. *L'ennemi de l'innovation et de la découverte n'est pas l'ignorance, mais la présomption que l'on détient la connaissance.* Cette présomption pousse les gens à devenir étroits d'esprit devant de nouvelles idées puisqu'ils supposent qu'ils connaissent déjà la réponse. Un chef doit être disposé à changer son point de vue si on lui présente de nouvelles données qui le portent à douter de sa première décision. Dans une société et une profession qui mettent l'accent sur l'expertise et la spécialisation, la tendance est de s'en remettre exagérément à l'expertise. Cette soumission ne devrait jamais remplacer l'autonomie du jugement ou la volonté d'écouter et de prendre en considération des points de vue dissidents. Le militaire ne devrait pas non plus laisser l'expertise voiler le questionnement d'une décision. Pour éviter une telle situation, le militaire doit être en mesure de saisir les subtilités des arguments d'autrui, non seulement pour les réfuter, mais aussi pour bien les comprendre et saisir le rôle qu'ils jouent dans la décision. Il est aussi impératif pour les militaires que pour n'importe qui d'autre d'apprendre en écoutant les autres.

Curiosité intellectuelle

Les officiers et les leaders doivent être des penseurs dotés d'une curiosité intellectuelle. *Toute créativité naît de la curiosité.* Une personne qui n'est pas curieuse ne découvrira jamais rien, car il lui manque l'impulsion de se demander pourquoi les choses sont telles qu'elles sont. Tous les militaires sont, bien entendu, tenus de passer à l'action, mais les actions sans réflexion ni préparation peuvent se transformer en désastre. La réflexion est sous-jacente à tout jugement éthique puisqu'elle est issue de la volonté d'explorer tous les aspects de la situation. Un

bon militaire doit être capable d'improviser selon les circonstances, et il doit faire preuve de discipline lorsqu'il réfléchit aux circonstances. Il est faux de croire que la discipline est l'ennemi de la pensée, qu'un soldat qui hésite, le temps de réfléchir, met sa vie en danger. La vraie discipline consiste en une exécution soutenue d'un plan d'action soigneusement pensé. Pour ce faire, les militaires, et plus particulièrement les officiers et les chefs de troupes non commissionnés, doivent développer leur curiosité intellectuelle et une volonté d'explorer des aspects qui leur sont inconnus. C'est ce qu'on appelle « se libérer des ornières » ou procéder à une « analyse non paradigmatique ». Peu importe les termes employés pour décrire cette notion, un soldat doit acquérir le désir authentique de découvrir de nouvelles choses et d'apprendre. *Un bon militaire doit être prêt à faire appel à son intellect, à imaginer l'inimaginable et à faire confiance à son jugement. Sur le champ de bataille, seules les personnes à l'intellect éveillé sont susceptibles de survivre.*

Raisonnement éthique

L'hypothèse voulant que le militaire sache penser et bien écouter, en plus de posséder la volonté d'exprimer sa dissension, signifie qu'il doit également posséder la vertu du raisonnement éthique. Si l'essence même du choix éthique est la capacité de choisir une obligation par rapport à une autre et de connaître les raisons sous-jacentes à son choix, alors le raisonnement éthique repose au cœur de l'action éthique pour tout agent moral, dont le militaire. La plupart des programmes d'instruction militaire partagent une lacune, soit la tendance à éviter d'enseigner correctement le raisonnement éthique. Ces programmes sont basés uniquement sur la présentation d'études de cas lesquelles mettent l'accent sur la sélection de la réponse correcte parmi des règles proposées. Le raisonnement éthique s'élabore plutôt comme un art. Apprendre à penser systématiquement pour en arriver à une décision prudente requiert bien plus qu'un choix parmi les règles en vigueur. De plus, il s'avère que la plupart des soldats qui joignent l'armée n'ont pas aiguisé leur capacité à raisonner sur le plan éthique, d'où la nécessité de le leur enseigner. *Le raisonnement éthique occupe une place importante dans le caractère moral du militaire, et la profession a pour tâche première d'inculquer cette capacité chez chacun des militaires et de la développer le plus possible.*

Responsabilisation

S'il fallait choisir parmi les vertus militaires celle que le soldat doit posséder avant tout, nombreux sont ceux qui choisiraient la responsabilisation. Par responsabilisation, on reconnaît que chaque personne est un agent éthique autonome responsable de ses actes. Lorsqu'on accepte ses responsabilités, cela signifie que l'on est disposé à accepter le fardeau des décisions éthiques et les conséquences

liées à ces décisions. Par responsabilisation, on sous-entend également que le militaire reconnaît le fait qu'être humain est contraignant et que de faire des choix difficiles parmi des solutions imparfaites est une tâche inévitable pour tout militaire qui tente d'agir conformément à l'éthique. Le militaire devient responsable d'abord en reconnaissant les obligations particulières qu'il est tenu de respecter. S'il ne comprend pas ces obligations, le militaire ne développera jamais le sentiment éthique dont il a besoin pour devenir responsable. Par conséquent, le militaire qui tente de contourner sa responsabilité agit davantage comme un gestionnaire ou un bureaucrate, et il est peu probable qu'il contribuera à peaufiner son caractère moral ou celui de la profession. Les militaires qui n'assument pas ses responsabilités ne sont pas de vrais membres de la profession militaire.

Humanisme

Pour être humaniste, le militaire doit comprendre qu'il ne peut pas se détacher des conséquences de ses actes sur les autres êtres humains, même sur l'ennemi. Le militaire doit aussi comprendre que, bien que les gestes d'un bon militaire soient dignes d'être approuvés dans un sens professionnel restreint, il arrive qu'être un bon militaire veuille dire que certaines personnes sont de moins bons êtres humains. Abattre une personne, comme le mentionne David Grossman, semble avoir des répercussions terribles sur le militaire et son humanité, et, souvent, cet acte suscite chez lui le désespoir. Ce désespoir fait écho aux propos d'Aristote selon lesquels « l'homme est un animal social » et cette constatation nous porte à penser que « le décès d'un être humain affaiblit l'ensemble de la société ». Le militaire doit posséder une conscience éthique qui transcende un professionnalisme restreint et qui tient compte du fait que l'utilisation de ses compétences peut avoir des conséquences terrifiantes sur les autres êtres humains. D'où la nécessité pour le militaire d'avoir aussi le sens de la responsabilité *sociale*. Il doit comprendre que personne n'est une île, que ce qu'il fait le touche lui, mais aussi les autres êtres humains de sa profession de même que ceux en dehors de sa profession. Les officiers supérieurs, plus particulièrement, doivent être conscients de leurs responsabilités envers l'humanité dans son ensemble puisque leurs recommandations ou leurs ordres peuvent se traduire par des peines de mort. Sous peine d'affaiblir leur propre humanité et la vertu connexe, les militaires ne devraient jamais oublier que les membres de la profession militaire exécutent des tâches à l'intérieur d'un environnement social et humain global qui subit souvent les conséquences des actes posés par des membres de la profession militaire.

Compassion

Conscient qu'il a le pouvoir de vie ou de mort et que ses décisions peuvent déclencher un mouvement de violence terrible sur d'autres êtres humains, le militaire doit

devenir compatissant devant la souffrance humaine et soulager la souffrance des autres lorsqu'il le peut. La doctrine de l'application de la force minimale dont nous avons parlé précédemment est appropriée sur le plan éthique pour guider un militaire en temps de guerre. La violence est au cœur de la profession des armes, mais le militaire ne devrait jamais se complaire à la vue des effets de la violence sur les autres êtres humains, voire l'ennemi. Ce faisant, il s'affaiblirait lui-même. Ne nous méprenons pas, le militaire peut être fier d'être un professionnel qui met en œuvre ses compétences. Nous affirmons plutôt que le militaire doit toujours être conscient que la destruction de vies humaines, bien qu'elle soit souvent nécessaire, est un moyen très imparfait d'atteindre parfois des objectifs louables. *Le militaire doit ressentir de véritables regrets devant l'anéantissement voulu de vies humaines et il ne doit pas agir trop promptement dans ce sens, ni en retirer de satisfaction déplacée. La responsabilité éthique du militaire exige qu'il garde son arme rengainée lorsque cela lui est possible.*

Réalisme

Un militaire doit être capable de procéder à une évaluation honnête et impartiale en vue de l'application des règles le concernant, concernant son contingent et même son ennemi. *Un bon militaire est particulièrement réaliste et il comprend que dans un monde imparfait, habituellement, seules des solutions imparfaites sont à sa disposition pour régler des problèmes graves.* Le militaire doit développer un sens du réalisme qui l'aidera à prendre conscience de ses propres limites et à comprendre que les êtres humains sont limités dans leur capacité à saisir toute la portée des conséquences de leurs propres actions, sans parler des conséquences des actes dictés par des organisations de grande envergure vouées à l'application de la violence systématique. Être réaliste signifie résister à l'envie d'agir en professionnel limité à son domaine, d'écouter à outrance ses intérêts personnels et d'« être le premier » à tout prix. *Les militaires réalistes comprennent qu'ils ne peuvent pas tout faire, qu'ils ne sont pas parfaits et que, dans la vraie vie, la justice n'est pas souvent au rendez-vous et que les solutions faciles pour régler la plupart des problèmes qu'ils rencontrent sont plutôt rares.* Toutefois, le réalisme ne devrait jamais mener au désespoir, mais plutôt à un équilibre judicieux entre les moyens et les buts et à une sélection des objectifs réalisables. Même dans un monde imparfait, il est possible de tenter d'atteindre des objectifs qui sont en soi louables. Un officier qui est irréaliste dans le choix de ses objectifs ou dans son processus de sélection des moyens à prendre pour atteindre les buts ne sera d'une grande aide ni pour ses supérieurs ni pour les militaires qu'il dirige. Par conséquent, un militaire réaliste doit veiller à équilibrer ses préoccupations envers l'humanité, la responsabilité sociale, la compassion, l'équité et la justice – toutes des notions nobles – en tenant compte des possibilités qu'offre notre monde imparfait.

Vocation

Il est nécessaire pour la profession des armes qu'elle véhicule un sentiment d'obligation spéciale si elle doit dégager une aura de vocation. Le militaire doit comprendre que ce qu'il fait est foncièrement différent de ce que font les autres personnes dans leur métier respectif et que les obligations qu'il assume ainsi que leur portée et leur degré de responsabilité sont aussi différents. Un soldat qui devient membre de la profession militaire dans le seul but de poursuivre une carrière découvrira rapidement, dans le carnage des champs de bataille, à quel point ses priorités sont inconséquentes. On ne s'attend pas à ce qu'un être humain sain d'esprit et bien équilibré soit capable de supporter les horreurs du combat et la responsabilité d'envoyer des gens vers la mort et d'infliger la mort à d'autres êtres humains dans le seul but d'accumuler pouvoir, prestige, gains et statut professionnel. En fait, ces facteurs sont peut-être des sources de motivation chez les civils, mais l'expérience a rapidement démontré qu'ils étaient insuffisants pour motiver des militaires. *L'une des principales raisons qui empêchent les militaires de devenir des tueurs à gage ou des hommes de main armés tient du fait qu'ils sont conscients de leurs obligations spéciales envers les autres, des obligations qui sont au cœur du professionnalisme militaire et qui font de la profession une vraie vocation ou un appel.*

Les militaires se doivent de partager un sentiment de fraternité, ils doivent comprendre que leurs frères d'armes partagent tous les mêmes obligations, risques, coûts, fardeaux et, nous le souhaitons, les mêmes vertus. Les membres de la profession sont liés ensemble par leur volonté d'accepter et de payer le prix exigé pour être membre d'un groupe spécial de personnes. À cet égard, l'appel pour servir dans l'armée n'est pas si différent d'un appel pour être au service de n'importe quelle autre vocation.

Introspection

Si nous espérons que les militaires aient le sens du dévouement soutenu par un sentiment de fraternité, nous devrons nous faire à l'idée d'exiger qu'ils possèdent la vertu de l'introspection. Ce n'est pas un hasard si les ordres monastiques exigent que leurs membres réservent une partie de leur journée à l'introspection. L'introspection devrait aussi être une partie essentielle de l'entraînement mental du militaire, qui prévoirait régulièrement des moments d'arrêt et de réflexion où il pourrait « rechercher le sens des choses ». Lorsque l'armée allemande a adopté son système d'état-major général au milieu du dix-neuvième siècle, elle a instauré le concept d'introspection sous la forme d'une marche tactique. Souvent, elle envoyait ses officiers d'état-major loin de l'armée dans le cadre d'une affectation totalement différente en un lieu tout à fait différent, ou même elle leur accordait un congé

autorisé prolongé aux fins d'étude. Pendant ce temps, les officiers étaient tenus de penser à des solutions à des problèmes inédits auxquels ils n'avaient pas encore été exposés. D'autres suivaient des programmes d'études portant souvent sur la musique, la philosophie et la littérature, soit des domaines totalement étrangers aux affaires militaires.

L'introspection est nécessaire parce que le militaire peut facilement être aveuglé par le prestige du grade et le statut, et s'absorber entièrement dans son emploi ou sa carrière, perdant ainsi sa capacité de penser de manière autonome ou en fonction de nouvelles notions. Ce sont les versions militaires des bourreaux de travail étroits d'esprit que l'on retrouve dans les entreprises privées. *Un militaire dont la capacité à penser de manière autonome et à raisonner en fonction de notions inconnues est amoindrie risque de perdre de vue le sens de la vocation spéciale que requiert la profession et, par le fait même, son éthique et ses vertus.* En réagissant uniquement aux conditions externes et habituelles presque par mémorisation, le militaire risque de réagir devant ces conditions comme si elles étaient des circonstances immuables rattachées à toutes les situations. Le militaire s'installe alors dans ce que Balzac appelait « la nostalgie produite par une habitude » ce qui l'amène à percevoir le changement comme une menace. Le militaire qui ne peut pas réagir devant l'inconnu court un grave danger et il met, par le fait même, la vie des autres en danger.

C'est l'introspection qui permet au militaire de garder son équilibre éthique et le sentiment de l'obligation spéciale qui fait de lui un véritable professionnel. Si le militaire commence à perdre ce sentiment, l'introspection peut le ramener dans la bonne voie. La vertu militaire de l'introspection tire ses origines d'un vieux principe monacal mis en application par la profession militaire moderne. Elle est peut-être même encore plus précieuse à l'ère moderne en raison de sa rareté.

Dévouement

Les militaires qui partagent un sentiment spécial d'obligation comme dans une confrérie doivent aussi être dévoués à son bien-être. Ils doivent faire preuve de la vertu du dévouement, un terme tiré du latin, *devovere*, qui signifie « se consacrer à quelque chose, se sacrifier ». Lorsqu'on dit d'un militaire qu'il est dévoué, cela signifie qu'il possède le sentiment d'être un être à part. C'est ce sentiment qui dispose le militaire à se dévouer une grande partie de sa vie pour un objectif allant au-delà de lui-même. L'engagement ou le dévouement envers la confrérie et ses obligations spéciales transcendent les intérêts personnels du militaire. *Le militaire devient un membre de la profession dévoué lorsqu'il comprend, reconnaît et assume la spécificité des tâches, des fardeaux, des responsabilités et des*

obligations inhérents à la profession dont il est membre. Le dévouement envers son avancement professionnel et personnel est une notion différente. La dévotion signifie l'« attachement sincère et fervent à la religion et à ses pratiques » et sous-entend le dévouement envers des réalités supérieures à l'individu, soit la communauté, la nation et la profession. Il suffit d'assister à des funérailles militaires pour constater toute l'ampleur d'un tel dévouement.

Imagination

L'imagination n'apparaît pas, de prime abord, comme une qualité importante pour le militaire. Cela s'explique du fait que, pour les civils, le militaire est stéréotypé comme une personne moulée dans une grande organisation gouvernée par des règles strictes et où aucun écart aux ordres n'est permis. Toutefois, les membres de la profession militaire classent toujours l'imagination parmi les qualités personnelles les plus importantes chez un bon militaire. Le militaire a besoin d'imagination s'il veut survivre et être efficace sur le champ de bataille. Comme aimait le mentionner le Général Graf von Moltke : peu importe l'ingéniosité du plan de bataille, il ne résistera pas à plus de douze heures de combat. Un bon militaire se sert de son intellect pour concevoir des plans d'action ainsi que les possibilités qui n'étaient pas prévus dans les règlements, les plans, les ordres permanents et même les rituels d'entraînement. D'où le besoin constant d'« innover, de supporter et de surmonter ». Les conditions de cette vertu sont essentiellement des conditions de l'intellect et la qualité de l'imagination est cruciale pour tout militaire. Rien n'est plus faux que l'allégation selon laquelle le militaire idéal est une personne attachée à outrance et uniquement aux voies éprouvées. *Il est fort probable qu'un militaire qui ne fait pas preuve d'imagination tombera au combat. Un militaire qui ne se sert pas de son imagination se retrouvera très rapidement en détresse éthique.* Les meilleurs militaires, et certainement les meilleurs chefs, sont ceux qui « tracent leur propre voie », comme l'a fait remarquer un commandant de l'Arme blindée. De plus, sans imagination, de nombreuses autres qualités des bons militaires sont gaspillées à imiter ce que les autres ont fait avant eux.

Confiance

Les vertus et les compétences techniques des militaires comptent pour peu s'ils ne possèdent pas la confiance de mettre leurs responsabilités à exécution courageusement. Sans confiance en soi et en l'objectif, le militaire ne courra pas de risque et il ne tentera pas de démontrer ses autres qualités si importantes pour assurer sa survie et le succès de la bataille. *Pis encore, le manque de confiance est contagieux. Les chefs qui ne dégagent pas le sentiment de confiance et de sérénité se retrouvent souvent et rapidement devant des troupes qui perdent confiance en elles et en leurs décisions.* La confiance du militaire doit être évidente de sorte que les autres puissent aussi

s'en inspirer et suivre les plans d'action difficiles. En fin de compte, le Special Boat Service avait raison : « La victoire appartient à ceux qui osent ».

Courage

Le courage physique devant le tir ennemi et les épreuves est, bien entendu, requis chez les bons militaires, plus particulièrement ceux qui sont en position de leadership. La difficulté réside dans le fait qu'il est presque impossible de distinguer les militaires qui seront capables de poser des actes courageux de ceux qui choisiront la voie de la prudence. D'où le titre de héros que l'on décerne à ceux qui en sont capables. Toutefois, la plupart des militaires ne passeront pas une grande partie de leur carrière au combat. Néanmoins, leurs activités quotidiennes exigeront du courage, mais un type de courage différent, le courage éthique. *Le courage éthique requiert une volonté de surmonter les situations difficiles sans crainte, d'accepter les risques et les responsabilités liés au poste occupé et, le cas échéant, d'être disposé à assumer les coûts d'un plan d'action que l'on croit louable.* Sans courage physique, un militaire ne peut pas être un bon chef de combat. Sans courage éthique, le militaire ne peut être efficace, ni en temps de paix ni en temps de guerre.

Vertus et champs de bataille

Les membres de la profession militaire qui écrivent sur les vertus militaires ont tendance à procéder à leur analyse en séparant les vertus qui sont les plus importantes sur le champ de bataille de celles qui sont les plus appropriées aux opérations sans combat. Plus souvent qu'autrement, cette distinction se fait inconsciemment, bien que ce soit un thème récurrent dans les écrits militaires. Dans les biographies et les mémoires, les militaires citent très souvent les vertus suivantes parmi les plus souhaitables à retrouver chez les troupes et les officiers qu'ils dirigent au combat : agressivité, volonté d'attaquer, audace, prise de risques, initiative, endurance et souplesse. La vertu de la perspective consiste à fondre ces qualités ensemble afin d'évaluer les risques en fonction des initiatives possibles et d'oser de manière à ne pas mettre ses troupes en danger ni à les dilapider pour des motifs futiles, tels que la poursuite d'actes de bravoure et de gloire à titre personnel, mais plutôt de manière à connaître les exigences liées à la mission en fonction des coûts humains. Un militaire qui est brave doit se rappeler que les autres militaires qu'il dirige ne sont pas toujours tous aussi audacieux les uns que les autres.

Une autre vertu importante sur le champ de bataille est la discipline. Être discipliné signifie être dévoué à un plan d'action qui est favorable à l'atteinte d'objectifs de vie personnelle ou professionnels. Il est important pour un chef de faire preuve de discipline afin d'assurer la discipline dans ses troupes, et les troupes disciplinées

sont d'une importance capitale pour le bon leadership et l'efficacité militaire. Mais la discipline arbore une autre dimension, celle liée à l'éthique. Si les militaires doivent agir conformément à l'éthique en temps de guerre et minimiser les dommages et les pertes de vie, ils doivent également faire preuve de discipline. Seuls les esprits convenablement disciplinés peuvent penser et faire les choix essentiels en vue d'adopter une conduite appropriée à l'éthique militaire.

Conduite

La conduite physique et éthique d'un militaire constitue un point de référence entre lui-même et le code d'éthique professionnelle, cette notion représente ce que tout bon militaire devrait faire. D'une importance toute aussi grande, la conduite établit un point de référence entre un militaire et ses frères d'armes et, d'une importance encore supérieure, mentionnons la relation avec les soldats sous ses ordres. Un chef incarne la référence en matière d'éthique pour ses troupes en leur donnant un exemple à imiter ou, à tout le moins, à suivre. *Un chef donne l'exemple d'un comportement éthique à ses troupes et il doit leur faire comprendre qu'il prend au sérieux les limites éthiques en cours de combat.* Le chef doit s'assurer que ses soldats respectent ses limites.

Capacité décisionnelle

Un soldat doit toujours être prêt à prendre des décisions. *On pardonnera à un chef d'avoir pris la mauvaise décision, mais on ne lui pardonnera pas de ne pas avoir pris une décision.* Au cœur du leadership militaire se trouvent la capacité et la volonté de prendre des décisions et d'accepter les responsabilités connexes. Voilà la nature même du commandement. Il semble que la vie militaire exige plus de décisions que la vie civile et, bien entendu, ces décisions seront probablement aussi plus importantes. Bon nombre de ces décisions sont reliées au matériel, mais, aussi et trop souvent, elles influent sur la vie et la mort d'autres êtres humains et elles doivent être prises très rapidement, et ce, malgré des données incomplètes. Il convient de noter, bien entendu, un autre élément qui caractérise souvent les décisions des militaires, soit le fait qu'elles mettent en péril leur propre vie, une situation que l'on ne retrouve normalement pas dans d'autres professions ou métiers. Pas conséquent, un militaire qui est incapable de décider ou qui ne veut pas décider est inutile. *Un bon chef doit être capable de décider et de présenter ses décisions avec confiance et détermination s'il souhaite que ses troupes le suivent.*

Dignité

Un militaire doit avoir le sens de la dignité. Le terme dignité est tiré du latin « *dignitas* » qui signifie « digne ». Donc, un militaire doit se sentir digne et démontrer ce trait

de caractère personnel à ses subordonnés, à ses supérieurs et à ses pairs. Comme pour les chevaliers à l'époque médiévale en Occident et les guerriers religieux islamiques de l'Orient à la même époque, être militaire signifie être différent. Cette différence s'explique essentiellement du fait que le militaire devrait personnifier un ensemble de vertus, de valeurs et de règles éthiques spéciales, lesquelles composent sa *raison d'être* personnelle. Le comportement du guerrier se démontre de manière différente et distincte comparativement à la société en général, et ce comportement différent du militaire se traduit par son sentiment de dignité. Les chefs doivent être capables de transmettre ce sentiment de dignité aux militaires qu'ils dirigent. Mais, même s'il se tenait seul dans un désert, le militaire doit conserver sa dignité, ce sentiment de respect qui lui permet, en tout temps et par lui-même, de se tenir au-dessus des préoccupations marginales, quotidiennes et normales liées à l'existence humaine. L'étendue des responsabilités et la dignité du militaire illustrent la valeur de la profession dont il fait partie. *La dignité est ce que vous pensez de vous-même lorsque personne ne vous regarde.*

Compétences techniques

La capacité à démontrer un niveau acceptable de compétences techniques est un atout souvent demandé dans les armées modernes au fur et à mesure qu'elles deviennent plus complexes et spécialisées. Les impératifs de l'organisation ont tendance à encourager les officiers à se diriger vers des sphères étroites de compétences techniques plutôt que vers des domaines plus généraux. L'artilleur, par exemple, peut ne pas savoir démonter et nettoyer un fusil, tandis que le fusilier peut n'avoir aucune idée des armes utilisées par blindés ou l'artillerie. Le Marine Corps des États-Unis tente de fournir à ses officiers des expériences diversifiées en s'assurant que tous ses membres, même ses pilotes, suivent des instructions de base en infanterie et qu'ils agissent pendant un certain temps comme commandant de peloton d'infanterie. Heureusement, la plupart des établissements militaires reconnaissent les dangers de la spécialisation à outrance et ils font des efforts considérables pour créer, à l'intérieur de la profession, un sentiment généralisé fondé sur l'importance de posséder des compétences étendues d'ordre général pour contrer l'étroitesse d'esprit liée à la spécialisation. Par conséquent, les feuilles de route de la plupart des officiers qui occupent des grades supérieurs montrent des cheminements qui les ont obligés à recevoir des affectations qui leur auront permis d'acquérir une expérience générale et de les sevrer psychologiquement de la spécialisation technique restrictive. D'où les fréquentes récriminations des commandants de peloton et de compagnie qui allèguent que leurs supérieurs n'ont pas « côtoyé de militaires depuis des années » et qu'ils ont oublié la nature même du commandement. Cette accusation est sans fondement. Avoir les compétences techniques signifie posséder des compétences liées aux qualifications qui seront fort

probablement utilisées lors d'une quelconque affectation, mais aussi être capable de comprendre la relation entre ces qualifications, et ce, à tous les échelons de commandement en vue de s'assurer que les forces armées, prises dans leur ensemble, sont prêtes au combat et compétentes à cette fin. L'avenir appartient toujours aux généralistes.

Pouvoir

L'efficacité militaire ne dépend que partiellement des compétences techniques dans la mesure où les troupes possèdent les compétences militaires appropriées. En fait, l'efficacité au combat semble être plus étroitement reliée à la cohésion de l'unité. *Il est peu probable que des unités sans attachement social profond entre les militaires soient capables de se battre correctement, sans égard à la qualité de leurs armes ou de leur instruction.* La cohésion des unités, cette glu sociale qui scelle les êtres humains ensemble en cas de stress, est dépendante des relations interpersonnelles qui se tissent parmi les militaires et entre les dirigeants et les dirigés. *L'efficacité militaire dépend donc en majeure partie de l'amplitude de la capacité qu'ont les chefs à créer, à susciter et à encourager ces compétences interpersonnelles qui leur permettent d'établir des liens solides avec leurs troupes.* Sans ces liens, il est peu probable que les unités de combat soient en mesure de résister au stress que leurs membres subiront sur le champ de bataille moderne.

Par conséquent, le militaire qui occupe un poste de commandement occupe également un poste de pouvoir, et il ne doit jamais oublier que l'efficacité du leadership est étroitement reliée à l'application de ce pouvoir en vue de promouvoir la cohésion de l'unité. Les chefs doivent comprendre qu'ils sont directement responsables du perfectionnement de leurs propres compétences sociales qui leur permettront de créer et de promouvoir les liens requis pour assurer la cohésion de l'unité, cohésion requise pour assurer le bon fonctionnement des unités militaires lorsqu'elles vont au combat.

Conclusion

La liste des vertus militaires précédente illustre le lien entre les responsabilités spéciales liées à la profession militaire et le caractère moral nécessaire à tout militaire qui souhaite assumer ses responsabilités. Il est irréaliste d'exiger des militaires qu'ils fassent état de toutes ces qualités en même temps. La notion de la vertu parfaite est impossible dans le monde empirique imparfait où se trouve le militaire. Ces vertus constituent une liste des traits moraux idéaux vers lesquels il faut tendre. Elles servent de balises pour évaluer l'humanité du militaire et ses actes en tant que membre de la profession militaire.

Les vertus en soi ne sont pas l'équivalent de l'éthique ni des actes éthiques. Bien trop souvent, les écoles de service militaire et les collèges d'état-major ont tendance à suggérer que l'enseignement de la vertu personnelle, soit le caractère moral, donnera au militaire les guides dont il a besoin pour agir conformément à l'éthique. On ne peut pas s'attendre du militaire qu'il agisse conformément à l'éthique en l'absence de ces vertus, puisque ces vertus représentent les prédispositions requises pour passer à l'action. Toutefois, ce ne sont pas des actes éthiques en soi, et leur mise en application n'est pas spécifique de ce que l'on devrait *faire*, plus particulièrement pour le militaire qui se trouvera probablement dans des situations uniques et redoutables. Seul un code d'éthique approprié aux défis que propose la profession des armes peut fournir les préceptes éthiques spécifiques servant de critères pour les actes à poser. Cependant, il est probable qu'un code d'éthique sera inutile pour une profession des armes qui ne possède pas certaines vertus militaires, si ce n'est que parce qu'aucune des prédispositions requises pour poser des actes éthiques n'est présente. *Un code d'éthique militaire et la formation et l'instruction du soldat relativement aux vertus militaires contribuent à former des soldats éthiques.*

Les militaires qui manquent de vertu et d'éthique ne peuvent jamais être de bons agents pour la société et la profession qu'ils ont jurées de servir. Citons S.L.A. Marshal : « Dans la mesure où les membres de la profession militaire perdent la foi en la vertu et se soumettent à des réformes vaines dans le seul but d'apaiser le public [ou leurs supérieurs!], ils répudient le pouvoir de protéger leur société ». Au risque de nous répéter, la manière des guerriers est différente de celle des civils, à l'instar des exigences imposées par la vertu et l'éthique. Ceux et celles qui sont appelés sous les drapeaux sont tenus de porter des fardeaux éthiques plus lourds que ceux portés par leurs concitoyens et dont les valeurs qualitatives sont différentes. On suppose que c'est en portant ces fardeaux volontairement que le militaire devient réellement noble. Ce n'est qu'à la condition que les membres de la profession fassent bien leur travail, que la société en général peut espérer tirer parti des avantages d'une société pacifique. *Il est curieusement ironique de penser que la poursuite des intérêts personnels n'est rendue possible que parce qu'un groupe de femmes et d'hommes spéciaux ont accepté de renoncer à leurs intérêts pour servir et protéger la société afin que d'autres puissent s'adonner à cette pratique.* La survie de la société et de la qualité de vie dépend de l'existence d'une profession militaire dévouée attitrée à la défense de la société. La profession dépend d'un corps d'armée composé de membres vertueux qui sont prêts à vivre selon un code d'éthique qui les sépare de leurs concitoyens tout en leur demandant d'être à leur service.

Notes en fin de chapitre

1. Le *dictum* de Kant est cité dans l'œuvre de Frankena, William K., *Ethics*, Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall, 1973, p. 65.
2. Dyck, Arthur J., « Ethical Bases of the Military Profession », *Parameters*, mars, 1980, p. 44.
3. Ibid.
4. Moellering, John H., « The Army Turns Inward », *Military Review*, juillet, 1973, p. 68.
5. Hayes, Samuel H. et Thomas, William N., *Taking Command*, Harrisburg, PA : Stackpole Books, 1967, p. 51.
6. Wenker, Kenneth H., « Professional Military Ethics: An Attempt at Definition », *Air Force Journal of Professional Military Ethics*, avril 1980, p. 25.

Un code d'éthique

On peut avancer un certain nombre d'arguments s'opposant à l'instauration dans la profession militaire d'un code d'éthique officiel. Selon moi, tous ces arguments sont erronés quant à la nature de l'éthique en soi et au rôle joué par le jugement éthique dans l'intégration des décisions et des actes éthiques. Certains de ces malentendus ont déjà été traités dans les chapitres précédents. Néanmoins, il importe d'examiner en détail s'il convient ou non de rédiger un code d'éthique pour la profession militaire, de le diffuser et de le mettre en application, et ce, dans le but de relever les défis à venir et de résister à l'érosion de l'identité de la profession en tant qu'institution sociale unique.

Avantages d'un code

Un officier supérieur de l'armée américaine tenu particulièrement en haute estime, le Général Maxwell Taylor, défendait depuis longtemps l'instauration d'un code d'éthique dans l'armée américaine lorsqu'il a écrit :

> « Il y a des justifications, ou même un besoin précis, pour reformuler en termes clairs et forts ces principes de la conduite qui conservent incontestablement toute leur pertinence pour la profession militaire et qui devraient être respectés par le corps des officiers sans égard aux pratiques comportementales en cours ailleurs[1]. »

Le Général Taylor a, à juste titre, précisé que le code ne serait utilisé que pour gouverner les valeurs *professionnelles* et les actions des militaires, et qu'il « ne servirait pas de code d'éthique universel pour tous les êtres humains et toutes les époques ni même pour les officiers qui doivent assumer des obligations en dehors de la profession militaire[2] ». Par ses propos, le Général Taylor montre qu'il comprend le rôle unique d'une éthique professionnelle qui ne vise que les obligations de la profession, et non l'instauration de normes universelles en matière d'éthique.

Lewis Sorley a fait mention d'un autre avantage à posséder un code. Le comportement éthique fait partie intégrante du lien de confiance qui existe entre la société civile et la profession des armes. Si la société civile n'est pas convaincue que le comportement de l'armée est gouverné par un ensemble clairement défini de normes en matière d'éthique que doivent respecter ses membres, la confiance entre la société civile et la profession militaire s'en trouve affaiblie et, dans de rares cas extrêmes, celle-ci peut s'effondrer totalement. Sorley fait remarquer que « durant la longue histoire

de la profession des armes, le respect rigoureux des codes de déontologie, éthiques et moraux a été essentiel pour assurer aux organisations militaires le pouvoir et l'influence dont elles ont besoin pour servir efficacement leurs clients, plutôt que pour servir le chef arbitraire qu'est l'État[3] ». Une rupture de la confiance entre la population civile et les établissements militaires dans les démocraties émergentes soulève un réel problème pour l'ordre civique de ces nouvelles démocraties, et les conséquences peuvent, dans une certaine mesure, être atténuées si leurs établissements militaires sont convaincus qu'ils doivent respecter un code d'éthique professionnelle qui reconnaît les élus comme l'arbitre décisif en cas de conflits entre les civils et l'armée. *La rédaction d'un code d'éthique clair pour les militaires sert à établir une confiance spéciale entre la profession et la société civile et ses représentants élus que les membres de la profession militaire ont juré de protéger.*

Bien entendu, la mise en place d'un code d'éthique officiel recèle d'autres avantages. En précisant aux membres de la communauté le « prix à payer » relativement aux obligations à assumer, un code permettrait d'unifier la profession grâce à un respect mutuel pour des valeurs et des idéaux communs et créerait ainsi un sens d'appartenance à la communauté. En l'absence d'un noyau éthique commun, on ne peut parler de véritable profession. Pour créer une communauté à l'intérieur de la profession, les membres doivent reconnaître qu'il leur faut répondre à l'appel spécial à servir, lequel devrait être officialisé sous forme de code d'éthique spécial accepté de tous. De surcroît, un code d'éthique militaire aiderait la profession à exercer des pressions sociales en vue de former le caractère moral des militaires. Un code établirait les normes régissant la socialisation pour les nouvelles recrues et il présenterait les idéaux vers lesquels devraient tendre ces recrues. Bien sûr, les idéaux éthiques ne se réalisent qu'au prix d'efforts redoublés. C'est l'effort qui ennoblit. *Un code contribuerait à établir des critères régissant le développement psychologique dont s'inspirerait la profession pour créer des liens parmi ses membres.*

L'instauration d'un code d'éthique militaire démontrerait à la population civile que la profession possède un sentiment spécial d'obligation. Il serait une preuve incontestable de la promesse faite par le soldat et la profession de respecter certains idéaux fondamentaux. L'adoption d'un code d'éthique clair aiderait probablement à solidifier l'appui de la population envers les forces armées. Une des principales raisons pour lesquelles la profession militaire reçoit habituellement une excellente cote dans les sondages d'opinion pour évaluer le soutien et la confiance accordés par la population en général vient justement du fait que la population en général, dans la plupart des démocraties occidentales, reconnaît que l'armée est différente des autres acteurs sur la scène du gouvernement représentatif. *Un énoncé clair de cette différence présenté dans un code d'éthique officiel délimitant les obligations et les valeurs spéciales de la profession renforcera encore davantage cet appui.*

Les officiers militaires de grade supérieur sont souvent tenus d'interagir avec leurs observateurs civils occupant des postes de haut niveau au gouvernement et pour lesquels ils agissent à titre de conseillers clés relativement à des enjeux stratégiques. La réalité est que bon nombre de ces représentants n'ont aucune expérience militaire directe et ils sont rarement conscients de la nature spéciale de la vie des membres de la profession militaire et des fardeaux particuliers qu'ils doivent porter. L'instauration d'un code d'éthique militaire faisant état de ces obligations et fardeaux spéciaux peut aider les supérieurs civils de la profession à mieux comprendre la nature spéciale de l'armée et le contexte nécessaire pour offrir leur appui. *Un code d'éthique peut faciliter la communication entre les membres de la profession militaire et leurs supérieurs civils et aider les dirigeants civils à assumer leurs responsabilités à l'égard de l'armée.*

Si la profession militaire impose des obligations spéciales et si elle compte attirer de bonnes personnes et les garder, elle doit comprendre que la manière des guerriers n'est pas pour tous. En énonçant clairement les responsabilités imposées aux militaires et le sens spécial du dévouement et du sacrifice exigé d'eux afin qu'ils servent honorablement la profession, un code d'éthique officiel permettra d'attirer les personnes qui souhaitent se conformer à ces idéaux et obligations. Le code servira également à éliminer ceux et celles qui ne sont pas en mesure de respecter les normes prescrites ou qui ne le veulent pas. *En décrivant clairement la nature de la profession militaire et ses attentes envers ses membres, un code d'éthique peut s'avérer un outil puissant pour attirer dans la profession la crème de la société, notamment les personnes qui acceptent de bon gré le défi particulier du service militaire, avec toutes les privations, tous les sacrifices et toutes les responsabilités qu'il comprend.*

Pour toutes ces raisons, l'instauration d'un code d'éthique militaire officiel peut aider la profession à conserver son sentiment d'unicité. *Le code du guerrier proclame au monde ce que représente la profession militaire ainsi que les normes servant de fondement au jugement de ses propres actions.* Dans ce sens, les codes d'éthique militaire ressemblent énormément aux codes de vie monacale qui précisent la nature spéciale de la profession, les obligations imposées à ses membres, ses valeurs fondamentales, le prix à payer pour y appartenir et l'expulsion en guise de punition pour ceux qui manquent à leur engagement de respecter le credo. Comme les règles monacales, les impératifs éthiques de la profession devraient être rédigés sans ambiguïté. Il se peut que des passages au sens quelque peu obscur ou qu'un manque de clarté satisfassent les hommes de loi, mais ils ne sont aucunement avantageux pour un code d'éthique. Quoi qu'il en soit, un code régissant la manière des guerriers doit être clair.

Objections formulées à l'égard d'un code

Certains réfutent les avantages à instaurer un code d'éthique militaire, d'autres croient qu'un tel code ferait peu de différence. Il importe d'analyser les arguments les plus fréquemment entendus à l'appui de cette allégation. L'analyse de ces arguments devrait permettre de démontrer la nécessité d'instaurer un code d'éthique officiel en abattant les objections les plus couramment entendues[4].

1. Un code d'éthique militaire serait inutile, puisqu'il est de toute façon impossible d'enseigner l'éthique, l'éthique s'acquiert par l'accumulation des expériences de vie. Au moment où la recrue se joint aux forces armées, son éthique est déjà entièrement formée et il est peu probable qu'elle puisse être modifiée. À cet argument, nous répondons qu'il est insensé de prétendre que l'éthique ne s'enseigne pas. De plus, si l'éthique professionnelle se définit comme les obligations contraignant le militaire à faire ce que doit faire un membre de la profession militaire, alors il est évident que personne n'acquiert de connaissances relativement aux obligations professionnelles par l'entremise de ses expériences de vie, pas plus que l'on acquiert des connaissances en physique de cette même manière. *Toute éthique, et sûrement l'éthique d'une profession en particulier, doit être enseignée de la même manière que l'on enseigne des connaissances se rapportant à une quelconque discipline. Toutes les vertus doivent aussi être apprises.* À la lumière de ces propos, la question n'est donc pas de savoir si l'éthique s'enseigne puisque la réponse est « oui » et parce qu'il n'y a pas d'autre façon d'apprendre l'éthique. La véritable question serait plutôt « Quelles sont les meilleures méthodes pour enseigner l'éthique? ».

   Même si les militaires acquièrent la majeure partie de leur sens de l'éthique général avant de s'engager dans la profession, il est probable qu'ils ne sachent pas grand-chose des *règles régissant les actes éthiques propres à la profession militaire.* Bien entendu, certains préceptes éthiques généraux peuvent être similaires, mais les exigences éthiques propres à une profession ne s'apprennent qu'*après* avoir demandé à en devenir membre et y avoir été admis. L'utilisation par la profession d'un code d'éthique pour enseigner les obligations rattachées à la profession se fait par la profession elle-même et non par un quelconque organisme extérieur. Même une bonne personne qui porte des jugements éthiques en dehors de sa profession et qui démontre certaines valeurs doit malgré tout apprendre les nouvelles valeurs et obligations éthiques lorsqu'elle devient membre d'une profession spéciale comme l'armée. Aucun outil n'est plus pratique dans l'accomplissement de cette tâche que les spécifications fournies par un code d'éthique professionnelle officiel.

L'allégation qu'une profession ne peut pas changer l'éthique qu'une personne a acquise avant de se joindre à la profession est fausse et passe à côté de l'essentiel. En fait, nul ne peut posséder le sens éthique d'une profession jusqu'à ce qu'il en devienne membre et qu'il soit expressément informé des exigences en matière d'éthique liées à la profession. Par exemple, on ne s'attendrait pas à ce qu'un médecin connaisse et respecte les obligations éthiques de sa profession avant qu'il ne commence sa pratique. Il en va de même des avocats ou des prêtres. Pourquoi cela devrait-il être différent pour les membres de la profession des armes?

Une bonne personne *à l'extérieur* de la profession peut ne pas être une bonne personne une fois *à l'intérieur*. Diverses valeurs éthiques et habitudes acquises à l'extérieur de la profession peuvent être louables dans les circonstances susceptibles de survenir *à l'extérieur* de la profession, mais elles pourraient s'avérer extrêmement néfastes si elles devaient guider les actions requises *à l'intérieur* de la profession. Donc, un pacifiste chrétien peut être une personne éthique à de nombreux égards, mais il ferait probablement un piètre membre de la profession militaire. Par ailleurs, une personne qui a l'habitude d'être empathique devant la souffrance des autres pourrait faire un excellent membre du clergé, mais probablement pas un bon psychiatre, puisqu'on juge, dans cette profession, qu'une empathie extrême peut être dangereuse pour le praticien. Il ne faudrait pas confondre la possession des vertus avec l'éthique, ni supposer que tous les préceptes éthiques que possède une personne sont d'une même pertinence pour une profession donnée. *L'éthique professionnelle est tout à fait différente pour chaque profession.*

En d'autres termes, certaines obligations et responsabilités sont plus pertinentes pour certaines professions. Si, par « éthique », on sous-entend une série d'obligations qui précisent ce que l'on devrait faire en tant que membre d'une profession, y compris la capacité à porter des raisonnements éthiques, alors ces deux notions peuvent n'être acquises qu'*après* l'admission de la personne au sein de la profession, laquelle pourra alors lui transmettre ces connaissances. Ce précédent énoncé s'avère encore plus juste si la capacité à porter un raisonnement éthique doit être conforme aux jugements éthiques qui seront probablement exigés du militaire en tant que membre de la profession. Par conséquent, prétendre que l'on ne devrait pas instaurer de code d'éthique parce qu'il est impossible d'enseigner l'éthique dénote une méprise quant à la nature même de l'éthique et aux méthodes pour acquérir cette notion. *On ne peut vraisemblablement pas enseigner l'éthique sans avoir d'abord précisé les obligations fondamentales et il semble que la meilleure manière pour préciser ces obligations soit de les enchâsser dans un code officiel.*

2. Les codes sont inutiles parce qu'il est impossible d'inculquer l'éthique en partant de l'extérieur vers l'individu, mais qu'elle doit venir de l'intérieur de l'individu. Il ne fait aucun doute que l'on respecte davantage les codes d'éthique lorsque leurs préceptes ont fait l'objet d'une intériorisation, ce qui, en fait, est le but de l'enseignement de l'éthique par la profession. Que le code d'éthique officiel ait fait ou non l'objet d'une intériorisation, il peut néanmoins servir de critère de jugement pour mesurer les actes posés par les membres de la profession. Sans code d'éthique, on peut à tout le moins avancer qu'il sera plus difficile d'intérioriser les préceptes éthiques de la profession parce que les préceptes mêmes ainsi que leur portée et leur application manquent de précision. Si le but est l'intériorisation des préceptes éthiques de la profession, il faut d'abord présenter clairement au militaire les préceptes qu'il doit intérioriser. Le meilleur moyen pour y parvenir est de posséder un code officiel qui établit clairement la liste des préceptes. On ne prétend pas ici qu'un code en soi contraint à poser des actes éthiques. *Un code permet plutôt de préciser les obligations auxquelles doivent se conformer les membres de la profession militaire.*

   Des études ont démontré que la simple existence d'un code d'éthique officiel au sein d'une organisation rehausse le comportement éthique, si ce n'est que parce que le code clarifie les attentes en lien avec la conduite éthique[5]. Avant d'intérioriser les normes et les valeurs, il faut d'abord les identifier en énonçant les préceptes du code. L'énoncé des valeurs en soi semble influencer le comportement et il est probable qu'il contribue au processus d'intériorisation. Alléguer que les valeurs intériorisées de l'extérieur annulent en quelque sorte l'influence d'un code officiel indique une méprise quant au processus par lequel l'individu intériorise les valeurs. Nul ne peut intérioriser des valeurs dont il ne connaît pas l'existence, tandis que l'on peut être informé très rapidement des obligations professionnelles lorsqu'elles sont formellement énoncées dans un code d'éthique.

3. Un code pourrait remplacer le jugement éthique. Il a été mentionné le risque que des normes minimales en matière d'éthique deviennent maximales. Un code d'éthique militaire pourrait à la longue être perçu comme l'ensemble complet des obligations éthiques auxquelles sont assujettis les membres de la profession militaire. Dans de telles circonstances, les personnes se conformeraient seulement à un minimum d'obligations éthiques en vertu du code, lequel serait perçu comme l'ensemble complet de leurs responsabilités éthiques. Pour résumer, le militaire pourrait conclure que, s'il veut être un bon militaire, il n'a qu'à être une bonne personne selon des critères minimaux.

   Les membres de la profession doivent comprendre qu'*un code d'éthique militaire ne constitue que la partie la plus importante de leurs obligations*

professionnelles et que le code de la profession ne constitue pas l'ensemble complet des responsabilités éthiques du militaire. Il est possible que les obligations contenues dans le code de la profession entrent en conflit avec les autres obligations du militaire découlant de promesses qu'il a faites envers d'autres personnes. Dans ce cas, le militaire doit choisir les obligations qu'il respectera. De plus, la tendance à considérer les codes d'éthique comme des livres de règlements déforme la raison d'être des codes. Mal Wakin a expliqué de manière convaincante que « les personnes immatures ou simplistes limitent souvent leur vision éthique au comportement strictement délimité dans le code, de sorte qu'une liste initialement prévue comme un strict minimum devient un guide complet relativement aux actes éthiques »[6]. Il est totalement faux de prétendre qu'un code d'éthique militaire puisse constituer une liste complète des obligations éthiques du militaire.

Le fait que les humains utilisent les codes d'éthique à mauvais escient ou qu'ils se méprennent à leur égard ne semble pas être un argument convaincant pour les éliminer comme tels. Les codes d'éthique délimitent généralement les obligations en termes généraux. Le raisonnement et le jugement éthiques ont pour fonction d'en arriver à déterminer l'obligation devant être respectée ainsi que le mode d'application de l'obligation en fonction des circonstances. L'allégation que les codes peuvent être utilisés à mauvais escient n'est pas un argument pour s'opposer à une utilisation judicieuse de prime abord. Cela dit, il faut reconnaître que l'existence d'un code comme tel ne donnera pas de bons résultats à moins que le militaire ne soit également formé pour porter des raisonnements éthiques.

4. Les codes définissent les obligations éthiques dans leur forme idéale et bon nombre de ces idéaux sont irréalisables dans un monde empirique. En conséquence, il n'y a aucune raison de dresser une liste d'idéaux impossibles à réaliser; de tels codes sont inutiles dans la pratique. Cette déclaration passe à côté de l'essentiel de l'éthique et des possibilités que recèlent les codes d'éthique. Comme nous l'avons mentionné précédemment, une prémisse philosophique fondamentale pour comprendre l'éthique est la notion « du devoir lié au pouvoir ». Un code d'éthique qui définit des préceptes et des valeurs irréalisables dans un monde empirique ne serait pas légitime puisque personne ne peut être tenu responsable sur le plan éthique de ne pas avoir respecté des obligations qui sont irréalisables.

   Par ailleurs, les préceptes éthiques d'un code devraient être énoncés de manière à ce qu'il soit difficile de les respecter. *Pour qu'un code contribue à susciter des actes éthiques et à aider au développement psychologique, il doit y avoir*

un écart ou une distance entre les idéaux et la vraie vie, entre les aspirations et la réalisation. Un code d'éthique minimal susceptible d'être respecté de tous, en tout temps et sans aucun effort soutenu n'est pas un véritable code. L'écart produit une « tension créatrice » de sorte que les efforts pour atteindre les idéaux font du militaire une meilleure personne en raison, précisément, des efforts déployés. Cette notion est tirée du concept de la vertu d'Aristote selon lequel l'effort pour atteindre des idéaux tend à ennoblir l'individu qui déploie des efforts, et ce, peu importe si l'individu a vraiment atteint ses idéaux. Dans cette optique, on peut dire qu'un manquement à respecter un code n'est pas une critique dirigée vers le code dans la mesure où les préceptes qui le composent sont réalisables, même s'ils ne sont pas toujours respectés par certaines personnes. Par ailleurs, si l'écart entre l'aspiration et la réalisation est trop grand, au point où les aspirations ne se concrétisent jamais, il arrivera un moment où les personnes abandonneront leurs tentatives d'atteindre les idéaux et ceux-ci deviendront des vœux pieux impossibles à réaliser.

5. Il est inconcevable de bâtir un code d'éthique parce que les circonstances et les solutions sont tellement étendues qu'il est impossible de toutes les inclure. Une telle codification nécessiterait aussi l'insurmontable tâche pour le militaire d'apprendre le mode d'application des préceptes du code dans toutes les circonstances possibles. Dans de telles conditions, l'application d'un code aussi étendu serait impossible. Cet argument avance qu'un code d'éthique militaire devrait être précis au point de prévoir et de traiter tous les cas et toutes les circonstances possibles où un précepte éthique pourrait devoir être mis en application. Une telle tâche n'est simplement pas possible. Cet argument est exagérément rigoriste et il confond code d'éthique et ensemble de droit.

   Un code d'éthique est différent d'un cadre législatif. D'une part, un code d'éthique dresse les grandes lignes de ce que les militaires devraient faire et il leur permet de choisir les obligations qu'ils respecteront lorsqu'ils ne peuvent pas se conformer à toutes les obligations pertinentes. Tout code d'éthique repose donc sur la nécessité de pouvoir choisir lorsqu'une décision d'ordre éthique doit être prise. D'autre part, la loi ne laisse aucun choix et elle ne donne pas le droit aux personnes de choisir parmi les obligations qu'elle énonce. La loi a comme particularité qu'elle dénie le droit de choisir, droit qu'elle remplace par l'obéissance aux obligations. De plus, il n'y a pas nécessairement de relation entre une loi et un quelconque contenu éthique, et la plupart des lois ne traitent aucunement d'éthique. Ni les lois régissant les excès de vitesse ni les règlements de zonage, notamment, ne sont reliés à des dispositions éthiques en tant que règlements. Les codes d'éthique, par contre, sont conçus pour identifier les impératifs éthiques et ils nécessitent, par définition, un contenu éthique.

Si l'on concède l'argument rigoriste, la codification des préceptes éthiques devient en fait une tâche impossible puisque cela exigerait que l'on précise le mode d'application de chaque précepte pour chacune des combinaisons de circonstances possibles, ce qui transformerait le code d'éthique en un cadre de lois ou de règlements. On confond fréquemment l'éthique avec la loi, ce qui donne lieu à un faux postulat, soit que l'on peut résoudre des problèmes d'ordre éthique avec des solutions d'ordre juridique. Ce rapprochement entre l'éthique et la loi se traduit par une situation où l'intégrité des militaires et des fonctionnaires se mesure et est jugée en fonction du respect qu'ils ont de la lettre de la loi. *La distinction entre l'éthique et la loi s'inscrit parmi les plus anciennes traditions philosophiques de la culture occidentale, et il serait sage que le militaire en soit toujours conscient.* Il convient de noter qu'un code d'éthique n'est pas un code de loi et qu'on ne peut s'attendre à ce qu'il s'applique de la même manière. Un code d'éthique se définit en termes plus généraux qu'une loi, son application ne peut pas être décrite avec autant de précision que s'il s'agissait d'un texte de loi. Il exige plutôt que la personne porte un jugement afin de déterminer le bon mode d'application, et son exécution dépend davantage de sanctions sociales que de sanctions juridiques. Par conséquent, prétendre qu'il est impossible ou inutile d'instaurer dans l'armée un code d'éthique parce que le code ne respecterait pas les exigences d'un code de loi est une allégation qui passe à côté de l'éthique autant que de la loi.

La confusion entre l'éthique et la loi suscite la crainte qu'un code d'éthique ne soit pas suffisamment précis pour permettre l'évaluation des pénalités et des protections juridiques ou encore pour prononcer des peines à la suite de transgressions d'ordre éthique dans des circonstances qui seraient de loin moins évidentes que si elles étaient régies par un tribunal. Un de mes collègues du US Army War College n'avait aucune objection par rapport à un code d'éthique, dans la mesure où il n'était pas écrit! Il craignait qu'un tel document serve de jugement de base pour les actes que posent les membres de la profession et qu'il manque de clarté au chapitre de la loi. On reconnaît un certain mérite à cette crainte, mais il est de la nature même des décisions prudentes d'être quelque peu incertaines et soumises à une évaluation finale qui ne sera possible qu'après le fait accompli. Une fois de plus, il est inconcevable d'envisager qu'un code d'éthique soit mis en application comme un ensemble de droit.

6. Dans certaines circonstances, les préceptes d'un code d'éthique peuvent être conflictuels. Il est vrai que les préceptes éthiques d'un code peuvent entrer en conflit avec les circonstances qui composent l'environnement du militaire au moment où il doit mettre les préceptes en application, mais le militaire doit tout de même choisir parmi les obligations conflictuelles du code lorsqu'il n'est

pas en mesure de toutes les respecter. Cela ne veut pas dire, toutefois, que les préceptes du code sont conflictuels dans leur sens *a priori*, nous parlons des préceptes comme tels plutôt que des préceptes en lien avec leur application et les circonstances. C'est cette absence de conflit *a priori* qui permet de dire que tous les préceptes du code sont de force exécutoire égale. Seules les circonstances qui composent l'environnement du militaire au moment où il doit mettre les préceptes du code en application confèrent aux obligations leur importance respective, et c'est dans de telles situations que le militaire doit porter des jugements éthiques et choisir parmi les obligations celle qui a la plus grande force exécutoire. *Le fait que les préceptes d'un code puissent entrer en conflit à cause des circonstances composant l'environnement au moment de la mise en application ne constitue pas un argument pour ne pas instaurer de code de prime abord. Il ne sert qu'à décrire la nature des dilemmes éthiques dans un monde empirique.*

D'autres suggèrent que bien qu'un code d'éthique permette d'établir des objectifs et des idéaux éthiques pour la profession, il n'aiderait pas le militaire à déterminer la valeur à attribuer aux différents préceptes dans des circonstances données. Puisque des membres de la profession accorderont une plus grande valeur à certains préceptes comparativement à d'autres, le code d'éthique, selon certains, perdrait ainsi toute sa valeur. Cet argument, comme la plupart des commentaires précédents, reflète une méprise quant à la nature des codes d'éthique.

Il est assurément vrai que certains militaires peuvent choisir de respecter des obligations différentes du code, et ce, malgré des circonstances similaires. Cette situation découle de la nature même de faire des choix éthiques. Un militaire choisit une obligation plutôt qu'une autre parce que celui-ci juge qu'une obligation, compte tenu d'un ensemble donné de circonstances, devrait avoir préséance sur une autre obligation précisément parce qu'il estime qu'elle est plus importante. Néanmoins, tous les postulats du code sont dotés d'une force exécutoire *prima facie*. Ce sont les circonstances composant l'environnement dans lequel le militaire doit mettre les préceptes en application qui forcent le militaire à porter un jugement et à décider qu'un précepte a plus de valeur qu'un autre et qu'il doit donc le respecter en premier lieu. En ce qui concerne les préceptes comme tels, ils sont tous également impératifs sur le plan éthique pour autant que les obligations requises puissent être respectées *si les circonstances le permettent*. De plus, ils sont tous également impératifs dans le sens qu'ils peuvent être invoqués par le principe d'universalité de sorte que si tous les militaires mettaient tous les préceptes comme tels en application, nous estimerions que leurs actes sont conformes à l'éthique. *Le fait qu'un militaire puisse juger qu'une obligation a préséance sur une autre en fonction d'un ensemble différent*

de circonstances tandis qu'un autre militaire en décide autrement ne renie aucunement la valeur qu'a le code de relever les obligations qui devraient être respectées de prime abord.

7. Tous les codes sont futiles parce qu'il arrive qu'ils soient mal interprétés. L'existence d'un code ne garantit pas qu'il sera respecté. Personne ne prétend que l'adoption d'un code d'éthique par la profession militaire sera garante de son respect. Par ailleurs, les codes servent à énoncer ce que les militaires devraient faire, et il est peu probable que l'on soit en mesure d'instaurer des normes en matière d'éthique sans posséder de code, tout comme il est peu probable qu'un militaire soit en mesure de remplir ses obligations avant de connaître ses obligations. La même réflexion prévaut pour la mise en application. Personne ne peut corriger une faille en matière d'éthique ou en juger la portée s'il n'a aucune notion des normes en matière d'éthique. Les bons codes ne parlent ni des mauvaises pratiques ni d'une mise en application laxiste. L'adoption d'un code permet de préciser ces préceptes éthiques afin d'évaluer la conformité ou la non-conformité des actes. Sans normes en matière d'éthique, il devient, en fait, très difficile de porter des jugements en lien avec l'éthique, plus particulièrement lorsque la profession tente de porter un jugement communal relativement aux actes posés par un de ses membres.

8. Un code d'éthique militaire officiel pourrait, en fait, devenir un danger pour les hommes et les femmes membres de la profession militaire. Les militaires pourraient percevoir l'obéissance au code comme un affranchissement de toutes les autres obligations qu'ils ont envers les choix éthiques, et seulement obéir au code. Dans ces circonstances, l'obéissance remplacerait le jugement éthique. L'argument se fonde sur une mauvaise interprétation de la notion d'obéissance. Lorsqu'un militaire respecte les obligations constituant un code d'éthique, on suppose qu'il sait *pourquoi* il devrait les respecter. *L'obéissance aveugle à un code d'éthique qui n'est pas compris ne constitue pas un acte éthique en soi; ce n'est que de l'obéissance, pure et simple.* Cela dit, dans la mesure où les préceptes éthiques du code sont légitimes, un militaire qui tente de les mettre en application dans des situations réelles sans connaître les raisons sous-jacentes à l'application des préceptes pourrait bien poser un geste contraire à l'éthique.

   L'obéissance à un code, cependant, ne soulage aucunement la personne de ses responsabilités en matière d'éthique. Le respect d'un précepte éthique sans égard aux circonstances constituant l'environnement dans lequel le précepte doit être mis en application peut facilement devenir un acte contraire à l'éthique si les circonstances sont telles que le militaire aurait dû respecter un autre précepte

du code. *Le militaire ne peut pas se soustraire à ses responsabilités en matière d'éthique simplement en respectant les préceptes d'un code, pas plus qu'il ne peut échapper aux responsabilités en matière d'éthique en respectant les préceptes de la loi ou les ordres de ses supérieurs.* Pour poser des actes éthiques, les militaires doivent être conscients de leurs obligations et des circonstances constituant l'environnement dans lequel ils doivent mettre les préceptes en application. Si l'on néglige de prendre dûment connaissance des éléments précédemment mentionnés, un vide éthique grave peut se créer. Ce qui semble avoir été le cas pour une compagnie de militaires hollandais campée en Bosnie qui avait la responsabilité de protéger des civils dans un camp de réfugiés. Encerclé de troupes serbes, le commandant hollandais a décidé de sauver la vie de son contingent en remettant les armes. En sauvant la vie de ses soldats, le commandant a rendu sa compagnie impuissante devant son devoir de protéger les civils, qui ont alors été massacrés par les Serbes. Les actes éthiques ne surviennent jamais dans un vide circonstanciel. Les militaires sont tenus de remplir leurs obligations éthiques tout en comprenant les conséquences qui en découlent à la lumière des circonstances constituant l'environnement dans lequel se trouve le militaire.

9. Il n'est pas nécessaire que la profession des armes possède un code d'éthique. Un code d'éthique ne serait requis que si l'on croit que les militaires sont intrinsèquement mauvais et qu'on doute qu'ils décident par eux-mêmes de faire ce qui est bien. Les défenseurs des codes prétendraient donc que les êtres humains sont fondamentalement corrompus. Si tel est le cas, l'instauration d'un code d'éthique ne fera alors aucune différence. Une fois de plus, l'argumentation se fourvoie. Les codes énoncent les obligations que doivent respecter les militaires et dont ils doivent remplir les conditions s'ils veulent être autorisés à devenir membres de la profession militaire et à le demeurer. En tentant de remplir les conditions du code, les militaires s'ennoblissent simplement en déployant des efforts. D'ailleurs, même les personnes corrompues ne sont pas constamment corrompues, et des lignes directrices en matière d'éthique destinées à guider les actes que devraient poser les membres de la profession semblent être une excellente première étape pour les convaincre à poser des gestes éthiques. Les codes d'éthique existent, non parce que les personnes sont corrompues, mais plutôt parce que les personnes peuvent devenir meilleures par l'instruction et l'exemple. *Le code a pour but de montrer aux militaires à faire le bien. Le discernement des actes contraires à l'éthique n'est qu'une fonction de second plan pour les codes d'éthique. Leur but premier est d'être une source d'inspiration pour poser des actes éthiques.*

10. Trois argumentations s'opposant à la création et à l'utilisation d'un code d'éthique militaire officiel sont présentées dans les propos suivants tenus par

le surintendant de la United States Military Academy, le Général Andrew J. Goodpaster. Lors d'un discours prononcé devant l'Association of American Colleges, le général Goodpaster a déclaré :

> « Peut-être devrions-nous être plus précis et démontrer plus de vigueur. Le service militaire requiert un certain modèle de base quant aux engagements éthiques en lien avec les croyances éthiques. Mais… il est impossible de prescrire à l'avance et en détail chaque situation. L'acceptation aveugle d'un ensemble de règles éthiques préfabriquées par autrui nous apparaît peu prometteuse pour les officiers militaires[7]. »

L'argumentation du Général Goodpaster sous-entend trois objections au code. D'abord, un code serait inutilisable parce qu'« il est impossible de prescrire à l'avance et en détail chaque situation » exigeant l'application du code. Mais, comme nous en avons discuté précédemment, il n'est pas nécessaire de prescrire à l'avance le mode d'application des préceptes éthiques dans des circonstances données. Supposer qu'une telle prescription est requise pour un code d'éthique dénote, encore une fois, la confusion qui persiste entre l'éthique et la loi. L'éthique requiert que l'on porte des jugements quant aux obligations et à leur mode d'application compte tenu de circonstances données. Si l'on retire au militaire sa responsabilité de porter des *jugements* éthiques sous prétexte qu'il nous est impossible de lui dire que faire à l'avance, on supprime alors sa responsabilité centrale qui consiste à faire des choix éthiques, responsabilité essentielle dans toute éthique.

Selon le deuxième argument compris dans la déclaration du surintendant, puisqu'il est impossible de préciser en détail le mode d'application des obligations éthiques, il n'y a pas de raison d'imposer ni d'énoncer, officiellement et de prime abord, des obligations. Si les obligations ne sont énoncées nulle part ni d'aucune façon, comment fait-on alors pour les enseigner au militaire au départ? On espère que le militaire, d'une manière ou d'une autre, puisera dans son expérience pour acquérir les obligations éthiques pertinentes. L'argument suppose que les normes pertinentes en matière d'éthique ne s'enseignent pas, qu'elles « se transmettent » plutôt en étant membres de la communauté militaire et en absorbant par osmose les leçons et les préceptes éthiques qui se dégagent de l'environnement professionnel. Cette philosophie est un acte de foi pour lequel il semble y avoir bien peu d'appuis.

En remplacement d'un code d'éthique professionnelle officiel, le militaire doit se fier à ses constats acquis de manière informelle au fil des expériences.

Dans une société démocratique entrepreneuriale, la difficulté réside dans le fait que l'éthique, liée au marché, devient inévitablement la base de ces normes informelles. En l'absence d'un code officiel constitué de valeurs concurrentes, le militaire est probablement incapable de distinguer l'éthique personnelle de l'éthique professionnelle et il est possible que les intérêts personnels deviennent l'élément le plus important de son éthique personnelle, à l'instar de la société en général. Dans de telles conditions, les valeurs associées à un système éthique global deviennent moribondes. Les intérêts personnels sont, par nécessité, les préoccupations *personnelles* qui servent à évaluer, dans un métier axé sur la profession, la portée *communale* des gestes individuels. Tandis que les normes informelles sont importantes dans la mesure où elles renforcent les valeurs et les préceptes communaux, elles sont inaptes en l'absence d'un code professionnel parce qu'elles sont tirées d'un environnement caractérisé par des intérêts personnels axés sur l'entreprise privée. Justement en raison de ce statut informel, on croit peu probable qu'un bon militaire tire de ces normes une quelconque notion d'éthique supérieure, notamment la capacité et le désir pour un militaire de remplir les conditions d'un code d'éthique, qui coïncide avec son intégrité éthique tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Ce faisant, la profession abandonne sa responsabilité éthique envers ses membres si elle suppose simplement que le militaire acquerra un sens de l'éthique convenable par l'entremise d'un certain processus d'osmose sociale. *Si l'on s'attend du militaire qu'il connaisse ses obligations éthiques, la profession doit, par conséquent, les lui enseigner. Pour ce faire, la profession doit, notamment, les énoncer dans un code officiel.* Penser autrement est un acte de foi trop exigeant pour une profession qui a le pouvoir de semer la mort et la destruction.

La troisième objection avancée dans l'argument du surintendant soutient que « l'acceptation aveugle d'un ensemble de règles éthiques préfabriquées par autrui nous apparaît peu prometteuse pour les officiers militaires ». Qui serait plus qualifié que les gardiens de la flamme éthique de la profession, soit ses officiers de grade supérieur, pour instaurer un code d'éthique professionnelle au sein des forces armées? Sinon, qui d'autre a les connaissances, l'expérience et les qualités nécessaires pour « préfabriquer » un code pour les militaires? Toutes les professions ont un code d'éthique professionnelle qui a été créé par la profession bien avant que l'on ait donné accès aux membres actuels. Tous les codes de déontologie sont « préfabriqués », dans le sens qu'ils sont en place avant l'admission des membres dans la profession. Ce n'est qu'à ce moment que la personne est informée des obligations professionnelles qu'elle doit respecter et qu'elle en assume la responsabilité. Dans son argument, le surintendant ne donne aucune

explication claire justifiant le fait que l'énoncé précédent ne s'applique pas aussi aux militaires. Le surintendant fait fausse route lorsqu'il fait valoir qu'il est inutile de formuler une éthique et que les obligations éthiques ne peuvent pas être enseignées aux militaires. Ces dernières mesures constituent justement les responsabilités éthiques primaires de la profession et les renier signifie refuser de reconnaître que l'armée est une profession, car elle ne serait dotée d'aucun énoncé de valeurs et d'obligations reconnu par ses membres qui la distinguerait de l'entreprise privée, des autres professions et des métiers ordinaires.

Un code d'éthique militaire

Nous poursuivons le présent ouvrage avec un essai visant à démontrer le contenu possible d'un code d'éthique militaire en s'inspirant des arguments et des propositions avancés jusqu'à maintenant dans le traité. Nous ne prétendons pas présenter une version définitive du code et il est probable que les établissements militaires nationaux qui tenteront de créer leur propre code de déontologie y apporteront certaines modifications. Tout compte fait, cependant, les valeurs fondamentales présentées dans le présent essai sont, selon moi, les principales valeurs dont presque tous les codes d'éthique devraient tenir compte. Le présent essai ne tente pas de dresser la liste complète des obligations éthiques des militaires, mais on y relève celles qui sont les plus pertinentes et appropriées au rôle que joue le militaire en tant que membre de la profession militaire. On y délimite les obligations éthiques du militaire par rapport au contexte global d'une profession dévouée à l'éthique et aux valeurs associées au *commandement* et au *combat*, d'une profession dévouée aux *responsabilités* et aux *obligations* qui raisonnablement découlent de ces valeurs et qui sont assumées par des personnes dont le principal devoir les amène à perdre leur vie ou à prendre celle des autres. Le code vise à gouverner les actes éthiques posés à l'intérieur d'une profession qui se distingue de toutes les autres professions ou de tous les autres métiers en raison de ses responsabilités fondamentales qui imposent à ses membres une responsabilité illimitée et la responsabilité, dans l'accomplissement de leur devoir, de diriger d'autres membres de la profession vers une mort possible. En tant qu'idéal éthique, nous avons choisi un chef, commissionné et enrôlé, qui exécute ses tâches dans le cadre de l'évaluation ultime de la profession, soit diriger des soldats au combat.

Le code que nous présentons vise à élaborer et à soutenir les valeurs, les coutumes et les pratiques traditionnellement associées à la profession des armes en tant que confrérie spéciale liée par des vertus, une éthique et des responsabilités spéciales. Par conséquent, le code peut, en soi, contribuer à instaurer et à renforcer une communauté en faisant naître un sentiment d'appartenance à un groupe spécial d'êtres humains engagés envers certaines vertus et éthique, lesquelles servent à définir l'admissibilité à la communauté professionnelle. Dans ce sens, les codes d'éthique

professionnelle dédiés à une armée ne sont pas différents des codes d'éthique dédiés à des communautés monacales. Examinons maintenant les préceptes du code.

> *« La nature même du commandement et du service militaire constitue un fardeau éthique qui place chaque militaire au cœur de son inévitable responsabilité éthique. »*

Dans le code, il est écrit que le commandement est un « fardeau éthique » qui place le militaire au cœur de la responsabilité éthique et d'un ensemble d'obligations professionnelles. Les responsabilités liées au commandement touchent tous les échelons du leadership, tant le chef d'escouade que l'officier général, où des militaires sont directement responsables d'autres soldats et où il arrive que l'on ait à déployer des frères d'armes vers des zones de danger, voire leur mort, comme c'est le cas pendant un combat. Le commandement, par conséquent, est la responsabilité centrale de la vie militaire. Peu importe les prérogatives qu'elle offre, celles-ci sont grandement annihilées par les responsabilités associées au destin d'autrui. Être un militaire éthique signifie être un militaire qui prend ses responsabilités de manière correcte. Même si leur état-major et leurs éléments de soutien sont ordonnés, les établissements militaires sont peu avantagés s'ils sont incapables de former des commandants et des chefs supérieurs qui sont compétents sur le champ de bataille. La guerre est l'art du conflit et le commandement est l'interprétation de cet art à l'échelle humaine. Dans la litanie des valeurs militaires, les *responsabilités* du commandement éveillent une image presque mystique et elles occupent une place centrale sur l'autel de l'éthique militaire. Si l'on omet d'insister sur la place qu'occupe le commandement au centre des responsabilités éthiques de la profession ainsi que sur l'exigence qu'a le militaire de prendre cette responsabilité en conformité avec l'éthique, on rejette l'idée qu'il y a une différence entre la profession des armes et les autres professions et métiers.

> *« L'intégrité éthique d'un militaire se situe au centre de son efficacité en tant que militaire et chef. Aucune justification n'est possible en cas de violation de l'honneur et de l'intégrité. Le militaire se doit d'être honnête envers son propre code d'éthique. »*

Lorsqu'on allègue que l'intégrité éthique se situe au cœur de l'efficacité d'un chef, on se base sur la vérité pragmatique selon laquelle un chef qui fait un compromis relativement aux normes en matière d'éthique ne peut généralement pas le cacher de ses collègues chefs ou, en fait, dans la plupart des cas, le cacher des soldats sous ses ordres. Dans de telles circonstances, le lien de confiance entre le dirigeant et le dirigé et entre le chef et ses pairs est érodé, souvent impossible à rebâtir, et il devient impossible d'assurer un leadership efficace. Le principe est simple : certaines tâches

n'ont pas été exécutées. Il existe une frontière qu'aucun vrai militaire éthique ne franchira, et dans la profession des armes cette frontière est souvent très évidente pour tous. La notion selon laquelle on « doit suivre pour réussir » est rejetée, car elle constitue une première étape sur la voie du compromis mettant en cause des normes d'éthique encore plus graves. Les chefs efficaces ne peuvent faire de compromis liés à l'éthique et à la fois rester de bons militaires ou de bons chefs.

> *« Chaque militaire occupe une position spéciale de confiance et de responsabilité. Il n'abusera pas de cette confiance et ne rejettera pas cette responsabilité, peu importe les coûts personnels que cela pourra lui occasionner. »*

Ce précepte affirme que le militaire doit occuper une position de confiance et de responsabilité. Le militaire ne doit jamais abuser de cette confiance, qui va de pair avec la vertu de l'intégrité, ni lui tourner le dos en raison de la pression des événements ou des possibilités d'avancement professionnel. À un moment donné dans sa carrière, le militaire sera presque sans aucun doute forcé de choisir entre deux options, soit accepter un acte qu'il considère comme répréhensible ou rester fidèle à lui-même et aux valeurs de la profession. Trahir ses propres valeurs peut parfois s'avérer très profitable. Le code établit la norme simple voulant que l'intégrité du militaire et sa position au sein de la profession soient inséparables : en allant à l'encontre de la première norme, il contrevient forcément à la deuxième. Le militaire ne doit jamais trahir sa position de confiance, sans quoi il trahit ses collègues et la profession, et il se trahit lui-même.

Certains diront que ce précepte du code est trop individualiste, qu'il met trop d'accent sur le rôle de la conscience individuelle et qu'il peut mener à la désobéissance. Nous réfutons cette objection en soulignant que seuls des individus peuvent réellement poser des gestes éthiques. C'est en fait erroné de dire que la « profession » fait ceci ou que l'« organisation » fait cela. Au bout du compte, seul un individu peut poser des gestes éthiques et seul un individu peut être tenu responsable de ses actes. La prise de décisions éthiques revient entièrement au militaire. Le code n'est pas trop individualiste et il ne met pas la conscience individuelle en valeur aux dépens de l'autorité. Il reconnaît simplement qu'un militaire évoluant au sein d'un cadre organisationnel est susceptible de subir de sérieuses pressions éthiques contradictoires. Cela dit, le militaire ne peut pas abandonner sa conscience ni ses responsabilités éthiques. L'entière responsabilité des actes éthiques incombe à des individus, et ce, même si ces actes sont posés dans le contexte de la profession.

> *« Au moment d'exécuter fidèlement les ordres légitimes de ses supérieurs, le militaire doit être loyal envers le bien-être de la nation, des militaires*

et de la mission. Au moment de respecter des ordres, le militaire ne doit jamais permettre l'utilisation à mauvais escient de son commandement et de ses collègues. »

Le précepte voulant que le militaire soit redevable aux hommes et aux femmes qu'il dirige ne signifie pas qu'un commandant devrait craindre de mettre leur vie en danger. En effet, il en va de l'essence même de la profession militaire de combattre quand on en reçoit l'ordre. Il semble y avoir une certaine tension au sein de ce précepte, en ce sens qu'il déclare que le militaire doit être loyal envers ses troupes, alors que l'accent devrait plutôt être placé sur sa loyauté envers ses supérieurs et sa mission. La loyauté du militaire envers son commandant est pertinente dans le contexte de la loyauté envers la mission à accomplir. Dans l'éventualité d'un conflit entre le besoin de veiller au bien-être de ses troupes et celui de suivre les ordres d'un supérieur incompétent, le militaire doit bénéficier d'un autre point d'ancrage éthique pour guider ses actes, outre le dictum de respecter les ordres. Cette tension est donc délibérément exprimée dans le code afin de mettre en lumière la nécessité de faire un choix éthique. Le souci d'un commandant pour ses troupes et la loyauté qu'il leur manifeste ne signifient pas que celui-ci doit être prêt à ne pas exécuter la mission qui lui a été confiée. Cela suppose seulement qu'au moment de mener la mission à bien, le commandant est responsable de ses conséquences et il doit être conscient de ses responsabilités éthiques. Comme le Général Matthew Ridgeway le fait remarquer : « un commandant a le devoir rigoureux de protéger les hommes dont la vie lui a été temporairement confiée, et ceux-ci ont le même devoir envers leur commandant; ce devoir consiste partiellement à ne pas mettre inutilement ces vies en danger ».

Un militaire qui occupe une position de leadership, quel que soit son échelon de commandement, ne doit jamais permettre l'utilisation de ses troupes d'une façon qui n'est pas directement liée aux véritables raisons éthiques du commandement. Le danger est inhérent au combat; il faut donc seulement exposer les militaires à ce danger dans le but d'atteindre des objectifs et des buts militaires légitimes. Il incombe au commandant de déterminer si un objectif ou un ordre est légitime lorsqu'il met en doute la sagesse ou la compétence du supérieur qui ordonne certains actes. Bien entendu, le commandant devrait tenir compte de facteurs tant éthiques que pratiques au moment de procéder à cette analyse. Les commandants doivent être disposés, pour défendre l'éthique et le serment qu'ils ont prêté, à remettre en question leurs supérieurs et, s'ils le jugent nécessaire pour défendre les préceptes éthiques de la profession, à refuser d'exposer les militaires à de graves risques dans le but d'atteindre des objectifs douteux ou contraires à l'éthique. Le militaire ainsi que le contingent sous sa tutelle ne doivent pas devenir de simples outils permettant à des supérieurs aux compétences douteuses d'atteindre des objectifs contraires à l'éthique.

> *« Les militaires ne permettront jamais à leurs subalternes d'affronter des épreuves ou des dangers qu'ils ne seraient pas disposés à affronter eux-mêmes. Tous les militaires qui en dirigent d'autres doivent partager le fardeau du risque et du sacrifice auquel leurs camarades sont exposés. À cet égard, un militaire est d'abord et avant tout un chef et il doit mener par l'exemple. Les chefs doivent toujours établir les normes en matière de bravoure, de courage et d'actes éthiques. »*

Les militaires qui occupent une position de leadership doivent être disposés à assumer une partie des risques et des dangers de combattre auxquels leurs subalternes sont exposés et à faire le sacrifice ultime si la situation le justifie. Il s'agit là du fardeau physique et éthique qui distingue la profession militaire de tous les autres métiers et de toutes les autres professions. Pour être un commandant efficace, le militaire doit être visible sur le champ de bataille. Un bon militaire comprend que ses subalternes vont se plier à son jugement s'ils sont convaincus, en le voyant agir, que leur commandant en a autant à perdre qu'eux et qu'il est aussi disposé à risquer la mort ou les blessures. Il est impossible de gérer les troupes vers une mort possible; ils doivent y être dirigés. Pour être efficace en tant que chef, le militaire doit accepter de s'exposer aux mêmes dangers que ses subalternes et, le cas échéant, de respecter, avec eux, l'obligation de responsabilité illimitée.

> *« Le militaire n'exécutera jamais un ordre qu'il considère comme contraire à l'éthique et il signalera ces ordres, ces politiques et ces actes, s'il en est au courant, aux autorités appropriées. »*

L'un des préceptes les plus importants et controversés du code affirme qu'un militaire ne peut pas échapper à la responsabilité de ses actes devant la loi, ses pairs, les préceptes éthiques de la profession et sa conscience. Les militaires qui sont hors de la zone de combat sont régulièrement exposés au problème de suivre des ordres avec lesquels ils ne sont pas d'accord. L'injonction voulant qu'un militaire n'exécute jamais des ordres qu'il considère comme contraires à l'éthique va bien au-delà de la limite des situations que le militaire est susceptible d'affronter au moment de combattre. Elle touche également les activités qui s'inscrivent dans le cadre d'un établissement militaire hautement bureaucratique. En vertu de ses responsabilités éthiques, un soldat néglige ses responsabilités professionnelles – et trahit la confiance et les obligations spéciales qu'il a acquises – s'il a connaissance d'actes contraires à l'éthique et qu'il y acquiesce ou omet de les signaler.

Certains avancent qu'un code d'éthique obligeant les militaires à ne jamais exécuter des ordres qu'ils considèrent comme contraires à l'éthique les incite, à tort, à désobéir. Or, ce n'est pas le cas. Le précepte ne fait que remettre en lumière le

principe communément reconnu voulant qu'aucun militaire ne puisse échapper à la responsabilité de ses actes et que le fait de respecter des ordres contraires à l'éthique ne représente jamais un prétexte pour se soustraire à cette responsabilité. Le but de la formation éthique consiste à donner aux militaires la capacité de reconnaître les dilemmes éthiques et de les gérer en faisant des choix éthiques judicieux. Le militaire demeure responsable de ses actes, et le code n'a nullement pour but de l'inciter à désobéir en lui suggérant de ne pas exécuter des ordres légitimes. Le précepte du code souligne seulement que le militaire sera sans doute exposé à certaines situations où il devra effectuer un choix difficile entre faire ce qui lui a été ordonné et ce qu'il considère comme acceptable sur le plan éthique. Dans ces situations, le fait d'abandonner sa principale responsabilité éthique pour respecter l'éthique de la profession et de faire abstraction de sa conscience pour obéir à un ordre ne représente pas un prétexte juridique ou éthique valable. Rappelons-nous ici un principe éthique fondamental : seuls les êtres humains peuvent poser des gestes éthiques. Ainsi, c'est l'être humain, en l'occurrence le militaire, qui doit demeurer le point de mire de la responsabilité éthique.

> *« Le militaire ne dissimulera pas les actes de ses supérieurs, de ses subalternes ou de ses pairs qui vont à l'encontre de son sens de l'éthique. Il ne peut pas éviter de poser des jugements éthiques et doit assumer la pleine responsabilité de ces jugements. »*

Les normes qui récompensent un militaire pour sa « conformité » et son « esprit d'équipe » sont parmi les plus corrosives que certains établissements militaires aient empruntées au monde des affaires. Ces normes exigent que les militaires, à l'instar des cadres civils, soient « loyaux » envers leurs supérieurs et respectent aveuglément leurs politiques, car ceux qui remettent l'autorité en question sont perçus comme des gens qui « vont à contre-courant » et « ne font pas confiance à leurs supérieurs ». Dans ce contexte, on s'attend à ce que les subalternes « démontrent un esprit d'équipe » et soient toujours loyaux envers leurs supérieurs.

Mais que signifie être loyal envers son supérieur? La loyauté qu'on doit à son supérieur ne peut sans doute pas inclure l'exigence de dissimuler ses échecs éthiques et ses faiblesses opérationnelles, surtout si ceux-ci ont des conséquences sur le fonctionnement d'une unité ou si la vie des militaires est inutilement mise en grave danger physique ou juridique. Il doit donc y avoir une loyauté d'un ordre supérieur envers les militaires, la profession et son code d'éthique, ainsi que la nation. Être loyal, ce n'est certainement pas tolérer, sans protester, des politiques ou des ordres contraires à l'éthique ou nuisibles à la profession, à la mission ou à la nation. *La loyauté envers un supérieur est une relation conditionnelle qui repose sur la conviction du militaire que ses supérieurs agissent en conformité avec l'éthique*

au moment de s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles. Si les supérieurs agissent autrement, cette relation est dissoute et l'obligation d'informer les autorités supérieures appropriées de la situation ou de refuser d'obéir à des ordres a priorité.

> *« Le militaire ne punira pas ses pairs ou ses subalternes qui ont dit la vérité et il ne permettra pas non plus que ceux-ci soient punis ou fassent l'objet de discrimination. »*

Aucune profession ne peut bien réagir aux problèmes qui y surviennent, y compris les comportements contraires à l'éthique, à moins d'avoir en main les renseignements nécessaires pour prendre des mesures correctives. Par conséquent, les militaires ont l'impératif éthique et organisationnel de dire la vérité à leurs supérieurs, à leurs chefs et aux autres personnes qui occupent une position d'autorité au sein de la profession. Les membres de la profession ressentiront seulement la liberté d'être honnêtes avec leurs pairs et leurs supérieurs s'ils peuvent être raisonnablement convaincus que le fait de dire la vérité ne sera pas considéré comme un acte déloyal punissable ou un désir de causer des remous. La profession ne devrait jamais pénaliser un militaire qui en expose les points faibles, si honteux qu'ils soient, et certainement pas celui qui révèle des actes contraires à l'éthique, voire criminels. Cacher la vérité causerait le plus grand tort, et ce, non seulement parce que cela serait contraire à l'éthique, mais parce que cela pourrait avoir des conséquences pratiques dévastatrices sur les capacités de l'armée et sur les opérations militaires. On ne peut affirmer avec certitude que la vérité rend libre à tout coup, mais on sait que les mensonges ne le font jamais. Si le militaire est tenu responsable d'observer le code supérieur de la profession au même titre que les membres d'une communauté monacale ou d'une église, il ne peut y avoir aucune punition justifiable pour révéler la vérité.

> *« Les militaires sont responsables des actes de leurs camarades. Les actes contraires à l'éthique et à l'honneur de l'un diminuent les efforts de tous les autres. Ce sont les actes des membres de la profession qui maintiennent l'honneur de la profession et du service militaire, et ces actes doivent en tout temps être conformes à l'éthique. »*

Les militaires ne doivent jamais perdre de vue le fait que la profession des armes ressemble, à de nombreux égards, à une église, à une communauté religieuse ou à toute autre communauté coopérative qui partage et respecte, c'est-à-dire qui professe, des valeurs et une éthique qui leur sont propres. Les militaires de la profession sont unis, comme des frères et des sœurs, au même titre que le sont les cloîtrés et les membres d'une communauté de croyants religieux. Cela signifie que les actes déshonorables d'un militaire ternissent et diminuent les efforts de tous les autres membres de la

communauté. *La responsabilité devient collective en ce sens que la communauté n'est pas disposée à tolérer la présence, parmi elle, d'un militaire qui n'observe pas ses normes et codes d'éthique communs.* C'est en ce sens que chaque militaire devient responsable de ses camarades et que tous les militaires partagent la responsabilité de veiller à ce que les autres demeurent fidèles aux normes d'éthique de la profession.

La profession doit être disposée à faire appliquer ses normes et à congédier ou à assujettir à des mesures correctives ceux et celles dont les actes ternissent leur position au sein de la profession ou qui démontrent, par leurs actes, leur incapacité ou leur réticence à payer le prix nécessaire pour demeurer membre de la communauté éthique des frères d'armes. *La responsabilité de faire appliquer ces normes incombe surtout aux grades supérieurs, soit aux gardiens de la profession, qui ont le pouvoir et l'autorité de faire respecter le code d'éthique.* La réticence à expulser ceux et celles qui ne professent pas des actes appropriés, toute indication de l'existence d'une « association protectrice » ou tout signe d'hypocrisie de la part des grades supérieurs de la profession auront pour effet de diminuer le pouvoir impérieux du code d'éthique. Le grade va de pair avec le pouvoir, lequel s'accompagne de la responsabilité de veiller à la mise en application du code d'éthique de la profession militaire à tous les échelons de commandement.

Même les observateurs les plus confiants de la profession militaire savent que la promulgation d'un code d'éthique n'assure pas son efficacité. Malgré tout, il est difficile de s'attendre à ce qu'un militaire se familiarise avec l'éthique de la profession et la mette en pratique si la profession elle-même ne lui enseigne pas en quoi consiste le code. Le code dont il est question ici n'est qu'un exemple du contenu possible d'un code d'éthique militaire. Les détails de ces codes peuvent différer au sein des établissements militaires de divers pays et cultures, qui réagissent à leur propre histoire et évolution en insistant sur les préceptes éthiques qu'ils considèrent comme les plus importants pour leurs militaires. Cela dit, on peut raisonnablement s'attendre à ce que les convictions fondamentales de ces codes – une conviction à l'égard de la conscience et de la responsabilité éthique personnelle du militaire envers la nation ou le peuple – s'y retrouvent d'une façon ou d'une autre. Dans les démocraties modernes d'assez longue date, révolue est l'époque où la profession des armes pouvait se fier à l'éthique du marché civil pour lui présenter des normes d'éthique convenant à ses militaires. Les valeurs et l'éthos de l'entrepreneur vont à l'encontre de l'établissement d'une communauté sociale en n'offrant aucune raison, sauf la quête des intérêts personnels, pour tisser des liens avec d'autres militaires. Or, sans liens interpersonnels robustes, l'efficacité des combattants, déterminée en fonction de la cohésion de l'unité, s'atténue. Si ce n'est que pour cette raison très pratique, la profession a intérêt à établir un code d'éthique militaire.

Au sens humain large, seule une éthique militaire peut rendre les horreurs de la guerre plus supportables pour ceux qui les vivent. Sans le renforcement psychologique qui découle de l'appartenance du militaire à une communauté plus large au sein d'une profession et d'une unité sur lesquelles il peut compter, le militaire risque de devenir un technicien sans valeurs qui exerce son métier de façon contraire à l'éthique parce qu'il se contente d'obéir à des ordres. Sans une éthique communale pour régir les actes des militaires lors d'une guerre, ceux-ci risquent de devenir comme des entrepreneurs et « détruire le village afin de le sauver », c'est-à-dire ne tenir compte que des objectifs de leurs actes sans considérer ou presque les moyens proportionnels à ceux-ci sur le plan éthique. Sans une communauté éthique pour guider ses actes, le militaire confronté à une crise d'éthique se retrouvera seul. La guerre est une activité *humaine*. Si elle ne disparaît pas de son gré, l'éthique doit en limiter les horreurs individuelles et collectives. Ce sont les préceptes éthiques du code militaire professionnel qui créent et maintiennent le sentiment de communauté éthique et offrent au militaire la possibilité d'imprégner les terribles actes de guerre, et leurs énormes responsabilités, d'une certaine dimension humaine et humanitaire. Nous n'oserions pas combattre sans ce code, car même si nous remportions la bataille, les fruits de la victoire n'auraient dans notre bouche qu'un goût de cendre. La victoire nous coûterait notre humanité.

Notes en fin de chapitre

1. Taylor, Maxwell « A Professional Ethic », *Army*, mai 1978, p. 18.
2. Ibid.
3. Sorley, Lewis, « Duty, Honor, Country: Practice and Precept », *American Behavioral Scientist* 19, nº 5, mai-juin 1976, p. 638.
4. Je suis infiniment reconnaissant envers mon vieil ami, le Major Steve Brodsky des Forces canadiennes, pour l'aide qu'il m'a apportée afin de parfaire ma compréhension des arguments s'opposant à un code d'éthique officiel pour les militaires.
5. Brenner, Steven et Molander, Earl, « Is the Ethics of Business Changing? », *Harvard Business Review*, janvier-février 1977, p. 66.
6. Wakin, Malham M., « The Ethics of Leadership », *American Behavioral Scientist* 19, nº 5, mai-juin 1976, p. 573.
7. Extrait d'un discours prononcé par le Général Andrew J. Goodpaster devant l'Association of American Colleges, intitulé « Moral Choices: Ethics and Values in the 80's » et présenté à Washington le 4 février 1979.

Instauration d'une éthique professionnelle

Le problème avec l'instauration d'un code d'éthique professionnelle à l'intérieur de la vie et de la tradition de la profession militaire consiste à en définir le mode d'enseignement auprès de ses membres. Pour qu'un code d'éthique permette de gouverner efficacement les actes des militaires, la profession doit déployer des efforts considérables pour enseigner ses préceptes éthiques fondamentaux. Si la profession ne passe pas à l'action dans ce sens, elle pourrait disparaître en tant que profession, puisque le militaire ne disposera d'aucun énoncé officiel des normes, des valeurs et des obligations qu'il se doit de professer. La profession risque de devenir une parodie d'elle-même, et ses membres, en raison de l'absence d'obligations et d'objectifs spéciaux, poursuivront des valeurs mises au service de leurs intérêts. L'instauration d'un code d'éthique et l'enseignement de ses valeurs parmi les membres de la profession incombent à la profession même et non à la société civile ou aux autorités politiques.

La tâche visant à instaurer une éthique militaire peut être traitée sous trois perspectives : 1) les difficultés liées à l'enseignement de l'éthique militaire en tant que matière régulière dans le cadre de l'instruction militaire; 2) les forces institutionnelles devant être mises en place pour soutenir le code d'éthique et son application sur une base quotidienne; 3) les mécanismes d'obligation requis pour veiller à ce que soient expulsés de la profession ceux qui ne se conforment pas au code. En se fondant sur ces trois perspectives dans un cadre organisationnel, examinons maintenant les méthodes à employer pour instaurer un code d'éthique professionnelle dans l'armée.

Enseignement de l'éthique

Pour enseigner l'éthique efficacement, il importe de comprendre les hypothèses de base sur la nature de l'éthique professionnelle. L'armée est une profession qui se distingue des autres métiers que l'on retrouve dans la société civile. Les valeurs qu'elle préconise sont distinctes et différentes de celles qui existent dans le secteur civil. En tant que profession, la base professionnelle de l'armée est ancrée dans un sentiment de vocation qui impose à ses membres des obligations et des sacrifices spéciaux. L'appartenance à la profession, par conséquent, est précisément basée sur la volonté qu'ont ses membres de respecter ces obligations et d'assumer ces sacrifices. Ceux et celles qui n'ont pas la volonté de respecter ces exigences doivent

quitter la profession ou on doit leur en interdire simplement l'accès. L'enseignement de l'éthique militaire a pour principale tâche de délimiter clairement les obligations éthiques imposées aux membres de la profession. Il est donc essentiel qu'un code d'éthique professionnelle officiel soit rédigé.

La première étape de la rédaction d'un code d'éthique professionnelle consiste à préciser les principes de la profession et à s'engager envers ces derniers en les écrivant. Depuis l'ancienne Égypte, époque à laquelle les pharaons dictaient leur volonté par écrit, jusqu'à nos jours, ceux qui souhaitent instaurer des codes d'éthique ont toujours ressenti le besoin de les officialiser. Afin d'instaurer des principes éthiques dans la profession militaire, ceux-ci doivent être clairement reconnus et mis par écrit. Sans un code écrit accessible à tous, il sera très difficile d'enseigner l'éthique militaire efficacement.

Après avoir instauré un code officiel, la tâche suivante consiste à mettre au point des cours d'instruction appropriés à l'enseignement du code aux membres de la profession. Les écoles de service militaire et les collèges militaires, qui constituent des écoles primaires pour l'instruction des membres de la profession militaire, seraient tout désignés pour commencer l'enseignement de l'éthique. Les institutions telles que West Point, le Collège militaire royal du Canada (CMR), Sandhurst et l'Académie militaire Saint-Cyr disposent du temps requis durant l'année scolaire pour préparer les cours d'éthique militaire et les évaluer. Ces cours pourraient ensuite servir de modèles pour une utilisation généralisée dans l'ensemble de la profession. Des versions abrégées pourraient également être utilisées pour l'instruction de base et dans les écoles d'aspirants-officiers.

Les écoles de service militaire devraient mettre en place quatre nouveaux cours conçus spécifiquement pour l'enseignement du code d'éthique de la profession et pour initier les soldats au raisonnement éthique. Tandis que d'autres parties du programme pourraient inclure les cours d'éthique, les cours que nous proposons seraient spécifiquement conçus *pour instaurer dans le programme pédagogique un domaine d'études autonome traitant de l'éthique militaire. L'éthique a trop longtemps été perçue comme un corollaire des autres domaines de l'instruction militaire et le temps est venu de lui faire une place dans l'instruction des militaires en raison de son importance pour la profession.*

Le premier de ces nouveaux cours devrait s'attarder sur l'*Histoire de la pensée éthique* et présenter l'ensemble des théories élaborées sur l'éthique au fil de l'histoire de la philosophie. Ce cours ressemblerait sensiblement au cours d'initiation à la philosophie actuel, mais il insisterait sur les aspects éthiques des différentes théories éthiques. Le cours a pour but de transmettre aux membres de la profession des

notions uniformes sur la philosophie, une base informationnelle, le vocabulaire et le schéma conceptuel relativement aux questions et aux difficultés qui ont préoccupé les éthiciens au fil des siècles. Le cours s'attarderait sur l'*éthique descriptive*, c'est-à-dire qu'il présenterait une gamme de théories sur l'éthique sans pour autant tenter d'en suggérer une plutôt qu'une autre. Ce cours pourrait accompagner d'autres formations qui se donnent actuellement dans certaines écoles de service militaire, et ces formations n'auraient besoin que d'un léger déplacement de l'accent à mettre sur certains points.

Un deuxième cours pourrait fournir l'instruction sur le *Raisonnement éthique*. Une formation portant sur le processus argumentaire et le raisonnement éthique doterait le soldat des compétences intellectuelles requises pour porter des raisonnements devant des enjeux d'ordre éthique à la lumière des diverses théories éthiques enseignées dans le précédent cours. Outre les préceptes du code d'éthique, le militaire doit savoir *pourquoi* ces préceptes devraient gouverner les actes qu'il pose. Le cours portant sur le raisonnement éthique vise, en dernier ressort, à permettre au militaire d'explorer les raisons sous-jacentes aux préceptes du code. Puisque le militaire ne peut se soustraire à porter des jugements éthiques, il est essentiel pour lui de comprendre l'argumentation éthique étayant les préceptes du code s'il veut être en mesure de raisonner en présence de problèmes d'éthique. *Il est impossible d'enseigner au soldat l'éthique militaire convenablement sans qu'il ait d'abord reçu une instruction en raisonnement éthique.* Le raisonnement éthique ne garantit pas en soi que le militaire *agira* conformément à l'éthique. Comme le mentionnait Derek Bok, « les études permettent rarement d'améliorer le caractère moral d'un vaurien. Elles sont nombreuses les personnes désireuses d'agir en toute moralité qui ne réaliseront pas leur désir simplement parce qu'elles ne sont pas conscientes des problèmes éthiques qui se cachent derrière les situations qu'elles rencontrent »[1]. À tout le moins, alors, nous pouvons espérer qu'un militaire qui possède une certaine instruction en pensée éthique sera plus apte au départ à reconnaître et à trier les dilemmes éthiques que celui qui n'a pas été initié à penser en fonction de l'éthique.

Le troisième cours du programme d'enseignement de l'éthique militaire devrait porter sur l'*Éthique professionnelle*. Dans le cadre de ce cours, on enseignerait les préceptes du code d'éthique de la profession qui constituent son centre éthique et que doivent comprendre et respecter tous les militaires. Le cours présenterait le code en détail, il expliquerait son importance pour la profession et pour le militaire et il explorerait les raisons pour lesquelles ses préceptes devraient être observés. Le cours portant sur l'éthique professionnelle serait le noyau du programme d'enseignement de l'éthique. Les militaires ne seraient admis à ce cours qu'après avoir suivi les cours précédents. Ce faisant, le cours portant sur l'éthique ne

deviendra pas un débat sur les études de cas et les « histoires de guerre ». Le cours *Éthique professionnelle* est une occasion pour la profession d'énoncer et d'étudier les obligations éthiques pour lesquelles elle exige le respect de ses membres.

Le code d'éthique professionnelle n'est pas offert dans le seul but d'être une théorie éthique de plus que le militaire peut accepter ou rejeter. Il devrait plutôt être présenté comme le centre éthique de la profession militaire. L'étude et la présentation du code nécessiteront une *familiarisation normative*, plus particulièrement lorsqu'elles seront enseignées dans les écoles d'état-major et en instruction de base sous forme de versions abrégées. Ce faisant, les militaires apprendront que les normes en matière d'éthique sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la profession et un comportement éthique de la part des militaires. Il ne sera permis à aucun militaire en désaccord avec les préceptes du code ou incapable d'en comprendre les raisons sous-jacentes de demeurer dans la profession. *En tant que centre éthique de la profession, l'acceptation du code et la volonté de s'y conformer définissent les conditions pour être membre de la profession des armes.* Aucun militaire en grave désaccord avec les préceptes éthiques de la profession ne peut demeurer militaire, tout comme on ne tolérerait pas d'un moine qu'il garde un harem dans un monastère. Il est impossible d'être un membre légitime de la profession tout en rejetant ses principaux préceptes éthiques ou en étant incertain à l'égard de ceux-ci.

Le cours *Éthique professionnelle* viserait le développement intellectuel, il constituerait une démonstration de l'importance éthique et pratique du code, un renforcement normatif et aurait pour but de convaincre le militaire que les préceptes éthiques spécifiques qui sont au centre de la profession y sont pour d'excellentes raisons. *Un code qui ne réussit pas à affirmer sa prépondérance comparativement à d'autres codes et ses applications spéciales propres aux devoirs qui incombent au militaire ne convaincra personne de son importance.* Si la profession n'est pas prête à déclarer à ses membres que ceux qui ne croient pas au code et qui ne le respectent pas doivent quitter la profession, que son code est mieux que d'autres et que la liberté du choix éthique ne se traduit pas par la sélection ni par l'application de valeurs contraires à celles exprimées par la profession et si elle n'est pas préparée à mettre en vigueur ses préceptes, elle échouera dans sa tentative d'enseigner l'éthique.

Le dernier élément du programme d'enseignement de l'éthique militaire devrait s'intituler *Dialectique éthique.* Au cours de cette formation, des séminaires et la méthode socratique seraient proposés aux membres de la profession pour les aider à élucider les dilemmes éthiques compris dans des études de cas. L'accent porterait sur le processus intellectuel visant à trouver des solutions et à définir les raisons expliquant le choix de certaines solutions au détriment des autres. L'enseignement

de la dialectique éthique a pour but d'aiguiser les compétences du militaire à raisonner en fonction de l'éthique dans un contexte où les cas présentés sont expressément choisis pour démontrer l'application du code dans diverses circonstances. Les problèmes, les exemples et les solutions devraient être reliés, dans la mesure du possible, aux divers types de dilemmes éthiques, associés ou non au combat, que devra probablement résoudre le militaire. Une bonne dose de réalisme et d'honnêteté est requise pour ce volet. *Il ne faudrait pas oublier que l'instruction du soldat en éthique militaire devrait, autant que possible, être particulièrement appropriée aux problèmes éthiques qu'il rencontrera probablement.*

Mis à part les écoles de service militaire et les collèges, les cours portant sur l'éthique, dont certains seraient présentés en version abrégée afin de s'adapter aux horaires scolaires, devraient être intégrés dans les programmes des diverses écoles d'état-major et écoles supérieures de guerre. Une étude menée par Clement et Ayers portant sur les programmes d'enseignement de l'éthique dans les écoles d'état-major a démontré que les « étudiants ont de la difficulté à comprendre le concept d'éthique professionnelle nécessaire pour traiter en profondeur des enjeux, et ils sont également à court de mots familiers pour échanger sur les enjeux importants ». Toujours selon les constats de l'étude, les cours d'éthique offerts sont facultatifs et non obligatoires. Les débats sur les enjeux éthiques dégénèrent souvent en « histoires de guerre » faisant porter le blâme du vide éthique par les supérieurs tandis que « les enjeux éthiques sous-jacents sont laissés pour compte »[2]. Bien que Clement et Ayers n'aient enquêté qu'aux États-Unis, il est probable que leurs constatations soient représentatives d'autres régions.

Il n'est pas suffisant d'exposer de jeunes militaires et des élèves-officiers à des cours sur l'éthique militaire au début de leur carrière et de s'en tenir là pour que la profession et ses militaires soient en mesure de préserver leurs connaissances éthiques au fil du temps. Toutes les écoles d'état-major ainsi que les écoles supérieures de guerre devraient exiger que des *cours obligatoires de perfectionnement* soient conçus pour garder la conscience et le raisonnement éthiques du militaire en éveil et à l'affût. Plus on accède à des échelons supérieurs en grade et en responsabilité, plus il est probable que le militaire ait à relever de nouveaux défis sur le plan éthique. Il est préférable que les exemples présentés dans le cadre de ces cours de perfectionnement traitent des types de dilemmes susceptibles de se dresser sur la route des militaires hauts gradés. Ces cours de perfectionnement destinés aux hauts gradés devraient mettre l'accent sur la dialectique éthique et commencer par une révision du code d'éthique professionnelle. *L'obligation de suivre des cours d'éthique, et ce, pour presque tous les niveaux de l'instruction militaire, lancerait le message aux personnes se trouvant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la profession que l'éthique professionnelle doit être prise au sérieux.*

Pour que l'éthique soit efficace sur une base quotidienne, il faudrait également prévoir un autre programme d'enseignement. Il est important de créer et de mettre en place des modalités afin de veiller au respect des notions enseignées en classe. L'armée américaine possède une certaine expérience pratique avec l'institutionnalisation des codes d'éthique qui pourrait être précieuse à titre d'exemple pour d'autres établissements militaires. En 1953, surtout en réaction aux comportements pitoyables des prisonniers de guerre (PG) américains détenus durant la guerre de Corée, le président Eisenhower a ordonné la préparation du *Code of Conduct of the American Soldier*. En dix phrases courtes, le code décrit les attentes qu'a la profession militaire à l'égard du comportement des PG lorsqu'ils sont détenus en captivité. L'armée elle-même avait eu le mandat de formuler le code. Une fois cette tâche accomplie, l'armée a commencé à enseigner le code à tous les soldats effectuant leur service militaire.

L'armée a conçu des cartes en format de poche sur lesquelles les préceptes du code étaient imprimés et elle en a remis une copie à chacun des militaires. Ces derniers étaient tenus de garder une copie du code sur eux en tout temps. L'armée a également conçu des affiches plus grandes, lesquelles étaient placardées en évidence dans chaque bureau, chaque caserne et autres endroits en vue dans toutes les installations militaires de chacun des services. Des plaques et autres documents appropriés, dont certains ont été imprimés sur des parchemins officiels, ont été développés en guise de consécration du code. L'armée a ensuite donné à tous les militaires plusieurs heures d'instruction sur l'éthique en lien avec la signification des préceptes du code et ses objectifs. Il est intéressant de mentionner que l'accent était placé sur la compréhension du militaire quant à l'utilité des préceptes en cas de détention, de pair avec leur valeur éthique. Les militaires qui suivaient leur instruction de base étaient tenus de mémoriser le code, et leur capacité à réciter le code lorsqu'il en recevait l'ordre d'un supérieur est devenue un incontournable lors des inspections militaires, instaurant un nouveau rituel dans l'armée américaine, soit un rituel axé sur l'éthique.

Si l'on en juge par le comportement des prisonniers de guerre américains détenus durant la guerre du Vietnam, le *Code of Conduct* semble avoir été efficace. Sauf dans quelques cas exceptionnels, le comportement des prisonniers américains a été exemplaire et empreint de bravoure. Contrairement aux expériences vécues à la guerre de Corée, peu de prisonniers sont devenus des informateurs, ont signé des déclarations ou ont enregistré des messages de propagande comme ce fut le cas durant la captivité de soldats en Corée, et ce, malgré le fait que la plupart des prisonniers au Vietnam ont été détenus bien plus longtemps qu'en Corée. Il est probable que cette amélioration du comportement éthique peut être attribuée, dans une certaine mesure, à l'enseignement de plans d'action conformes à l'éthique et encouragés dans le *Code of Conduct* et à la confiance que le code inspire chez les militaires.

Il n'y a aucune raison de ne pas adopter de code d'éthique professionnelle semblable, de ne pas imprimer de cartes ou de ne pas placarder d'affiches dans l'ensemble de l'établissement militaire. D'ailleurs, il est fréquent de voir des codes d'éthique professionnelle affichés dans les bureaux de médecins, d'avocats et d'autres professionnels. Pourquoi le code de l'armée ne pourrait-il pas aussi être ainsi affiché? Il n'y a aucune bonne raison non plus pour expliquer la résistance à planifier quelques heures de cours relativement au code, à sa portée et à ses obligations durant l'instruction de base des nouvelles recrues. Rien n'explique pourquoi les militaires ne devraient pas garder le code en leur possession, le mémoriser et être tenus de l'avoir en main. À tout le moins, l'exemple américain démontre que l'instauration et l'adoption d'un code d'éthique peuvent donner des résultats positifs.

Si l'on désire formuler une éthique militaire et l'investir d'une importance unique aux yeux des soldats de sorte qu'ils intériorisent les valeurs qu'elle véhicule, alors il n'y a pas de meilleure façon d'y arriver, s'il en est une, que d'enseigner l'éthique aux soldats. Pour ce faire, il faut formuler un code, créer des mécanismes pour enseigner l'éthique et les raisons pour lesquelles les préceptes du code devraient être respectés et mettre l'accent sur l'instruction du militaire afin qu'il pense en fonction de l'éthique. Le degré de complexité et la durée de l'instruction varieront pour le simple soldat, le sous-officier et l'officier. Ce ne devrait pas être difficile pour l'armée de mettre au point un tel programme d'enseignement. D'abord et avant tout, elle doit être disposée à le faire. La question sous-jacente concerne les diverses forces institutionnelles à l'intérieur de la bureaucratie militaire qui doivent être persuadées de se joindre au mouvement pour arriver à instaurer un code.

Forces institutionnelles

Que faire pour mettre en place de nouvelles valeurs éthiques à l'intérieur de l'armée et comment les mettre en application? Avant de répondre à cette question, il convient de mentionner que l'établissement militaire ressemble davantage à une entité *corporative* qu'à une entreprise privée, bien qu'il soit évident que cette dernière a influé sur l'armée. L'armée étant une profession, elle est composée de toutes les caractéristiques et limites liées au comportement individuel dont nous avons précédemment fait état. Les bureaucraties militaires sont à vrai dire des *institutions* « imprégnées de valeurs », elles ne sont pas que de simples instruments canalisant l'énergie humaine vers l'accomplissement de tâches. *L'institution elle-même est investie d'une signification bien qu'elle soit aussi un mécanisme qui remplit une fonction utilitaire en vue d'atteindre des objectifs*. En tant qu'institution, la bureaucratie jouit d'une « histoire » quant à son investissement dans les pratiques et les valeurs existantes. Toute proposition en vue d'apporter des modifications à ces valeurs et pratiques, notamment l'instauration d'un nouveau code d'éthique qui va à l'encontre de l'histoire de

l'institution, n'obtiendra pas facilement le soutien des gens, plus particulièrement celui des leaders supérieurs dont le poste découle des anciennes valeurs.

À cet égard, il importe de comprendre la distinction entre les valeurs latentes et les valeurs connexes. Les valeurs latentes sont celles qui jouissent déjà de l'appui *public* de la bureaucratie, même s'il est possible qu'elles ne soient pas toujours efficaces pour imposer un comportement aux individus ou à l'organisation. Les valeurs connexes sont celles qui peuvent être directement inculquées ou imposées à partir des valeurs existantes. Il est probable que l'institution s'opposera davantage à des valeurs complètement nouvelles qu'à des valeurs latentes ou à des valeurs connexes. Dans le cas des valeurs connexes, il pourrait suffire de mettre en vigueur des valeurs déjà acceptables dans le but de stimuler les changements organisationnels requis.

Dans le présent traité, la plupart des valeurs prévues au code sous forme de préceptes éthiques ne sont pas de nouvelles notions pour la profession militaire, et elles appartiennent, règle générale, à la catégorie des valeurs latentes ou connexes. Elles jouissent déjà d'un vaste appui *public* à l'intérieur de la profession, mais surtout en tant que vœux pieux purement formels. Le problème réside dans le fait que ces valeurs ne sont pas très efficaces lorsqu'il s'agit d'imposer un comportement parmi les membres de la profession. Elles n'ont aucun pouvoir d'influence *collectif*, ce qui explique la nécessité d'instaurer un code officiel. Néanmoins, *la tâche est quelque peu simplifiée si les valeurs convoitées ressemblent sensiblement à celles que la profession reconnaît déjà publiquement comme les siennes. Il sera plus facile de convaincre la bureaucratie militaire de réaffirmer ses valeurs latentes que de la convaincre d'adopter des valeurs toutes nouvelles et de les assimiler.* Compte tenu de ces quelques distinctions préliminaires, interrogeons-nous maintenant sur les forces institutionnelles qui pourraient avoir une certaine influence sur la bureaucratie militaire en vue d'adopter un code d'éthique professionnelle.

Un des facteurs les plus importants dans le processus de changement est relié à l'ampleur avec laquelle la profession peut susciter le soutien manifeste, officiel et puissant de ces valeurs auprès des élites occupant les échelons supérieurs de la profession, c'est-à-dire la kommandantur supérieure qui est censée agir comme gardienne de la profession elle-même. Cette gardienne suprême doit prêter à ces nouvelles valeurs la force de son autorité et de son prestige. L'étude menée par Ayers et Clements sur les modèles de leadership relativement à l'éthique organisationnelle a démontré que *les subordonnés se tournent essentiellement vers leurs supérieurs pour avoir des modèles de rôle, plus particulièrement en ce qui a trait au raisonnement éthique et à l'exemple*[3]. Selon un certain nombre d'études portant sur les bureaucraties civiles et militaires, *le comportement des supérieurs se classe parmi les variables les*

plus importantes pour convaincre les membres d'un groupe à adopter et à assimiler de nouvelles valeurs éthiques. Une étude menée auprès de gestionnaires civils a démontré que le comportement des supérieurs se hissait au second rang, derrière les codes d'éthique officiels, en tant que facteur le plus influent susceptible de générer des actes éthiques parmi les dirigeants subordonnés. *En outre, l'étude a révélé qu'un piètre exemple en matière d'éthique se classait au premier rang en tant que facteur susceptible de générer un comportement contraire à l'éthique parmi les subordonnés*[4].

Si les gardiens de la profession ne réussissent pas à soutenir l'instauration d'un code d'éthique, les modalités d'appartenance et les attentes des supérieurs demeureront imprécises. Il ne doit y avoir aucun écart entre les exigences du code et les appuis que procure réellement le leadership de la profession par l'entremise de ses déclarations publiques et des actions individuelles. L'appui des chefs aide à clarifier les modifications apportées aux politiques et aux valeurs en soulevant le voile de l'ambiguïté quant aux attentes envers les actes posés par les subordonnés et aux valeurs que doit prôner la profession. *Ceux et celles qui occupent des postes aux échelons supérieurs de commandement et d'état-major ont la responsabilité de voir à l'instauration des nouvelles valeurs et des nouveaux préceptes du code et de superviser leur implantation, et ils doivent eux-mêmes s'en approprier et les mettre en application.* Les officiers supérieurs de la profession doivent, par leurs propres actions, faire la promotion du nouveau code, et ils seront, sans aucun doute, étroitement observés par leurs subordonnés qui chercheront des indices pour savoir comment se comporter eux-mêmes.

Que faire pour convertir les élites de la profession à un nouveau code d'éthique professionnelle lorsque, en raison de leurs postes au sein de la profession, elles ont démontré leur capacité de réussite sans avoir besoin d'un tel code? *Sans le soutien des élites, il est probable que les efforts déployés pour instaurer un code et de nouvelles valeurs seront vains.* Deux solutions sont possibles, ni l'une ni l'autre ne sont parfaites. La première consiste à exercer des pressions venant de l'extérieur de l'établissement militaire, des pressions venant des premiers magistrats ou de la législature nationale dans le but de convaincre les gardiens de la profession qu'un code d'éthique officiel est requis. Les bureaucraties militaires sont telles qu'elles sont capables de réagir rapidement à des lignes directrices claires émanant d'une autorité politique. C'est exactement ce qui est arrivé lorsque le président Eisenhower a ordonné à l'armée de rédiger un code de déontologie et de l'enseigner aux soldats américains. C'est ainsi aussi que le président Clinton a ordonné que soit enseignée et mise en œuvre la nouvelle politique relativement aux homosexuels.

La deuxième solution consiste à retirer les officiers supérieurs qui résistent au nouveau code et à les remplacer par des officiers qui y sont favorables. Cette pratique

faisant appel à la « circulation des élites » n'est pas nouvelle. Souvent, des officiers supérieurs sont promus généraux ou obtiennent des affectations privilégiées en raison de leur appui à la « bonne » politique. Il est fréquent que des officiers en désaccord avec une ligne directrice émanant d'une autorité politique soient autorisés à prendre leur retraite de l'armée, comme le démontrent notamment la démission du Général Abizaid ainsi que le remplacement du Général Casey en Iraq. Ces deux militaires étaient opposés au « déploiement soudain » de troupes de combat en Iraq. Le Général Petraeus, qui a remplacé le Général Casey, était un ardent défenseur du déploiement soudain de soldats. La « circulation intensive des élites » est plus fréquente dans les pays dotés d'un régime politique parlementaire, et on constate cette même tendance dans la pratique militaire américaine où les officiers sont « triés sur le volet » en vue d'être affectés à des postes parce qu'ils sont des défenseurs d'une politique privilégiée, devançant ainsi certains de leurs collègues plus haut gradés. En ce qui a trait au code de déontologie, cette pratique aura probablement comme conséquence de renforcer la croyance que la profession désire sincèrement mettre en application le nouveau code. On ne peut, bien entendu, trouver d'indication plus claire quant à la sincérité de la profession que le retrait de ceux qui se trouvent à son sommet et qui refusent de collaborer à instaurer et à mettre en œuvre le code.

Un autre facteur déterminant dans le processus d'instauration d'un code d'éthique professionnelle à l'intérieur d'une bureaucratie militaire est relié à la mise en place de programmes de familiarisation avec les valeurs, et ce, à tous les échelons. Ces programmes servent à enseigner, à expliquer et à renforcer les nouvelles valeurs ainsi qu'à définir les actes jugés conformes à l'éthique auxquels on s'attend. C'est exactement la méthode qu'a employée l'armée américaine pour informer ses rangs de la politique du président Clinton ayant trait aux homosexuels dans les forces armées et pour mettre la politique en application. Ces programmes doivent être appliqués de façon particulièrement vigoureuse dès l'arrivée des candidats nouvellement admis, car c'est aux jeunes officiers et aux militaires du rang que reviendra la tâche de véhiculer la nouvelle éthique de la profession tout au long de leur carrière, et ce, à l'intérieur de leur système de valeurs personnelles et professionnelles. Cette approche ne diffère pas de celle employée par les autres professions au moment de mettre en place leurs programmes reliés à l'éthique. L'idée est de créer en quelque sorte un « corps missionnaire » composé de jeunes officiers et de sous-officiers inspirés par un code d'éthique qui « éclairera » la profession avec le temps. L'avenir de la profession, après tout, est entre les mains de la relève.

Les officiers et les sous-officiers de grades intermédiaire et supérieur pourraient être tenus de participer à une série d'ateliers portant sur le nouveau code d'éthique enseigné dans diverses écoles et divers collèges. Le fait d'exposer des officiers subalternes et de nouveaux militaires du rang au code dès leur arrivée impose une

limitation fonctionnelle aux actes que posent les hauts gradés qui ne respectent pas les nouveaux préceptes éthiques. Devant des officiers subalternes et un corps de sous-officiers familiarisés avec le nouveau code, les hauts gradés rebelles risquent de soulever des protestations et d'en subir les conséquences s'ils enfreignent le nouveau code. En résumé, ne pas s'adapter aux nouveaux préceptes signifierait « la mise à mort d'une carrière ».

Aucune politique visant le changement des valeurs n'a de chance de réussite sans le soutien de *groupes informels* à l'intérieur de la profession. Le soutien des pairs est requis à tous les grades pour que les nouvelles valeurs et les actes s'y rattachant prennent racine dans l'institution. Il faudra du temps pour mettre en place cet appui qui devrait être fondé sur le partage de l'expérience par les membres de la profession, la familiarisation au code, des cours d'enseignement de l'éthique professionnelle et la compréhension par les militaires que le respect de la nouvelle éthique est la meilleure façon de réussir leur carrière. La profession doit démontrer de manière pratique que les militaires qui agissent en conformité avec le code seront récompensés pour leur honneur et leur intégrité. Les militaires doivent comprendre que leurs propres intérêts professionnels sont liés au respect de la nouvelle éthique. Il convient toutefois de préciser que les intérêts du militaire pour le métier ne devraient pas être définis en fonction du carriérisme, de l'esprit d'entreprise ou de l'avancement professionnel dans le domaine de la gestion. On prévoit qu'une panoplie de récompenses et de buts pertinents pour la profession encouragés par cette dernière conviendront aux militaires. On croit, à tort, que les intérêts du militaire ne sont rattachés qu'aux avantages « purs et simples » tels que la solde, les congés et les promotions. Quoique ces éléments aient une certaine importance, ils sont à peine suffisants pour motiver le soldat à long terme. *Pour motiver le soldat à faire une carrière dans l'armée, il lui faut, dans un sens plus large, ressentir un attachement psychologique et avoir le sentiment d'appartenir à une entité plus importante que sa personne et l'impression d'exécuter des tâches impossibles à réaliser pour d'autres.* En conséquence, les intérêts professionnels des soldats doivent être, en grande partie, redéfinis et transposés en fonction des obligations et des valeurs communales. Le respect du code d'éthique constitue un élément important dans le développement, chez le militaire, de son sentiment d'unicité découlant de son appartenance à une communauté unique. Le militaire doit en arriver à sentir que s'il respecte les nouveaux préceptes éthiques, il sera reconnu comme un bon militaire faisant partie d'une profession spéciale et qu'il a droit à tous les droits, privilèges et honneurs dus aux membres de la profession qui sont loyaux.

Il devrait donc être évident que la mise en application des nouvelles valeurs du code doit démontrer aux membres de la profession, et ce, de manière cohérente, que les valeurs et les actes attendus s'y rattachant servent à renforcer les liens communaux et intégrants entre les pairs, les subordonnés et les supérieurs. C'est en récompensant

et en honorant ceux et celles qui font honneur aux préceptes éthiques et qui les mettent en application que la profession indique à ses membres qu'elle est sincère et honnête dans ses choix pour les promotions des personnes qui, en plus de posséder les meilleures compétences techniques, sont fortement imprégnées des valeurs, des actes s'y rattachant et de l'esprit de la profession. *Si l'appui pour les nouvelles valeurs éthiques n'acquiert pas de caractère officiel, le code deviendra une valeur latente ou connexe, et elle n'aura que peu d'influence sur le comportement du militaire.* La formulation initiale d'un nouveau code d'éthique professionnelle devrait, à juste titre, provenir de la profession elle-même afin d'indiquer clairement le sérieux de son engagement. Après en avoir rédigé une ébauche, l'armée pourra demander que le code soit reconnu publiquement par l'entremise d'une loi adoptée par la législature nationale ou d'instructions données par le premier magistrat de l'État.

Parmi les facteurs les plus importants lorsqu'il s'agit de greffer de nouvelles valeurs éthiques à la bureaucratie militaire, mentionnons le temps. Il faut du temps pour transformer une organisation en une institution. La transformation dépend, entre autres, des ajustements que fera l'organisation au fil du temps en fonction de ses propres expériences. À partir de ces expériences et ajustements, l'organisation bâtit son histoire, laquelle, en retour, influe énormément sur la manière dont ses membres percevront le monde. Ce sont les éléments constituant cette histoire qui doivent être analysés si l'on veut réussir à introduire de nouvelles valeurs éthiques. De plus, l'histoire d'une profession ne se modifie que si les expériences découlant de l'adoption et de l'application des nouvelles valeurs font en sorte qu'elles lui fournissent des fondements expérimentaux solides sur lesquels bâtir une nouvelle histoire. *Le nouveau code d'éthique doit avoir des conséquences positives pour la bureaucratie si l'on veut diminuer la résistance de cette dernière. Un élément essentiel pour ce développement consistera à accorder suffisamment de temps pour que s'accumulent les expériences.* Ainsi, toute tentative de réformer le système de valeurs de la profession nécessitera une stratégie capable d'interagir avec les forces institutionnelles identifiées aux présentes.

Mise en application du code d'éthique

L'institutionnalisation de l'éthique militaire requiert que le code d'éthique soit enseigné dans l'ensemble de la profession et que certains changements institutionnels soient apportés à l'appui des nouvelles valeurs. Le troisième élément de l'équation est la mise en application. La mise en application fait appel à la capacité de la profession à récompenser ceux et celles qui respectent le code et à punir ceux et celles qui ne le respectent pas. Toutefois, l'armée ne peut pas passer tout son temps à punir les transgressions d'ordre éthique ni à tenter de mettre en place des mécanismes d'obligation qui seraient exagérément rigoristes et passer outre le jugement de ses

membres en le remplaçant par un juridisme stérile. La profession doit, par conséquent, faire participer les membres de la profession dans le processus de jugement pour qu'ils imposent des réprimandes en son nom. Le concept s'apparente à celui de la loi germanique pré-médiévale en vertu de laquelle le désir d'appartenir à la communauté signifiait le désir de respecter les lois et de participer à leur mise en application. Lorsque des membres de la communauté enfreignaient la loi, leurs propres actions les écartaient de la communauté, de ses lois et de la protection qu'elle représentait. Ils devenaient alors, comme l'expression le dit si bien « en dehors de la loi » ou, plus communément « hors-la-loi » de la communauté[5]. Les supérieurs et les pairs étaient responsables de l'application de la loi, et toute réprimande, punition ou expulsion était imposée au nom de la communauté.

Un des mécanismes les plus appropriés pour l'application du code d'éthique dans la profession est le tribunal d'honneur. Ce mécanisme est conçu de manière à ce que les pairs et la communauté exercent une pression sur le transgresseur sans toutefois faire appel à la procédure d'exécution officielle rattachée au système judiciaire. *Le tribunal d'honneur n'a pas pour mandat de remplacer les mécanismes d'arbitrage légaux déjà en place. Il vise plutôt les infractions commises envers l'honneur, l'éthique et le caractère professionnel de la communauté sans faire appel au système judiciaire militaire.*

Que doit-on faire d'un militaire dont les actions ont discrédité la profession, mais qui n'a commis aucune infraction relativement aux lois civiles ou militaires? Actuellement, l'armée peut soit se tourner vers le système judiciaire officiel, mais auprès duquel il y aurait peu de motifs de droit, soit ne rien faire. Une procédure qui propose une solution se situant entre ces deux extrêmes s'impose alors. Il importe que les fonctions de cette solution de rechange soient reliées aux infractions perpétrées en vertu du code d'éthique régissant la communauté professionnelle. Dans d'autres professions, des conseils de révision des employés professionnels composés de membres reconnus au sein de la profession instruisent des affaires sans enjeu légal, soit des affaires relevant plutôt de l'éthique professionnelle. Il en résulte souvent un « constat », parfois suivi d'une « réprimande » et d'un rapport déposé devant la profession sous forme de « sanction » ou de rapport de situation à l'égard de l'officier. Dans des cas graves, il arrive qu'un ordre d'expulsion soit prononcé à l'égard du transgresseur ou que son droit d'exercer soit suspendu pour une certaine période ou de manière permanente. Le tribunal d'honneur est le pendant militaire des conseils de révision des employés professionnels que l'on retrouve dans les autres professions.

Les tribunaux d'honneur militaires remontent loin dans l'histoire. Les sociétés de guerriers rattachées aux tribus germaniques du huitième et du neuvième siècles en

possédaient. Il appert aussi que l'empire mongol au quatorzième siècle en était aussi doté, comme le prouvent l'absence du juridisme et l'emploi de jugements communaux exercés par les pairs. Le code militaire mongol, le *Yasak*, était mis en application par des conseils composés d'officiers supérieurs. La confrérie de chevaliers au Moyen Âge s'appropriait le droit de juger les actes posés par leurs pairs, même lorsque les actes ne constituaient aucune infraction technique aux lois civiles. L'armée allemande, entre autres, nous fournit des exemples plus récents. Les réformes de von Scharnhorst dans les années 1820 ont instauré les tribunaux d'honneur militaires dans l'ensemble de l'établissement militaire allemand qui les a perpétués durant toute la Deuxième Guerre mondiale. L'armée britannique était dotée d'un système semblable où un conseil d'officiers régimentaires se réunissait et réglait les cas d'infractions envers l'éthique, sans toutefois prononcer de sanctions légales. Une des sanctions était l'expulsion du fautif à l'extérieur du régiment. De 1860 à 1945, l'armée japonaise possédait aussi ses tribunaux d'honneur. L'utilisation de tribunaux d'honneur à l'intérieur de la profession militaire n'est pas une idée novatrice, et on peut s'inspirer de ces expériences passées pour appliquer un code d'éthique.

En 1956, l'armée soviétique a instauré un système de tribunaux d'honneur appelé « Tribunaux d'honneur des camarades officiers » conçus précisément pour inculquer et renforcer, chez les officiers soviétiques, les valeurs et le comportement conformes à la philosophie socialiste. Fait ironique : dans une société totalitaire où le pouvoir politique s'infiltre dans tous les aspects de la vie, le régime soviétique a insisté pour que l'armée ait la responsabilité de veiller elle-même à ce que son comportement et son honneur soient convenables. Le tribunal d'honneur soviétique a enquêté relativement à des infractions qui « discréditaient les rangs et la réputation de la profession militaire, qui violaient l'honneur militaire et qui étaient incohérentes avec la vision soviétique de la morale civique ». Le tribunal n'a pas instruit d'affaires liées au Code criminel, il n'a pas remplacé les règlements ni le Code criminel existants et il n'a pas servi à gérer les cas d'infraction en lien avec la discipline. Le tribunal se réunissait pour tenir une enquête relativement à la « conduite morale » d'un officier à la demande du commandant sous lequel la sanction du tribunal avait été établie, et seulement avec l'approbation des supérieurs immédiats du transgresseur. Ces tribunaux d'honneur existaient aux échelons des régiments et des divisions[6].

Les tribunaux soviétiques respectaient la tradition des tribunaux d'honneur en vigueur dans les autres pays. *Ces tribunaux ne constituaient pas des instruments légaux régis par l'État. Ils étaient plutôt des instruments permettant aux pairs d'exercer des pressions sociales en fonction du principe voulant que l'armée doive être la gardienne de sa propre conduite.* Les tribunaux étaient composés d'officiers élus au niveau où le tribunal avait juridiction. Différents tribunaux existaient pour les officiers

subalternes jusqu'au grade de capitaine, tandis que d'autres tribunaux étaient réservés aux officiers supérieurs et aux plus hauts gradés. Les audiences se tenaient en public pour que s'exerce la pression des pairs et aussi pour informer les confrères de l'accusé de la nature de l'infraction. L'autorisation à assister était accordée en fonction du grade; aucun militaire se trouvant sous le grade de l'accusé n'était autorisé à assister à l'audience. Aucun document n'était conservé en permanence. Le principe consistait à utiliser la pression des pairs comme un mécanisme informel pour susciter le sens éthique dans la communauté professionnelle afin que celle-ci juge des infractions perpétrées envers l'éthique professionnelle, lesquelles, même si elles ne contrevenaient pas techniquement à la loi, avaient discrédité la profession.

Les tribunaux d'honneur soviétiques n'imposaient pas de sanctions pénales, et ils n'étaient investis d'aucun pouvoir pour exécuter leurs recommandations. Ce type de tribunal se traduit plutôt comme l'expression de l'institution pour décrier le fait que ce ne sont pas toutes les infractions au code d'éthique professionnelle qui sont des violations en vertu de la loi et des règlements militaires. En conséquence, le tribunal n'impose pas de sanctions pénales. Plutôt, il fait état de constats officiels et de recommandations, il les rend publics et il les transmet au supérieur immédiat ou au commandant du transgresseur qui prend alors les mesures appropriées. Le militaire pris en défaut peut être réprimandé publiquement, écarté d'une promotion ou rétrogradé. Le tribunal peut recommander que le militaire soit transféré dans les réserves ou dans une autre unité, qu'il soit recommandé à des services d'orientation ou à des soins médicaux en cas d'abus d'alcool ou de drogues ou encore qu'il soit entièrement mis à l'écart de la profession. Les recommandations sont faites en public par un conseil composé d'officiers et de pairs qui jugent de la conduite d'un de leurs frères devant les autres membres de la profession pris à témoins.

Le système soviétique de tribunaux d'honneur semble avoir contribué à décourager les comportements inappropriés grâce à la menace de divulgation et de réprimande en public et il se révèle comme un moyen d'institutionnaliser et de mettre en application l'éthique centrale de la profession. Le tribunal d'honneur offrait à la profession un mécanisme pratique pour interpréter le code et le mettre en application parmi les membres de la profession. Compte tenu du fait que les Soviétiques s'en sont servis pendant plus de trente ans, il semblerait raisonnable que la profession étudie cette possibilité plus sérieusement. Étant donné que l'on recense des tribunaux d'honneur en Occident à diverses époques, il convient d'explorer en profondeur ce mécanisme comme un moyen de traiter les cas où des membres de la profession sont incapables ou refusent de respecter les obligations spéciales qui constituent le cœur éthique de la profession des armes.

Sommaire

Pour institutionnaliser un code d'éthique professionnelle, l'armée doit rejeter toute caractérisation de sa profession la représentant comme un simple métier. Si le service dans l'armée était un métier comme un autre, il ne serait alors aucunement nécessaire de lui imposer le fardeau d'une vocation spéciale. Mais, si l'armée prétend être une profession, elle doit être en mesure d'énoncer clairement les préceptes qui composent son éthique centrale. Pour ce faire, elle peut, entre autres, instaurer un code d'éthique professionnelle officiel. Il est insensé de prétendre que l'armée est une profession nécessitant l'imposition d'obligations spéciales et de plaider son incapacité à formuler un code de valeurs et d'actions qui s'y rattache. Tant que la profession n'aura pas clarifié son propre rôle, elle demeurera incertaine quant à son éthique, et tant qu'elle n'aura pas mis au point un code d'éthique professionnelle à l'intention de ses membres, il sera difficile d'institutionnaliser sa propre valeur éthique.

Si l'armée désire institutionnaliser un code d'éthique, elle doit également mettre en place un programme d'enseignement de l'éthique à l'intention de ses membres. Les militaires ne peuvent pas raisonnablement être tenus responsables de ce qu'ils devraient faire à moins qu'ils soient informés de ce qu'ils doivent faire et des raisons pour lesquelles ils doivent le faire. Si l'armée doit demeurer à l'écart de la société en général, les novices doivent être informés des obligations spéciales qui seront exigées d'eux. Le besoin d'enseigner l'éthique aux recrues est particulièrement évident, tout comme il est évident qu'il faut renforcer continuellement les valeurs éthiques professionnelles des militaires par l'entremise de rituels et de symboles appropriés. L'adoption d'un code d'éthique militaire semblable au *Code of Conduct* américain pourrait être davantage encouragée si l'on exigeait de chaque militaire qu'il réaffirme son engagement au moins une fois par année lors d'une quelconque cérémonie de circonstance, peut-être à la date anniversaire de leur admission respective dans l'armée. *Le symbolisme et les rituels sont des mécanismes psychologiques puissants afin de renforcer et de soutenir des valeurs, plus particulièrement dans l'armée où les membres sont directement associés aux forces anthropologiques les plus puissantes, soit la vie et la mort.*

Pour réussir l'instauration et l'institutionnalisation d'un code d'éthique, l'armée doit être disposée à réformer l'appareil bureaucratique actuel de manière à affaiblir les forces institutionnelles capables de résister aux nouvelles valeurs. Il est nécessaire de restructurer l'appareil organisationnel de manière à mettre au point des mécanismes institutionnels en vue d'adopter, de soutenir et d'exécuter un code d'éthique professionnelle. Sans ces réformes organisationnelles, il sera difficile d'adopter de nouvelles valeurs.

En dernier lieu, il est essentiel de posséder les mécanismes d'obligation appropriés. Un code d'éthique n'est pas un ensemble de droit et ses mécanismes d'obligation ne sont pas les équivalents des cours de justice. Les mécanismes d'exécution des codes d'éthique devraient comprendre des procédures officielles qui rallieraient dans la profession un consensus éthique en vue de porter un jugement sur les actes posés par ses membres. À cette fin, le tribunal d'honneur, en tant que modèle hérité du passé, devrait être pris en considération. Pour que le tribunal soit efficace, cependant, il faudra instaurer une confiance communale parmi les membres de la profession afin que le code soit exécuté judicieusement et en toute justice. *Si la profession ne croit pas que ses propres membres sont capables de se juger entre eux, de faire preuve de discipline éthique, ni que ses officiers sont capables d'agir conformément à l'éthique lorsqu'ils analysent la valeur éthique des actes posés par leurs pairs, aucune caution légale ni aucun avocat n'y parviendront non plus.* La profession des armes, tout comme les autres professions, doit être la gardienne de son honneur et de son intégrité. Dans ce sens, la profession militaire ressemble étonnamment aux tribus guerrières germaniques, aux *communitas militaris* des chevaliers médiévaux et aux confréries communales des monastères.

La responsabilité d'atteindre ces objectifs incombe, de toute évidence, aux leaders de haut rang de la profession, ses gardiens. S'ils n'acceptent pas de fournir le soutien institutionnel et l'exemple éthique nécessaires pour faire avancer la profession sur la voie d'un code d'éthique officiel, il sera probablement difficile d'y arriver. La capacité de mettre en place des normes qui permettent d'ennoblir le militaire lorsqu'il s'efforce de les atteindre représente une des plus grandes qualités de la moralité humaine. C'est dans cette qualité que doivent puiser les gardiens de la profession lorsqu'ils tentent d'instaurer un code d'éthique à l'intérieur de la profession. Il incombe à la profession elle-même de professer des normes élevées en matière d'éthique auxquelles le militaire doit se conformer, car ce n'est qu'en respectant ces normes élevées en matière d'éthique que l'on peut justifier le sacrifice que nous exigeons du militaire.

Notes en fin de chapitre

1. Bok, Derek C., « Can Ethics Be Taught », *Change*, octobre 1976, p. 28.
2. Clement, Stephen D. et Ayers, Donna B., *A Matrix of Organizational Leadership Dimensions*, pour Benjamin Harrison, IN : U.S. Army Administration Centre, 1976, p. 21.
3. Ibid.
4. Brenner, Steven N. et Molander, Earl A., « Is the Ethics of Business Changing? », *Harvard Business Review*, janvier-février 1977, p. 64.
5. Kern, Fritz, *Kingship and Law in the Middle Ages*, Oxford : Basil Blackwell, 1968, deuxième partie.
6. « Soviet Army Discipline », *Military Review*, novembre 1975, p. 46.

Après mûre réflexion

La constance qui subsiste tout au long de l'histoire de la guerre est la nature humaine. La technologie, l'armement, les stratégies et les tactiques ont tous évolué au fil du temps, tandis que les militaires qui les utilisent n'ont pas changé. Les militaires qui ont pris part à la bataille de Marathon et de Thermopyles dans l'ancienne Grèce n'étaient pas différents de ceux qui ont combattu à Waterloo, à La Somme, à Bastogne, à Khe Sanh et à Fallujah. Leurs espoirs, leurs craintes et leur soif de vivre étaient semblables, tout comme leurs attentes envers eux-mêmes, leurs pairs et leurs officiers. Si l'on recule de quelque 150 000 ans, au moment où l'*homo sapiens* est apparu sur terre, on ne dénote aucun changement notable dans la nature humaine. En fait, les êtres humains n'ont pas souvent délaissé une des manifestations les plus fréquentes propres à leur nature, soit la guerre.

La technologie mise au service de la guerre contemporaine soulève des questions quant à ses effets dévastateurs sur les êtres humains qui y prennent part. Il semble certain que cette technologie se traduira par un taux de létalité plus élevé sur les champs de bataille. Certains ont espéré, dans le passé, que cette technologie permettrait d'éviter des guerres ou d'annihiler chez les militaires la force mentale dont ils ont besoin pour supporter les affres du combat et l'horreur que suscitent les destructions massives; il semble peu probable que leur espoir se réalise. Mais la technologie joue un rôle de figurant si les militaires derrière les armes ne possèdent pas les qualités humaines que sont le courage, la détermination, l'habileté et le sang-froid, qualités qui étaient l'apanage des militaires d'autrefois qui marchaient au combat, équipés d'armes bien moins évoluées. La vieille prophétie où le « champ de bataille se résume à un bouton-poussoir » ne s'est pas encore concrétisée, et il faut toujours de braves militaires pour utiliser les armes technologiques efficacement. La technologie ne remplacera jamais le courage et la détermination.

Lorsque nous imaginons les champs de bataille de l'avenir, il appert que le taux de pertes en vies humaines augmentera, tout comme le nombre de personnes à souffrir d'aliénation mentale à la vue des pires horreurs. On s'attend à ce que le taux de létalité causé par l'armement fasse grimper le niveau de stress parmi les troupes de combat et à ce que la durée des affectations dans des situations stressantes doive être considérablement raccourcie afin d'éviter que les militaires ne souffrent de troubles psychologiques. Le nombre de personnes souffrant de troubles psychiatriques montera en flèche. D'ailleurs, le pourcentage de militaires américains déployés en Iraq et souffrant de troubles psychiatriques a déjà plus que doublé comparativement

au taux enregistré durant la guerre du Vietnam. Pour trois militaires ayant pris part au combat, un souffre aujourd'hui d'un quelconque problème psychiatrique. Dans les guerres à venir, il sera de plus en plus essentiel d'établir la cohésion dans les unités, sinon le bouclier social et psychologique qui se dresse entre le militaire et l'environnement de combat s'affaissera et des unités entières deviendront inaptes au combat. Les appels au combat, eux, ne cesseront toutefois pas.

L'éthique s'avère essentielle pour que les militaires soient en mesure de créer des liens entre eux et envers leur unité. Les militaires, pour se montrer loyaux envers leurs pairs et leurs supérieurs, doivent croire fermement que ces derniers respecteront leurs responsabilités aux combats. Dans un milieu où règne l'horreur, il est essentiel de croire aux valeurs de la profession et de pouvoir compter sur ses frères d'armes pour assurer sa survie mentale. Ce sont de telles croyances qui donnent un sens à la vie et à la mort. Sans une éthique au centre de la profession qui sert à définir et à mettre en application les obligations et les responsabilités, il sera ardu pour les militaires de supporter les tourments de la guerre.

La guerre est une expérience terrifiante, bien qu'elle soit aussi un acte tout à fait humain. Peut-être nos gènes sont-ils empreints d'une prédisposition à la guerre? Fait incontestable, aucune société au fil de notre histoire n'a été en mesure de survivre sans militaires. Même s'il faut persévérer afin d'éradiquer la guerre, il semble invraisemblable que cela soit possible dans un avenir proche. Mais, tant que la guerre sera reliée aux causes humaines, ses excès ne seront restreints que si ceux qui y combattent croient qu'une limitation s'impose. Le fait d'être sensibilisé à l'éthique militaire et de la respecter confère à la profession des armes un aspect important allant au-delà de sa capacité de destruction, et seule une éthique professionnelle peut limiter la destruction humaine en équilibrant convenablement les moyens et les objectifs en lien avec la guerre. Un militaire sans éthique sera anéanti par les horreurs du champ de bataille. Sans éthique, le sentiment humanitaire si cher aux êtres humains éthiques s'éteindra. *Seule l'éthique des militaires, les premiers concernés par la guerre, peut permettre de considérer la destruction causée par la guerre dans une perspective humaine, dans toutes les acceptations du terme, et empêcher les militaires d'employer la violence au-delà de la raison et des buts. Sans éthique professionnelle, les horreurs de la guerre sont encore pires.*

Tant que les militaires demeureront des êtres humains, l'éthique professionnelle devra soutenir cette humanité afin de donner un sens aux actes qui, sinon, seraient jugés comme terribles et afin d'imposer des limites aux capacités de destruction des militaires. Cette affirmation est d'autant plus vraie pour les établissements militaires rattachés à des sociétés démocratiques dont la raison d'être est la poursuite

d'idéaux et de valeurs basés sur la valeur et les idéaux propres aux êtres humains qui les séparent du pouvoir brut sur lequel se basent les régimes non démocratiques. Si l'armée n'élabore pas de code d'éthique, si elle ne l'enseigne pas ou si elle ne le met pas en pratique, elle passe outre à son obligation capitale envers ses membres qui consiste à les rendre bons dans l'exercice d'une profession où ils sont directement exposés à des actes répréhensibles. *Si nous nous battons sans que l'éthique soit au cœur de notre profession, les risques sont énormes que nous détruisions ce que nous tentons de préserver par nos efforts et nos sacrifices : la reconnaissance d'une humanité commune partagée par tous les êtres humains.*

À une époque où la complexité, la spécialisation et la bureaucratie accrues risquent de limiter le jugement du militaire, de le confiner dans une voie étroite faisant largement appel à l'expérience et à l'expertise, ou encore de tenter de subjuguer totalement son jugement en le soumettant à des règles prédéterminées ou à des directives reçues électroniquement sur les champs de bataille, il est dangereux que le militaire perde de vue les raisons et les buts sous-jacents à tous les risques et sacrifices qu'il a acceptés. Captifs dans un enchevêtrement de mesures de contrôle, les militaires pourraient vraiment renoncer volontairement à leur liberté et accepter de suspendre leur droit de porter des jugements pour le remplacer par les impératifs dictés par leurs supérieurs. Dans de telles circonstances, le militaire risque de devenir un professionnel dans l'usage de la violence, mettant son talent au service de l'État sans se soucier outre mesure des conséquences éthiques qui pourraient en découler. *Lorsqu'il devient plus difficile d'exercer un jugement éthique, il peut être particulièrement tentant de renoncer tout simplement à exercer un jugement éthique.* Si l'on cède à cette tentation, la profession sera témoin de son propre effondrement éthique et il faudra se préparer à côtoyer la malveillance.

En raison de sa nature, il incombe à la profession des armes des responsabilités éthiques spéciales. Une profession qui peut décider de la vie et de la mort d'êtres humains, et ce à une vaste échelle, porte de lourds fardeaux éthiques. Cet énoncé est d'autant plus vrai à une époque où des sociétés entières pourraient être détruites d'une seule frappe. Seuls l'éthique, la différence entre le bien et le mal, la détermination des limites et des proportions et le sens du service spécial pourraient empêcher qu'une profession noble dégénère et devienne un pourvoyeur de violence et de répression impassible. Les sociétés libres tireront peu d'avantages si, en tentant de protéger leurs libertés, elles permettent l'émergence en leur sein d'un établissement militaire dont les actions ne sont pas gouvernées par des préceptes éthiques clairs pour évaluer les objectifs et les moyens. Avec le temps, une telle force deviendrait de plus en plus déphasée avec les valeurs de la société qu'elle sert, elle ne serait plus qu'un groupe de pression axé, comme les autres, sur les intérêts

personnels et, inévitablement, elle constituerait une menace, soit ouvertement soit en donnant le mauvais exemple.

Par conséquent, on ne doit pas laisser la manière des guerriers s'éroder en laissant la profession remplacer ses normes et ses valeurs traditionnelles par les valeurs corrosives reliées au gestionnariat et au carriérisme. Nous ne pouvons pas accepter que la profession des armes se transforme en un simple métier. Si cette transformation se réalisait, un des actes les plus difficiles sur le plan éthique, soit l'acte de prendre la vie humaine, ne serait qu'une tâche à remplir dans un métier comme un autre. Ce faisant, le sacrifice des personnes qui, au service d'une noble cause, ont respecté leur engagement envers la responsabilité illimitée et donné leur vie, n'aurait été qu'un pied de nez qu'aurait fait l'économie à leur endroit. *Il serait inacceptable de comptabiliser les sacrifices faits par de braves hommes et femmes au service d'idéaux comme de simples « frais d'exploitation ».* C'est ce qui risque d'arriver si nous laissons la profession devenir un simple métier. Si nous voulons que cesse l'érosion de nos idéaux et protéger la profession, si nous voulons consolider la psyché du militaire contre les affres du combat, si nous voulons donner un sens au sacrifice de ceux qui sont morts avant nous et si nous espérons que les militaires en service suivront l'exemple de leurs prédécesseurs même jusque dans la mort, nous devons doter la profession de normes en matière d'éthique.

C'est donc dire que nous devons être les gardiens de notre propre flamme. Il nous incombe, à nous, les membres de la profession, de porter le fardeau alourdi par l'envoi de concitoyens vers leur mort et par l'image de leurs fantômes. Ce terrible fardeau deviendra insupportable sauf si nous sommes suffisamment convaincus que ce que nous avons fait est bien et si les normes en matière d'éthique justifiant nos actes sont clairement énoncées dans notre code d'éthique professionnelle. Sans code d'éthique, nous nous battrons, mais comme des hommes et femmes vides et incertains de leur propre humanité.

Abbott, Andrew, « The Army and the Theory of Professions », Lloyd Mathews (éd.), *The Future of the Army Profession*, New York : McGraw-Hill, 2002.

Aitken, R.I. « The Canadian Officer Corps: The Ethical Aspects of Professionalism », École d'état-major des Forces canadiennes (document non publié), avril 1979.

D'Aquin, Saint-Thomas, *On Law, Morality, and Politics*, adapté par William P. Baumgarth et Richard J. Regan. Indianapolis, IN : Hackett Publishing Company, 2003.

Aristote, *Nichomachean Ethics*, traduit vers l'anglais par Terrence Irwin. Indianapolis, IN. : Hackett Publishing Company, 2000.

Baarda, Thomas A., *Military Ethics: The Dutch Approach*, Leiden : Martinus Nijhoff, 2006.

Bellene, Stephen, *Individual Responsibility In War*, thèse présentée à l'Université de Virginie, 1982.

Bentley, William, *L'idéologie professionnelle et la profession des armes au Canada*, Winnipeg, Institut de Leadership des Forces canadiennes, 2005.

Brennan, Joseph G, *Foundations of Moral Obligation*, Newport, RI. : Naval War College Press, 1992.

Buckingham, David. W., *The Warrior Ethos*, Newport, R.I. : Naval War College, 1999.

Caforio, Giuseppe, « The Military Profession: Theories of Change. », *Armed Forces and Society* , vol. 15, n° 1, automne 1988.

Capstick, Mike, *Les soldats du Canada : ethos militaire et valeurs canadiennes dans l'Armée de terre du XXIe siècle*, Ottawa, Bureau des concepts et politiques sur le personnel de l'Armée de terre, 2005.

Challans, Tim, *Meditations on Moral Autonomy and the Military*, thèse présentée à l'Université Johns Hopkins, 2001.

Challans, Timothy, *Awakening Warrior: The Revolution in the Ethics of Warfare*, Albany, NY : State University of New York Press, 2007.

BIBLIOGRAPHIE

Cook, Martin L., *The Moral Warrior: Ethics and Service in the U.S. Military*, Albany, NY : SUNY Press, 2004.

Cook, Martin, *Why Serve The State?: Moral Foundations of Military Leadership*, Colorado Springs, CO : U.S. Air Force Academy, 1994.

Cotton, Charles, « Canada's Professional Military: The Limits of Civilianization », *Armed Forces and Society*, mars 1978.

Cotton, Charles, « A Canadian Military Ethos », *Canadian Defence Quarterly*, 12, nº 3, hiver 1982-1983.

Denton, Edgar, *Limits of Loyalty*, Waterloo, ON, Wilfrid Laurier University Press, 1980.

Donovan, Aine, *Ethics for Military Leaders*, Needham, MA : Simon & Schuster, 1998.

Dyck, Arthur J., « Ethical Bases of the Military Profession », *Parameters* nº 1, mars 1980.

English, Allan, *Understanding Military Culture: A Canadian Perspective*, Montréal : McGill-Queen's Press, 2004.

English, John, *Lament For An Army: The Decline of Canadian Military Professionalism*, Concord, ON : Irwin, 1998.

L'éthique dans les Forces canadiennes : des choix difficiles, Ottawa, ON, Académie canadienne de la Défense et Institut de leadership des Forces canadiennes, 2006.

L'éthique dans la pratique : actes de la Conférence sur l'éthique dans la défense canadienne, Ottawa, 1997.

Ficarrotta, Carl J., *The Leader's Imperative: Ethics, Integrity, and Responsibility*. West Lafayette, Ind. : Purdue University Press, 2001.

Frazier, Joseph J., *The Military Profession: What Happens When Values Collide*, Carlisle Barracks, PA : U.S. Army War College, 2006.

Gabriel, Richard A., « Legitimate Avenues of Military Protest in a Democratic Society », *Journal of Professional Military Ethics*, avril 1980.

Gabriel, Richard A., *To Serve With Honor: A Treatise on Military Ethics and the Way of the Soldier*, Westport, CT : Greenwood Press, 1982.

Gabriel, Richard A., « Military Structures and Combat Cohesion: Lessons for the Canadian Regimental System », *Royal Canadian Military Institute Yearbook*, hiver 1979.

Hill, Thomas E., *Conscience and Authority*, Colorado Springs, CO : U.S. Air Force Academy, 1996.

Jensen, Arthur F., *Virtue Ethics and the Professional Formation of Army Officers*, thèse présentée à la Catholic University of America, 1990.

Kant, Emmanuel, *Grounding For The Metaphysics of Morals*, 3e éd. traduite par James W. Ellington, Indianapolis, IN : Hackett Publishing Company, 1993.

Keijzer, Nico, *The Military Duty to Obey*, Amsterdam : Vrije Univeriteit, 1977.

Kolly, Timothy S., *Democracies and Dirty Wars: Hard Cases in Military Ethics*, Chicago, Ill. : McCormick Tribune Foundation, 2003.

Krupnick, Charles et Workman, Richard S., *Foundations of the Military Profession*. New York : American Heritage Custom Publishing, 1997.

Kultgen, John, *Ethics and Professionalism*, Philadelphie : University of Pennsylvania Press, 1988.

Lee, Min-Soo, *Military Virtues and Superior Orders*, thèse présentée à l'Université du Tennessee, Knoxville, 1992.

Lucas, George R. et Roush, Paul Eugene, *Ethics for Military Leaders*, Boston, MA : Pearson Custom Publishers, 2001.

Mattoon, Ernest Ray, *Morality and Military Necessity,* thèse présentée à l'Université de la Californie à Berkeley, 1995.

BIBLIOGRAPHIE

Micwski, Edwin R. et Annen, Hubert, *Military Ethics in Professional Military Education*, New York : Peter Lang, 2005.

Mileham, P.J.R., *Ethos: British Army Officership*, Camberley, Surrey : Strategic and Combat Studies Institute, 1996.

Mill, John Stuart, *L'Utilitarisme*, 2e éd., Paris, Flammarion, 1988.

Montor, Karel, *Ethics for the Junior Officer*, Annapolis, MD : Naval Institute Press, 2001.

Muskopf, James A., *Integrity Failures: A Strategic Leader Problem*, Carlisle Barracks, PA : U.S. Army War College, 2006.

Platon, *The Trial and Death of Socrates*, 3e éd. traduite par G.M.A. Grube., Indianapolis, IN : Hackett Publishing Company, 2001.

Rawls, John, *Justice comme équité*, Montréal, QC, Boréal, 2004.

Rubel, W. et Lucas, George R., *Case Studies in Military Ethics*, Boston, MA : Pearson Longman, 2005.

Sandin, Robert T., *The Rehabilitation of Virtue: Foundations of Moral Education*, New York : Praeger, 1992.

Schafer, Arthur. *Le responsable c'est moi : réflexions sur la responsabilité morale*, l'obligation de rendre compte en démocratie et les valeurs militaires, Ottawa, ON, La Commission, c1997.

Sommers, Christinia Hoff, « Teaching the Virtues », *The Public Interest*, no 111, printemps 1993.

Toner, James H., « Teaching Military Ethics », *Military Review*, mai 1993.

Torrance, Iain R. et Roberts, S. J.L., *Ethics and the Military Community*, Camberely, Surrey : Strategic and Combat Studies Institute, 1998.

Tucker, David, *Teaching Military Values and Ethics*, thèse présentée à l'Université de Seattle, 1983.

Wakin, Malham M. et Wenker, Kenneth H., *Military Ethics: Refections on Principles*, Washington, DC : National Defense University Press, 1987.

Wakin, Malham M., *War, Morality, and the Military Profession*, Boulder, CO : Westview Press, 1979.

Wenker, Kenneth H., *The Morality of Obedience to Military Authority*, thèse présentée à l'Université d'État de l'Ohio, 1978.

Wentz, Walter E., *The Foundation of a Soldier's Obligation*, Carlisle Barracks, PA : U.S. Army War College, 1996.

Wilson, James Q., *Le sens moral*, Paris, Plon, 1993.

Woodgate, John R., *Analysis of the Canadian Defence Ethics Program*, Fort Leavenworth, KS : U.S. Army Command and General Staff College, 2004.

Zwygart, Ulrich F., *How Much Obedience Does an Officer Need?*, Fort Leavenworth, KS : Combat Studies Institute, 1993.

Abizaid, Général 200
Abu Ghraib 14, 123, 126, 127
académie de la marine américaine 151
acte rationnel 31
actes volontaires 21, 23, 27, 34
agent moral 154
Aitken, Major R.A. 47, **58** *notes*, 71, **83** *notes*, 213
al-Qaïda 122
Allemagne 108, 111
    armée allemande 50, 72, 157, 204
Allen, Woodey 45
Amérique latine 82, 102
analyse non paradigmatique 154
animaux sociaux 11, 12, 88
apostats 18
appartenance à ce groupe 24, 29, 72
appel de la décision 121
application de la force minimale 156
application du règlement 31
Aristote 11, 13, 155, 174, 213
armée allemande (voir « Allemagne »)
armée américaine 52, 53, 60, 72, 95, 106, 112, 115, 167, 196, 200
armée du peuple 106
armée française (voir « France »)
armée japonaise 204
armée romaine 52, 57, 98
armée soviétique 204
armes chimiques 17
Asie 82
association protectrice 188
attachement psychologique 201
autonomie éthique 14, 60, 113, 147, 151
autorités 2, 49, 51, 60, 68, 75, 112-114, 120, 123, 125, 127-129, 145, 185, 187, 191
Ayers, Donna **44** *notes*, 195, 198, **207** *notes*
Azincourt 71

banalité du mal 24
bataille de Cannes 53
Bastogne 209

bataille de la Somme 53
bataille de la vallée Ia Drang 61
Beckett, Thomas 120
besoin particulier vii, 45, 46
Beyrouth 122
bilinguisme 68
Bok, Derek 193, **207** *notes*
bombes Mark IV 65
boucliers humains 62
Bradford, Zeb B. **137** *notes*
Brenner, Steven **189, 207** *notes*
Brodsky, Major Steven **189** *notes*
Brown, Reginald 58, 106, **109** *notes*
Bunting, Josiah 115, **137** *notes*
bureaucrate armé 30, 31, 107
bureaucratie 30, 57, 85, 95, 96, 98, 118, 122, 125, 127, 134, 135, 197, 198, 200, 202, 211
but commun 29

cadre législatif 174
campagne aérienne Rolling Thunder 63
Canada ix, 50, 53, 54, 111, 192, 213, 214
capacité d'écoute 153
capacité décisionnelle 161
caractère vii, 21, 27, 37, 40-42, 46, 59, 83, 89, 106, 118, 122, 133, 134, 139-146, 154, 155, 162-164, 168, 193, 202, 203
carnivore social 11
Casey, Général 200
chevaliers à l'époque médiévale 162
choix vii, 5, 6, 10, 14-18, 22-25, 27, 28, 31, 34-36, 40, 44, 48, 59-62, 64-66, 69, 76, 83, 87, 92, 107, 108, 112, 115, 125, 128, 130, 133-135, 140, 142-144, 150, 154-156, 161, 174, 176, 177, 179, 184, 186, 194, 202, 214
  choix éthiques vii, 6, 27, 31, 36, 48, 59, 61, 62, 66, 76, 107, 108, 125, 130, 134, 135, 140, 176, 177, 179, 186
circonstances 6, 8, 9, 12, 14-18, 21, 23, 25-27, 30, 31, 33-44, 47, 48, 50, 55, 57, 59-62, 64-67, 86, 87, 89-91, 93, 95, 96, 117, 121, 125, 128, 130, 133, 135, 136, 143, 149, 152, 154, 158, 171-179, 182, 195, 211
circulation des élites 199
Clement, Stephen D. **44** *notes*, 195, **207** *notes*
Clinton, président 199, 200

Clotfelter, James 105, **109** *notes*
code de la chevalerie 114
code d'éthique vii, 1, 2, 7, 15, 16, 22, 28-31, 33-36, 38-40, 42-46, 49, 50, 74, 75, 96, 97, 107-109, 119-121, 129, 131, 134, 139, 141, 143, 147, 161, 164, 167-182, 185, 186, 188, 189, 191-195, 197-207, 211, 212
  code d'éthique apodictique 34
  code d'éthique professionnelle 1, 16, 120, 129, 131, 134, 139, 147, 161, 168, 170, 179, 180, 191, 192, 194, 195, 197-200, 202, 205, 206, 212
code du guerrier 169
Code of Conduct of the American Soldier 196
codes de déontologie 168, 180
coercition 21, 23, 75
cohésion de l'unité 54, 95, 163, 188
cohésion sociale 51, 52
combat ix, 17, 21, 26, 41, 48, 49, 51, 52, 54-57, 60, 61, 63, 64, 66-68, 72-74, 76, 77, 79, 92, 94, 95, 101, 103, 104, 116, 117, 121, 157, 159-161, 163, 181, 182, 184, 185, 195, 200, 209, 210, 212
  combat en zone urbaine 48
  stress du combat 55
communitas militaris 207
compassion 156
compétences techniques 46, 145, 159, 162, 163, 202
confiance 7, 47, 49, 79, 95, 102, 128, 135, 139, 154, 159, 161, 167, 168, 182, 183, 185, 186, 196, 207
conscience 12, 31, 112, 115, 123, 134, 146, 155, 156, 183, 185, 186, 188, 195
conséquences 2, 9, 16, 21, 27, 37, 38, 39, 41, 42, 47, 59-62, 65-67, 78, 87, 95, 106, 108, 112, 118, 119, 123, 129, 132, 133, 143, 147, 148, 151, 154-156, 168, 178, 184, 186, 187, 201, 202, 211
consommation de drogue 78
conspiration du silence 128
contacts 11, 105
contrainte 119, 124, 131, 132, 146
corps des officiers 50, 54, 94, 98, 125, 167
courage 61, 71, 96, 108, 116, 118, 120, 140, 147, 160, 185, 209
  courage éthique 118, 120, 160
cour martiale 60, 113, 133
crainte 80, 81, 103, 111, 152, 160, 175, 209
crise du Watergate 114
Criton 13, 14
croyance islamique 18

culpabilité 48
curiosité intellectuelle 153, 154
Cyrus le Grand 126

décision prudente 59-61, 65, 154
DeGaulle, président 50
Deininger, David G. **98** *notes*
délimitation du territoire 11
demande de dispense 121, 125, 127
démenti plausible 126
démissions en guise de protestation 118, 121
départs à la retraite en guise de protestation 121, 123-125
désobéissance civile 133
Deuxième Guerre mondiale 50, 53, 57, 62, 72, 152, 204
développement du caractère moral 139, 141
devoir 15, 42, 47, 54, 86, 87, 107, 108, 128, 131-133, 136, 140, 142-144, 146, 152, 173, 174, 178, 181, 184
dévouement 56, 140, 157, 158, 159, 169
dévoués 105, 132, 158
« devrait » 9, 10, 12-14, 21
« devrait » implique « peut » 10, 21
dialectique éthique 194, 195
Dien Bien Phu 104
dignité 38, 161
dignité humaine 38
dilemme éthique 23, 27, 31, 57, 61, 62, 118, 130, 145, 151
discipline ix, 4, 7, 29, 33, 47, 79, 87, 96, 102, 133, 154, 160, 161, 170, 204, 207
disposition de responsabilité illimitée 54
dissension vii, 111-114, 116-120, 122, 124, 151-154
dix commandements 34, 119
doctrine des limites éthiques 116
doctrine jihadiste 38
Dodd, Thomas 119
dommages collatéraux 39
droit 1, 16, 17, 26, 40, 56, 67, 68, 69, 87, 92, 97, 112, 115, 117, 121, 125, 126, 129, 132-134, 141, 147, 151, 174, 175, 201, 203, 204, 206, 211
droit divin des rois 130
Dyck, Arthur **83**, **137** *notes*, 144, **165** *notes*, 214

efficacité militaire 71, 72, 79, 103, 104, 161, 163
égoïsme éthique 7, 26, 93
égoïsme psychologique 85, 86, 89, 90, 98
égoïste 26, 39, 87, 89, 90
Eisenhower, Dwight D. 196, 199
élément de coercition 23
Ellis, Joseph 132, **137** *notes*
émotions 14
empire mongol 203
engagements externes 86, 88
engagements internes 86, 88
enseignement de l'éthique 5, 28, 144, 172, 191-195, 201, 206
entrepreneuriat 4
environnement social 24, 155
équation éthique 9, 17, 23, 62, 151
ère postindustrielle 91
esprit d'équipe 186
État démocratique 2, 51, 82
États-Unis 49, 50, 53, 81, 101, 105, 111, 152, 162, 195
éthique absolue 37, 39, 41, 42
éthique de conviction 37-39
éthique de la vertu 140, 143
éthique de responsabilité 37-39, 42
éthique du devoir 140, 143
éthique du service 46, 86, 116
éthique fondée sur l'intérêt personnel 51
éthique liée au marché 180
éthique militaire ix, xi, 1, 2, 7, 10, 13, 16, 17, 21, 22, 36-39, 41-44, 49, 51, 102, 126, 139, 146, 147, 161, 164, 168-170, 172-174, 177, 178, 181, 182, 188, 191-195, 197, 202, 206, 210
éthique préscriptive 28
éthique professionnelle vii, 1, 8-10, 15, 16, 21, 24, 25, 29, 30, 40, 43, 49, 55, 87, 93, 107, 108, 120, 129, 131, 134, 136, 139, 147, 161, 167, 168, 170, 171, 179-181, 191-195, 197-203, 205, 206, 210, 212
éthique proscriptive 28, 29
éthique relative 37, 39, 41
éthique situationnelle 41-43
ethos du guerrier 95
Europe 50
exemples de référence éthique 120
exercice social 9, 10

existentialiste 42
extraditions forcées 122

façons d'être 140
façons de faire 140
Fallujah 209
familiarisation normative 194
fardeau moral 46
fiat justicia pereat mundus 41
foi 55, 130, 146, 148, 164, 179, 180
Forces israéliennes de défense (voir « Israël »)
formation éthique 141, 186
France 111
armée française 50, 104, 136
Frankena, William K. **165** *notes*
frappe aérienne 48, 62, 64, 65

Gabriel, Richard vi, xi, **58**, **83**, **99**, **109** *notes*, 215
Galligan, Francis A. **137** *notes*
Gannon, Thomas **109** *notes*
Gard, Lieutenant-général Robert 79, **84** *notes*
gardienne de la nation 113, 114
gardiens de la profession 188, 199, 207
gestion du personnel 93
gestionnaires intermédiaires 54, 94
gestionnaires militaires 53, 54
gestionnariat 85, 93-95, 98, 106, 212
gestion « scientifique » 53
Geva, Colonel Eli 121, 122
Goethe, Johanne 142
Goodpaster, Général Andrew J. 179, **189** *notes*
Grande-Bretagne, 50, 53, 101
Grossman, Lieutenant-colonel David 48, 58, 155
groupes informels 201
groupes sociaux complexes 11, 12
guerre xi, 5, 12, 15, 24, 26, 27, 47-50, 53, 63, 64, 66-69, 79, 82, 86, 95, 101, 105, 112, 113, 115, 121, 122, 128, 143, 149, 152, 156, 160, 161, 182, 188, 189, 194-196, 209, 210
guerre civile 50, 114
guerre de Corée 196

guerre du Vietnam 63, 94, 95, 153, 196, 210
guerre froide 50, 53, 82
guerre juste 27
guerres religieuses 38
guerrier éthique 69
guerriers religieux islamiques 162
guide invisible 55

habitude 21, 78, 158, 171
Hackett, Général sir John 77, **84** *notes*, 213, 215, 216
Haditha 30, 124, 127
Haig, Général sir Douglas 52
Hannibal 53
hardes d'animaux 11
Hayes, Samuel 148, **165** *notes*
« héros existentiel » 90
histoires de guerre 5, 194, 195
Hitler 30, 130
Hochverrat 130
homo mensura 38
homo sapiens sapiensis 12
honnêteté 119, 128, 146, 148, 195
honneur vi, 18, 86, 104, 107, 132, 144-146, 148, 182, 187, 201-205, 207
humanisme 155

idéologie 52, 68, 80, 213
idéologie du marché libre 68
Iliade 71
imagination 11-13, 159
imagination éthique 12, 13
immédiates à l'acte 66
impératif catégorique 40
impératifs empiriques 39
inculquer des valeurs éthiques 28, 29, 43
In Re Yamashita 126
institutions militaires composées uniquement de volontaires 4
insurrection algérienne 136
intégration raciale 68
intégristes musulmans 18

intégrité 143-146, 175, 180, 182, 183, 201, 207
intelligence 75
intentions 21, 37-39, 41, 61-63, 65, 127, 136
introspection 157, 158
Iraq 48, 49, 59, 61, 105, 108, 112, 122, 124, 126, 149, 153, 200, 209
islam radical (voir aussi « croyance islamique ») 38
isolement de l'intelligence 75
Israël 68
    Forces israéliennes de défense 121
Italie 111

Janowitz, Morris 72, **83** ***notes***
jihadiste 38, 141
jouer en équipe 128
joueur d'équipe 94
jugement 1, 5, 13, 15, 16, 22-28, 30, 31, 33, 34, 36-40, 42, 43, 63, 64, 66, 88, 95, 96, 112-115, 117, 124, 129, 132, 133, 136, 137, 143, 146, 147, 151-154, 167, 169, 172, 173, 175-177, 185, 202, 203, 207, 211
    jugement éthique 1, 5, 15, 16, 22-24, 26, 27, 31, 34, 36-38, 63, 64, 66, 130, 133, 136, 146, 147, 151, 153, 167, 172, 177, 211

Kant, Immanuel 40, 140, **165** *notes*, 215
Keegan, John 71, **83** *notes*
Kern, Fritz **207** *notes*
Kerwin, Général Walter 81, **84** *notes*
Khe Sanh 209
Kinnard, Douglas **137** *notes*
Koster, Major-général Samuel 126, 147
Kurdes 17

Landesverrat 130, 131
Law of Land Warfare 115
leadership ix, xi, 4, **44** *notes*, 48, 52, 54-56, 63, 71, 72, 76, 93, 95, 96, 118, 147, 160, 161, 163, 182, 184, 185, **189** *notes*, 198, 199, **207** *notes*, 213, 214
Lee, Robert E. 50, 215
légions romaines 104
Lehrbatallionen 57
Liban 121

Liddell-Hart, Capitaine Basil 136
livre de règlements 31
Lloyd, Alan 71, **83** *notes*, 213
loi 17, 18, 19, 23, 33, 40, 73, 83, 114, 126, 129, 133, 150, 169, 174, 175, 178, 179, 185, 202, 203, 205
  loi germanique 203
loyauté 2, 4, 28, 57, 82, 86, 111, 112, 116, 117, 121, 130, 131, 133, 135, 136, 140, 145-147, 149, 184, 186

MacArthur, Général Douglas 130
mafiosos 46
manière des guerriers 101, 164, 169, 212
Marathon 209
Marche de la mort de Bataan 126
Marine Corps des États-Unis 162
Marshal, S.L.A. 164
Marshall, Général George C. 53, 130
McNamara, Robert 53
Medina, Capitaine Ernest 126
métier 4, 72, 73, 82, 91-93, 149, 157, 180, 189, 201, 205, 206, 212
modèles économétriques 91, 92
Moellering, John H. **165** *notes*
moins pire des maux 63
Molander, Earl **189**, **207** *notes*
Moltke, Général Graf von 159
monastère 194
monde des affaires 50, 186
monopole du service 76, 77
Moore, Lieutenant-colonel Hal 61
Moore, Robert 132, **137** *notes*
Moore, Thomas 120
moralité 4, 9-13, 15, 17-19, 71, 107, 145, 146, 193, 207
  moralité sociale 11
Moyen-Âge 30, **207** *notes*
moyen cinétique 65
Muhammad 127
mutinerie 121
My Lai 30, 126, 127, 147

Napoléon 73, 98
nature humaine 10-12, 72, 142, 209
nature même du commandement 161, 162, 182
nature sociale 11
Nelson, Amiral Lord 152
« ne fait qu'obéir aux ordres » 14
Nixon, président 114
Nord-Vietnam 63
normes en matière d'éthique 45, 47, 55, 89, 91, 92, 167, 177, 182, 194, 212
normes professionnelles 87, 89
normes sociales 12
Nuremberg (voir « procès de Nuremberg »)

obéissance 1, 2, 4, 22-24, 27, 28, 34, 79, 88, 108, 111, 117, 129, 131, 132, 144, 145, 147, 150, 151, 174, 177
  obéissance absolue 27
objectifs 1, 7, 38, 62-64, 67, 72, 76, 87, 119, 123, 139, 146, 150, 156, 160, 176, 184, 189, 191, 196, 197, 207, 210, 211
obligation éthique 10, 21-23, 112, 114, 124, 131, 134, 150
obligations xi, 1, 2, 5, 7, 8, 10, 15-17, 21-33, 35-37, 39-46, 51, 54, 55, 66, 69, 71-76, 78, 79, 81, 82, 86, 87, 89-93, 102, 104, 107-109, 111, 112, 114, 116-119, 121, 123-125, 127, 129, 130, 132, 139, 140, 142-148, 150, 151, 155, 157, 158, 167-182, 185, 191, 192, 194, 197, 201, 205, 206, 210
  obligations concurrentielles 23
  obligations conflictuelles 15, 44, 175
  obligations prima facie 35, 36, 39
  obligations réelles 35
occupationalisme 85, 91, 92, 98, 106
officiers entrepreneurs 56
opération Tempête du désert 62
ordres légitimes 132, 144, 150, 183, 186
organisations « prémodernes » 57
origines sociales 9

pacifiste 23, 35, 171
  pacifiste chrétien 171
patriotisme 52, 101, 145, 149, 150
« personne raisonnable » 126
Peters, B. Guy 105, **109** *notes*

portée du service 76, 77
pouvoir 14, 22, 23, 44, 57, 74, 75, 77, 78, 86, 91, 95, 108, 111, 130, 142, 148, 155, 157, 163, 164, 168, 173, 174, 180, 188, 198, 204, 205, 210, 211
pratiques administratives 52
préceptes éthiques 1, 2, 8, 15, 16, 17, 22, 28, 29, 34-37, 39, 40-44, 46, 51, 55-57, 60, 61, 66, 68, 88, 93, 115, 121, 127, 128, 131, 132, 164, 170-173, 175, 177, 179, 184, 185, 188, 189, 191, 194, 198, 201, 211
préceptes généraux 15, 33
préceptes universels 33
prédispositions idéalisées 142
Première Guerre mondiale 71
pressions à l'intérieur de l'institution 115
prétorianisme 33, 83
primate carnivore social 11
principe de l'universalité 39
principes éthiques 15, 17, 18, 28, 111, 192
prisonniers 14, 16, 64, 67, 68, 123, 125-128, 130, 196
  prisonniers de guerre 128, 196
prisons secrètes 122
prix à payer 88, 168, 169
procès de Nuremberg 27, 119
processus social 24, 27
profession vi, ix, xi, 1-5, 7-10, 15-17, 22, 24-31, 33, 35-37, 39-41, 43, 44, 46-51, 54-57, 60, 62, 66-68, 71-83, 85-98, 101-109, 111-136, 139-142, 144-150, 152-160, 162-164, 167-173, 175-178, 180-189, 191-207, 210-213
  profession juridique 37
  profession médicale 73, 76, 106
professionnels des relations humaines 93
programme d'enseignement de l'éthique 193, 194, 206
promesses 17, 21, 27, 31, 36, 130, 147, 173
promotion 68, 93, 94, 97, 118, 123, 199, 205
  promotion sociale 68
puissance 52, 53, 56, 98
punition 23, 169, 187, 203

questions relevant de la compétence des tribunaux 133

racines de la moralité 11

raison 22, 27, 29-31, 34, 41, 49, 61, 64, 67, 71, 73, 74, 77-79, 90, 91, 93, 97, 101, 102, 104, 105, 108, 124, 126, 131, 137, 147, 148, 152, 158, 160, 162, 173, 174, 179-181, 183, 188, 191, 192, 197, 199, 200, 210, 211
raisonnement éthique 3-5, 7, 10, 13-16, 31, 43, 59, 61, 66, 154, 171, 192, 193, 198
raisonnement moral 3
raisonner de façon éthique 108
réalisme 156, 195
refus d'obéir aux ordres 68
régissant 8-11, 33, 56, 57, 80, 83, 88, 96, 116, 168-170, 174, 203
règle ayant trait aux réactions anticipées 123
règles officieuses 134
religion 15, 17, 18, 59, 159
République d'Espagne 50
République de Weimar 50
résistance 111, 114, 116-122, 197, 202
  résister 52, 55, 57, 96, 104, 112, 114, 117, 118, 142, 156, 163, 167, 206
  résistance collective 121
respect de promesses 31
respondeat superior 27, 126
responsabilité vii, ix, 1, 5, 14, 16-18, 21, 27-30, 37-39, 42, 46, 54, 55, 59, 60, 64-66, 73, 75-80, 95, 108, 113, 114, 116-120, 124, 126, 127, 129, 132, 136, 141, 146, 148, 149, 151, 152, 155-157, 178-183, 185-188, 195, 199, 204, 207, 212, 216
  responsabilité liée au commandement 66
  responsabilité personnelle 76-78
révolution industrielle 53
Ridgeway, Général Matthew 184
Rosser, Colonel Richard 96, **99** *notes*

sacrifice 56, 73, 82, 86, 88, 92, 93, 102, 140, 146, 148, 149, 169, 185, 207, 212
Saddam Hussein 17, 108
Saint-Cyr 192
sanctions sociales 9, 175
Sandhurst 192
santé mentale 48
Sarkesian, Sam **109** *notes*
Savage, Paul **58** *notes*, 72, **83**, **99**, **109** *notes*
Scharnhorst, Gerhard von 204
Schlacht 49
Schlesinger, James 114

s'effondrer psychologiquement 8
« se libérer des ornières » 154
sensibilisation aux principes d'éthique 59
Serbie 50, 152
serment du militaire 145
Shills, Edward 72, **83** *notes*
singularités éthiques 43
Slade, Colonel Frank 60
société démocratique 1-3, 78, 82, 103, 105, 120, 127, 180
société romaine 104
sociétés coloniales 102
sociétés postindustrielles 74
Socrate 13-15, 120
solutions de rechange 22, 24, 27, 34
Sorley, Lewis **58** *notes*, 73, **83** *notes,* 167, **189** *notes,*
soumission aveugle 146
sous-groupe sociétal 80
soutien des pairs 201
spécialisation 8, 74, 85, 96-98, 153, 162, 211
    spécialisation des rôles sociaux 8
Stockdale, Amiral James B. 45, **57** *notes*
Stouffer, Samuel 72, **83** *notes*
stratégie de congruence 102
stress du combat 55
Summers, Colonel Harry 134, **137** *notes*
syndrome de la loyauté 4
syndrome « protégez vos arrières » 151
système d'état-major général 157
système militaire 52, 133, 135, 136, 139, 143
système régimentaire 54, 57

« taux de destruction » 63
Taylor, Général Maxwell 167, **189** *notes*
technicien sans valeurs 189
techniques de l'entreprise privée 53
tendances sociales 13
tension créatrice 174
Thermopyles 209
Thomas, William N. **164** *notes*
Toner, James **137** *notes*, 216

torture 9, 16, 127, 128
tradition 102, 111, 113, 114, 121, 132, 191, 204
tradition juridique occidentale 132
tradition militaire occidentale 121
tribunal d'honneur 203-205, 207
tribunaux civils 133
« Tribunaux d'honneur des camarades officiers » 204
triés sur le volet 200
Troisième République 50
Turquie 68, 82

Upton, colonel Henry 101
U.S. Army War College 214, 216, 217
U.S. Military Academy 179

valeur transcendante 45
valeurs absolues 37, 38
valeurs communes 29
valeurs connexes 198
valeurs de la société 79, 80, 82, 90, 101-103, 120, 125, 211
valeurs latentes 198
valeurs liées à la gestion 94
valeurs professionnelles 4, 10, 79, 105-107, 134, 167
vertu 24, 25, 30, 36, 45, 60, 72, 77, 118, 126, 130, 137, 139, 140-144, 147-149, 151, 154, 155, 157-160, 163, 164, 172, 174, 183, 185, 203, 205
  vertu parfaite 142, 163
  vertus et champs de bataille 160
  vertus militaires 137, 139, 143, 146, 154, 160, 163, 164
victimes psychologiques 47, 48
Viêt-Cong 63
Vietnam xi, 30, 48, 49, 61, 63, 94, 95, 126, 149, 153, 196, 210
violence sociale 1, 45, 47
vision morale différente 12
vocation 73, 92, 94, 157, 158, 191, 206
  vocation spéciale 92, 158, 206

Waffen SS 30, 144
Wakin, Mal 173, **189** *notes*, 217
Watada, Lieutenant 112, 113
Waterloo 71, 209, 214
Weber, Max 30
Weigley, Russel F. 101, **109** *notes*
Wenker, Kenneth H. **165** *notes*, 217
West Point 50, 132, **137** *notes*, 146, 147, 192

Yamamoto, Amiral Isoroko 152
Yamashita, Général 27, 126
Yasak 204

Le caractère éthique du militaire est l'élément clé qui lui permet d'être fonctionnel sur le champ de bataille et d'amener ses compagnons à mettre leur vie en péril. C'est aussi l'élément capital qui lui permet de servir honorablement son pays. À partir de cette prémisse, cet effet, le présent livre a pour objet d'identifier les préceptes, les valeurs et les obligations que le militaire doit comprendre et respecter pour être un soldat éthique. Il a aussi pour but d'établir un fondement philosophique et pratique clair de sorte que ces valeurs et obligations puissent guider le militaire dans ses décisions d'ordre éthique. Un certain nombre de questions y sont formulées : Est-ce que la profession militaire, comme toute autre, devrait posséder un code d'éthique professionnelle? Que devrait comprendre un tel code? Comment l'enseigner et le mettre en application? Quelles sont les limites de la loyauté du militaire envers l'État et la profession? Dans quelles circonstances un militaire peut-il désobéir à un ordre? Dans quelles circonstances un militaire doit-il désobéir? Dans une armée rattachée à une société démocratique, quelles sont les solutions légitimes en cas de protestation? Dans quelle mesure la profession doit-elle tenir ses valeurs à l'écart de celles de la société civile? Quels obstacles se dressent devant la prise de décisions d'ordre éthique? Au cours de sa vie professionnelle, un militaire se posera de graves questions reliées au bien et au mal auxquelles il ne pourra légitimement se soustraire en ne faisant qu'exécuter les ordres. Le présent ouvrage vise à renseigner le militaire sur des concepts fondamentaux et des règles de raisonnement et de prise de décisions éthiques de sorte que lorsqu'il aura à se débattre avec sa propre conscience, il sera bien armé sur le plan éthique.

RICHARD A. GABRIEL est un historien militaire et un éminent professeur auxiliaire au département d'histoire et d'études sur la conduite de la guerre au Collège militaire royal du Canada à Kingston, en Ontario. M. Gabriel a été professeur d'histoire et de politique au U.S. Army War College et a agi à titre de président invité du département d'éthique de la Marine Corps University. Maintenant officier à la retraite de l'armée des États-Unis, il est l'auteur de plus de quarante ouvrages.

PRESSE DE L'ACADÉMIE
CANADIENNE DE LA DÉFENSE